

MOBILISATION DES FILIERES AGRICOLES EN FAVEUR DE LA  
TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE  
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Mai 2018



Évaluer les Politiques et Innover  
pour les Citoyens et les Espaces



**BLEZAT**  
— consulting

*En collaboration avec : ASca*

Marché référencé n° SSP-DGPE-2016-067

Étude financée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et FranceAgriMer (FAM).

Ce rapport n'engage que ses auteurs et ne constitue pas nécessairement le point de vue du MAA et de FAM.

**Mission réalisée par :** Dikran ZAKEOSSIAN (EPICES), Bertrand OUDIN (Blezat Consulting), Marie MALLEBAY (Blezat Consulting), Anne DESGREE (EPICES), Jean-Philippe HOUSSE (EPICES), Xavier POUX (AScA)

# Sommaire

<b>1. Contexte de la mission .....</b>	<b>3</b>
L'agro-écologie, un projet ambitieux au cœur de la politique agricole .....	3
Le déploiement de l'agro-écologie : un enjeu de systèmes de production mais aussi de filières .....	4
<b>2. Objectifs de la mission et méthode d'analyse .....</b>	<b>6</b>
Objectifs de la mission .....	6
Méthode d'analyse .....	7
<b>3. Quel cadre d'interprétation des relations filières et agro-écologie? .....</b>	<b>12</b>
<b>4. Analyse et interprétation de la stratégie nationale en matière de filières et Agro-Ecologie .....</b>	<b>25</b>
Chantier national filières et Agro-Ecologie .....	25
Autres actions nationales : du côté de la certification et identification .....	35
Mise en œuvre de la politique agro-écologie et filières au niveau régional ..	38
<b>5 Etudes de cas régionales : état des lieux des opportunités et contraintes à l'échelle des acteurs économiques .....</b>	<b>41</b>
Connaissance et notoriété de l'agro-écologie, de la politique nationale .....	41
Enjeux des grands bassins de production .....	43
Etudes de cas spécifiques .....	95
<b>6. Synthèse transversale .....</b>	<b>111</b>
Vision d'ensemble des dynamiques actuelles autour de l'agro-écologie ....	111
Efficacité des politiques engagées au titre du plan national : réponse aux questions évaluatives .....	132
<b>7. Recommandations .....</b>	<b>139</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>148</b>
Glossaire .....	148
Bibliographie .....	151
Liste des figures .....	153
Entretiens réalisés et personnes ressources .....	155
Annexe : Trajectoires d'intervention possibles au service de la transition agro-écologique .....	159
Plan Agro-écologique 2016 .....	164

# 1. Contexte de la mission

## L'agro-écologie, un projet ambitieux au cœur de la politique agricole

La politique agricole française, comme européenne, est engagée depuis longtemps dans une démarche d'adaptation visant à assurer la durabilité et cohérence du développement d'un secteur agricole confronté à de multiples défis.

Le projet Agro-Ecologique lancé en 2012 correspond à une des incarnations de cette volonté politique. Transposé dans la loi d'orientation de 2014, ce projet est aujourd'hui un des piliers centraux de la politique agricole française qui irrigue et agrège par ses principes l'ensemble des plans et programmes publics.

La transition agro-écologique, telle que définie dans le plan national vise à concilier performance économique et environnementale des exploitations en se basant sur une valorisation optimale des ressources et mécanismes naturels. Actant la diversité des agricultures et des exploitations sur le territoire, le projet ne vise pas tant à soutenir un modèle de développement<sup>1</sup>, mais à promouvoir des principes généraux – agro-écologiques – qui servent de point de convergence autour de l'ambition de la double performance (« produire plus et mieux, avec moins »).

Plus qu'un simple projet agricole, la transition agro-écologique est abordée comme un projet global qui s'adresse aux agriculteurs, mais aussi aux organisations collectives et économiques, à l'appareil de R&D et d'accompagnement agricole, aux acteurs territoriaux concernés... Il vise donc à répondre non seulement à des enjeux sectoriels (compétitivité, performance, défis techniques...) mais aussi aux attentes sociétales dans leur ensemble (défis sanitaires, environnementaux et sociaux). Cette ambition va plus largement de pair avec l'évolution du ministère qui situe de plus en plus sa politique dans le champ d'une politique agricole et alimentaire.

Au-delà des principes scientifiques, la démarche agro-écologique vise aujourd'hui une réelle opérationnalité permettant d'infléchir l'évolution de l'agriculture et de ses filières. Le projet prend donc appui sur un cadre législatif (Loi d'AVENIR et création d'outils spécifiques dédiés comme les GI2E, MAEC système, ...) et sur un plan national permettant d'organiser le pilotage et la mise en application des principes globaux autour de 16 chantiers.

Le projet agro-écologique tisse aussi les liens de cohérence avec les autres plans nationaux (Plan Ambition Bio 2017, Plan Ecoantibio, Plan Ecophyto, Protéines végétales, ...) ou programmes financiers (PDRR, programmes CASDAR, ...), afin d'organiser des synergies entre politiques publiques et piloter l'efficacité globale.

<sup>1</sup> « dépasser les oppositions autour de la question du modèle de croissance de notre agriculture » Cf. Plan national

## Le déploiement de l'agro-écologie : un enjeu de systèmes de production mais aussi de filières

Comme le rappelle le site du MAA, « l'agronomie est au centre des systèmes de production agro-écologiques ». En effet, l'agro-écologie est en premier lieu définie comme une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités des écosystèmes en visant une mobilisation optimale des mécanismes de régulation naturels, la valorisation de la diversité (génétique ou biologique), le recours à l'autonomie... « Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales ». L'exploitation, en tant qu'unité de gestion de l'espace et des ressources naturelles, est donc le point de passage incontournable de la performance agro-écologique. Autrement dit, on ne peut évaluer le déploiement effectif de l'agro-écologie qu'en mesurant l'évolution des systèmes de production vers des performances environnementales accrues, reposant sur plus d'autonomie dans l'usage des intrants.

Si le projet agro-écologique est d'abord fondé autour de principes agronomiques visant à assurer une gestion des équilibres systémiques à l'échelle des exploitations, il concerne l'ensemble des acteurs et parties prenantes mobilisés autour de l'agriculture (Cf. structure des 16 chantiers du plan national). Il concerne tout particulièrement l'appareil de Recherche, Développement et Enseignement agricole et les politiques de soutien à la R&D (Cf. politique CASDAR et PNDAR notamment). Il renvoie aussi à l'adaptation des filières économiques qui organisent la collecte, la transformation ou mise en marché des productions agricoles et constituent à l'aval, voire l'amont de la production une dimension incontournable.

Ces variables de filière peuvent constituer une certaine opportunité pour le déploiement des démarches agro-écologiques. L'adaptation des systèmes agricoles peut parfois profiter des dynamiques et stratégies engagées par l'aval et les différents échelons de la chaîne de valeur (distribution, transformateurs, collecte...). Les exemples de démarches distributeurs, transformateurs se multiplient au cours des dernières années (Ex : Forum de solutions agro-écologiques organisé par Carrefour en juin 2017 qui cherche à promouvoir un approvisionnement respectant ce type de pratiques). En parallèle, et comme le montrent plusieurs évaluations et travaux scientifiques<sup>2</sup>, l'adaptation des systèmes agricoles est tributaire des normes et exigences définies par les filières et des opportunités proposées par ces dernières. Les filières, peuvent être à la base de certains « verrouillages socio-techniques » décrits par la littérature et

<sup>2</sup> Rapport Ecophyto INRA et enjeu de passage à une forte proportion d'agriculture intégrée, rapport Meynard 2013 sur la diversification des cultures et déterminants liés à la place des « petites filières » diversifiantes, rapport Guillou et enjeux d'adaptation des ressources génétiques au service des filières, rapports d'évaluation des programmes CASDAR...

peuvent aussi avoir un rôle déterminant pour entraîner les exploitants et diffuser les innovations à grande échelle<sup>3</sup>.

L'enjeu agro-écologique est donc intimement lié à l'adaptation possible des différentes filières aux différentes échelles territoriales. Il concerne aussi bien les filières alimentaires que celles de l'alimentation animale (qui représentent un débouché majeur pour bon nombre de grandes cultures et légumineuses, et sont directement concernées par l'autonomie des exploitations) ou les filières spécialisées non alimentaires (énergie, fibres...) qui sont parfois devenues incontournables (cf. part très importante de surface mobilisée pour le colza diester au niveau des oléagineux) ou représentent des sources de diversification et de cohérence d'ensemble des systèmes agricoles (chanvre, lin, bois-énergie, miscanthus...). Au-delà de l'adaptation de chaque filière, la question porte en grande partie sur les relations entre filières qui sont, à bien des égards, déterminantes. La production de tourteau de colza coproduit de la filière diester à destination de l'alimentation animale illustre cette interdépendance et pèse sur les stratégies d'approvisionnement des industries de Fabrication d'Aliment du Bétail (FAB).

En termes de politiques publiques, la question de l'agro-écologie est le plus souvent abordée sous l'angle des politiques de R&D (publiques au service des défis environnementaux et agronomiques). L'agro-écologie est en revanche rarement abordée sous l'angle de l'ingénierie économique relative aux filières. Cette variable « de marché » et d'organisation économique est généralement traitée de façon indépendante, sans que les politiques sectorielles qui la composent ne viennent interroger les liens de cohérence entre défis économiques, techniques, sociétaux et environnementaux<sup>4</sup>. Or, la faible efficacité d'un certain nombre de politiques environnementales est de plus en plus souvent expliquée par la non-prise en compte de ces déterminants (Cf. étude prospective Agence de l'Eau Seine Normandie sur les enjeux de développement des filières à Bas Niveau d'Impact au service de l'eau).

Conscients de l'importance fondamentale des filières pour assurer la réussite du projet agro-écologique, les pouvoirs publics ont défini un axe spécifique sur cette thématique au sein du Plan national – (Cf. chantier 4.2 piloté par FranceAgriMer examiné plus loin).

Ce chantier a été dans un premier temps tourné vers l'adaptation des outils d'intervention de FranceAgriMer. Il prévoit aussi une adaptation « agro-écologique » des stratégies des filières 2025, élaborées dans un premier temps (fin 2013) dans un objectif de compétitivité, par les conseils spécialisés FAM à la demande du Ministre. Cette entrée sectorielle par filière, a été complétée par la création de groupes thématiques (ex. alimentation animale), afin de favoriser la complémentarité entre productions.

---

<sup>4</sup> A titre d'exemple, les programmes transversaux nationaux ne portent pas tant sur la structure des filières et leurs relations, mais davantage sur l'effort de R&D ou d'accompagnement technique apporté par la filière à leurs producteurs, à structure constante.

## 2. Objectifs de la mission et méthode d'analyse

### Objectifs de la mission

Comme le décrit le cahier des charges, la mission se structure autour de 5 grands objectifs visant à :

- Mesurer le niveau de connaissance, d'appropriation et de diffusion des principes de l'agro-écologie, auprès des acteurs des filières ;
- Identifier les actions ou projets d'ores et déjà mis en œuvre par les acteurs des filières, en faveur de la transition agro-écologique ;
- Analyser la pertinence et la cohérence des objectifs et des outils de la politique agro-écologique, en lien avec les orientations des plans stratégiques de filières élaborés par les conseils spécialisés de FranceAgriMer, pour impulser une dynamique de transition au sein des filières qui tienne compte à la fois du caractère systémique de l'agro-écologie mais aussi des autres facteurs influençant les évolutions des filières, ainsi que des initiatives pré existantes ;
- Pour quelques actions, décrire et évaluer les premières réalisations de la politique agro-écologique en la matière et leurs éventuels premiers impacts ; faire émerger des enseignements (freins, facteurs facilitateurs, bonnes pratiques) permettant d'enrichir la réflexion globale ;
- Proposer des voies d'amélioration tant pour une meilleure prise en compte de problématiques spécifiques à certaines filières que pour les inciter à s'engager davantage dans la transition agro-écologique.

En termes de contenu, la mission s'organise autour de deux grands volets dont (1) un volet état de lieux (degré de connaissance et appropriation des principes, analyse des actions déjà mises existantes, ...) et (2) un volet évaluatif visant à apprécier la pertinence et cohérence de la politique actuelle ainsi que les premiers résultats du chantier 4.2 du plan national.

En termes de statut, il s'agit d'une évaluation stratégique qui s'inscrit dans le cadre des travaux lancés par le comité national de suivi et d'évaluation de la politique agro-écologique et visant à alimenter les réflexions du comité. L'étude s'organise donc autour d'un travail conceptuel - proposer un cadre d'interprétation<sup>5</sup> du « rôle des filières dans la transition agro-écologique » (Cf. 3.2.1) et vise à répondre à quatre grandes questions évaluatives guide (3.2.5), concernant la cohérence et pertinence de la logique d'action actuelle.

- « La diversité des situations des filières a-t-elle été bien appréhendée par la politique agro-écologique ?

<sup>5</sup> En effet le point 3.2.1 du CCTP exprime une attente de nature conceptuelle visant à caractériser le rôle des filières dans la transition agro-écologique et proposer un cadre d'interprétation théorique, permettant de voir « en quoi et comment la transition agro-écologique peut ou doit s'appuyer sur les filières pour réussir ». La construction de ce référentiel d'analyse, doit s'appuyer notamment sur « différentes références de la littérature institutionnelle et scientifique ».

- Les principaux obstacles et les principales opportunités résultant des dynamiques de filières ont-ils été correctement pris en compte ?
- Les autres politiques publiques guidant, orientant ou contraignant les évolutions des filières ont-elles été prises en considération de manière pertinente ?
- Les dispositions actuelles de la politique agro-écologique du MAA paraissent-elles suffisantes pour une mobilisation et une appropriation efficace des acteurs des filières? ».

En termes de finalité, l'évaluation doit éclairer les leviers stratégiques et les modalités d'intervention permettant de renforcer la mobilisation des filières autour des principes agro-écologiques, susceptibles d'orienter les exploitations qui participent de ces filières vers plus d'autonomie et de diversité<sup>6</sup>. Ces recommandations doivent porter en priorité sur le champ de la politique agro-écologique portée par le MAA, mais aussi plus largement aux autres domaines (politiques, programmes, acteurs...) pouvant avoir une place structurante au regard du sujet. Ces recommandations, plutôt globales, visent à nourrir le travail du comité national, et ne sont pas en soi directement adressées à chaque filière ou conseil spécialisé.

## Méthode d'analyse

### MÉTHODE GÉNÉRALE

La méthode d'analyse adoptée au cours de l'étude cherche à combiner une approche évaluative autour de l'action publique engagée (cf. chantier 4.2 du plan national), et un état des lieux des stratégies et dynamiques de filières.

L'étude c'est globalement déroulée autour de quatre phases complémentaires

Une première phase de "référentiel" visant à caractériser la nature des liens entre filières et agro-écologie sur un plan théorique. L'objectif de cette phase était de proposer un cadre d'interprétation global du rôle des filières permettant de mieux situer la cohérence et pertinence des leviers en conduisant un travail documentaire spécifique. Cette phase repose essentiellement sur une analyse documentaire et des entretiens de cadrage (acteurs du monde de la recherche et développement, universitaires).

La seconde phase de la mission s'organise plutôt autour de l'analyse de l'action publique conduite au niveau national. Elle s'organise autour d'un examen de la logique d'action adoptée dans le chantier 4.2 et une analyse des principales

<sup>6</sup> À ce titre, les recommandations pourront s'intéresser à un dispositif de suivi (observatoire ?) permettant aux acteurs amont et aval des filières de relier leurs orientations de développement avec les performances agro-écologiques des exploitations intégrées dans ces filières, dans une optique de gestion du changement. Il pourra s'agir de fournir aux filières les indicateurs qui leur permettent de mieux mesurer les impacts des signaux techniques et économiques qu'ils donnent aux exploitants sur les performances agro-écologiques des systèmes de production. Elles pourront aussi s'intéresser au développement d'une interface collaborative et/ou d'un événementiel permettant d'échanger sur les bonnes pratiques (voire de s'appuyer sur des outils existants).

réalisations au niveau national. Cette phase repose sur un ensemble de rencontres avec les parties prenantes de la politique – Ministère, délégués et équipes FranceAgriMer, APCA, ACTA, INAO... ainsi que des entretiens auprès des membres de conseils spécialisés de FAM. Elle permet de poser une série de constats et hypothèses – validés au cours de la phase de terrain.

La troisième phase de terrain est dédiée aux analyses territoriales. Elle permet d’analyser les déclinaisons régionales du chantier 4.2 et l’action conduite par les services de l’Etat et FAM au niveau déconcentré. Cette phase concentre aussi un grand nombre d’entretiens avec les acteurs économiques dans les différents contextes régionaux. Elle vise notamment à approcher les enjeux d’adaptation des filières et les dynamiques actuelles observées dans plusieurs secteurs de production (viticulture, fruits et légumes, lait, viande porcine, volailles, grandes cultures). Il s’agit d’une part de caractériser les logiques intrinsèques d’organisation et de fonctionnement d’une grande filière dans chaque région et d’autre part d’analyser plus finement les modalités d’émergence des démarches innovantes axées sur l’agro-écologie. Enfin cette phase permet aussi de tester la notoriété et l’appropriation de la démarche agro-écologique par les différentes familles d’acteurs.

La dernière étape de la mission est consacrée au travail de synthèse et réponse aux questions évaluatives. Elle vise à proposer une interprétation plus globale des contextes, freins et leviers observés ainsi que des leviers d’intervention envisageables. L’étude fait aussi l’objet d’une valorisation à large échelle à la faveur de plusieurs restitutions régionales / thématiques.

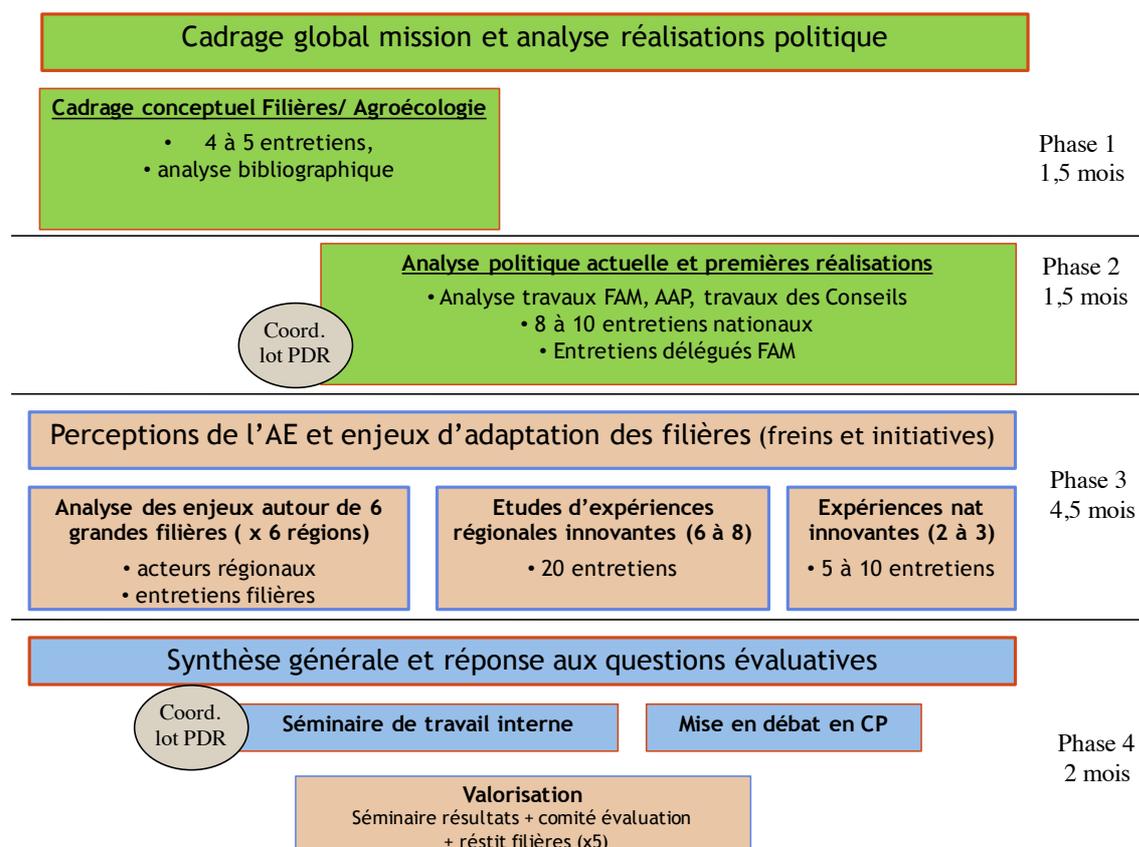


Figure 1: phasage de l’étude et principaux modules d’analyse

## MODALITÉS DE SÉLECTION DES ÉTUDES DE CAS

Comme précisé plus haut, les études de cas de conduites au cours de la mission articulent plusieurs dimensions. Elles visent notamment à rendre compte des dynamiques dominantes autour des grandes familles de productions agricoles, illustrées à chaque fois par une région emblématique. En parallèle, il s'agit d'analyser des démarches innovantes dans ces mêmes grandes filières et leurs conditions d'émergence.

Dans cette optique, six régions ont été retenues reflétant les enjeux de 6 grandes familles de productions identifiées par le comité. Certaines problématiques (ex. viande bovine dans les zones herbagères) n'ont pas fait l'objet d'étude de cas, ces dernières étant considérées comme davantage tournées vers l'agro-écologie.

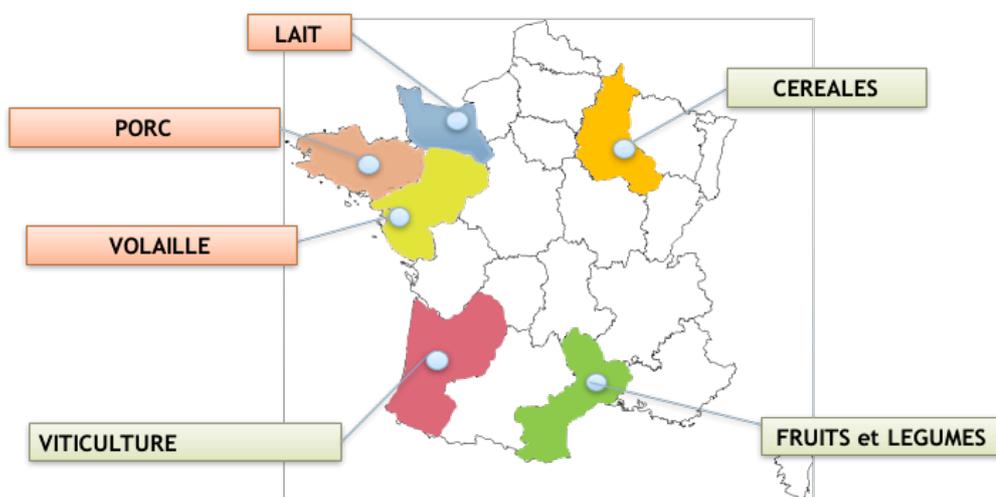


Figure 2: Etudes de cas régionales et principales filières étudiées dans chaque région

En parallèle, l'étude a aussi cherché à organiser un certain nombre de zooms sur des démarches innovantes intégrant l'agro-écologie. La sélection de ces approfondissements a été faite de façon à refléter différentes gammes de produits alimentaires / non alimentaires et la diversité des démarches qualité identifiées à ce jour et les plus caractéristiques de telle ou telle production. Ces approfondissements se sont déroulés dans les mêmes régions ou dans d'autres contextes permettant d'illustrer des approches spécifiques. Le tableau ci-dessous illustre les différentes familles d'exemples inventoriés – classés par types de productions et de démarches. La carte qui suit rend compte quant à elle des cas retenus et examinés au cours de l'étude.

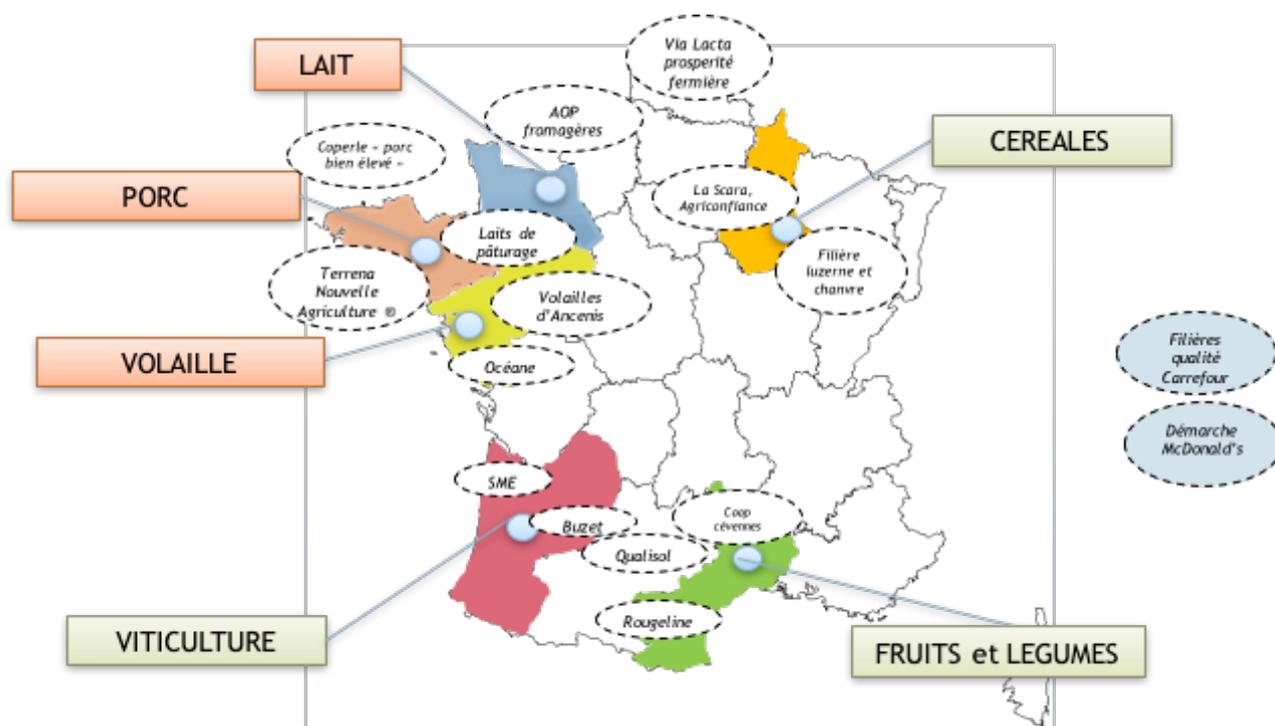


Figure 3: démarches innovantes et approfondissements autour des thématiques agro-écologiques

Le tableau qui suit rappelle les démarches innovantes inventoriées par grandes catégories de productions en début d'étude. Il classe ces démarches par secteurs de production et par grandes familles de démarches en tenant compte des segments de production correspondants et des logiques de différenciation à l'œuvre – lien aux SIQO, aux MDD....

Segmentation	Démarches type	Céréales	Oléoprot	Viticulture	F&L	Autre	Lait	Viande rouge	Viande blanche
Produits destinés à l'agro transformation	RSE	HVE2- agriconfiance : Valfrance (IDF) ou SCARA (Gd-Est) Lu harmonie (FR)				Filières PPAM PACA			
	Diversification - Autonomie	Duralim (animal) (FR)	Soja Occitanie Luzerne Gd-Est			Filières chanvre IDF			
Milieu de gamme / produits destinés à l'alimentation humaine	Démarches transformateurs (industriels & coopératives)				Océanes, Bonduelle Pays de Loire		Deux vaches Normandie		Terrena AEI Pays de Loire Coop Gouessant Bretagne
	Démarches distributeur (CTP MDD/ conditions d'accès)	McDonald's (FR)			Filières qualité Carrefour (FR) McDonald's (FR)		Lidl sans OGM (Import)	McDonald's (FR)	Porc bio système U Bretagne et Pays de Loire
	Démarches label/certif/IGP milieu gamme			Terra vitis HVE-RSE (FR)					Label Rouge Landes / IGP Aquitaine
Premium	Démarches qualité AOP/ environnement			Coop Buzet, Fronsac Aquitaine Alsace Gr-Est, PDLoire			AOP Comté, Bg Franche-Comté AOP Normandie		
	Démarches Bio (opérateurs spécialisés)	Coop spécialisée GC (ex. Agribio union Occitanie)					Lait (Biolait), Pays de Loire		Volaille AB (PDL, Aquitaine, Auvergne)
	Démarches producteurs (GIEE, collectivités)			Asso SME Bordeaux, Aquitaine				G12E – viande G12E valorisation bio? G12E luzerne BgFC	

Tableau 1: démarches innovantes et approfondissements agro-écologiques ventilés par secteurs de production et par gammes de segments

**Une méthode d'analyse centrée avant tout sur les « filières longues »**

En raison de leur poids économique actuel et de leur rôle structurant, l'étude prend le parti de centrer les moyens d'investigation sur la contribution des filières longues à la mise en œuvre de la transition agro-écologique.

En effet, l'importance des circuits courts **reste marginale pour la plupart des productions**, exceptée le vin et les F&L, même si elle pourrait encore croître. Nous ne disposons pas de chiffres précis sur la part de marché en volumes, ni sur les surfaces induites que cela peut représenter. Seules des estimations de nombre de producteurs commercialisant en circuits courts sont disponibles au niveau du RGA 2010.

En outre, il est parfois difficile de parler de « filière » quand il s'agit de circuits courts, sauf à distinguer des filières territorialisées comme celles promues par les Plans Alimentaires de Territoire, qui ne vont concerner qu'une partie de l'offre alimentaire d'un bassin de consommation.

L'examen des dynamiques liées à ce type de démarche aurait pu être intéressant, mais l'étendue et la diversité des filières « classiques » nous a conduit à cibler quelques filières avec un maximum d'entretiens possibles plutôt que beaucoup de filières avec 1 à 2 entretiens.

### 3. Quel cadre d'interprétation des relations entre filières et agro-écologie?

#### Quelle approche de l'Agro-écologie ?

##### D'APRÈS LA LITTÉRATURE, UNE MULTITUDE D'AGRO-ÉCOLOGIE...

L'agro-écologie au cœur de cette étude donne lieu à de nombreuses approches et définitions. Il est donc difficile d'approcher cette notion de manière univoque et stabilisée dans la mesure où l'usage du mot a fortement évolué au fil du temps en faisant référence à des concepts très différents. Les travaux menés par Bellon et Ollivier (cf. L'agro-écologie en France: l'institutionnalisation d'utopies) permettent de décrire la polysémie autour de ce terme et ses évolutions de sens en fonction des groupes et acteurs qui s'en saisissent. Ces derniers expliquent notamment que le terme reste très confidentiel en France jusqu'au début des années 2000 avant de connaître une explosion de son usage dans les années 2010 liée à son institutionnalisation dans le champ scientifique et au service d'un projet de politique agricole. Ils distinguent notamment les deux dimensions suivantes.

Dans un premier temps l'agro-écologie est abordée en France autour d'une dimension socio-politique, éthique et philosophique. Elle émerge comme une forme de mouvement social organisé autour de Pierre Rahbi et portée comme une forme d'éthique de vie. Cette approche de « respect de la vie » est associée à une réflexion sur les techniques agricoles respectueuses à la croisée entre les agricultures du Nord et du Sud et leur transmission. L'agro-écologie est aussi abordée comme philosophie écologiste et humaniste, avec un projet de mouvement social et politique qui prend appui autour des associations comme Terres et l'Humanisme, ou la fondation Pierre Rahbi, et se matérialise par une candidature aux élections présidentielles. Le mouvement social fédère et élargit son socle en mobilisant un certain nombre de personnalités comme Nicolas Hulot et des associations environnementales ou syndicales - Nature & Progrès, les Amis de la Terre, la Confédération Paysanne et l'Institut de Sociologie et d'Études Paysannes... L'agro-écologie nourrit aussi l'écologie politique qui s'en saisit petit à petit et met en débat le thème de la transition agro-écologique. Elle est aussi envisagée comme modèle agricole par un rapprochement avec les enjeux et dimensions alternatives promues autour de l'agriculture paysanne ;

Sur un autre axe, Ollivier et Bellon décrivent l'institutionnalisation de l'agro-écologie dans le champ scientifique et politique. Elle est au départ peu présente dans les sphères de la recherche scientifique française mis à part quelques « signaux faibles » puis fortement mise en avant par les travaux du CIRAD en lien avec la révolution doublement verte et l'intensification écologique. Cette approche par l'agriculture écologiquement intensive (AEI) est notamment formalisée par Michel Griffon qui défend une "agriculture très productive et respectant les lois de l'écologie" (Griffon, 2009). L'AE est donc abordée dans une dimension apolitique, comme une manière d'organiser le progrès agronomique. Elle est petit à petit saisie comme un paradigme de recherche et de développement et intégrée dans la programmation scientifique au niveau de l'Inra. L'agro-écologie est donc abordée comme champ disciplinaire voire comme « une nouvelle science » à la croisée de l'écologie et de l'agronomie.

## **L'AGRO-ÉCOLOGIE AU SERVICE DE LA POLITIQUE AGRICOLE**

A partir de 2012, l'agro-écologie est mise en avant par le ministère de l'agriculture comme un projet politique de transition globale agricole et agroalimentaire permettant d'engager cette double et triple performance de façon à « relever le défi d'une agriculture durable et compétitive par l'innovation sur les produits agricoles et leur mode de production ».

Pour le Ministère de l'Agriculture, l'agro-écologie est « une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement [...] et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. [...] C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales. ».

Or, si l'agro-écologie concerne en grande partie l'agronomie et les systèmes, le projet politique agro-écologique vise plus largement à engager une transition sur l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. En effet, comme le mentionne le Dictionnaire d'Agro-écologie<sup>7</sup>, la finalité de l'agro-écologie est de « promouvoir des systèmes alimentaires viables respectueux des hommes et de leur environnement. Ces systèmes engagent des modes de productions agricoles et des filières valorisant les potentialités écologiques, économiques et sociales d'un territoire ». « Leur développement s'appuie sur des approches transdisciplinaires réunissant professionnels du monde agricole, scientifiques, acteurs des mouvements sociaux de l'agro-écologie et des politiques publiques ».

### **DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE**

Dans le cadre de l'étude l'agro-écologie sera abordée comme une façon de concevoir les systèmes agricoles qui valorisent les fonctionnalités des écosystèmes. Il s'agit donc des systèmes agricoles qui cherchent à valoriser de façon optimale (1) les mécanismes et pratiques de régulation naturelle, (2) la diversité génétique et biologique, et (3) le recours à l'autonomie des systèmes. La démarche agro-écologique doit donc permettre de réduire sensiblement le recours aux intrants chimiques en dépassant la seule « efficacité » au sens de la grille ESR, et en préservant ou améliorant les performances économiques globales de exploitations.

Si cette définition se rapproche en grande partie de celles proposées par certains textes du ministère de l'Agriculture, elle est néanmoins importante à plusieurs titres.

- Elle permet tout d'abord de circonscrire le champ des approches qui seront étudiées et examinées par la suite. En effet, si la polysémie du mot est intéressante pour enclencher une certaine dynamique et assurer l'adhésion des acteurs, un des enjeux pour l'étude reste à délimiter le champ d'analyse : les démarches/relations observées entre agriculture et filières sont bien dans le champ de l'AE, ou dans celui du « développement durable » au sens large... ?
- Au regard de l'objet de l'étude – relations entre filières et agro-écologie. Cette définition montre bien que ce que l'étude ne portera pas sur la caractérisation de « filières agro-écologiques » (ex. filières à forte autonomie

<sup>7</sup> <http://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/agroecologie/>

énergétique des infrastructures industrielles), mais bien sur la façon dont ces filières favorisent ou bloquent la mise en œuvre de démarches agro-écologiques à l'échelle des systèmes et exploitations agricoles elles-mêmes. C'est donc la question de la valorisation par la chaîne de valeur économique des innovations agricoles qui sera au cœur du questionnement, et non les efforts de durabilité engagés à tous les autres échelons des filières.

## Quelle approche des filières ?

L'analyse des filières renvoie aussi à plusieurs familles de définitions dans le champ scientifique ou institutionnel qu'il s'agit de préciser dans le cadre de cette analyse.

Dans le domaine agricole, le concept de « filière » serait à l'origine plutôt francophone d'après le Collectif Stratégies Alimentaires<sup>8</sup>. Il aurait été développé par des institutions de recherche françaises telles que l'INRA et le CIRAD dans les années 60 autour de l'étude des relations de l'agriculture avec les secteurs amont et aval. Ce concept est issu d'une approche technico-économique de la production, et renvoie aux opérations techniques le long d'une chaîne de production.

Le concept anglophone de « value-chain » (ou encore approche de la chaîne de valeur) est davantage lié à l'analyse des avantages compétitifs des entreprises. Le concept de chaîne de valeur renverrait ainsi à la décomposition des étapes de production d'une entreprise de manière à identifier les avantages compétitifs possibles aux différents maillons de la chaîne de production.

La notion de filières renvoie davantage à une approche d'ensemble et à une analyse de système de relations entre acteurs / actions qui concourent à la production d'un produit comme le montrent les définitions suivantes: « La filière englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole » (Goldberg, 1968) ; « la filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini » (INSEE). A l'inverse, la notion de chaîne de valeur renvoie quant à elle à une analyse plus séquentielle de la manière dont se construit / transmet la valeur aux différents niveaux de la chaîne de production.

De façon plus opérationnelle, l'analyse des filières peut renvoyer à trois dimensions complémentaires dont :

- Une analyse technique des flux entre maillons d'une chaîne ;
- Une analyse économique sur la constitution des coûts et la valeur ;
- Une analyse plus organisationnelle des acteurs et réseaux ;

Au-delà de ces trois dimensions, l'analyse peut adopter également une approche plus sociologique reposant, notamment, sur la constitution de normes communes et sur les relations et régulations qui s'installent dans un réseau d'acteurs.

<sup>8</sup> Rapport du séminaire international ; 27 novembre 2013, Bruxelles

## **DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE**

Définition retenue dans le cadre de l'étude aborde la filière dans une logique systémique. Elle sera analysée comme réseau d'acteurs mobilisés dans un système productif et liés par des relations et une certaine interdépendance technique et économique.

*Système productif, englobant d'amont en aval, les opérateurs et les activités (production, transformation, commercialisation, sans oublier les intrants) concourant à la réalisation d'un produit agricole ou alimentaire. Les acteurs d'une filière sont liés par des relations économiques et organisés autour de références techniques, organisationnelles et normatives.*

Au regard du sujet de l'étude, l'enjeu porte donc sur la compréhension des types de relations entre acteurs et leur incidence sur l'émergence de l'agro-écologie à l'échelon de la production agricole. Il s'agit de comprendre la manière dont le système d'acteurs peut concevoir de nouvelles stratégies économiques et de nouvelles relations internes, permettant de valoriser les pratiques agro-écologiques (dans sa chaîne de valeur) ou éviter de pénaliser ces innovations si elles perturbent les normes internes en place. Si l'accent sera porté d'abord sur l'aspect systémique et organisationnel de la filière, la réflexion sur la "chaîne de valeur" sera présente pour essayer de comprendre comment naissent les stratégies agro-écologiques dans une filière (à l'initiative de qui?). Elle permettra aussi de comprendre pourquoi ces innovations diffusent ou non dans la chaîne au regard des intérêts des parties prenantes. Il s'agira également de mieux appréhender les freins, issus de la filière, pouvant entraver les changements de pratiques.

Dans le cadre des études de cas menées par la suite, il est proposé de porter l'accent les acteurs plutôt en aval des filières dont ceux de la distribution, de la transformation et du maillon collecte-approvisionnement (coopératives-négoce). Ces acteurs économiques ont *a priori* un rôle prépondérant dans la construction des stratégies commerciales en aval de la chaîne alimentaire. Le rôle des autres familles d'acteurs sera interrogé mais de façon plus secondaire (prestataires de services, logisticiens, conseillers, mécanisation...). Le rôle du développement agricole et des acteurs institutionnels des OPA, n'est pas non plus examiné dans cette approche des filières, centrée davantage sur les organisations économiques.

## **Relations entre filières et agro-écologie au niveau des exploitations agricoles**

### **A L'ÉCHELLE DE L'EXPLOITATION: QUEL EFFET DES POSITIONNEMENT DES FILIÈRES**

La relation entre pratiques des exploitations agricoles et filières a longtemps été analysée de façon assez distante. Le lien entre pratiques et filière est en général avant tout observé sous l'angle du conseil et de la prescription agricole liée aux coopératives et organismes de négoce assurant la collecte et approvisionnement des exploitations. L'enjeu de la séparation de la vente et du conseil ou des bonnes pratiques de conseil ont longtemps été au cœur de cette approche sans que le lien aux autres échelons de la filière ne soit vraiment étudié.

Cette analyse autour de la prescription agricole, est donc davantage une approche horizontale qui interroge des mécanismes de conseil – plus ou moins "neutre" et global, qu'une analyse verticale des relations dans une filière globale.

Cette focale restreinte s'explique aussi par le fait que la diffusion de pratiques agro-écologiques dans les exploitations est longtemps abordée par la recherche et le développement dans une perspective sociologique (cf. note du CEP septembre 2013). Le changement à l'échelle de l'exploitation/ groupe est avant tout analysé sous l'angle des mécanismes de conseil et animation. En effet, l'article du CEP cite plusieurs familles de modèles ou théories de changement autour desquelles s'organise cette question du changement de pratiques.

- La « courbe de diffusion » des innovations depuis les « pionniers » vers le reste des agriculteurs insistant sur le rôle du conseil et des pionniers ;
- La réflexion globale sur le lien entre nouvelles pratiques et l'environnement de l'exploitation par le management de l'entreprise – rôle du conseil global ;
- La réussite des transitions approchés comme des processus « apprentissages organisationnels » progressifs et collectifs...

La réflexion sur le lien entre filières au sens des définitions adoptées et changement des pratiques / systèmes au niveau des exploitations, est beaucoup plus récente. Elle est mise en avant par plusieurs évaluations de politiques publiques autour de l'eau/ pollutions diffuses qui montrent que les changements à opérer sont parfois très structurels et ne peuvent être abordés sans une forte légitimité sur le plan économique ou politique. La transformation des filières et productions en place est donc une condition nécessaire et leur mobilisation est indispensable pour crédibiliser et pérenniser les changements majeurs qui sont nécessaires. Une des incidences est que la politique de l'eau ne peut pas être abordée uniquement au travers des outils du conseil et animation agricole qui dominant très largement, mais doit également prendre appui sur les leviers du développement économique (Epices-ASCA 2009).

Cette réflexion se précise aussi dans les travaux de recherche qui montrent que les transitions agro-écologiques sont confrontées à des mécanismes de « verrouillage » des « régimes sociotechniques ». En effet, les travaux de P. Baret<sup>9</sup>, sur les régimes socio-techniques montrent que les filières constituent parfois des systèmes et organisations d'acteurs fortement liés dans lesquels les innovations ou alternatives peuvent avoir du mal à être intégrées. Les règles de fonctionnement et les relations au sein d'un régime socio-technique peuvent être très structurantes avec des mécanismes d'auto-renforcement à l'œuvre visant à maximiser la rationalité économique d'un modèle développement. Le travail de l'INRA sur les freins à la diversification des cultures (cf. J-M. Meynard & all) décrit aussi ces mécanismes.

Certaines innovations techniques à l'échelle des systèmes agricoles sont donc exclues parce qu'elles perturbent les règles qui régissent l'organisation. Par exemple, la diversification dans un système de grandes cultures perturbe les logiques de collecte et stockage à l'œuvre. Les produits issus de cette diversification ne trouvent pas de débouchés puisque les organismes stockeurs adoptent plutôt des stratégies de hyper-spécialisation de la race Blanc Bleu Belge.

Dans ces différents travaux, **la question de la transition agricole est abordée comme un enjeu multi-niveaux** qui engage fortement le lien avec

<sup>9</sup> Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agro-écologique, 2013

**Mécanismes d'autorenforcement**

- Économies d'échelle
- Économies de réseaux
- Effets d'apprentissage
- État de la connaissance
- Incertitude
- Droits de propriété
- Coûts du changement
- Etc.

les filières et pas seulement dans la relation entre l'agriculteur, le groupe et son système de conseil/ prescription technique.

### **QUELLE PLACE DES INNOVATIONS DANS UNE FILIÈRE ET RÉGIME SOCIO-TECHNIQUE?**

Certains auteurs s'attardent davantage sur la place des innovations dans les filières et les mécanismes de leur valorisation interne. Comme mentionné précédemment, chaque régime de filière semble régi par des équilibres internes et une rationalité économique. Dans un régime donné avec des relations entre parties déjà établies, les changements qui ont lieu sont souvent incrémentaux et progressifs pour éviter de perturber fortement toute la chaîne et laisser du temps d'adaptation aux acteurs. Au regard de la grille ESR – Efficience, Substitution, Reconception, les changements adoptés par un régime socio-technique déjà en place, seraient en général davantage dans le champ de l'efficience.

Les changements importants qui nécessitent en revanche une plus forte prise de risque et qui perturbent le régime en place, sont souvent conduits sous forme d'expérimentations dans des « niches d'innovation ». Il s'agit en somme de tester une autre forme d'organisation et de gestion de la valeur au sein d'une filière qui est conduite dans une niche, avec des règles spécifiques de gestion du risque qui ne perturbent pas en bloc toute l'organisation. Dans le cas de ces niches, la gestion de l'innovation passe souvent par une contractualisation renforcée entre les parties et une démarche progressive<sup>10</sup>

Cette hypothèse de la gestion des niches sera testée au cours de l'étude en essayant de comprendre comment les régimes socio-techniques en place.

## **Quelles focales pour l'étude et comment l'analyser des liens entre filières et agro-écologie ?**

Ces différents apports théoriques permettent de mieux cadrer la réflexion qui suit. Il apparaît globalement que l'étude doit examiner deux grandes familles de questions :

### **QUELLES CONDITIONS DE MOBILISATION DES FILIÈRES SUR L'AE**

La première famille de questions porte sur les conditions de mobilisation des filières – dont l'aval – autour des innovations agro-écologiques. Il s'agit en particulier de comprendre quels sont les intérêts (« ce qui motive ») et quels sont freins (« ce qui bloque ») à la diffusion d'une innovation agro-écologique dans la « chaîne » d'une filière – cf. motivations au niveau de la distribution, des industriels et transformateurs ou des acteurs coopératifs et de la collecte par exemple. Cette question se pose en fait à deux niveaux différents :

- Quelle est **l'origine et la motivation qui conduit à un changement** (ex. la différenciation d'une gamme de produits agro-écologiques)? L'hypothèse a priori est que l'origine du changement tient à la stratégie et intérêts économiques d'un des maillons de la filière – un acteur de changement – qui entraîne les autres parties prenantes dans

<sup>10</sup> cf. Transition agro-écologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières : le cas de la filière blé dur française- M. Fares & all

son sillage pour les intéresser<sup>11</sup> à sa démarche. L'absence de changement au niveau des acteurs de l'aval, renvoie donc à des situations où l'ensemble des maillons de la chaîne n'ont pas de perception d'intérêt immédiat à ce type de démarche agro-écologique.

- Quelles sont **les implications du changement sur la filière et les conditions de son acceptation**. La littérature relative aux niches d'innovation permettrait d'expliquer les modalités d'organisation nécessaires (cf. expérimentation dans une niche spécifique, importance des dimensions contractuelles/ partenariales pour gérer le risque ...). Il s'agit de voir comment est géré le changement sur le plan du partage de valeur ou de la gestion logistique et organisationnelle.

Les schémas suivants essaient d'illustrer ces idées en montrant un premier régime socio-technique avec des règles internes, dans lequel une innovation est portée par un acteur de changement (ici la distribution), mais peut créer des résistances (ex au niveau de la collecte). Son acceptation et sa valorisation passe en revanche par une évolution du régime et des relations établies, probablement dans une niche économique, entraînant une certaine acceptation et intéressement de l'ensemble des autres parties prenantes.

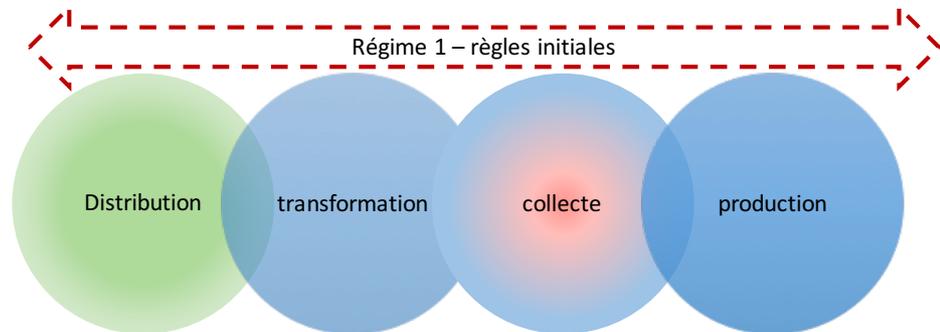


Figure 4: Illustration d'acteurs moteurs et acteurs bloquants dans un régime sociotechnique

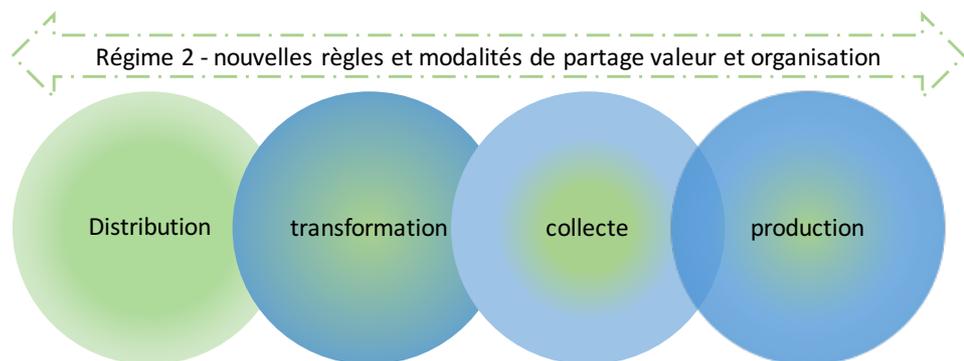


Figure 5: Illustration d'adhésion de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur en lien avec de nouvelles règles induites par le changement de régime sociotechnique

<sup>11</sup> voire parfois leur imposer

L'analyse qui suit cherchera donc à comprendre : (1) d'un côté les « drivers » qui orientent les stratégies des différents acteurs des filières et (2) d'autre part la façon dont s'organisent les interactions dans les filières avec en particulier les relations contractuelles (cahiers des charges) autour du partage de la valeur, et les leviers de changement ou adaptation envisageables.

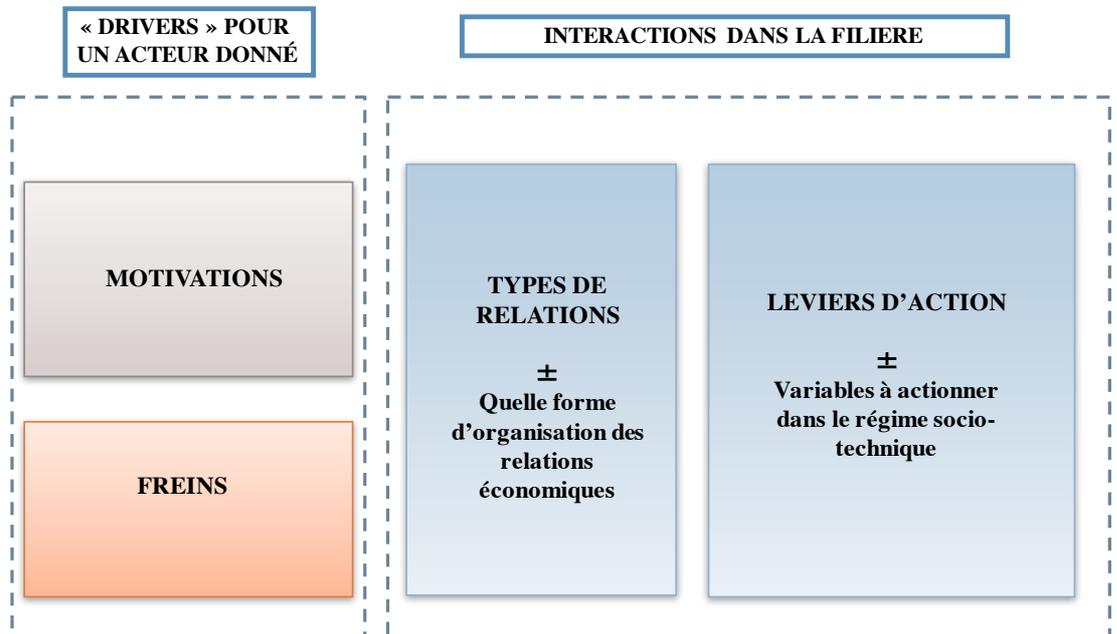


Figure 6: Schéma général des enjeux de changement analysés comme la résultante de « motivations » individuelles des acteurs économiques et de relations collectives dans la chaîne

### **QUELLES CONDITIONS DE FILIÈRES FAVORABLES POUR FAVORISER LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES AGRICULTEURS**

Au-delà de la question de la diffusion de l'innovation dans une filière donnée – ex. le blé panifiable de la production à la grande distribution – la question du cahier des charges porte sur le rôle des filières dans la transition agro-écologique. Or, une partie importante des enjeux agro-écologiques au niveau des exploitations touchent précisément à la dimension systémique de ces dernières – cf. enjeux de diversification des systèmes de cultures ou d'autonomie alimentaire des élevage. Ces enjeux agro-écologiques concernent donc aussi une pluralité de filières et se situent à l'interface des filières.

La question n'est donc pas seulement de savoir si une filière s'engage pour l'agro-écologie, mais aussi si les stratégies des filières dominantes ne bloquent pas la diversification des productions sur l'exploitation, ou de l'évolution de son approvisionnement. Il s'agit aussi de voir s'il y a des synergies inter-filières qui se mettent parfois en place et qui peuvent favoriser la transition agro-écologique au niveau d'un bassin de production, ou à l'inverse la freiner : ex. Le développement du chanvre ou de la luzerne dans les bassins de l'Est sont-ils tirés par certaines autres filières, permettant ainsi à ces productions diversifiantes de toucher un plus grand nombre d'exploitations ?

On peut donc observer plusieurs niveaux de contribution des filières au développement de l'agro-écologie à l'échelle des exploitations :

- Des filières (en aval) qui tirent les producteurs par des stratégies de marché et différenciation en lien avec la demande des consommateurs ;
- Des filières qui accompagnent les agriculteurs et leur permettent de développer leurs innovations ;
- Des filières qui sont « passives » vis-à-vis des agriculteurs,
- Voire, des filières résistantes qui sont défavorables à ces évolutions.

On peut aussi considérer que les changements les plus conséquents au niveau des exploitations – en référence à la grille ESR – sont ceux qui nécessitent la prise en charge la plus forte de la part des filières à l’image des adaptations en cours liées aux filières AB. A titre d’exemple :

- une innovation « mineure » ou « incrémentielle » – mise en place d’outils d’aide à la décision dans le pilotage technique – peut être conduite sans changer fondamentalement les pratiques et systèmes des exploitants mais en renforçant l’appui technique de la filière et en cherchant à mieux valoriser cette bonne pratique vis-à-vis des acheteurs potentiels ou dans la politique RSE.
- une innovation plus importante dans le champ de la substitution – ex. gamme « sans antibiotiques » – entraîne des surcoûts et risques forts. Elle nécessite un appui technique important, une nouvelle valorisation commerciale des produits sans antibiotiques permettant de répercuter la valeur, des règles de gestion et de valorisation des animaux malades, la mise en place d’une traçabilité voire d’une chaîne de collecte spécifique, un sourcing pour faciliter l’approvisionnement des élevages avec des produits « naturels » nouveaux ...
- Une innovation « transversale » ou « systémique » du registre de la reconversion (ex. fort recours à l’autonomie dans l’exploitation) – peut conduire aussi à limiter l’approvisionnement en fertilisants et pesticides, limiter le recours à l’aliment du bétail, nécessiter une valorisation spécifique des produits pour gagner de la valeur, exiger une restructuration des filières d’approvisionnement en protéines végétales ...

Le schéma suivant permet de visualiser les incidences selon le type d’innovation.

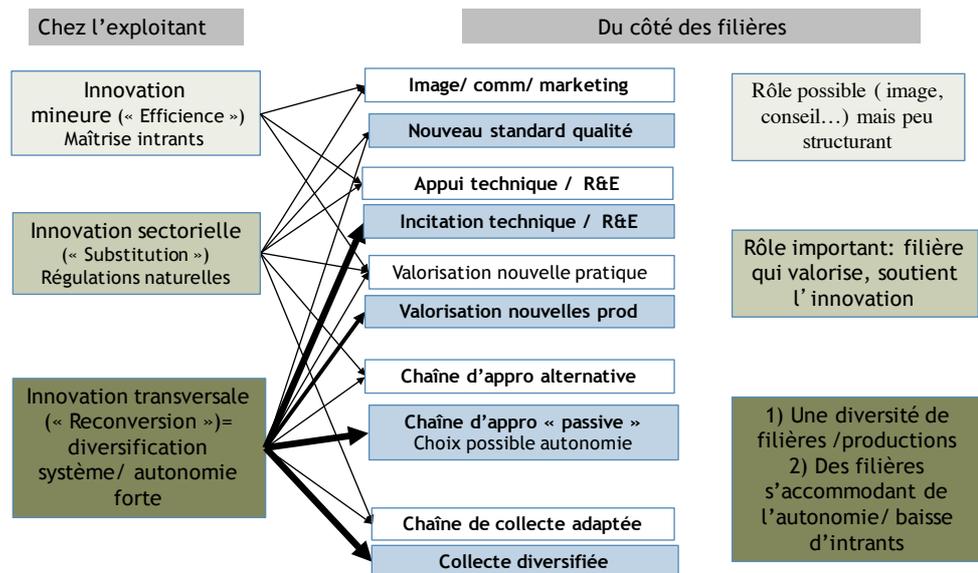


Figure 7: Implications des divers degrés d'innovations agro-écologique des exploitations sur l'adaptation nécessaire des filières.

## Contextes des grands bassins de production et variables explicatives des dynamiques à grande échelle

Les entretiens conduits auprès des délégués des filières FAM et auprès des représentants des Conseils Spécialisés permettent de faire un premier repérage de la mobilisation des acteurs économiques sur ces thématiques. Le développement des démarches agro-écologiques au niveau des secteurs agricoles semble très variable bien que difficile à mesurer de façon globale.

Selon les secteurs de production, la mobilisation plus ou moins forte sur ce sujet semble tenir à plusieurs familles de variables identifiées ci-dessous. Indépendamment des intérêts et motivations de tel ou tel acteur, ces variables contextuelles semblent dresser un paysage des grands déterminants qui peuvent favoriser ou non les dynamiques à l'échelle des bassins de production agricoles.

### VARIABLES TECHNIQUES

Les entretiens avec les acteurs mettent d'abord en avant une série de variables techniques qui sembleraient expliquer la facilité à intégrer une innovation agro-écologique dans les filières.

Sur ce plan, la maturité et faisabilité des solutions agro-écologiques semble plus ou moins forte selon les productions. Ainsi, si des techniques comme la protection biologique intégrée sont mises en place et existent depuis longtemps sur certaines productions de fruits et légumes, ces types de conduites sont beaucoup moins présentes sur les autres cultures annuelles ; si les techniques de bio-contrôle marchent plutôt bien sur le trichogramme de maïs, elles semblent beaucoup moins abouties sur les blés.

La facilité de gestion de ces solutions en interne à une filière donnée semble aussi très déterminante. De ce point de vue, les solutions intra-filières sont souvent privilégiées et recherchées en priorité par les acteurs de ces dernières, plutôt que le recours à des solutions plus transversales conduisant à modifier

l'ensemble du système. La gestion technique des innovations au sein d'une filière semblerait plus facile au sein des cultures pérennes (ex. viticulture et arboriculture) qu'au sein des filières de grandes cultures – avec de fortes interdépendances agronomiques entre productions mais une organisation de filières très sectorielle. De même, certaines cultures à bas niveau d'impacts (cf. définition étude AESN 2016) se retrouvent intrinsèquement porteuses de cette dimension agro-écologique (cf. luzerne, chanvre...), là où d'autres productions (pomme de terre, mâche...) sont beaucoup plus exigeantes en intrants de synthèse.

Du côté des productions animales, le lien au sol peut aussi être un facteur explicatif. Les systèmes engagés dans des spécialisations très fortes et sans lien au sol auront une difficulté majeure à envisager des solutions agro-écologiques plus systémiques. Par contre, les élevages peuvent être porteurs de modifications de pratiques qui peuvent être incluses ou connexes de l'agro-écologie (sans OGM, sans antibiotiques, respect du bien-être animale, autonomie énergétique, diminution des émissions de gaz à effet de serre...).

Ainsi, selon les filières, on constaterait des champs techniques plus ou moins faciles à exploiter et plus ou moins lisibles vis-à-vis d'acteurs acheteurs de la chaîne ou des consommateurs – voir plus loin.

### **VARIABLES ÉCONOMIQUES**

La seconde famille de variables est de nature plus économique et concerne notamment les questions de marges et de valeur au sein d'un secteur de production.

Ces variables économiques renvoient tout d'abord à l'état de santé des secteurs et au partage des marges entre acteurs des filières. Elles renvoient aussi à la segmentation du marché dans un domaine donné – part des produits premium, des produits entrée de gamme, des produits bruts exportés ...

De façon générale, l'effet de ces variables ne semble pas univoque et il est difficile d'établir a priori une relation avec le déploiement de l'agro-écologie. Il semble néanmoins que les secteurs avec les produits les plus qualitatifs et avec des capacités économiques plus fortes (ex. Viticulture AOP) soient aussi parmi les plus dynamiques en arrivant à intégrer plus facilement le coût des innovations nécessaires. D'autres secteurs de productions tournés vers des produits de base/ commodités - avec des enjeux de coût de production forts, sont en revanche plus en peine à assurer le financement de ces innovations (cf. productions de grandes cultures, hors sol...).

Dans le premier cas, l'intérêt des innovations agro-écologiques peut être de maintenir de la valeur ou de répondre à des attentes nouvelles de marché / rassurer par rapport à des risques potentiels. Dans le second cas, l'intérêt de la démarche peut être de créer de la valeur dans un régime déjà en crise, où la compétitivité prix de la production française est faible par une nouvelle segmentation.

Sur un autre plan, les relations économiques entre acteurs et la manière de répartir les coûts l'investissement ou la gestion du risque sont aussi très importantes – cf. présence de contractualisations, cahiers des charges ...

Les questions de taille critique et coûts logistiques sont aussi très déterminantes. De ce point de vue, les coûts de différenciation de la collecte laitière ou de collectes de grains (y compris les modalités de stockage/allotissement), au

regard des niveaux de valorisation de ces denrées, peuvent s'avérer très impactantes. La valorisation des innovations pourrait donc s'avérer plus facile en cas de circuits courts, réduisant les frais annexes, ou de stratégies de spécialisation globales limitant les surcoûts logistiques.

### **VARIABLES « SENSIBILITÉ SOCIÉTALE »/ L'IMAGE ENVOYÉE VERS LE CONSOMMATEUR**

La troisième famille de variables semble être un déterminant majeur. En effet, la sensibilité des consommateurs aux enjeux agro-écologiques de telle ou telle production impacte directement sur la demande potentielle et un éventuel marché.

Les filières semblent donc d'autant plus sensibles aux questions agro-écologiques que l'on retrouve une forme de "maturité" des attentes/ inquiétudes à l'échelle des consommateurs en lien avec la médiatisation de certains enjeux alimentaires, sanitaires voire de santé publique. De ce point de vue, les questions relatives aux pesticides dans les filières fruits et légumes ou des enjeux antibiotiques dans les productions animales pèsent indéniablement sur la mobilisation des filières. À l'inverse, la faible identification d'enjeux dans le champ du lait ou des grandes cultures rend sans doute ces filières moins exposées pour l'instant ....

L'intérêt pour l'agro-écologie est donc lié en partie au capital image de la production agricole. Il se structure aussi en lien avec les pratiques sur lesquelles il existe une forte sensibilité consommateurs (ex. bien-être, plein air, lutte intégrée, sans traitement, sans OGM, AB...).

De façon complémentaire, cette sensibilité sociétale tient aussi à la structure de la filière. En effet, elle semble d'autant plus forte qu'il s'agit de productions alimentaires et de filières courtes avec des produits frais, avec un faible degré de transformation. La forte présence de la grande distribution peut aussi avoir un rôle déterminant dans la structuration du lien au consommateur. Cette sensibilité est plus diluée dans le cas des productions dont une grande partie est utilisée à des fins non-alimentaires – ex colza et diester, ou majoritairement transformée par l'industrie agroalimentaire – ex. production porcine.

### **VARIABLES COMMUNICATION STRATÉGIQUE : LA CAPACITÉ D'IDENTIFICATION DES PRATIQUES & ENJEUX AE**

Outre la sensibilité des consommateurs, la question se pose aussi sur les incidences d'une stratégie AE au sein d'un secteur de production et son acceptabilité interne. En effet, la mise en avant de certaines démarches agro-écologiques peut buter sur des enjeux d'acceptabilité, puisque ces démarches nouvelles mettraient en évidence, par défaut, des pratiques généralisées (« conventionnelles ») pouvant être mal vues. Il en va donc d'un intérêt de préservation d'image et de réputation pouvant conduire à un verrouillage au sein d'un secteur. Comme développé plus loin, plusieurs filières sont confrontées à ces questions de communication stratégique : ex. lait « sans OGM » (mais avec des évolutions sous-jacentes fortes, voire systémiques avec la proximité du marché allemand), porc sur paille, vaches à l'herbe ...

Dans un autre registre, l'intérêt pour l'agro-écologie peut aussi s'expliquer par la facilité ou difficulté relative à rendre les pratiques AE visibles au regard de l'existant. Cette visibilité peut être difficile dans un contexte de « concurrence » des labels et l'identification et de faible compréhension par les consommateurs.

Dans des domaines de production déjà fortement segmentés (cf. fromages AOP laitières), une sur-segmentation AE est sans doute moins lisible et peu avoir plus de mal à trouver une place.

Enfin, pour certains acteurs nationaux, un positionnement fort sur l'agro-écologie peut receler des opportunités de communication institutionnelle, porteuse d'amélioration d'image de l'entreprise.

### **VARIABLES ORGANISATIONNELLES**

La dernière famille de variables semble renvoyer à la structure des opérateurs et à la segmentation déjà présente dans un domaine de production donné. Ces dimensions organisationnelles sur la concentration/ segmentation des opérateurs/ productions découlent assez naturellement comme un élément explicatif à la croisée de plusieurs autres variables.

La présence d'opérateurs dominants refusant et ou porteur des démarches alternatives peut être un facteur très structurant dans un champ donné. De ce point de vue, la forte concentration régionale sur certaines productions autour de quelques opérateurs économiques sur des stratégies de massification – ex porc, lait, sucre ... rendent l'adoption des innovations tributaire du basculement de ces opérateurs.

A l'inverse dans des champs plus segmentés avec davantage d'opérateurs et entités, les stratégies agro-écologiques peuvent être accélérées par le jeu de la concurrence et des positionnements.

De même, la présence d'une segmentation des gammes et produits, reflétant souvent des stratégies d'acteurs différents, peut aussi être un facteur qui favoriser la mise en place de niches pour l'agro-écologie. La comparaison des productions porcines (assez concentrées en termes de gammes) et des secteurs avicoles (avec une segmentation beaucoup plus développée autour des labels, IGP, AB ...) sera de ce point de vue intéressante.

## 4. Analyse et interprétation de la stratégie nationale en matière de filières et agro-écologie

### Chantier national filières et agro-écologie

#### Rappel de la stratégie nationale

La politique nationale en matière d'agro-écologie s'incarne notamment dans le projet agro-écologique lancé par le ministre Stéphane Le Foll. Ce plan d'action couvre une multitude de sujets (formation, accompagnement des agriculteurs, soutiens financiers, etc.) a été défini en co-construction avec les différents partenaires. Il a été validé par le comité national de suivi et d'orientation du projet agro-écologique en 2014.

Dans la version initiale du plan, le volet filières émerge en lien avec les travaux de l'Inra dont le rapport sur les freins à la diversification des cultures Meynard - qui insistent sur les questions du verrouillage socio-technique par les filières de certains enjeux de transition des systèmes. Ainsi, une des actions du plan - cf. chantier 4.2 - concerne le lien aux filières. Cette fiche rappelle que « la mise en œuvre du projet agro-écologique pour l'agriculture française doit être pensée à la fois dans son environnement économique et en lien avec les territoires. Il est donc nécessaire que la préoccupation agro-écologique soit partagée par l'ensemble des acteurs des filières agricoles et agroalimentaire, de l'amont du secteur agricole (intrants, machinisme...) à l'aval (commercialisation, communication...) ».

La fiche 4.2 est définie en même temps que le plan et prévoit une mise en œuvre d'une première série d'actions pour fin 2014/début 2015 dont notamment :

De mener un travail d'inventaire et d'adaptation des dispositifs FAM au service de la transition agro-écologique

D'engager une sensibiliser les filières par le biais des conseils spécialisés et d'accompagner l'adaptation des stratégies filières 2025 en engageant un repérage d'actions agro-écologiques dans ces stratégies<sup>12</sup>

<sup>12</sup> élaborées dès 2013, à savoir avant l'entrée en vigueur du chantier 4.2

Finalité	pilotage			Recherche, expé, développement, formation							Soutien financier	Des démarches	Sur un contexte d'inn	Outre-mer	International	
Objectif	Evaluer les réalisations et l'impact du projet agro-écologique	Déployer le projet agro-écologique au niveau régional	Sensibiliser et former les agents du ministère et des opérateurs	Revisiter les référentiels technico-économiques et explorer les dynamiques de changement	Assurer la formation initiale d'une agriculture performante	Assurer la formation continue des agriculteurs pour une agriculture performante	Impliquer le développement agricole	Diffuser et communiquer sur l'agriculture multiperformance	Mobiliser les aides de développement rural	Adapter les aides directes (1er pilier)	Favoriser le développement d'une génétique adaptée	Adaptation des filières	Déployer le projet agroécologique en prenant en compte les réalités des départements d'outre-mer	Promouvoir et diffuser le projet agroécologique à l'international		
n° chantier	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	3.1	3.2	4.1	4.2	5	6
Actions (non exhaustif)	Installer un comité partenarial de suivi et d'évaluation Constitution d'un dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs, données, tableau de bord...) Réalisation d'un tableau de bord annuel de l'agro-écologie	Créer un réseau régional ouvert de référents techniques en agroécologie Elaborer une stratégie de développement de l'agroécologie en région Décliner les priorités en faveur de l'agroécologie dans le PDR de la région	Organiser une sensibilisation à grande échelle Proposer de formations spécifiques adaptées Constituer un réseau de formateurs internes	Poursuivre l'expérimentation et la production de références technico-économiques Développer les expérimentations système et participatives Développer un mécanisme agricole adapté Développer le biocontrôle	Mobiliser le partenariat européen pour l'innovation (PEI) au service de la double performance Inscire les réseaux mixtes technologiques (RMT) dans le PEI Renforcer la qualification et la diffusion des connaissances	Rénover la spécialité du CAPA Production agricole Rénover le bac pro CGEA et le BP « responsable d'entreprise agricole » Rénover les BTS « DARC » et « ACSE »	Construire un programme stratégique régional des exploitations agricoles Appel à projet pour favoriser l'expérimentation / la diffusion / la démonstration à travers quelques projets pilote	Mobiliser l'appareil de formation à travers un séminaire de lancement du plan d'action Former et professionnaliser des référents régionaux Créer un dispositif d'information et de communication « Enseigner à produire autrement »	Construire un outil d'autodiagnostic agroécologique des exploitations Favoriser les dynamiques collectives locales grâce aux GIEE Mobiliser les chambres d'agriculture dans l'accompagnement vers l'agroécologie Mobiliser les réseaux existant	Faire connaître le projet agroécologique auprès du grand public, des agriculteurs et des acteurs du monde agricole (site internet, plaquettes, etc.) Sensibiliser la presse agricole Organiser des événements nationaux mobilisateurs	Prendre en compte l'agroécologie dans les critères de modulation des aides à l'installation Prendre en compte l'agroécologie dans le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations Diffusion du nouveau cadre relatif aux MAEC 2015-2020	Intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs d'aides directes : aides couplées, verdissement Rénover le système de conseil agricole (SCA)	Identifier les critères de performance correspondant à l'agro-écologie S'assurer de leur prise en compte dans les évaluations officielles Faire connaître aux agriculteurs les performances sur ces critères	Sensibilisation des conseils spécialisés sur les réflexions de filières à avoir en lien avec l'agro-écologie Réflexions régionalisées par filière sur l'intégration de l'agro-écologie Intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs de soutien de FAM	Sensibiliser les acteurs des DOM Adapter aux DOM les critères de reconnaissance Mobiliser les RITA Intégrer l'agroécologie dans les projets filières Influencer sur le cadre européen Inciter à l'agroécologie dans le cadre du POSEI	Créer une alliance internationale de l'agroécologie Favoriser le financement de projets d'agroécologie dans les pays en développement Echanger sur l'agroécologie avec nos partenaires européens

Figure 8 : Structure générale du Plan d'action global pour l'agro-écologie de 2014

Le schéma ci-dessus rappelle la structure d'ensemble du plan national et la place du chantier 4.2 au sein d'une architecture dominée par des volets relatifs à la Recherche et Développement et Enseignement agronomique.

Fin 2016, le comité national valide la révision de ce plan d'actions, en faisant évoluer la structure et en incluant de nouvelles actions qui ont été lancées lors du CNOS du 12 avril 2016. Les liens entre le plan d'action et les 10 autres plans et programmes qui concourent à la politique agro-écologique (en incluant le plan bien-être animal et explicitement le programme Enseigner à produire autrement) ont été ré-explicités.

En matière de filières et agro-écologie, une partie des actions menées par le ministère et ses établissements « hors plan », ont été réincorporées au plan en 2016 pour gagner en cohérence : ex. la reconnaissance des démarches de filières. On voit aussi apparaître un volet régional – les réflexions régionalisées par filières sur l'intégration de l'agro-écologie, cherchant à davantage mobiliser les niveaux régionaux (voir annexes).

## Analyse de la mise en œuvre nationale

### STRATÉGIES 2025 : PROCESSUS DE MISE EN DISCUSSION

#### MODALITÉS DE SENSIBILISATION DES CONSEILS ET D'ADAPTATION DES STRATÉGIES 2025

Un des volets du chantier 4.2 initial porte sur l'appréciation des stratégies 2025 au regard des enjeux agro-écologiques et leur adaptation en fonction des marges existantes "Dans un premier temps, il s'agira d'éclairer les schémas stratégiques élaborés par chaque filière au regard de leur prise en compte des critères agro-écologiques, puis dans un second temps de qualifier la démarche agro-écologique par type de production et par zone de production afin d'en identifier les marges de progrès et les leviers pour atteindre les objectifs »(cf. chantier 4.2) Or, comme rappelé ci-dessus, la définition des stratégies a souvent eu lieu dès 2013 et la mise en œuvre de cette action du plan ne démarre souvent que fin 2014 voire à partir de 2015 lorsque sont organisées les discussions sur l'agro-écologie dans les réunions des Conseils spécialisés.

La démarche de sensibilisation à l'agro-écologie est souvent confiée aux Instituts Techniques de chaque branche venant expliciter le concept général et mettant l'accent sur des enjeux agro-écologiques abordés sur un plan agronomique tels qu'abordés par la recherche et expérimentation agronomique et les réalisations issus de leurs travaux.

En outre, d'après les acteurs rencontrés, les démarches de sensibilisation restent ponctuelles et générales, peu problématisées autour d'enjeux prioritaires portés par le ministère/FAM (ex. la diversification / l'autonomie). Les enjeux plus économiques et la manière de faire le lien entre agro-écologie et aux logiques de filières ne ressortent pas franchement. Il semble néanmoins que les problématiques de diversification des systèmes de production ait été abordés en conseil d'administration de FAM via notamment des travaux menés en collaboration avec le Service statistique et Prospective du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, les parties prenantes de ce processus décrivent avant tout une démarche de repérage des dimensions agro-écologiques au sein des stratégies déjà rédigées plutôt qu'un travail d'adaptation des stratégies autour d'enjeux agro-

écologiques (très peu de ruptures / adaptations réelles des stratégies). En effet, les stratégies filières 2025, conçus en CS à FAM en 2013, à la demande du Ministre, étaient explicitement orientés vers la compétitivité. Elles ne sont pas conçues initialement pour traiter de la problématique "agro-écologique même si certaines filières l'avaient abordée. A noter qu'aucun travail de reconception des stratégies pour intégrer l'approche agro-écologique n'a été demandé à FAM par la tutelle agricole en 2014, il n'y a donc pas eu de réouverture d'un grand chantier global.

Au total, l'action conduite auprès des conseils spécialisés est décrite comme étant très inclusive et peu précise sur le champ de l'agro-écologie et ses dimensions systémiques. Elle est aussi perçue comme peu exigeante, faisant dire à certains acteurs qu'il s'agit avant tout d'une « démarche d'apprivoisement des conseils » (sur le thème de l'agro-écologie), plutôt que d'orientation du travail des conseils spécialisés ».

### **PERCEPTION DE L'APPROCHE PAR LES PROFESSIONNELS AGRICOLES**

Du côté des professionnels agricoles en charge des commissions, le sujet agro-écologie est globalement perçu avec scepticisme, voire rejet. Le sujet est souvent perçu comme « une politique, voire une métapolitique », « pas simple à comprendre » qui n'est pas suffisamment concret et appliqué à leurs préoccupations. Pour certains, il est associé à une crainte, avec la peur de contraintes réglementaires supplémentaires sans valeur ajoutée induite sur le plan économique. L'autre inquiétude affichée est plutôt sur un plan financier, avec l'absence de ressources du ministère pour accompagner cette politique. Selon les dires de certains acteurs : « la lisibilité financière reste très faible », « ces stratégies, ce n'est pas quelque chose qui ramène de l'argent – c'est donc compliqué pour l'établissement public ».

Pour d'autres encore, la démarche du ministère peut être parfois être reçue comme « une politique qui donne des leçons » alors que les acteurs de terrain ont l'impression d'avoir déjà engagé des processus de transition et revendiquent les efforts engagés sur la baisse de l'usage des intrants : « produits d'excellence », « agriculture de précision » ...

Néanmoins, si le terme « agro-écologie » est peu utilisé, on observe une certaine réappropriation des enjeux qu'il véhicule par une partie des acteurs interrogés. Plusieurs représentants concèdent qu'il s'agit d'une tendance de fond : le concept évolue (agriculture raisonnée, agriculture écologiquement intensive...) et s'enrichit (approche sociétale), mais les enjeux demeurent. Certains font aussi le constat que la conjoncture d'une filière ne change a priori pas forcément sa sensibilité à l'AE.

## **2) CONTENU AGRO-ÉCOLOGIQUE DES STRATÉGIES 2025**

L'examen global des stratégies élaborées par les conseils donne un aperçu précis de la manière dont ces dernières ont abordé la question de l'agro-écologie. Cet examen a été réalisé sur la base des programmes d'action triennaux de filière construits par les délégués FAM et les CS en s'appuyant sur les stratégies 2025 et proposant un repérage des mesures à teneur agro-écologique. Il en ressort globalement :

- une identification des mesures AE très hétérogène d'un programme à l'autre en lien avec les choix réalisés notamment par les différents délégués. A titre d'exemple, dans certaines filières ont été retenues

uniquement les mesures inscrites dans une perspective environnementale alors que, pour d'autres filières, ont aussi été repérées des mesures qui pourraient-potentiellement-avoir une portée agro-écologique (bien que n'étant pas inscrites dans cette perspectives).

- Une correspondance très partielle des mesures retenues avec la définition retenue par l'étude (voir ci-dessous) en lien avec le statut très ouvert de l'exercice. En effet, la démarche de repérage ayant été faite de façon très ouverte sans que le « cœur du sujet agro-écologique » n'ait été défini, chaque filière ou délégué à inscrit dans les programmes pluriannuels des mesures à teneur environnementale ou sociétale mais parfois bien loin du centre de gravité défini précédemment.

Le schéma qui suit rend compte de la diversité des champs qui apparaissent à la lecture des programmes des filières. On voit notamment que certains des marqueurs de l'agro-écologie comme l'autonomie ou la diversité sont très peu abordés du fait de la structure même des filières (intervenant selon des logiques sectorielles et cloisonnées). Ainsi, la diversité a été traduite uniquement sous l'angle de la diversité génétique intra-espèce ou parfois par une référence un peu formelle à l'action possible des GI2E. La thématique de l'autonomie est abordée au travers de dimensions "décalées", portant sur l'énergie et le climat, mais sans lien direct avec les enjeux d'autonomie alimentaire des exploitations ou en intrants chimiques. Le recours aux mécanismes de régulation naturels est peu présent dans les stratégies mis à part sous l'angle de l'amélioration de l'efficacité des intrants par l'usage des OAD<sup>13</sup> ou le recours à la lutte biologique et au biocontrôle dans le cas de certaines filières.

A la différence de la focale retenue dans le cadrage de l'étude (agro-écologie comme façon de reconcevoir les systèmes), l'agro-écologie a parfois été assimilée à une question d'optimisation du process (effluents, énergie, ...) - voir colonne du milieu et thèmes en marron ci-dessous, ou un processus « maîtrisé » de modernisation des exploitations (de type innovation incrémentielle). On voit aussi apparaître des actions dans le champ de la mise aux normes réglementaires, le bien-être animal, la santé ... (cf. colonne autres et cases en orange sur le schéma). A l'inverse, certaines des focales clé de l'agroécologie sont par construction très peu couvertes dans ces stratégies des CS dont notamment les questions relatives à l'autonomie (protéique, alimentaire ...) ou la diversité/diversification<sup>14</sup> (cf. cercles bleus ci-dessous qui traduisent ces champs non ou peu abordés). L'approche par les régulations naturelles est quant à elle mieux investie aujourd'hui dans les stratégies (dont bio-contrôle ou travaux sur les outils d'aide à la décision et conseil agronomique en général).

<sup>13</sup> Outil d'aide à la décision

<sup>14</sup> hors-mis un certain investissement sur la diversité génétique qui est un des axes de travail de certaines stratégies

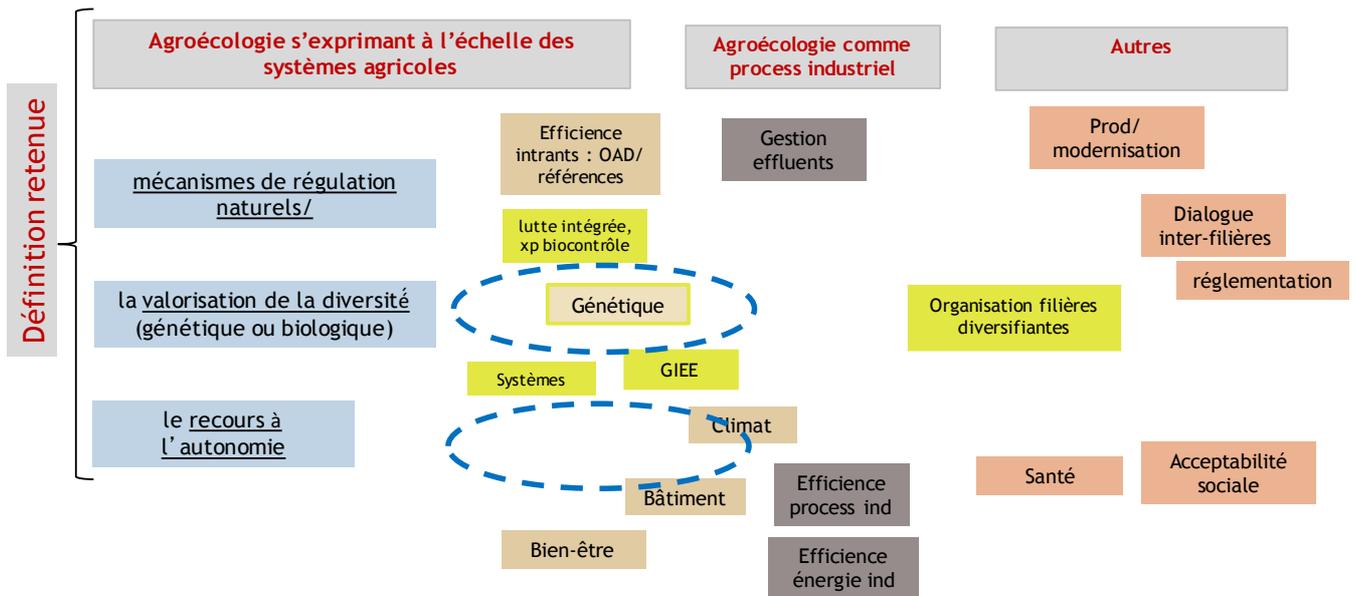


Figure 9: Entrées thématiques auxquelles est assimilée l'agro-écologie dans les stratégies 2025 des conseils spécialisés

Ainsi, la problématique agro-écologique a été traduite par une diversité de sujets et démarches relevant de l'environnement ou la durabilité au sens large. Ces démarches sont néanmoins très variables selon les filières comme le montre le graphique suivant qui tente de reconstituer les types d'actions inscrites dans les stratégies de chaque filière.

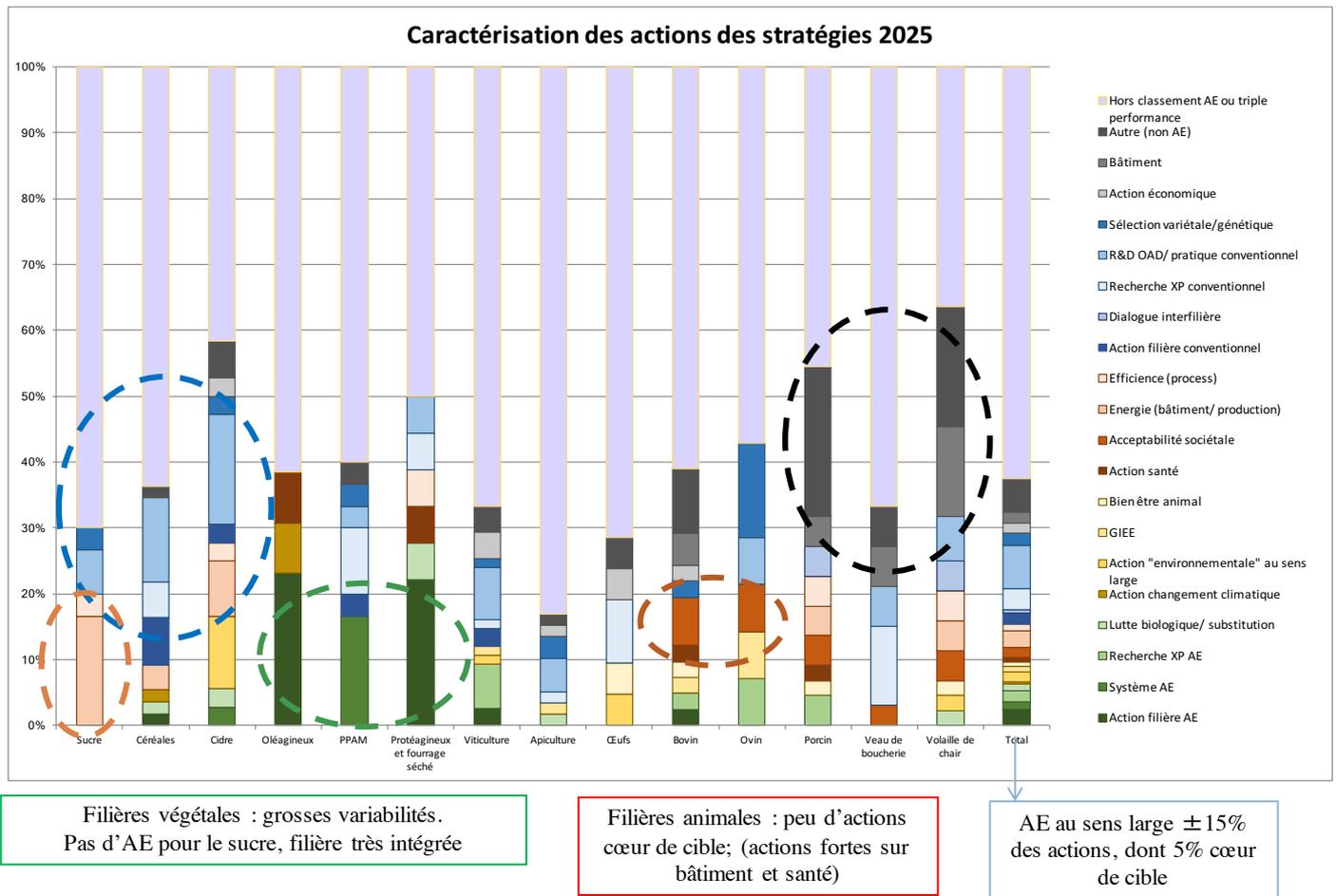


Figure 10: Typologie des actions présentes dans les plans stratégiques de filières 2025 en référence aux thématiques abordées et leur proximité avec la définition de l'agroécologie retenue dans l'étude.

Ce schéma donne à voir la part des actions de chaque plan stratégique de filière 2025, classées par les CS et délégués FAM comme ayant un lien à l'agro-écologie. Les actions en violet sur le graphique (partie haute) sont des actions non rattachées au champ de l'agro-écologie. Les champs en bas du graphique (autres que violet) ont été classés par les CS comme relevant de l'agro-écologie. Ces actions ont été ventilées par Epices en cherchant à ranger par catégorie, allant des plus éloignées aux plus proches de notre cadre d'analyse. Ainsi, les actions classées en noir, bien que classées a priori ne nous semblent pas relever du tout de la problématique d'étude, et celles en vert foncé en bas des graphiques, se rapprochent vraiment du champ de l'agro-écologie et filières<sup>15</sup>. Certaines de actions classées en bleu, orange ou jaune peuvent être plus ou moins décalées par rapport à la définition, bien que de nature environnementale. D'autres peuvent concerner l'agro-écologie mais en mobilisant avant tout du

<sup>15</sup> ex. Lutter contre l'artificialisation des sols et faire le point sur les dispositifs existants au sein de la LMAP et de la Loi d'avenir agricole; Transfert/adaptation de technologies : NTIC, capteurs, outils d'analyse, de modélisation, d'optimisation...; Mettre en place le « Passeport de la poule », "Mécanisation spécifique à ces productions (petites séries) et réduction de la pénibilité" Mettre en place une veille concurrentielle internationale; Sensibiliser les régions aux besoins d'investissement de la filière porcine et à ses enjeux. Mettre en place un tableau de bord détaillé des modalités prévues dans les PDR et d'engagements; Relever le seuil d'autorisation ICPE au niveau de la réglementation UE...

conseil ou de l'expérimentation agronomique (non spécifiques à notre thématique filières).

L'analyse de ce graphique fait apparaître :

- Des initiatives plus abouties dans le champ des cultures pérennes/maraîchage avec notamment une Stratégie viticole qui contient près de 25 ou 30% de mesures en rattachées à l'AE; Dans cette stratégie, un rapprochement a été recherché notamment entre dynamiques des ODG et des GIEE. En outre, la stratégie cherche aussi à promouvoir un lien entre qualité SIQO et Agro-écologie... relativement spécifique à cette génération (cf. plus loin). Dans le domaine des fruits et légumes, non représenté ici, on peut aussi identifier une dynamique importante autour des actions de lutte biologique intégrée d'après les dires des acteurs. En outre, le programme opérationnel consacre près de 10% de son budget aux thématiques environnementales, ce qui semble très significatif.
- Un intérêt spécifique des filières oléo-protéagineuses avec un vrai travail coordonné de la filière oléagineuse et protéagineuse sur le développement de certaines productions diversifiantes (soja, chanvre, lin ...), classées ici comme ayant un potentiel agro-écologique fort. Parmi les actions cœur de cible de ces filières on trouve notamment les démarches suivantes « *Construire une filière lupin dans une ou des régions pilotes, cibler les OS les plus moteurs. Mettre en place des opérations pilotes, producteurs/utilisateurs, en régions (Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi Pyrénées) avec pour objectif la construction d'une filière intégrée soja; contrat de filière visant un meilleur approvisionnement du marché de l'alimentation animale en soja.* » ; « *Soutenir la réintroduction d'éleveurs monogastriques en régions spécialisées en grandes cultures* ».
- Enfin, la filière PPAM est elle aussi très engagée sur ces opérations

La plupart des filières granivores ou hors sol (porc, veaux, volailles) proposent des actions qui ne construisent aucun lien au sol mais sont plutôt dans le champ du bâtiment et de son efficacité, du process global, de la réglementation, ou de la modernisation générale de la filière. On retrouve aussi quelques actions intéressantes sur les enjeux inter-filières mais qui restent peu explicitées sous l'angle agro-écologique « Poursuivre les travaux du groupe - Grandes cultures/Elevage/nutrition animale ».

Du côté des élevages ruminants, on trouve là aussi un certain décalage avec une place dominante des thématiques « bâtiment » et « modernisation » complétées par des enjeux de l'acceptabilité sociale « *Faire connaître la filière au grand public ; Rétablir la vérité sur les impacts environnementaux : démontrer la réalité des pratiques et des adaptations pour un élevage plus durable et dialoguer avec les ONG* ».

Ainsi, faute de définition commune ou de problématisation des enjeux agro-écologiques par filière, on voit une dispersion très forte des approches inscrites dans les stratégies<sup>16</sup> allant du cœur de cible à des actions sur l'efficacité agricole ou industrielle, le bien-être, la santé, voire **des actions de compétitivité pure dans lesquelles la dimension « écologique » est considérée comme une**

<sup>16</sup> d'autant qu'il s'agit plutôt d'un repérage à postériori dans les documents déjà élaborés

**conséquence éventuelle de la modernisation des filières plutôt que comme un point de départ.**

## Nature et évolution des interventions de FAM

Le second volet attendu dans le chantier 4.2 porte sur l'adaptation des dispositifs de FAM pour mieux y intégrer la dimension agro-écologique et renforcer par ce biais les interventions dans ce domaine en complément de la planification stratégique au travers des fiches.

Or, rappelons-le, le contexte global de l'établissement est très difficile au cours des dernières années avec une forte baisse des moyens humains partir de 2015 et une baisse nette des moyens financiers gérés par l'office (près de 100 M€). Ainsi, les 2/3 des moyens de FAM (hors OCM) viennent aujourd'hui du CASDAR ou CGI et en dépendent en termes de pilotage.

Le tableau suivant rappelle la structure des interventions de FAM par secteur et les liens éventuels ou adaptations ayant eu lieu. On y voit apparaître aussi la spécificité des filières viticoles et fruits et légumes qui sont les deux dernières à avoir des fonds liés à un programme national<sup>17</sup> ou programme opérationnel<sup>18</sup> dédié – dont une partie semble mobilisée au service d'actions agro-écologiques. A l'inverse, sur d'autres filières comme les céréales, FAM ne gère plus de programme spécifique et n'a quasi plus de moyens d'intervention financière.

Sur un plan opérationnel, les équipes de FAM ont mené un réel travail d'adaptation des soutiens et appels au cours des dernières années. On constate notamment

- L'introduction de critères environnementaux ou la valorisation du lien aux GI2E en ce qui concerne les moyens d'Assistance technique ;
- La définition de priorités par filières pour l'attribution des aides à l'expérimentation ;
- La mise en place des Programme d'Investissements d'Avenir

Pour autant, ce travail semble globalement être confronté à de réelles difficultés dans la mesure où :

- les dispositifs de soutien mentionnés sont quasi tous dans le domaine de la Recherche, Développement et Expérimentation agronomique – qui renvoient donc potentiellement aux autres chantiers du Plan AE. Ainsi, les actions en termes d'assistance technique ou d'aides à l'expérimentation relèvent en grande partie d'une logique CASDAR, davantage compatible avec les autres axes du Plan national, mais confiés ici à des opérateurs économiques.
- L'ensemble de ces aides ou dispositifs restent très sectoriels avec une difficulté à aborder les sujets inter-filières et systémiques pourtant très importants.

<sup>17</sup> de près de 180 M€

<sup>18</sup> environ 100M€

Filières		expé	AT rég/ nat	Modification des dispositifs FAM : taux préférentiels et bonification liés à l'agro-écologie	Intervention dans les CS : 20 interventions en 2 ans
Filières végétales	Céréales	Critères de priorisation AE par filières.  Mais absence de mise en avant d'enjeux transversaux - diversification, l'autonomie	AAP national intégrant un volet env /conditions de travail.  AAP régionaux orientés vers GIZE	- / PIA	1 présentation Arvalis
	Oléoprotéagineux			AT & expé/PIA	2 présentations Terres Inovia
	Alimentation animale			NC	Non ?
	Sucre			AT & expé/PIA Programme national - priorisation investissements Travail variétés résistantes	1 présentation FAM/ DGPE
	Viticulture			AT & expé/PIA Programme Opérationnel - 10% env Renouvellement vergers dont double perf	1 présentation CTIFL
	Fruits et légumes			AT & expé/PIA Aide Interpro démarche DD chez opérateurs filière éco extraction , prod biosourcés	2 présentations C Chailan
	PPAM			AT & expé/PIA	2 x2 présentations Idele DGPE bovins et ovins
Filières animales	Viande bovine		AT & expé/PIA ( hors porc)	1 présentation ITP	
	Viande blanche		AT & expé/PIA		
	Lait				

Figure 11: Principales familles de dispositifs de soutien aux filières au niveau de FAM dont, dispositifs avec une adaptation agro-écologique (en vert)

L'examen plus fin des financements des Programmes d'investissement d'Avenir donne à voir le poids des différentes thématiques dans les projets sélectionnés. On y voit notamment (cf. graphique de gauche) une forte proportion de projets à portée environnementale ou agro-environnementale. Ceux-ci représentent près de 2/3 du total. Les thématiques dédiées aux bioproduits ou bio-process, illustratives de la logique agro-écologique, représentent un peu moins de 20% des dossiers sélectionnés dans des filières comme les fruits et légumes, les grandes cultures ou les volailles). Notons néanmoins, que le poids financier de ces dossiers est très réduits (3% du total- cf. graphique de droite). Une grande partie des autres projets portent sur des outils d'aide à la décision et/ ou la conception de nouveaux produits.

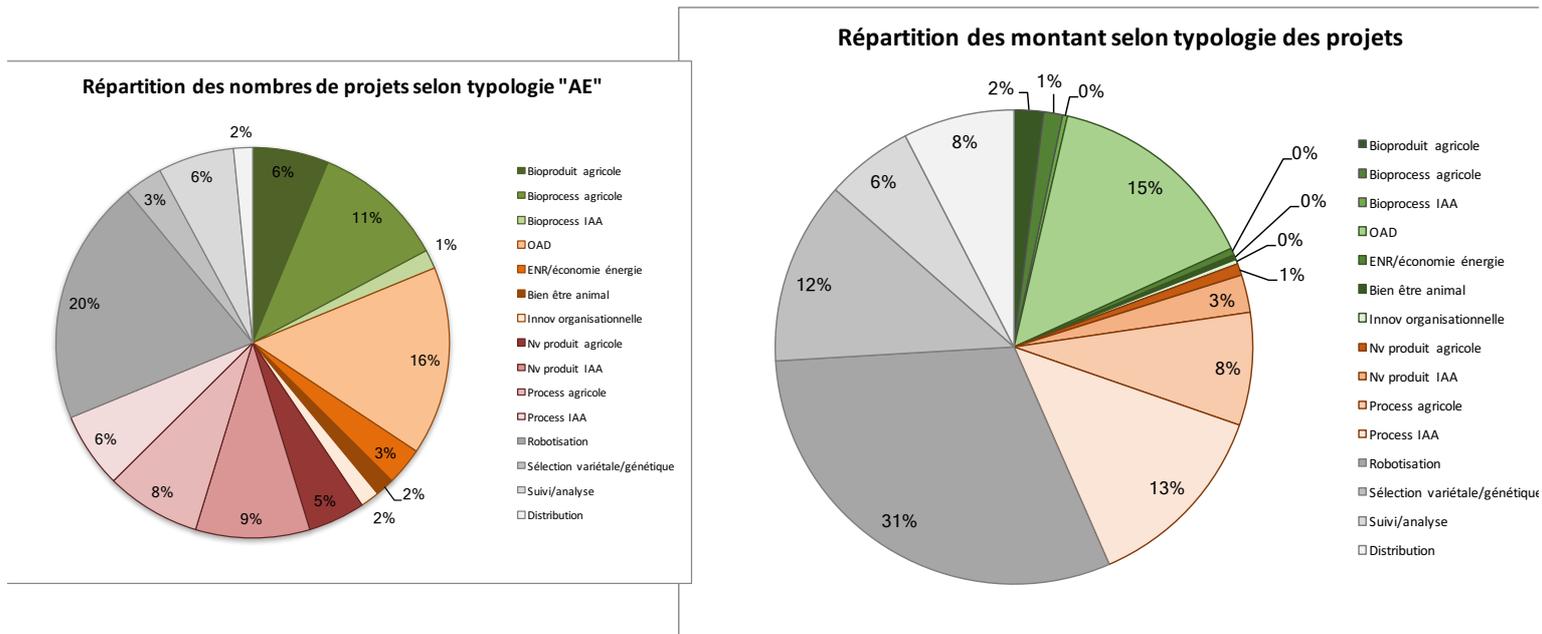


Figure 12: Analyse des projets PIA retenus et classement selon leur niveau de proximité avec la définition de l'agro-écologie (en nombre de projets à gauche, et en montant des projets à droite).

## Autres actions nationales : du côté de la certification et identification

En parallèle aux chantiers confiés à FAM, les acteurs nationaux ont aussi engagé un ensemble d'autres démarches pouvant favoriser l'engagement des filières dans le domaine agro-environnemental.

### UN TRAVAIL RENFORCÉ SUR L'IDENTIFICATION ET LA LISIBILITÉ DES DÉMARCHES

Un des chantiers en cours porte sur la définition d'une grille d'analyse des démarches agro-écologiques des filières conduite dans le cadre du Groupe GT3 – émanation de la commission nationale.

L'idée sur laquelle travaille ce groupe est de mettre en place un dispositif souple de communication institutionnelle ou forme d'agrément de démarches considérées comme vertueuses et portées par les acteurs économiques.

L'analyse de projets s'organiserait autour de quatre variables listées ci-dessous et peut conduire à 4 niveaux d'engagement successifs. Au stade actuel la démarche est en cours de test sur certaines filières végétales.

Thématiques	Evaluation
Caractère partenarial	exclusif
Engagement amont	4 degrés
Engagement aval	4 degrés
Modalités de suivi des engagements	4 degrés

Sans aller jusqu'à une logique de certification ou identification forte, l'objectif de ce processus était d'apporter un appui public et une certaine légitimation à des démarches innovantes dans ce domaine. Son caractère pragmatique devait permettre de donner une certaine visibilité aux démarches engagées par les entreprises d'aval, sans pour autant chercher à faire rentrer l'agro-écologie dans quelque chose de normé sous forme de cahier des charges. Ce projet n'a pas abouti et n'a été porté par aucun des intervenants dans le chantier des Etats Généraux de l'Alimentation.

### **STIMULER LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE « COLLECTIVE » HVE**

Le second axe de travail du ministère porte sur la valorisation du levier de la certification environnementale en cherchant à créer de la plus-value normative autour de ce référentiel public.

En effet, la certification reste à ce jour assez confidentielle même si le niveau HVE 2 collectif permet sans doute de valoriser certains produits dans des circuits en "B to B".

L'objectif serait notamment d'adapter les procédures d'obtention de la certification HVE niveau 2 collective afin de faciliter leur adoption par des groupes et opérateurs économiques.

Il s'agirait aussi de mettre en place un logo de certification niveau 3 permettant de commercialiser des produits apposant la distinction « produit de haute valeur environnementale ».

### **ACTION VIA SIQO ET INAO**

En complément de ces démarches, le ministère de l'agriculture a engagé avec l'INAO une démarche importante concernant les signes officiels de qualité.

Jusqu'à présent, les signes officiels de qualité ne pouvaient intégrer de pratiques environnementales que s'ils justifiaient un lien entre l'action environnementale et la qualité du produit final. Des réflexions sur la valorisation par ces signes de pratiques environnementales ont déjà été menées depuis le début des années 2000 mais sans aboutir vraiment, mis à part à la possible signature de chartes sans aucun caractère obligatoire, ni visibilité réelle.

En lien avec le projet agro-écologique, le Ministère a appuyé l'ouverture des signes de qualité aux pratiques environnementales, en offrant la possibilité de valoriser un savoir-faire environnemental comme levier pour préserver le patrimoine et le terroir sur le long terme. Il s'agit là d'une action significative et d'un déverrouillage potentiel pour favoriser les synergies entre démarches qualité et pratiques agro-écologiques. Cette action correspond d'ailleurs aux attentes d'une partie des acteurs et ODG soucieux de donner des gages à leurs consommateurs (ex grands vignobles AOP) ou soucieux de se différencier par rapport à des gammes de produits distributeurs de plus en plus engagées sur ces thématiques (ex. démarches Label Rouge).

Cette ouverture dans le domaine des signes de qualité s'est aussi accompagnée par un souci opérationnel. Dans ce but, l'INAO a travaillé à l'identification de pratiques agro-environnementales directement intégrables dans les cahiers des charges avec une procédure de révision allégée de ces derniers permettant a priori d'accélérer le processus. En outre, il y a eu aussi un guide et une

communication spécifique vers les acteurs économiques. Un des exemples les plus marquants a été celui autour de la viticulture avec la sortie du guide de l'ITV-INAO au moment du Salon de l'Agriculture (édition 2017).

Au stade actuel, ces évolutions semblent relativement structurantes pour améliorer les initiatives agro-écologiques et leur lisibilité grand public. Notons néanmoins que les changements des cahiers des charges des SIQO restent à l'initiative des ODG et que leur mise en pratique potentielle est en devenir. L'idée de l'intégration systématique d'une mesure AE par ODG aurait-été débattue à l'INAO, mais refusée par son comité permanent. De la même façon, la valorisation/lisibilité des pratiques agro-écologiques au sein d'un SIQO n'est pas aujourd'hui possible<sup>19</sup>, avec là aussi un gros débat sur ces questions de transparence et communication au niveau du comité permanent de l'INAO.

## **SYNTHÈSE GÉNÉRALE**

L'analyse qui précède laisse entrevoir un bilan assez limité ou indirect de l'action menée à ce jour sur le thème agro-écologie et filières :

En effet, l'intégration du chantier 4.2 dans le plan national est en elle-même un élément très important puisqu'elle permet de poser la question du lien entre l'agro-écologie et filières en permettant ainsi d'initier une dynamique nationale et descendante. Ce chantier a donné lieu à un travail de sensibilisation des acteurs et d'adaptation des dispositifs d'aides FAM qui constitue un premier pas.

Pour autant, le chantier 4.2 du plan semble en prise avec ses limites structurelles.

- La sensibilisation agro-écologique est menée autour **d'un objet « l'agro-écologie » trop peu défini, et sans chercher à expliciter des axes ou chantiers prioritaires** permettant d'incarner un peu plus cette transition agro-écologique. Les résultats révèlent donc une grande dispersion voire une perte de sens d'une partie des actions qui sont éloignées du concept et de sa définition retenue par l'étude.
- L'analyse montre aussi **un certain déficit de doctrine dans la manière de concevoir ce chantier dans le PAE**. En effet, au regard des acteurs et instances mobilisés, la pertinence de l'axe filières au sein du plan national ne vaut principalement s'il cible les filières pour mener des actions économiques (ex. valorisation de productions AE par l'aval) plutôt que pour leur confier des opérations de développement agricole et d'expérimentation, conduites par ailleurs par les organismes de R&D au travers des autres axes du PAE.
- **En complément, la concentration des actions uniquement sur FAM et ses CS reste questionnable**. Comme mentionné plus haut, l'établissement dispose depuis 2015 de moins en moins d'interventions structurantes depuis – et mobilise surtout des soutiens à la R&D via fonds CASDAR. En outre, pour une partie des acteurs rencontrés, les CS de FAM, sont une porte d'entrée vers les filières qui n'est pas forcément

<sup>19</sup> en faisant valoir sur le produit final ou la communication d'une ODG ses performances environnementales

représentative du fait du statut historique de ces CS20 ou de leur insuffisante portée régionale (cf. entretiens régionaux). Enfin, rappelons que les CS sont par construction organisés pour mener une action très sectorielle, alors que l'approche AE nécessite une plus forte transversalité ainsi qu'une logique systémique (cf. difficulté à aborder les approches transversales).

Pour autant, il apparaît aussi que l'action publique en matière d'agro-écologie et filières dépasse largement le périmètre du seul chantier 4.2 même si ce champ n'est pas forcément clairement délimité et les enjeux identifiés<sup>21</sup>. Ainsi, l'analyse qui précède montre que des actions intéressantes ont été conduites dans le champ de la lisibilité et identification des démarches environnementales en cherchant à organiser une reconnaissance des démarches agro-écologiques et assurer autant que faire se peut, une certaine plus-value dans les filières grâce à cette identification.

## Mise en œuvre de la politique agro-écologie et filières au niveau régional

### **AU NIVEAU DES ACTEURS RÉGIONAUX UNE (TRÈS) FAIBLE CONNAISSANCE**

Les entretiens dans les six régions d'étude ont permis de faire le point sur la connaissance et mise en œuvre de la politique nationale au niveau régional au travers des rencontres des acteurs les services des DRAAF et les représentants de FranceAgriMer essentiellement.

Dans l'ensemble, les entretiens permettent de constater **une quasi absence de connaissance et de déclinaison du chantier 1.4 au niveau régional** (y compris au niveau des équipes de FAM). Les services en DRAAF ainsi que les équipes de FAM qui ont pu participer aux entretiens connaissent très peu ce volet du plan national, voire le plus souvent l'ignorent. La politique agro-écologique est bien une des priorités locales, mais le volet filières et ses mesures ne sont pas connus. Elle est avant tout associée à l'action autour des GIEE et au volet Ecophyto.

Certaines directions régionales se rappellent néanmoins avoir été consultés au titre des stratégies 2025, mais pas spécifiquement sur leur teneur agro-écologique. Côté FAM, la connaissance est un peu meilleure mais l'action reste très limitée : « on a été informés de la politique du ministère par des formations, mais en termes de déploiement dans les équipes, pas grand-chose. Les stratégies de filières n'ont pas été déclinées ici ».

Pour autant, les entretiens permettent aussi d'inventorier différentes initiatives régionales pour essayer de faire vivre ce sujet (dans sa dimension filières) au niveau régional. A titre d'exemple, on recense :

<sup>20</sup> une partie des CS ont été mis en place pour discuter des financements de la PAC et avec et une polarité plus syndicale et une représentation partielle des industriels ou distributeurs;

<sup>21</sup> cf. faibles liens avec les politiques des autres financeurs dont celles des PDRR – (chapitre 6 réponse aux questions évaluatives).

- en Bretagne, un comité stratégique régional de la filière alimentaire qui est une instance permettant d'organiser ce dialogue et l'articulation de différentes politiques dans le cadre d'un plan spécifique (le P3AB<sup>22</sup>)
- en Languedoc-Roussillon et PACA, les Journées Agro-écologie qui sont des événements non spécifiques filières, mais ayant vocation à mobiliser aussi les acteurs économiques ;
- En Normandie, un souhait de la DRAAF d'organiser des conférences de bassin et le détachement d'un agent sur une mission spécifique visant à comprendre l'appropriation de l'AE par les entreprises de l'aval ;
- Dans les Pays de la Loire, le mot d'ordre des services qui est aussi tourné vers la gouvernance et communication institutionnelle en cherchant à faire vivre le sujet dans différentes instances
- En Midi-Pyrénées (Occitanie) enfin, la mise en place d'un centre d'observation CISALI des systèmes alimentaires visant à éclairer ces questions.

Au total, un grand nombre d'actions convergent vers le champ de l'évènementiel, la gouvernance partagée ou la connaissance (études observatoires)...

Cet état des lieux contrasté renvoie à plusieurs familles d'explications. En premier lieu, la faible connaissance de l'action nationale tient au fait que cette dernière reste très confidentielle et peu lisible dans ses modalités (travail technique sur des grilles d'instruction des dossiers ou de documents d'orientation très peu médiatisés). En outre, il n'y a pas eu au sens propre de relais ou sensibilisation nationale vers les agents régionaux concernant ce volet de la politique et pas de lien en termes de feuille de route des DRAAF ou des services de FranceAgriMer.

En complément, la mise en place de ces actions s'est faite dans un contexte institutionnel très difficile pour les services avec souvent une forte perte de moyens des DRAAF sur ces sujets et une réorganisation régionale impactante pour les services. La réorganisation dans les nouvelles régions semble souvent très complexe en conduisant à un brassage et réaffectation des services, une perte de liens aux territoires et réseaux locaux.

En outre, les DRAAF témoignent de l'absence totale de leviers d'intervention et d'outils financiers pour essayer d'être présents dans ces politiques. La diminution des moyens d'intervention de l'État et FAM sur ces sujets se ressent fortement et contraste pour certains avec la situation d'il y a quelques années lorsque les DRAAF géraient les fonds FEADER y compris sur des mesures économiques comme la Prime d'Orientement Agricole<sup>23</sup>. Faute de moyens, certaines DRAAF se retrouvent relativement isolées des cercles de négociation, témoignant de la difficulté à participer aux réunions organisées par les Régions ou à mobiliser les acteurs économiques en les invitant directement. Elles identifient peu de portes de dialogue avec ces cercles économiques et se sentent un peu dépossédés.

<sup>22</sup> Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne

<sup>23</sup> soutien à la modernisation du secteur agroalimentaire qui existait depuis les années 60 et jusqu'au début des années 2010

Enfin, on peut aussi rappeler que le pilotage de la politique agro-écologique est confié à des agents avec des profils très variables dans les services et disposant de compétences en matière d'économie souvent limitées mais aussi parfois de très peu de temps pour gérer ces dossiers lorsqu'il s'agit de personnes avec de fortes responsabilités hiérarchiques.

## 5 Etudes de cas régionales : état des lieux des opportunités et contraintes à l'échelle des acteurs économiques

### Connaissance et notoriété de l'agro-écologie, de la politique nationale

#### Perception de l'agro-écologie

##### **QUELLE NOTORIÉTÉ DE L'AGRO-ÉCOLOGIE?**

Les quarantaine entretiens régionaux auprès des acteurs des filières économiques permettent de faire un retour de la connaissance et perception de l'agro-écologie.

Le premier constat qui ressort est que le terme semble globalement assez familier et que les personnes interrogés connaissent dans les grandes lignes cette notion même si cette connaissance semble s'accompagner de nombreuses confusions sémantiques.

Aux questions relatives à la connaissance de l'agro-écologie, seuls quelques "capitaines d'industrie" (directeurs ou responsables non issus du milieu agricole) sont un peu plus hésitants et considèrent ne pas très bien connaître ce que recouvre ce terme "je perçois une notion d'écologie dans l'agriculture?".

##### **QUELLE DÉFINITION DE L'AGRO-ÉCOLOGIE?**

La seconde famille de questions posées aux acteurs vise davantage à comprendre comment ils abordent l'agro-écologie et quelle en est la définition. Face à cette partie de l'enquête, les réponses sont globalement très variables et assez peu précises et dans beaucoup de cas les acteurs retournaient la question à l'équipe d'étude pour avoir davantage de précisions.

- Un premier groupe d'acteurs associe l'agro-écologie à une **approche globale** et/ou une notion de **double/triple performance**. Celle-ci correspond peu ou prou à l'image de l'agriculture durable, sans qu'il n'y ait réellement de distinction claire « Le développement durable est le pilier chez nous, d'autres l'appellent AE ». Derrière l'idée de la double performance l'accent est souvent porté sur la performance économique. D'autres acteurs économiques des filières très demandeuses en emplois – ex fruits et légumes – privilégient une identification à la triple performance. Il en va de même de certaines grandes entreprises qui mettent l'accent sur cette triple performance/ résilience de long terme en lien avec une politique RSE intensité de travail ou conditions de travail.
- Un second groupe d'acteurs considère l'agro-écologie avant tout comme une approche très écologique et environnementale « l'Agro-écologie, c'est produire en étant respectueux de l'environnement mais une connotation très écolo ». Certains associent à cette notion l'idée d'un changement d'approche alors qu'il y a déjà de nombreux efforts qui ont

été faits « l'agro-écologie ça a une connotation très verte - comme si on voulait tout changer ».

- Certains autres acteurs proches par construction du champ de l'agro-écologie (ex. AOP normandes, industries du chanvre...) insistent davantage sur une forme d'identification – on est agro-écologiques ou sur la notion de cohérence qui est sous-jacente à ce terme », « une production de qualité dans un environnement de qualité », « On applique déjà l'AE dans les produits. On a les mêmes valeurs, on a la même cohérence ».
- Dans de très rares cas, l'Agro-écologie est caractérisée en se rapprochant de la définition de l'étude. Certains acteurs, le plus souvent du côté administration et services déconcentrés, font référence à une approche systémique et globale qui valorise les processus naturels « la nature un facteur de production et pas seulement une ressource à préserver ». Ils insistent sur l'idée de résilience des systèmes et de pérennité.

Cette image de l'agro-écologie et de ses spécificités semble en général assez peu connue et souvent ressentie comme très écologique / théorique par une partie des acteurs. De façon plus large, les mots-clés autour des approches systémiques, de la diversification, de l'autonomie ... sont très peu repérés et appropriés en dehors de quelques exceptions

Dans tous les cas, l'idée de « on fait déjà » domine (ex : modification de pratiques en Bretagne en lien avec pression médiatique, la directive nitrates dans les zones laitières, les efforts techniques sur les cultures des bassins de grandes cultures...). Le repérage de la spécificité de l'agro-écologie étant très limité, cette dernière mettrait surtout sous un nouveau nom des démarches menées depuis longtemps.

### **QUEL UTILISATION DU TERME ?**

Au stade actuel, l'utilisation du terme reste limitée auprès des acteurs interrogés. Le terme est associé par certains à un jargon politique ou scientifique et reste peu employé. La notion d'écologie peut parfois faire peur pour les acteurs issus du milieu agricole.

Le report se fait plutôt sur des notions comme l'agriculture durable, qui permet ainsi de valoriser l'ensemble des actions déjà engagées « On fait déjà, on n'a pas attendu la politique » sans avoir à se situer par rapport aux spécificités de l'agro-écologie. En outre, il semble souvent important à ces acteurs de ne pas adopter des termes connotés voire d'insister sur la dimension économique « on privilégie AD mais sans se fermer des portes - on veut garder une notion économique forte ». De ce point de vue plusieurs représentants du monde coopératif de l'Ouest- Bretagne et Pays de la Loire préfèrent se référer à l'AEI et l'école de Michel Griffon qui véhicule pour eux davantage l'exigence d'intensité de production, et de volume de production...

Une petite proportion des opérateurs rencontrés se disent néanmoins « convaincus » de la démarche agro-écologique et de ses vertus. Le terme est davantage mobilisé et parfois sans complexe dans la communication institutionnelle ou interne (ex. Carrefour, Rougeline, McDonald's). Pour autant, le terme n'est pas nécessairement utilisé dans la démarche commerciale et marketing de ces enseignes, certains considèrent qu'il peut être « compliqué de

faire comprendre le terme aux consommateurs ». D'autres insistent sur la diversité des approches que peut recouvrir le terme et les confusions pour le consommateur d'où une préférence pour une communication plus précise – dont notamment des garanties de résultats.

## Perception de la politique par les acteurs économiques

A l'image des services de l'Etat, les acteurs économiques rencontrés ont été interrogés sur leur connaissance des actions publiques menées dans ce domaine.

La plupart de ces derniers identifie l'existence de la politique nationale autour de l'agro-écologie comme un élément de contexte général. Les outils comme les GI2E ou Ecophyto sont souvent repérés par les acteurs du domaine coopératif ou des groupements de producteurs. D'autres regrettent que l'agro-écologie donne lieu à "des règles dans tous les sens" dont les CEPP ou la séparation de la vente et du conseil – identifiés comme conduisant à une perte de cohérence.

En revanche, il y a une **absence d'identification d'une politique ou de mesures qui s'adresseraient aux acteurs économiques** eux-mêmes. L'existence des mesures FAM et du chantier 4.2 n'est pas du tout repérée et les stratégies de filières non plus. Un des opérateurs rencontrés nous avoue que ces actions ont été très peu mobilisatrices : « Je fais partie du CS lait ... c'est passé inaperçu ! ».

Seule dans le champ de la viticulture, on note une certaine connaissance des mesures promues par le guide national de l'INAO et une certaine inflexion des règles autour des signes de qualité.

## Enjeux des grands bassins de production

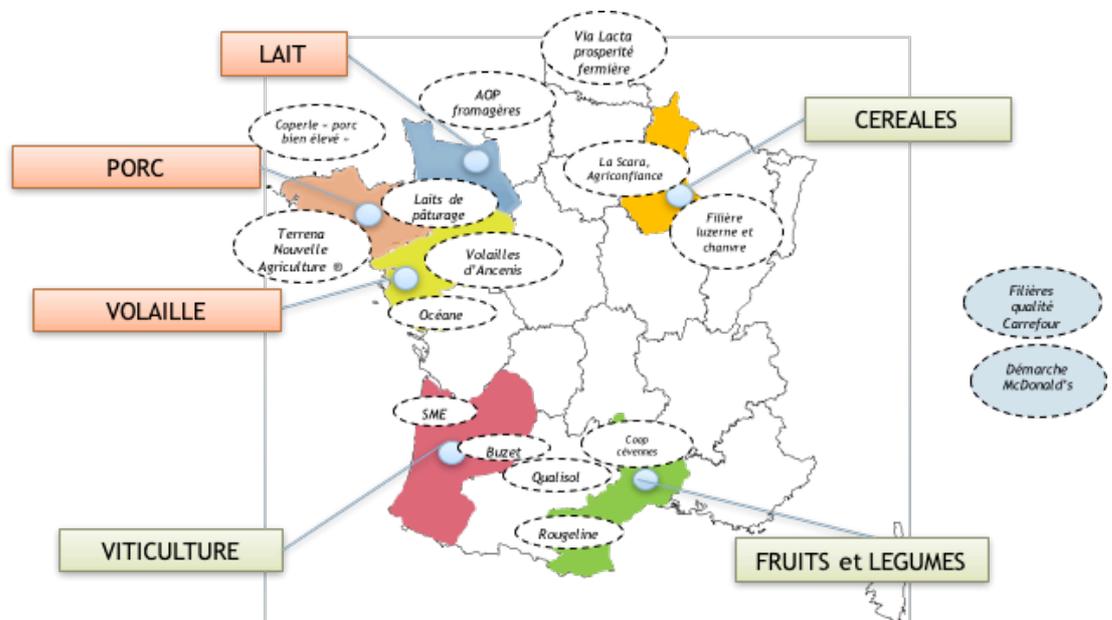


Figure 13: Rappel des études de cas régionales et principales filières étudiées

## Productions de grandes cultures : illustration en Champagne Ardennes

### FOCALES DE L'ÉTUDE DE CAS ET ENTRETIENS RÉALISÉS

Cette étude de cas champardennaise a été orientée prioritairement vers l'analyse des stratégies autour des principales filières céréalières (blé et orge) et a cherché à explorer dans une moindre mesure les enjeux et développements d'autres grandes productions régionales colza, sucre, .... Un accent particulier a en revanche été porté sur le développement des filières diversifiantes comme la luzerne ou le chanvre, ces dernières étant porteuses en soi d'une plus-value agro-écologique forte.

En termes de panorama, les rencontres régionales ont permis de rencontrer les services de la **DRAAF** (dont chefs de services SREA + responsable AE au niveau régional), les représentants de **FAM** ainsi de que la Fédération régionale de la coopération agricole de Champagne Ardennes.

En complément de ces rencontres institutionnelles, les entretiens ont également permis de les coopératives régionales de grande envergure – Vivescia – engagée dans certaines actions dans le champ de l'agriculture durable ou les techniques de culture simplifiées et Acolyance, avec notamment une stratégie autour de l'agriculture biologique. Ils visent aussi des coopératives comme la Scara de taille plus limitée mais spécialisée dans les approches qualitative et privilégiant le travail partenarial en filière avec ses clients (Lu, Blédina, Cargill). Ce paysage est complété par deux représentants des cultures diversifiantes dont la Chanvrière de l'Aube et Capdea dans le champ de la Luzerne, avec la filiale régionale Désialis dans le domaine de l'alimentation animale.

Enfin, des éclairages bibliographiques ont été recherchés en ce qui concerne d'autres grandes coopératives comme Axeréal dans la région Centre, ou encore Esternay en Champagne ainsi que Qualisol en Midi Pyrénées.

### CONTEXTE ET CONTRAINTES DE FILIÈRES

#### LES SPÉCIFICITÉS FILIÈRE PAR RAPPORT À L'AGRO-ÉCOLOGIE

##### Chiffres-clés sur la filière nationale

69 Mt

Ex: Blé (36 Mt): 14 % valorisation alimentaire et  
55 % exporté

< 1% SIQO (132 kt en 2015), 3% des surfaces en bio

Les filières de grandes cultures en Champagne Ardennes sont avant tout tournées vers la production de commodités et de matières premières. Au niveau national, une très grande partie des volumes produits est exportée (55% du blé) ou transformée dans des industries. Ainsi, , seuls 14% des blés sont valorisés à destination de

l'alimentation humaine et la part sous signes de qualité reste très limitée avec moins de 1% des blés en SIQO et moins de 3% en AB.

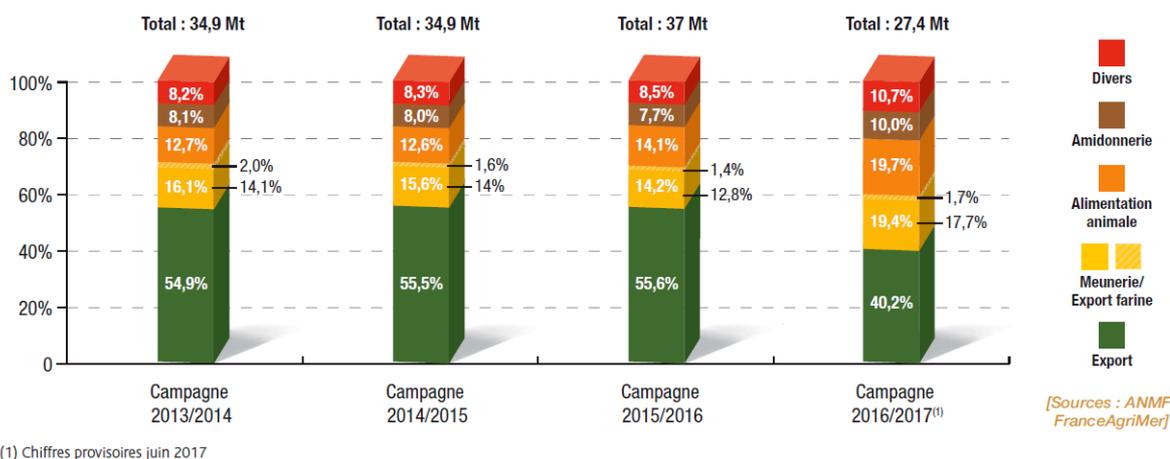


Figure 14 : Utilisation du blé tendre en France par grand secteur et campagne annuelle (source ANMF / FAM)

Dans ce profil, les acteurs mettent en avant deux points clé pour comprendre les logiques à l'œuvre et le faible lien direct au consommateur :

- La très forte part de produits transformés et vendus en tant que matière première en B to B. On y retrouve notamment les productions de malt et les plus grandes malteries d'Europe et du Monde (cf. MaltEurope - 10% du malt mondial), les productions d'amidon, le meunerie ainsi que les industries dérivées autour de la boulangerie, pâtisserie, les productions de sucre de Cristal Union et Tereos dont une grande part va vers les industries en tant que matière première (Coca Cola, Mars ...), l'industrie de la pomme de terre transformée en grande partie par des industriels comme Mc Cain; "un petit peu de sucre en morceaux, mais l'essentiel va dans les entreprises de transformation, idem pour le malt, la farine qui va dans la biscuiterie, les pains, ... » ;
- La très forte part de valorisations non alimentaires ou non destinées à l'alimentation humaine dont les industries de l'alimentation animale (cf. totalité de la luzerne, une partie importante du blé, pulpes de betteraves, colza,...), les industries du diester (valorisant une très grande majorité du Colza), les industries de l'éthanolierie (cf. près de 20% du blé du Grand Est - FAM 2016/17), la production de chanvre ... « chez Mc Cain ils ne prennent qu'un type de pomme de terre, mais pour extraire les polymères ou l'amidon - peu importe comment elle a été produite » ;
- La très forte part de produits exportés puisque, même dans une région qui est relativement loin des infrastructures portuaires, les exportations pèsent très lourd. « une agriculture très orientée sur l'export - pas connecté du tout sur le marché local » ; "On a peu de grandes villes et de filières de proximité, peu de circuits courts"

Ces points clé expliquent à eux seuls une grande partie des stratégies à l'œuvre et la faiblesse du signal consommateur permettant de s'engager sur le volet agro-écologique « Ici on n'a pas grand-chose à défendre. On produit plutôt de la matière première ». « Pour se rendre compte de la stratégie d'une coopérative, il faut regarder ni plus ni moins ce qu'ils produisent : blé alimentation ou blé FAB ». « Plus on est proche de l'alimentaire, plus on a des chances des se préoccuper du citoyen ! ».

**« Dans une stratégie de volumes et de prix, il faut des coûts bas et des volumes importants »**

Outre ces points, le contexte champenois se caractérise aussi par des acteurs de la collecte (coopératives et organismes stockeurs) particulièrement spécialisés et fonctionnant selon des logiques segmentées. En absence de coopératives polyvalentes, on retrouve côte à côte des opérateurs du domaine du grain et des céréales (ex Vivescia, la Scara), les grandes industries du sucre (Tereos et Cristal Union), la Chanvrière, les coopératives de luzerne, les oléagineux et colza avec April ... cette segmentation est un facteur important expliquant des stratégies de superspécialisation.

**LA PLACE DES STRATÉGIES QUALITÉ**

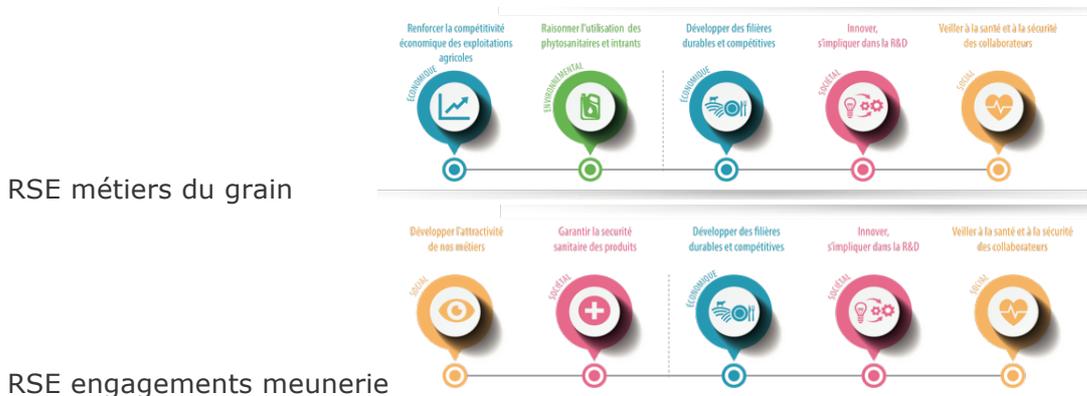
Dans ce paysage général, les stratégies qualité sont plutôt discrètes et tournées vers les acheteurs et autres industries de la transformation ou de l’aval.

On retrouve au sein des entreprises en place des démarches RSE mais dont la portée semble difficile à apprécier – champ de la justification et communication environnementale ou champ de la construction d’image et valeur au sein de la filière. Les avis des personnes rencontrées restent plutôt mitigés sur ce point.

*« Les démarches RSE - ils en ont tous. Mais les démarches et certifications n’aident pas à trouver des clients! On est dans la communication permanente et le green washing », « quand je regarde une démarche RSE - on regarde si c’est réponse légale<sup>24</sup> ou pas. Il y a une différence entre démarches RSE génériques et les démarches d’évaluation externe ».*

Plus largement, il apparaît que le champ des démarches RSE peut être particulièrement large (cf. illustration pictogrammes Axéréal ci-dessous) dans les entreprises ... énergie, transport, sécurité sanitaire, changement climatique ..., la place de objets agro-écologiques à l’échelle de l’exploitation étant donc plutôt faible au sein d’une communication tournée plutôt vers des acheteurs en B to B.

Côté industriels de la transformation, plusieurs postures différentes sont mises en avant entre ceux qui jouent vraiment une stratégie avec une RSE qui engage l’entreprise et les pratiques de ses fournisseurs (agriculteurs), ceux qui valorisent l’image et pratiques des agriculteurs mais sans efforts propres, ceux qui communiquent sur leurs actions mais se désintéressent de l’amont.



<sup>24</sup> ie parce que l’entreprise a atteint le seuil obligatoire

RSE engagements malterie

RSE commerce international

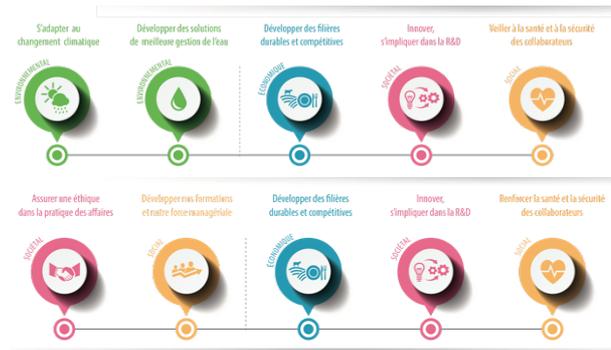


Figure 15: Communication RSE Axéral dans laquelle le volet production et pratiques a une place restreinte au regard de la diversité des champs mis en valeur

En dehors des démarches RSE, on identifie aussi des stratégies qualitatives de niche pour certaines petites coopératives comme la Scara ou la coopérative d'Esternay. Ces dernières cherchent plutôt à bien s'adapter aux besoins du marché et des acheteurs en essayant de se différencier par des produits sur mesure prévus pour différents segments ciblés. Ils proposent donc des produits spécifiques avec une qualité nutritionnelle ad hoc, des gammes pour l'alimentation infantile, des malts spécifiques ... Ainsi, le site internet de la Scara précise qu'ils sont à la recherche d'une « une stratégie de différenciation par des produits de qualité. Le sens de la démarche : répondre aux exigences des meuniers avec, en toile de fond, la traçabilité dans le cadre de la sécurité alimentaire ».

En outre ces stratégies supposent une approche très proactive pour connaître les besoins des différents clients et leur proposer un produit ad hoc « Nous sommes sur des marchés tirés et non poussés. », « Aujourd'hui, on identifie des besoins et on essaie de produire ce que demandent les marchés. ». D'où des recherches de partenariats et contractualisations dans un grand nombre de cas (ex. près de 70% des relations de travail se font « en filière » pour la Scara, supposant une relation contractuelle dont un grand nombre de relations tripartites<sup>25</sup>.)

### DÉMARCHES "AGRO-ÉCOLOGIQUES" À L'ŒUVRE

Plusieurs exemples de démarches se rapprochant de l'agro-écologie ont été étudiés dans l'exemple de Champagne Ardennes.

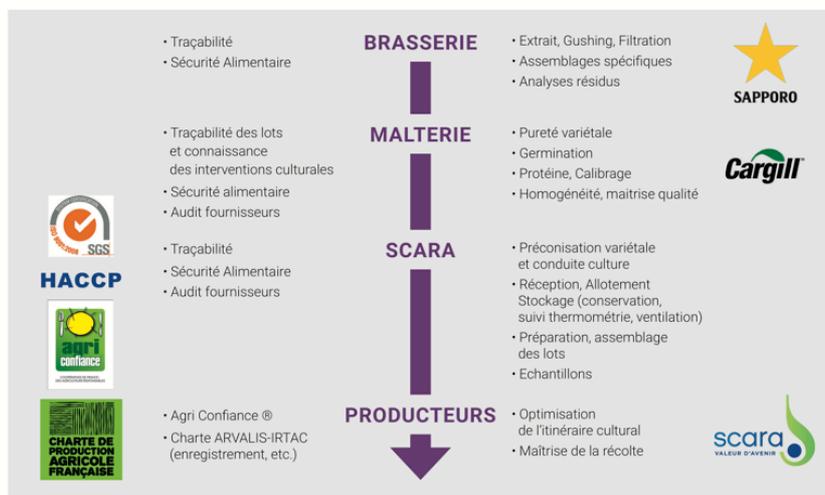
Une première série de démarches dans le champ de la durabilité menées par la coopérative Vivescia et visant à valoriser les pratiques et savoir faire des agriculteurs/ adhérents. On y trouve notamment le souhait de valoriser des actions et partenariats autour de la biodiversité et apiculture menés depuis une dizaine d'années ; l'appui et animation d'un club d'agriculteurs travaillant sur les TCS ; la mise en place d'une démarche plus cadrée autour d'un cahier des charges interne - RESPECT'in. Cette troisième initiative est la plus formalisée avec l'idée d'engager une démarche de progrès continu de moyen terme suivie par un cahier des charges autour de la biodiversité, la protection de l'eau, les émissions de CO2... Le souhait initial était de valoriser RESPECT'in auprès du client final « on avait la volonté d'aller voir l'aval - nos acheteurs et clients » « on voulait faire descendre le bénéfice de nos contrats sur nos acheteurs ». Pour

<sup>25</sup> « avec mon client et le client de mon client ».

autant, cette démarche de progrès construite au sein de Vivescia (et sur la base des savoir-faire et une réflexion plutôt de l'amont) ne semble pas trouver preneur auprès des clients malgré l'intérêt exprimé initialement et bien que Vivescia ait un fonctionnement intégré (verticalement) avec une maîtrise de filiales de transformation dans le domaine de la meunerie ou malterie. L'approche très amont et peu concertée avec l'aval et les attentes finales des clients semble un facteur explicatif du faible résultat obtenu. « On a réfléchi au cahier des charges qu'on était prêts à faire nous-même. On a fait les audits dans les exploitations et on a vu qu'il y avait du travail de mené dans les exploitations ». Un des souhaits premiers dans la structure, en lien avec sa grande taille, est aussi de pouvoir proposer et maîtriser le cahier des charges, se plaçant ainsi dans une posture plus indépendante et différente de celle qu'elle a dans ses collaborations avec Lu Harmonie par exemple.

Les autres exemples de démarches se reprochant du champ de l'agro-écologie sont celles conduites par **la Scara**. Cette coopérative de petite taille avec une grande ancienneté et un fort ancrage territorial fait de ces approches qualitatives

LES ÉLÉMENTS CRÉATEURS DE VALEUR AJOUTÉE SUR LA FILIÈRE ORGES



et démarches de différenciation une de ses marques de fabrique. A la différence de Vivescia, la posture défendue est celle d'une adaptation très forte aux besoins et un travail sur mesure. Les partenariats sont négociés le plus souvent de façon tripartite afin d'assurer une relation de filière solide et si possible autour de contrats pluriannuels. La négociation des cahiers des charges se fait avec les équipes techniques des différentes structures et pas uniquement entre commerciaux. Les relations sont globalement articulées autour d'un fort engagement et d'une forte transparence des coûts et valeurs pour assurer un bénéfice partagé.

Pour mettre en place ces stratégies de différenciation fines, l'entreprise s'est engagée depuis longtemps dans une logique de certification : ISO 9001 dans les années 2000 pour arriver à ISO 26000 (responsabilité sociétale) dans les années 2010 avec un suivi et une maîtrise de l'acte de production renforcé. Bien plus qu'une logique marketing, il s'agit d'organiser une chaîne de gestion globale qui permette de répondre sur le fond aux différents types de besoins des clients.

Sur le plan environnemental, la démarche ne repose pas véritablement sur un résultat a priori mais sur une démarche globale à l'échelle des exploitations et son évaluation externe par le référentiel IRTAC<sup>26</sup>/ARVALIS « on a couplé nos démarches avec des démarches d'évaluation. On mesure chaque année la démarche de progrès avec une panoplie de critères qui permettent d'évaluer ce qu'on fait ». Le passage au volet vert du référentiel Agriconfiance débute il y a 7 ans et l'entreprise communique sur le fait que « 92% des agriculteurs de la Scara respectent les exigences Agri Confiance ».

Pour autant, si l'agro-écologie semble un axe de garantie vers les clients parmi d'autres, il semble qu'il ne s'agisse « pas [d']un fil directeur qui permet de créer

<sup>26</sup> Institut de Recherches Technologiques Agroalimentaires des Céréales

de la valeur avec mon client ». En l'absence de sensibilité sociétale forte sur le sujet, la valorisation semble complexe. Des clients comme Lu ou Jaquet valorisent néanmoins sur leurs produits finaux la démarche de progrès de la Scara en sélectionnant certains indicateurs du système d'évaluation dont thématique biodiversité.

### **FACTEURS FAVORABLES/DÉFAVORABLES ET CONDITIONS D'ÉMERGENCE OBSERVÉS**

De façon générale, le paysage dans le domaine des grandes cultures semble peu, voire très peu favorable pour un développement à grande échelle de ces démarches, en lien tout d'abord avec la faible sensibilité sociétale.

Quelques facteurs favorables sont néanmoins cités par les acteurs dont :

- Une meilleure réceptivité des industriels et acheteurs dans certaines niches. A titre d'exemple, bien qu'encore limités, les arguments de la Scara autour de la certification environnementale sembleraient susciter davantage d'intérêt auprès de ses clients potentiels du fait du poids de ces sujets dans l'espace médiatique et politique.
- Un intérêt de certains groupes de la grande distribution pour la mise en place de ce type de démarches.

Néanmoins, de nombreux freins et handicaps demeurent.

Ainsi la part des produits transformés, exportés ou non alimentaires pèse lourdement sur le signal consommateur « on a des gros pourcentages exportés et l'AE n'est pas l'attente des importateurs - ils cherchent des qualités sanitaires ». « la farine, c'est de la farine et ne se vend pas à tellement plus cher sauf sur le Bio ». « nous, on produit des volumes pour l'instant ». Ce point est d'autant plus vrai que les produits céréaliers ont globalement une image sanitaire plutôt bonne.

Les stratégies dominantes des acteurs de la collecte sont tournées vers la massification et des stratégies de compétitivité coût. Les logiques de segmentation sont pour une grande partie de ces opérateurs très complexes dans leurs dimensions stockage, collecte, transport bien que des solutions existent : « il faut spécialiser soit une zone soit un site » ; « si on doit spécialiser des stockages pour du tournesol ou une autre production - c'est de l'épicerie ». La diversification notamment liée à la mise en place de filières biologiques nécessite des stratégies ad hoc. A titre d'exemple, la coopérative Acolyance s'engage sur le Bio de façon dynamique en s'appuyant sur Axéreal bio et sur des débouchés bien structurés. Cette spécialisation prend la forme d'une spécialisation d'infrastructures (silos), mais aussi des ressources humaines (équipes). A l'inverse, Vivescia n'a pas de stratégie spécifique mais travaille avec une coopérative spécialisée - la Cocebi pour la commercialisation, le conseil et accompagnement des agriculteurs qui nécessitent de véritables compétences difficiles à trouver en interne.

Les stratégies RSE sont quant à elles très englobantes et laissent souvent peu de place aux pratiques agricoles qui ne sont pas la préoccupation première des clients. Ainsi, elles mettent davantage en valeur les efforts autour de la chaîne logistique le stockage, transport, approvisionnement ... « le moyen logistique est principalement le train pour 60 % des exécutions » « Un autre exemple de choix stratégique mis en place par Axéreal est le transport fluvial. »

En lien avec l'organisation des flux de production, le poids de la grande distribution dans ce domaine est limité et leurs démarches, en tant que relais de la demande consommateur, sont quasi inexistantes.

Enfin, les acteurs mettent en avant des arguments techniques complexes, avec d'une part, des référentiels Qualité internes à la filière céréales entièrement organisés autour du rendement et du taux protéique et générant une course à la protéine gourmande en azote, peu compatible en l'état avec les exigences AE. Les attentes des acteurs se font plutôt en direction du progrès génétique. Sur un autre sujet, les acteurs économiques regrettent que les essais du domaine du bio-contrôle soient pour l'instant peu convaincants, les conduisant à se centrer sur la seule maîtrise technique et l'usage des OAD.

## Production avicoles: illustration en Pays de la Loire

### **FOCALES DE L'ÉTUDE DE CAS ET ENTRETIENS RÉALISÉS**

L'étude de cas Volailles a été menée en région Pays de la Loire, en parallèle à un approfondissement sur les productions légumières de la région. De ce fait, elle a fait l'objet d'un nombre plus restreint d'entretiens d'autant que ce secteur de production donne lieu à une très forte concentration des acteurs régionaux pour la volaille.

Les entretiens ont permis de rencontrer les services de l'État, de Coop de France Ouest, puis les groupes Terrena et LDC. Au niveau de Terrena, outre un entretien auprès de la direction générale, un zoom a été réalisé auprès du groupement de producteurs Label Rouge des Fermiers du Val de Loire – producteurs des volailles d'Ancenis. Il s'agit d'une filière qualité intégrée depuis la production de volailles, avec les Fermiers d'Ancenis (production de poussins, nutrition animale, conseil avec une organisation en GIE, jusqu'à la transformation (abattage/découpe - Galliance).

L'entreprise LDC est le numéro 1 français dans le domaine de la volaille. Elle regroupe trois grands pôles dont : le pôle volaille (abattage et découpe – marque principale Le Gaulois, mais aussi les poulets de Loué), le pôle amont (alimentation des volailles), le pôle traiteur (fabrication plats cuisinés, assemblage – marque principale Marie). Les entretiens ont permis de rencontrer les responsables qualité, environnement et développement durable de LDC.

### **CONTEXTE ET CONTRAINTES DE FILIÈRES**

#### **LES SPÉCIFICITÉS FILIÈRE / L'AGRO-ÉCOLOGIE**

##### Chiffres-clés sur la filière

1,7 Mt abattues dont 1 Mt de poulets abattus  
L'équivalent de 30 à 40% des volumes exportés (avec produits transformés)  
SIQO: 24 % des poulets (LR 15%, Bio = 1%) selon FAM, 11,2% au total des tonnages selon INAO

Les chiffres clé de la filière volaille donnent à voir le profil général de ce secteur de production partagé entre :

- des produits entrée de gamme et transformés qui représentent autour de 75% de la production (notamment des produits de découpe),
- une part exportée qui se situe autour de 30 à 40% de la production ;
- une production sous SIQO relativement significative et qui touche 24% des volailles et se partage entre Label Rouge – 15%, IGP et une petite proportion en AB.

Il s'agit donc d'un secteur relativement diversifié en termes de gammes avec une part importante de volailles entrée de gamme destinées aux productions transformées, un milieu de gamme et un standard français et des productions sur un segment *premium* (Label Rouge, IGP et Bio).

Dans le contexte des Pays de la Loire, la production est très concentrée auprès de quelques grands groupes dont les deux géants du secteur (LDC et Terrena).

Une des particularités de ce secteur est aussi sa **très forte intégration verticale** avec des entreprises qui englobent le plus souvent tous les maillons de l'amont à l'aval au travers de leurs filiales (poussins, nutrition, couveuses, abattage, transformation, ...) dans lesquels les décisions se prennent selon des stratégies globales maîtrisées par ces groupes.

A l'inverse, les exploitations concernées par la production de volailles notamment dans les Pays de la Loire, sont souvent des exploitations de polyculture ou polyculture-élevage, non spécialisées mais avec un élevage avicole conduit dans le cadre d'un atelier. Ce profil des exploitations (non spécialisées) laisse *a priori* une certaine « marge » du point de vue des liens cultures-élevage, même si ces marges peuvent être en réalité très peu exploitées du fait du caractère intégré des filières (y compris l'alimentation animale fournie par les industries de fabrication d'aliments) ou très peu exploitables (forte densité d'élevage et UGB sur les exploitations obligeant à une conduite en hors sol, du fait des contraintes d'épandage).

Le secteur est aussi concerné par de nombreuses régulations et normes environnementales – dont des exigences de mises aux normes des bâtiments, obligations d'épandage souvent renforcées dans des zones à enjeux (ZAC<sup>27</sup>, ZES ...), avec des exigences de plus en plus marquées en matière de bien-être.

### **LA PLACE DES STRATÉGIES QUALITÉ HORS AE**

Comme vu précédemment, le secteur de production se distingue par une segmentation importante et une proportion significative de produits dans les gammes premium dont le Label Rouge – devenu souvent un produit d'appel pour les distributeurs, les IGP, poulets fermiers, et une part limitée mais croissante d'agriculture biologique.

En outre, les segmentations dans le domaine des volailles se font depuis longtemps autour des critères de bien-être avec l'élevage en cages, en semi-liberté, le plein air, les poulets fermiers, qui correspondent à d'autres modalités de différenciation déjà présentes et installées dans le marché.

Enfin, les stratégies qualité dans le secteur reposent aussi sur une communication et traçabilité sur l'origine – poulets français – (ex. Gamme le Gaulois), offrant une série de garanties autour des normes environnementales et de bien-être animal.

### **DÉMARCHES « AGRO-ÉCOLOGIQUES » À L'ŒUVRE**

Si l'agro-écologie n'est généralement pas un point d'entrée des démarches qualité, plusieurs familles de stratégies semblent s'y référer.

#### **Renforcement du Label rouge par des actions non inscrites dans le cahier des charges**

La stratégie adoptée par les fermiers d'Ancenis autour du Label Rouge, est un premier exemple de démarche s'approchant du champ de l'agro-écologie. Le

<sup>27</sup> Zones d'action complémentaire – autour des grandes prises d'Eau ; Zones d'Excédent structurel azote...

## Les dates clés

**1976** : Création du label Fermier d'Ancenis

**1989** : 1ère production de chapons

**1998** : 1er groupement de producteurs de volailles à accéder à la norme Agriconfiance

**2006** : 1er groupement de producteurs de volailles à mettre en place des perchoirs dans tous ses poulaillers

**2007** : 1er groupement de producteurs de volailles à être certifié à la norme qualité environnement

groupement de producteurs est engagé et reconnu de longue date pour son Label, mais s'engage progressivement sur un axe environnemental « Au-delà du Label Rouge, les Fermiers d'Ancenis prennent en compte l'environnement, la sécurité de l'éleveur et le bien-être animal ».

Plutôt qu'une adaptation des normes du cahier des charges, il s'agit ici d'une démarche de renforcement du signe officiel de qualité par des garanties complémentaires dans le champ de l'environnement mais proposées sur une base volontaire. L'action se centre sur les aspects biodiversité et paysage – plantation de haies, couverts mellifères, volumes d'eau, gestion des déchets... cherchant à offrir une cohérence territoriale renforcée. Elle repose sur une certification environnementale Agriconfiance et HVE niveau 2 mais permet aussi aux agriculteurs locaux de bénéficier de mesures agro-environnementales en soutien de ces démarches.

« Planter sur les parcours des volailles fermières plus de 250 km de haies bocagères si caractéristiques de nos régions » ; « nous recherchons en permanence des moyens pour minimiser nos consommations d'eau et les volumes de déchets produits sur nos exploitations agricoles et adopter des filières de valorisation de ces déchets » ; « notre nouveau combat : nourrir les abeilles avec des couverts mellifères »<sup>28</sup>.

En termes de communication, le terme d'agro-écologie n'est pas utilisé directement. Le groupe Terrena qui cite de son côté les volailles d'Ancenis comme une des démarches contribuant à la Nouvelle Agriculture ®.

La stratégie qualité est présente depuis longtemps mais intégrée ici dans la logique de groupe, avec une commercialisation des volailles est assurée par Gastronomes, filiale de Terrena au travers d'un contrat spécifique qui prend en compte la diversité des productions et la variabilité des performances au fil des saisons.

Au regard de la définition retenue dans le cadre de l'étude la démarche environnementale est ici un peu moins « cœur de cible », puisqu'elle ne vise pas à refonder l'alimentation ou l'usage général d'intrants sur les exploitations. Elle a néanmoins une certaine pertinence territoriale avec le souci paysager et l'accent sur la biodiversité qui ne sont pas des éléments de segmentation, mais principalement de renforcement du label.

## Segmentation spécifique « Nouvelle agriculture®, une gamme « sans »

L'autre initiative très emblématique dans ce domaine est également celle de Terrena avec la création de **la marque Nouvelle Agriculture®** visant à commercialiser des produits issus de l'agriculture écologiquement intensive sur laquelle s'est fortement engagé le groupe coopératif. Dans ce domaine, la coopérative organise une stratégie qui l'engage fortement depuis plusieurs années. Après une première période axée avant tout sur la recherche et développement<sup>29</sup> le groupe passe depuis peu au stade de la commercialisation<sup>30</sup>.

<sup>28</sup> site internet : <http://www.fermiedancenis.fr/engagement-durable.php>

<sup>29</sup> cf. solutions techniques proposées par la coopérative dans le champ de l'AEI - <http://www.terrena.fr/les-solutions-la-nouvelle-agriculture/>

Les gammes de produits englobent aujourd’hui la plupart des productions animales – volailles, porc, bœuf, lapin ainsi qu’une gamme de farine/ pain.

Concernant les volailles, le cahier des charges de la marque Nouvelle Agriculture® prévoit plusieurs points résumés dans la communication du groupe.



Il s’agit des poulets élevés sans antibiotique et nourris selon le cahier des charges "Bleu-Blanc-Cœur", avec minimum 8% de graines de lin et de colza riches en Oméga 3, et sans OGM, en « privilégiant des céréales françaises ».

Un effort est aussi fait sur les engagements en matière de bien-être animal, le groupe mettant en avant la distinction reçue à Berlin « le Poulet d’Or 2016 » décernée par CIWF, association de bien-être animal.

En termes de positionnement, les produits Nouvelle Agriculture® offrent donc une proposition assez spécifique, tout en cherchant à se différencier des labels et appellations type SIQO au travers d’une marque axée sur une exigence environnementale accessible au plus grand nombre. « Il ne s’agit pas d’un label de qualité, mais d’une marque, créée par une coopérative – Terrena – pour désigner aux consommateurs les produits issus des modes de production mis en place afin d’offrir aux consommateurs de bons produits, au quotidien, au meilleur prix. ».

Sa mise en œuvre suppose en amont, un gros travail d’optimisation des coûts déjà serrés sur ces segments en cherchant à changer de chaîne logistique et d’organisation pour arriver à ce type de défis. Il demande aussi un gros travail de promotion et marketing ou un effort commercial pour intégrer cette gamme dans les circuits de distribution et la faire connaître. Il s’agit donc dans l’ensemble d’une démarche assez structurante, qui est adossée ici sur une stratégie globale du groupe tournée à la fois vers l’externe, mais aussi vers les agriculteurs/adhérents eux-mêmes. En termes de profil agro-écologique, les produits Nouvelle Agriculture® renvoient le plus souvent à des solutions assez globales à l’échelle des exploitations notamment en matière d’alimentation et de suppression des antibiotiques. Bien que n’étant pas au sens propre axés sur la question de l’autonomie alimentaire (cf. engagement à privilégier de préférence les volailles françaises), ils se positionnent sur la réduction des intrants et valorisation des régulations naturelles.

<sup>30</sup> <http://www.terrena.fr/les-produits-la-nouvelle-agriculture/>

## Généralisation de bonnes pratiques travers d'un cahier des charges

Du côté de LDC, les entretiens ont davantage porté sur les produits type du groupe (= produits transformés et entrée de gamme) commercialisés au travers des marques le Gaulois, Maître Coq, Marie...<sup>31</sup>.

Concernant ces productions, le groupe met en avant plutôt des exigences de qualité générale dont le respect des normes de bien-être animal ou normes environnementales. Il met aussi en avant d'autres bonnes pratiques dans le domaine des économies d'eau, de l'intégration paysagère des bâtiments, la réduction des consommations d'énergies ou la production d'énergies renouvelables... qui ne touchent pas directement aux systèmes, mais davantage aux bâtiments et conditions d'élevage des volailles.

Dans une gamme de produits très concurrentiels, la principale ligne de repérage est ici axée sur l'origine – volailles françaises et un niveau « d'exigence qualité » accru. Il n'y a pas véritablement de stratégie de segmentation ou différenciation des productions mais plutôt de confortation, avec de nouvelles exigences de mise en marché. Ainsi, d'après les interlocuteurs rencontrés, ces différentes pratiques vertueuses donneraient lieu prochainement à un cahier des charges généralisé auprès de l'ensemble des producteurs du groupe – cf. annonce prochaine qui serait prévue au SPACE 2017.

Cette approche, bien qu'intéressante sur le plan de sa portée, reste éloignée de la définition de l'agro-écologie et relève plutôt d'une démarche de progrès et de durabilité au sens large.

### **FACTEURS FAVORABLES ET CONDITIONS D'ÉMERGENCE OBSERVÉS**

Dans le cadre des entretiens menés, plusieurs familles de facteurs semblent stimuler ou peser sur le développement des démarches agro-écologiques.

Un des facteurs incontournables est celui de la demande et sensibilité des consommateurs qui semble un élément déterminant. La filière a été soumise comme toutes les autres productions animales à une certaine « défiance » et des inquiétudes sur les thématiques comme l'alimentation, les antibiotiques, le bien-être, ... Les crises de grippe aviaire peuvent aussi indirectement avoir des incidences sur cette sensibilité des consommateurs. La dynamique générale au niveau français – baisse de la consommation mais accroissement de la part qualitative - est donc une trame de base à prendre en compte.

Parmi les facteurs favorables, les stratégies de grands groupes comme Terrena, mais aussi du côté des distributeurs (cf. exemple de Carrefour plus loin) ont indéniablement des effets d'entraînement importants en travaillant sur la mise au point de nouvelles gammes et leur commercialisation.

Il apparaît aussi que la forte segmentation des créneaux autour de la volaille offre probablement une structure de marché adaptée à l'introduction de ce type d'innovations. Cette facilitation tiendrait (1) à la fois du fait d'une certaine concurrence entre démarches qualité et d'un besoin de renforcement des labels existants, mais aussi (2) à une structure des opérateurs et chaînes logistiques permettant la prise en charge de nouvelles gammes de produits.

<sup>31</sup> à savoir hors productions de Fermiers de Loué qui font partie des marques du groupe

L'intégration verticale dans la filière semble être un autre facteur favorable pour porter une stratégie agro-écologique, à partir du moment où cette dernière a été actée dans le groupe. Cette même intégration, existante pourtant dans une partie de la filière céréalière en Champagne Ardennes, ne produit pas tout à fait le même résultat face à un contexte de demande différent et d'un positionnement stratégique de groupe différent (cf. exemple Vivescia).

Le développement des démarches agro-écologiques semble aussi tiré en grande partie par des effets directs ou indirects de la grande distribution qui : (1) pèse sur les marges des productions sous label (qui devient un produit d'appel dans les GMS faisant l'objet d'un grand nombre de promotions) les obligeant à se différencier davantage, et (2) a été pionnière dans l'émergence des gammes de produits agro-écologiques pour répondre à la demande consommateur – cf. filières qualité carrefour poulet d'Auvergne sans OGM.

Parmi les freins à une cette segmentation agro-écologique, on peut citer plusieurs variables structurelles évoquées plus-haut dont le caractère très concurrentiel de la production au niveau mondial, le poids des produits transformés...

On peut aussi évoquer la difficulté de positionnement des labels qui ne peuvent pas facilement valoriser une double segmentation (ex. Label Rouge et démarche agro-écologique) et sont donc confinés à des stratégies de renforcement du label existant plutôt que de redifférenciation – cf. similitudes avec AOP laitières.

## Productions laitières : illustration en Normandie

### **FOCALES DE L'ÉTUDE DE CAS ET ENTRETIENS RÉALISÉS**

Les entretiens réalisés en Normandie permettent de couvrir une assez large part des profils d'acteurs régionaux.

Du côté des services de l'Etat/DRAAF, ils mobilisent les chefs de service économie, les responsables et équipes travaillant sur le projet Agro-écologique<sup>32</sup>,

Du côté des acteurs économiques, les échanges ont permis d'interroger deux des très grands collecteurs et industriels du secteur dont Lactalis et Savencia qui ont chacun des politiques et stratégies relativement différentes sur la valorisation de leurs productions (ex. Part de l'export) mais aussi sur la relation avec les Organisations de Producteurs.

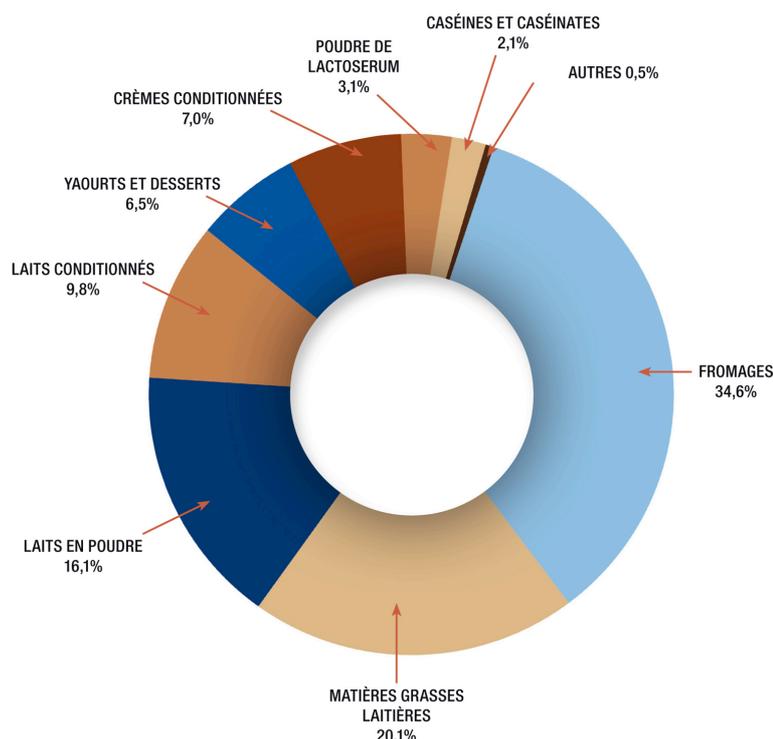
Du côté des filières qualité, les entretiens ont été ciblés sur l'Union laitière des AOP, L'institut Régional de la Qualité Agroalimentaire (Irqua) regroupé avec l'ANIA régionale, et sur la coopérative d'Isigny Ste Mère de façon à comprendre les opportunités et limites autour des AOP et signes de qualité. Une autre illustration régionale est recherchée autour de la démarche d'Ingredia/ Prospérité Fermière dans le Pas de Calais– engagée dans une démarche de collecte de lait à l'herbe, sans OGM dans le cadre d'un partenariat avec le WWF. Il en va de même nouvelles démarches de segmentation autour du lait de pâturage ou lait d'herbe analysées notamment dans le contexte breton avec l'appui du CILOuest.

<sup>32</sup> dont un agent travaillant de façon spécifique sur le sujet agro-écologie et filières

**CONTEXTE ET CONTRAINTES DE FILIÈRE**

**LES SPÉCIFICITÉS FILIÈRE / L'AGRO-ÉCOLOGIE**

Chiffres-clés sur la filière  
 24 Mt collectés en 2016  
 L'équivalent de 40% des volumes exportés  
 SIQO: 2,5 % des produits (10,5% pour les fromages)  
 Bio > 4% du cheptel de VL



N.B. : Matière Sèche Utile du lait = protéines et matières grasses.

Figure 16: Utilisation du lait pour la fabrication de produits laitiers en 2015 (chiffres nationaux - source CNIEL)

Le secteur de la production laitière est un secteur dans lequel **toute la production est aujourd'hui transformée si on considère que le conditionnement/traitement UHT du lait de consommation est une transformation** (10% des volumes), avec des modes de valorisation allant des préparations fromagères près de 35%, les matières grasses et beurres (autour de 20%) les crèmes et yaourts 13%, les 20% restants se répartissant entre les laits en poudre, et productions de lactosérum/ caséine.

Une des autres spécificité du secteur est l'importance de la part exportée (près de 40%), cette part étant en outre croissante en lien avec le fort développement des marchés mondiaux.

Enfin, en termes de segmentation, si les produits laitiers sont très variés, la part des produits sous label (SIQO – hors Bio) reste faible au regard des volumes et

ne représente aujourd'hui que 2,5% du total. Même si cette part est beaucoup plus importante pour les fromages avec près de 10,5%, elle reste loin des pourcentages cités plus haut sur les volailles de chair. La production biologique progresse significativement et représente plus de 4% du total ( en nombre de vaches laitières.

En ce qui concerne la région Normandie, on peut noter les spécificités suivantes dans le secteur de production dont:

- Une forte concentration de l'activité régionale autour de quelques grands collecteurs pour 85 % des volumes (Lactalis, Agrial/Bongrain Savencia, Isigny Ste Mère, Maîtres Laitiers du Cotentin, Danone) et plusieurs petites laiteries davantage tournées vers les appellations de qualité.
- Malgré une situation de crise assez prononcée dans l'élevage laitier, une bonne réputation de la région de production – qui jouit de l'image Normandie à la fois au niveau du marché national et du marché international.

- Un secteur d'activité plutôt dynamique avec un développement des grandes industries laitières qui se fait en grande partie à l'extérieur de la France (export ou nouvelles implantations), et pour lequel l'image globale Normandie est assez déterminante. En parallèle, un marché national plutôt en stagnation.

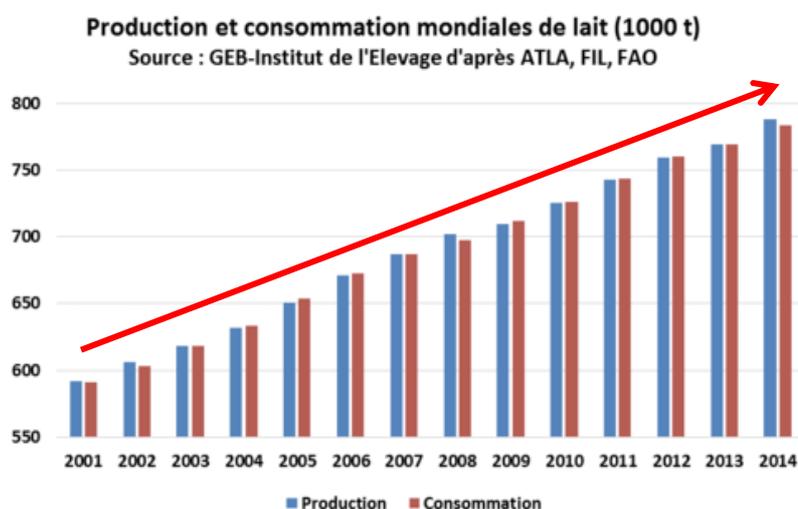


Figure 17: Évolution de la demande et production mondiale de lait

- Des productions qualité /SIQO déjà installées de longue date en Normandie, mais ayant traversé une période de crise du fait des tensions dans la filière entre industriels et producteurs engagés sur le renforcement des cahiers des charges<sup>33</sup> des fromages AOP Normands (cf. « la guerre du camembert »). Le nouveau cahier des charges Camembert de Normandie entrant en vigueur en 2017 affirme l'exigence lait cru, mais aussi une exigence de race renforcée pour les troupeaux (% de race normande).

Côté production, on peut rappeler le contexte de forte dérégulation du secteur avec la fin des quotas et des enjeux de négociation entre laiteries et producteurs renvoyant à la nécessité d'organiser des relations contractuelles équitables et le besoin d'organiser une représentation des producteurs via OP, permettant de gérer ces relations avec les géants du secteur laitier.

<sup>33</sup> l'enjeu étant de préserver et durcir l'identité du cahier des charges face aux positions d'une partie des autres producteurs ou des laiteries qui souhaitaient abandonner l'exigence de lait cru considérée comme trop contraignante sur le plan sanitaire.

Depuis le début 2013, 31 OP ont été agréées en France dont une douzaine intervenant en Normandie. A titre de comparaison, environ 125 OP sont agréées en Allemagne à ce jour.

Les OP peuvent être structurées de deux façons :

- Organisations de type « vertical » : Elles sont composées d'élevages livrant à une laiterie comme par exemple les OP Lactalis ou Bongrain
- Organisations de type « horizontal » : les adhérents livrent à plusieurs laiteries. C'est le cas par exemple de l'OP Seine & Loire des livreurs Bio, ou France Milk Board Normandie qui cherche à structurer des adhérents par bassin laitier.

La majorité des OP sont non commerciales ; c'est-à-dire qu'elles ne deviennent à aucun moment propriétaires du lait de leurs membres. Seule, Biolait en Normandie est agréée comme une OP commerciale.

Un décret permet également aux OP de se regrouper en Associations d'Organisations de Producteurs (AOP). C'est le cas de l'Association des 4 OP de producteurs livrant des produits sous Appellation d'Origine

source : Site Chambre régionale d'agriculture <http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/lagriculture-normande/contractualisation-laitiere/le-panorama-des-op-laitieres-en-normandie/>

## **LA PLACE DES STRATÉGIES QUALITÉ EN NORMANDIE**

Concernant l'industrie laitière normande, les stratégies de différenciation qualitative semblent s'organiser globalement autour de plusieurs axes. On constate ainsi :

**Les marques et produits frais** : Une dominante de stratégies des grandes entreprises agroalimentaires souvent organisées autour de marques fortes et un marketing / image très présent. Dans ces approches, l'accent est le plus souvent porté sur les produits frais/ transformés et la différenciation des préparations, plus que sur la dimension environnementale « 70 à 80 % du prix du lait en France dépend d'une valorisation vers les produits frais ». Une partie des opérateurs régionaux a également développé des stratégies fortement tournées autour de l'image qualitative en lien avec les produits AOP du territoire et un savoir-faire gastronomique de longue date.

**L'image Normandie** étant porteuse de façon sous-jacente d'une dimension environnementale, cette dernière n'est pas forcément à construire auprès du consommateur « *Notre coopérative, située dans un terroir d'exception, bénéficie d'un lait d'une qualité exceptionnelle.* » « *Terre d'histoire et de traditions, la presqu'île [...] offre une merveilleuse succession de territoires alternant marais, prés, bocages, landes, falaises et côtes sauvages, où les exploitations de vaches laitières contribuent à la production d'un lait de grand cru.* » extraits sites internet des laiteries.

Néanmoins, face à une demande internationale de plus en plus exigeante (ex. acheteurs chinois) et des contentieux avec l'Europe sur l'usage abusif de la mention Normandie, une réflexion est en cours au niveau régional sur **l'opportunité et faisabilité d'une IGP « lait de Normandie »**. Cette dernière serait une des voies pour assurer une lisibilité et garantie plus forte en permettant de se rapprocher de l'image utilisée par les industriels au travers d'exigences minimales sur l'approvisionnement normand, l'alimentation non-OGM ... l'idée serait ainsi de dépasser le contenu de la charte actuelle de bonnes

pratiques qui semble regrouper des standards très classiques et peu valorisés (exigences sanitaires, réglementaires, traçabilité...).

**Les AOP :** De l'autre côté, des stratégies de différenciation tournées vers les signes de qualité sont très révélatrices. Les AOP Normandes étant depuis longtemps attachées à une image environnementale (vache normande, à l'herbe, lait cru...), les tensions décrites plus haut concernant l'appellation Camembert ont eu pour effet de poser le débat sur les modèles de production et de développement de la filière laitière et la cohérence des appellations normandes porteuses d'une forte identité régionale. La « guerre du camembert » a finalement conduit à une révision et renforcement du cahier des charges sous l'influence des OP les plus engagées en intégrant plusieurs critères : (50% de race Normande minimum), maintient l'exigence de 2/3 d'herbe minimum dans la surface fourragère des exploitations...

L'exemple des AOP révèle néanmoins les différences fortes de stratégies entre l'amont et l'aval. Si les producteurs ont eu gain de cause dans le renforcement du cahier des charges, ils ne trouvent pas un portage auprès des collecteurs et transformateurs<sup>34</sup> qui ne partagent pas les mêmes choix de captation de valeur et veulent garder la main sur les conditions de valorisation des produits. Pour autant, plusieurs laiteries de taille intermédiaire ont historiquement organisé leur développement autour de ses signes de qualité et jouissent toujours de cette image.

L'approche très exigeante engagée en Normandie semble donc conduire à une sanctuarisation des systèmes vertueux – assurant sans doute une meilleure lisibilité et captation de valeur – mais aussi à un resserrement de la base des producteurs engagés sous AOP. Elle se différencie en cela des démarches de renforcement progressives (ex. Label Rouge Poulets d'Ancenis) qui se font sans lien au cahier des charges des SIQO, et revêtent un caractère plus consensuel.

Au regard du contexte, les acteurs précisent que la période n'est pas très favorable à l'introduction de nouvelles exigences dans le cahier des charges des productions laitières, même si les responsables de l'ODG y sont favorables.

**Les productions spécifiques et préparations sur mesure :** Une des autres voies de différenciation pour les acteurs de l'aval consiste à travailler sur des productions qualitatives spécifiques. Les exemples identifiés dans ce registre sont ceux des laits infantiles produits par Isigny à la demande des investisseurs chinois, ou des laits à base d'herbe pour les Pays Bas (Maîtres laitiers du Cotentin)... Ces démarches sont le plus souvent menés par les groupes et laiteries déjà fortement engagées autour des productions qualité et AOP et ayant des logiques de segmentation et de collecte adaptées (voir. ci-dessous). Les nouvelles gammes donnent lieu à des cahiers des charges et exigences spécifiques qui ne sont pas souvent à teneur environnementale. L'essentiel de l'accent et communication semble porter sur la valorisation de garanties relatives au process industriel (qualité nutritionnelle, physico-chimique, ...), la traçabilité, l'expertise en matière de préparations, « l'ultra-frais » ... Les stratégies environnementales ne sont pas un axe spécifique, mais plutôt une adaptation à des demandes de clients (ex. marques de la grande distribution) souhaitant proposer une gamme spécifique.

Dans un autre registre, des groupes comme Savencia ont essayé de porter des démarches axées sur **la performance générale des exploitations et leur**

<sup>34</sup> (à quelques exemples près d'opérateurs très spécialisés- Graind'orge),

**résilience.** L'objectif était d'assurer la motivation des producteurs et la pérennité des élevages « Il y a 5-6 ans, on a réfléchi à la durabilité de l'approvisionnement en lait, c'était notre point de départ ». Leur objectif était de convaincre les producteurs d'améliorer leurs coûts de productions et de diminuer les intrants (soja, énergie) au travers d'outils de diagnostic permettant d'évaluer des performances globales. Une dizaine d'indicateurs ont été définis avec des structures spécialisés (INRA, CIRAD, ...) embrassant plusieurs thèmes dont la biodiversité, l'alimentation animale, l'organisation du travail ... L'idée du projet est de proposer aux agriculteurs une libre adhésion sur des axes qui les intéressent et un travail collectif autour de ces thèmes avec l'appui d'un conseiller technique. Dans le modèle envisagé, cette démarche sert avant tout à l'amélioration continue et motivation des agriculteurs, mais **sans lien à une valorisation de marché.** Cette démarche de conseil peut en revanche être valorisée dans la démarche RSE du Groupe. Sur les 7000 producteurs de la coopérative, près de 1000 auraient réalisé des diagnostics, mais le passage à une démarche d'amélioration sous forme de plan d'action individuel aurait été plus difficile.

Enfin, plusieurs acteurs régionaux sont particulièrement dynamiques autour des **gammes AB** dont le groupe Danone qui essaye d'organiser un approvisionnement en Bio à l'échelle régionale (cf. projet Reine Mathilde conduit avec l'Idèle). Cette démarche a donné lieu à un travail de planification régionale de l'offre et à la constitution de références ainsi qu'à une contractualisation spécifique avec les agriculteurs. Du côté de l'Aval, Danone, valorise ses produits Bio dans le cadre d'une marque spécifique – Les 2 vaches.

### **NOUVELLES DIFFÉRENCIATIONS ET DÉMARCHES "AGRO-ÉCOLOGIQUES" EN RÉPONSE AUX ATTENTES SOCIÉTALES.**

Schématiquement d'après le CNIEL (et l'interprofession laitière bretonne – CILOuest)<sup>35</sup>, la réponse des opérateurs économiques aux demandes consommateurs se structure autour de plusieurs familles de démarches dont : certaines à teneur plus sociale qui ont été assez dynamiques en France et d'autres davantage centrées sur des arguments agro-écologiques, qui démarrent en priorité dans les autres pays européens.

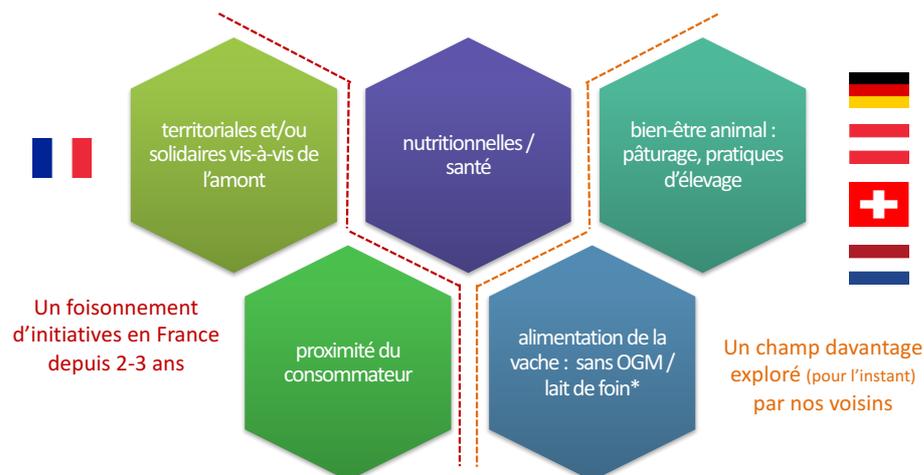


Figure 18: Extraits diapositives CILQUEST (source séminaire Bretagne 2017)

<sup>35</sup> – cf. présentations au séminaire " Transition agro-écologique, territoires et filières" organisé par la Région Bretagne & Epices en novembre 2017

En effet, comme le montrent les travaux du CNIEL, les démarches privées (groupes, coopératifs, industriels et MDD) se saisissent en France des questions de proximité en lien avec une sensibilité consommateur liée aussi au poids des SIQO laitières. De proche en proche, le marketing se positionne aussi sur des démarches dans un axe social (solidarité-équité) dont notamment des marques comme « C'est qui le patron ? » mais aussi des considérants nutritionnels – dont l'incorporation d'une alimentation Bleu Blanc Cœur.



Direction Economie & Territoires - CNIEL

Figure 19: Extraits diapositives CILOUEST (source séminaire Bretagne 2017)



On peut aussi recenser différentes initiatives en France dans le domaine du bien-être animal et de l'environnement. On rencontre tout d'abord plusieurs familles de réflexions sur le lait de pâturage, dont celle, toute récente, de la filière en Bretagne (cf. association lait de pâturage) en réponse notamment aux démarches du Nord de l'Europe. Cette démarche bretonne en construction depuis septembre 2017 correspondrait avant tout à la valorisation marketing des pratiques existantes (150j de pâturage en moyenne sans collecte différenciée) avec une exigence de respect de la charte des bonnes pratiques d'élevage. On retrouve aussi des démarches de type MDD de Monoprix qui commercialise depuis fin 2014, sous sa marque uniquement du lait de consommation issu de vaches pâturant l'été. Plus récemment, le groupe Laïta lance, en mai 2016, une nouvelle charte de qualité et de développement durable pour son lait. Baptisée Passion du lait, cette charte garantit un lait 100% produit, collecté et transformé dans l'Ouest, et issu essentiellement de troupeaux nourris à l'herbe plus de 200 jours par an.



Au-delà de l'approche « pâturage », dont on voit l'usage parfois abusif par le marketing (mettant en lumière des critères minimalistes de bien-être animal), d'autres groupes adoptent des démarches plus globales combinant ces critères avec des exigences sur l'alimentation sans OGM et sur les la surface d'herbe par vache. Ainsi le groupe « Prospérité Fermière » dans le Nord met en avant son projet Via Lacta pour un « lait à l'herbe » combinat des garanties de bien-être animal (paille l'hiver), de surface minimale d'herbe par vache (15 ares/vache, 170 jours) et d'alimentation sans OGM. Cette démarche est le fruit d'une

stratégie globale d'entreprise définie à l'issue d'un travail de prospective territoriale assez poussé. Dans un contexte de crise pour les producteurs et de changements post quotas, l'entreprise veut repenser le projet d'entreprise « on a voulu faire le lien au territoire par la RSE ». La Prospérité Fermière, très tournée vers l'export (90% de la production) mise sur ce lait pour toucher notamment une partie de ses clients internationaux et associé le WWF à son projet pour avoir de la visibilité hors de la France. Dans un premier temps ce sont environ une centaine de producteurs qui sont concernés par le projet sur les 200 volontaires dont la plupart sont déjà relativement herbagers. Une collecte spécifique est prévue pour ce lait qui donne lieu à un prix garanti minimum. De même le groupe Lactalis annonce en octobre 2017 la création d'une filière engagée notamment en faveur du bien-être animal et du respect de l'environnement. (10 ares/ vache, 200 jours de pâturage par an, sans OGM).

Bien que très récentes, ces démarches sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses et semblent préfigurer pour certaines (ex. lait sans OGM) des standards de production de demain en sensibilisant les consommateurs sur des variables "aveugles" et peu médiatisées auparavant. Pour autant, leurs effets agro-écologiques sont parfois très limités puisqu'il s'agit avant tout d'une identification et valorisation marketing de pratiques déjà à l'oeuvre à l'échelle de bassins de production (ex lait de pâturage breton) ou de sous groupes de producteurs (ex Prospérité). Les risques d'usurpation de marketing sont aussi importants comme on peut le voir dans la diversité des exemples.

*Dans les autres pays d'Europe*

*La différenciation du lait s'organise aussi autour de variables davantage tournées vers le bien-être animal et l'environnement. Ainsi, on retrouve notamment un poids important des laits dits « de pâturage » notamment aux Pays Bas et en Angleterre comme le montrent les exemples du CNIEL. Ces standards sont parfois très répandus dans les pays, mais n'impliquent pas nécessairement une qualité environnementale spécifique, mais davantage un message marketing pour rassurer les consommateurs sur le bien-être des animaux. Ils se développent aussi significativement en Allemagne (groupes Ammerland, DMK, Rücker).*

	<p><u>Lait de prairie aux Pays-Bas</u>                  Cahier des charges : <b>120j / an</b> pendant 6h / j                  78% des éleveurs laitiers en 2015                  Engagement en 2017 de tous les principaux transformateurs :                  FrieslandCampina, Arla Foods, DocKaas (DMK), Cono, Rouveen, Bel                  Leerdammer.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le distributeur Waitrose annonce, en février 2016, qu'il va désormais commercialiser uniquement du lait liquide issu de vaches pâturant plus de <b>100 j / an</b>.</li> </ul>	

*On retrouve aussi en Allemagne des standards qui se généralisent sur des laits issus d'une alimentation sans OGM ou d'autres démarches plus confidentielles de type lait de prairie (petites niches qui se développent rapidement) ou du lait de foin (en Autriche qui est devenu une STG depuis 2016).*

**FACTEURS FAVORABLES ET CONDITIONS D'ÉMERGENCE OBSERVÉS**

Dans le cadre des entretiens menés, plusieurs familles de facteurs semblent stimuler ou peser sur le développement des démarches agro-écologiques.

- Du côté des facteurs favorables, on peut lister **le positionnement des producteurs fromagers des AOP Normandes** cherchant à faire valoir une cohérence forte et restant vigilants à une "usurpation" ou usage abusif de l'image régionale. Cette dynamique bien que limitée du point de vue de ces effets directs (avec une production AOP dont les volumes sont limités), ouvre un débat régional sur les critères qui fondent la valeur des productions. Les mesures en faveur du renforcement des GI2E, ou des OP en général, viennent appuyer cette dynamique territoriale.
- **La réflexion autour de l'IGP lait de Normandie** (% de normalisation du troupeau, l'exclusion des OGM, une part d'herbe...) pourrait constituer aussi une véritable avancée à grande échelle. Elle semble créer des tensions fortes et des hésitations ; « par l'IGP on valoriserait notre production de lait mais on empêcherait une partie des producteurs d'utiliser le nom de Normandie alors qu'ils sont en Normandie ». Pour certains acteurs, un des axes lisibles de différenciation doit se faire autour de la notion "sans OGM" mais ce volet génère aussi de nombreux débats non tranchés : « Mais, si on estampille un lait sans OGM, quid des autres produits que l'on vend - problème d'image ». « beaucoup en parlent, mais personne ne change en conventionnel. » « On peut avoir des laits sans OGM, à l'herbe et là, on fait le lien avec le produit. »
- Sur un autre plan, la situation de **crise laitière apparaît comme une opportunité** pour réfléchir aux conditions de production et orientations. Le fort report sur l'agriculture biologique (13% de la production biologique nationale) illustre ce mouvement.

En parallèle à ces opportunités, l'étude identifie aussi un grand nombre de contraintes au développement des démarches agro-écologiques dans les stratégies des acteurs.

- Tout d'abord, **un développement qui semble s'organiser avant tout autour de marchés extérieurs** « L'exportation hors Union Européenne est une opportunité partagée par toutes les laiteries présentes<sup>36</sup> » qui, bien que sensibles à l'image Normande, ne sont pas nécessairement en attente d'une garantie intégrée dans une logique contractuelle;
- Une des autres difficultés est liée à **l'image très (trop) positive** dont jouissent les produits laitiers, à plus forte raison en Normandie, et qui permet aux gros transformateurs/ industriels de « surfer » sur cet acquis sans contrepartie directe.
- Plus précisément, **les enjeux de nature agro-écologique sur lesquels peut se construire un cahier des charges, ne sont pas visibles pour le consommateur**. Comme le mentionnent certains acteurs, « Les variables agro-écologiques ne sont pas suffisamment tangibles et médiatisées » - lait à l'herbe, lait sans OGM, sans ensilage... Il n'y a pas encore de demande totalement structurée sur ces sujets,

<sup>36</sup> cf. 3<sup>e</sup> rencontre Économie et Marchés agricoles des Chambres d'agriculture de Normandie

même si une offre commence à se profiler déjà dans le paysage (cf. montée en puissance de production allemande sur les laits sans OGM).

- Sur un autre plan, la différenciation suppose **la création d'une collecte spécifique, ce qui correspond à un des points de verrouillages** importants du fait de la sensibilité de cette variable pour les industriels. En effet, le coût de collecte est un des postes majeurs qui détermine la faisabilité d'une telle démarche. Dans le cas de la Bio, ces enjeux de collecte pèsent aussi très lourd mais le développement est facilité par le fort consentement à payer du consommateur, la normalisation du cahier des charges AB et l'existence de collecteurs spécialisés, les aides publiques qui améliorent la rentabilité globale de l'opération. Pour une démarche agro-écologique, ces dimensions sont importantes et la collecte doit être réfléchie avec une forte concentration à proximité d'un point de transformation, nécessitant ainsi un basculement important. « Pour valoriser une nouvelle démarche, il faut un effet de masse, suffisamment de producteurs pour mettre en valeur, suffisamment de volume et de demande pour différencier un créneau ... ».

Du côté des AOP laitières, comme mentionné précédemment, le renforcement des exigences agro-écologiques n'entraîne pas nécessairement à court terme un gain de valeur. Elle peut sans doute y contribuer à plus long terme, à l'image de ce qui se passe sur des appellations comme le Comté ou Beaufort, par la maîtrise d'une offre qualitative et cohérente, dans laquelle les « gros faiseurs » sont moins présents. A court terme, la stratégie de renforcement à plutôt conduit à un resserrement des producteurs autour d'un noyau fort d'exploitations herbagères. Les acteurs rencontrés précisent aussi que ce travail de cohérence dans le cahier des charges n'est pas forcément facile à valoriser dans un paysage où toute la production laitière jouit de l'image construite par les AOP. « **si on fait du fromage à l'herbe dans l'AOC, on ne pourra pas le mettre sur le paquet.** C'est implicitement attaché à l'AOC » « Les SIQO portent implicitement des valeurs du développement durable mais on ne communique pas dessus ».

## Productions fruits et légumes / illustration en Languedoc-Roussillon et Pays de la Loire

### FOCALES DE L'ÉTUDE DE CAS ET ENTRETIENS RÉALISÉS

Une quinzaine d'acteurs a contribué à l'enquête permettant d'illustrer l'approche agro-écologique de la filière fruits et légumes. En Occitanie, l'accent a été mis sur les productions en arboriculture et légumes plein champ (Blue Whale (82), Arterris (11), Teraneo (66), Coop des Cévennes (30), Domaine des coteaux (30)), tandis que les entretiens en Pays de la Loire ont plus particulièrement touché les productions légumières sous serre (Océane (44)).

En termes de panorama, les rencontres régionales ont permis de rencontrer les services de la **DRAAF** (dont chefs de services et référents AE au niveau régional), les représentants de **FAM** ainsi que la Fédération régionale des Fruits et Légumes (permettant un zoom sur les pommes, poires, pêches et abricots).

En complément de ces rencontres institutionnelles, les entretiens ont également permis d'avoir une vision du Marché St-Charles (66), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du CIVAM 66 pour le GIEE Phytobiomar, de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne pour le GIEE Arbonovateur, de l'association CISALI (centre d'innovation sur l'alimentation) pour le projet PAQT (pour une agriculture en qualité totale), et du Comité départemental de développement maraîcher de la Loire-Atlantique.

Des éclairages bibliographiques ainsi que les témoignages des structures interrogées sur d'autres démarches d'intérêt complètent la vision de la filière sur les secteurs d'étude.

### CONTEXTE ET CONTRAINTES DE FILIÈRES

#### LES SPÉCIFICITÉS FILIÈRE PAR RAPPORT À L'AGRO-ÉCOLOGIE

##### Chiffres-clés sur la filière (F&L frais)

- Production française 2015 : 2,9 Mt fruits ; 4,4 Mt légumes - *Occitanie* : 20% SAU fruits – *Pays de la Loire* : 5% SAU légumes
- Part transformée : 22% (environ 1,6 Mt)
- Part exportée : 1,4 Mt fruit (50%) et 1M t légume (22%) exporté
- Gammes premium : 1,5% sous SIQO (0,11 Mt F&L) - 60% de la production de pomme sous label verger écoresponsable

La production française des fruits et légumes est estimée en 2015 à près de 2,9 millions de tonnes de fruits et 4,4 millions de tonnes de légumes. Elle est majoritairement située au sein de deux pôles : le sud et l'ouest de la France.

Au sein de ces régions, les filières se structurent selon les potentialités pédoclimatiques de chaque secteur. Ainsi, on retrouve en Occitanie près de 20% des surfaces nationales dédiées à la production de fruits (essentiellement arboriculture), tandis

que les Pays de la Loire représentent 5% des surfaces de légumes (importance des productions sous serre).

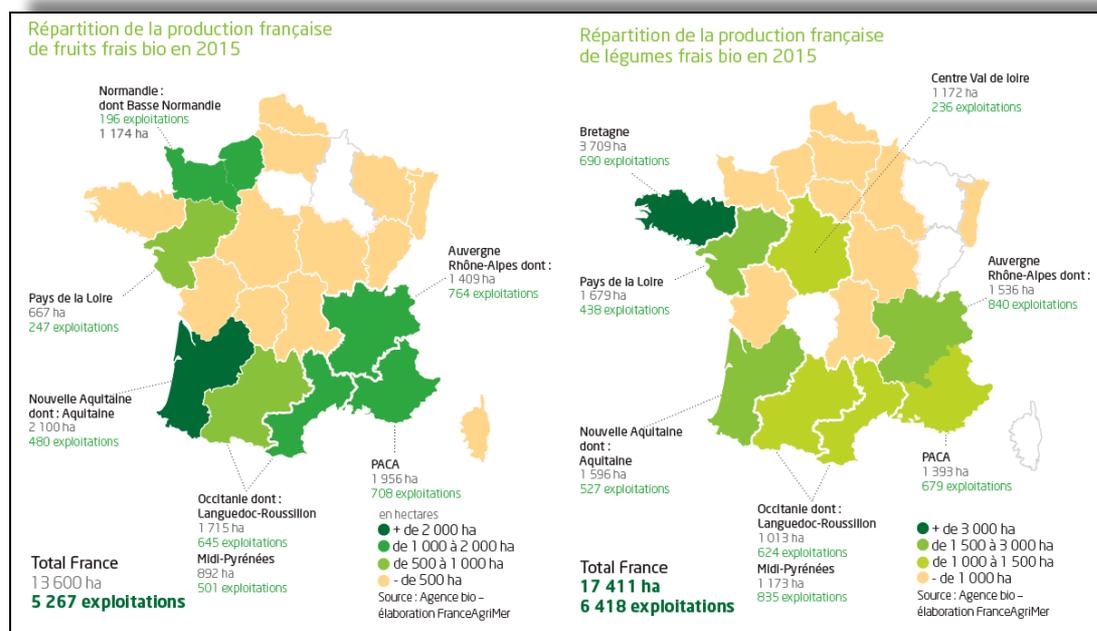


Figure 20 : Répartition de la production de fruits et légumes en France (source : chiffres-clé 2015 de FranceAgriMer, février 2017)

Dans ces filières, plusieurs facteurs structurels permettent de comprendre les logiques à l'œuvre :

- o Des filières « courtes » : Les produits sont en grande partie commercialisés frais, sans transformation outre le conditionnement. Plusieurs conséquences découlent de cet état de fait :
  - o La proximité entre producteurs et autres opérateurs de la filière est importante. Le maillon « transformation » est peu représenté. On notera en outre que, comme dans la plupart des filières, si les opérateurs sont divers, ceux-ci tendent à se concentrer, notamment pour rester en mesure de faire face à la demande du marché.
  - o Ces produits agricoles sont très proches du consommateur qui les identifie facilement. Les attentes sociétales sont ainsi très rapidement répercutées sur les conditions de production.
  - o Il s'agit enfin de produits sur lesquels la construction de la valeur ajoutée est plutôt simplifiée, étant donné le faible nombre d'intermédiaires potentiels. En réalité, la chaîne de valeur peut être plus complexe selon le circuit de distribution (ex : Restauration Hors Domicile).
- o Des filières qui présentent une main d'œuvre importante : pour la plupart des productions concernées, qu'il s'agisse de production en arboriculture, plein champ ou sous serre, la forte intensité de main d'œuvre implique l'importance du critère social dans les démarches durables des producteurs. Seule la production de légumes plein champ ou de légumes destinés à l'industrie (ex : petits pois) échappe à cette règle.

- o Des filières souvent spécialisées par produits avec quelques variétés voire quelques espèces par exploitation, hormis des maraichers commercialisant en filière courte (hors champ de l'étude).
- o Des filières hétérogènes selon le mode de production (maraichage, maraichage sous serre, plein champ, arboriculture...) et les caractéristiques des productions (cultures annuelles voire pluriannuelles ou plantes pérennes). Ces facteurs de variabilité aboutissent à des besoins techniques très pointus et spécifiques pour chaque type de production (et parfois limités en R&D faute de masse critique suffisante).

Ces points clé expliquent à une grande partie des stratégies à l'œuvre et la force du signal consommateur permettant de s'engager sur le volet agro-écologique.

### LA PLACE DES STRATÉGIES QUALITÉ

Plusieurs stratégies peuvent être observées sur les filières fruits & légumes, impliquant divers niveaux d'approche qualité :

- La réponse à la demande du client : les acheteurs répercutent la demande des clients et sont de plus en plus exigeants sur la qualité sanitaire et environnementale des produits. Ces exigences se traduisent notamment par des cahiers des charges (propre à l'acheteur ou référentiels de qualité), qui sont co-construits dans la mesure du possible.
- L'anticipation de la demande du client : en prévision de la demande sociétale qui évolue vers toujours plus de qualité environnementale, certains opérateurs préfèrent prendre les devants afin de conserver une position privilégiée face à la concurrence. Il s'agit alors de faire évoluer progressivement les cahiers des charges, pour « garder un coup d'avance » à la fois par rapport à la réglementation et la demande sociétale. Dans d'autres cas, il s'agit de proposer une approche globale durable à travers des stratégies RSE, mettant en avant l'engagement global de l'entreprise.
- La proposition d'une démarche de production propre : il s'agit ici de stratégies de différenciation qualitative en proposant des produits sur lesquels ce sont les producteurs qui construisent la démarche qualité. On retrouve ici tout ce qui est du domaine des signes officiels de qualité (SIQO), ainsi que des démarches filière telle « Vergers Ecoresponsables ».

Ces stratégies font appels à divers types d'outils :

- L'approche des produits sous signes officiels de qualité (SIQO) est particulièrement présente en région Occitanie. Les SIQO permettent en outre de mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière à travers notamment des organismes de défense et de gestion (ODG) qui ont une dimension interprofessionnelle. Les qualités organoleptiques des produits sont mises en avant. Les conditions de qualité environnementale sont des questions de plus en plus fréquemment posées.

*Exemples : Reine-Claude Label Rouge, AOC-AOP Abricots Rouges du Roussillon, AOC-AOP Chasselas de Moissac...*

Outre les AOC, IGP et Label Rouge, la production sous label biologique représente près de 8% des surfaces en fruits et légumes en Occitanie. Certains territoires tels les Pyrénées-Orientales bénéficient d'un climat clément qui permet le déploiement des surfaces en lien avec une faible pression sanitaire.

Les opérateurs relèvent que les acheteurs sont globalement confiants sur les produits sous SIQO et sont moins regardant sur les critères environnementaux.

- L'engagement au sein de cahiers des charges : Les producteurs sont pour la plupart engagés dans un voire plusieurs cahiers des charges. « *Ce qui marche bien c'est ce qui est valorisé sur le marché = c'est-à-dire les cahiers des charges des distributeurs* ». Ces cahiers des charges peuvent être de différents ordres :
  - o **il peut s'agir de référentiels de bonnes pratiques** (*GlobalG.A.P. (référentiel de bonnes pratiques agricoles), Tesco Nurture (bonnes pratiques agricoles mettant l'accent sur la gestion environnementale, la sécurité des employés et des consommateurs), IFS (sécurité sanitaire), BRC (sécurité sanitaire), LEAF Marque (bonnes pratiques agricoles axées sur l'environnement)...*),
  - o de **cahier des charges propre à une enseigne** (*exemples : filières qualité Carrefour*). « *Toutes les enseignes avancent en ce sens, à des degrés différents. Selon leurs moyens, ils pilotent la démarche eux-mêmes ou l'externalisent.* »,
  - o ou encore d'une **démarche issue de la production** (*exemple : Vergers Ecoresponsables, à l'initiative de la filière Pomme-Poire et désormais étendu à la filière Pêche-Abricot, visant à se différencier de la concurrence étrangère.*

Les producteurs tendent à cumuler les cahiers des charges, ce qui leur permet des référencements auprès de divers acheteurs et donc une amélioration des potentialités commerciales « *Accès au marché ou valorisation au marché, c'est pareil : il faut être référencé et ensuite c'est du gré à gré* ». Le cumul des cahiers des charges implique un temps administratif dédié, ce qui explique notamment le rapprochement des producteurs d'organisations de producteurs. « *Globalement, on cherche à simplifier les cahiers des charges, via du benchmarking associé à une synthèse* »

Les exigences des acheteurs sont en effet complexes et tendent à s'amplifier. La dynamique a d'abord émergé des pays de l'Europe du nord (pas scandinaves, Grande-Bretagne) il y a plus de dix ans, puis la France (les grandes enseignes) et l'Allemagne depuis 3 à 5 ans. Ces marchés sont à la fois les plus exigeants, mais aussi les plus rémunérateurs, ce qui incite les opérateurs à s'adapter à la demande.

« *Les clients nous sollicitent régulièrement : cela peut être par des questionnaires d'environ 50 questions à compléter, ou par des questions ponctuelles* »

Les cahiers des charges ont le plus souvent des exigences supérieures à la réglementation en vigueur. Ils constituent de plus en plus souvent des conditions d'accès au référencement et donc au marché.

- Les stratégies Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) : Certains opérateurs, en général les plus grosses structures, s'engagent dans des stratégies RSE, qui présentent une approche développement durable et les piliers écologiques, économiques et sociaux. L'outil ISO 26000 peut notamment être utilisé dans ce cadre.

Les entreprises revendiquent l'approche RSE comme complète, permettant de prendre en compte toutes les composantes du développement.

*« Les plus petites structures n'y vont pas forcément pour des questions de temps administratif, mais restent vigilantes à la demande de l'aval au cas où cela devienne aussi une condition d'accès au marché. »*

On notera que, pour la production de fruits & légumes, la notion de qualité est un paramètre variable selon les acteurs auxquels l'on s'adresse. Si pour le consommateur cela fait référence aux qualités gustatives et sanitaires, pour les commerçants et transporteurs, un fruit de qualité est un fruit *« rouge, dur, qui supporte bien le transport »*...

### **DÉMARCHES "AGRO-ÉCOLOGIQUES" À L'ŒUVRE**

Dans notre cas, les filières fruits et légumes sont des filières végétales, s'appuyant sur des types de productions différentes : productions pluriannuelles, annuelles ou pérennes. Les diverses stratégies qualités observées dans la filière montrent une ouverture potentiellement large aux démarches agro-écologiques.

Nous reprenons ici les trois niveaux d'engagement ESR pour évaluer de quelle façon celle-ci est mise en œuvre :

- Efficiences : La stratégie d'efficiences concerne la réduction des intrants et plus particulièrement celles des applications phytosanitaires. Il s'agit ici d'un engagement qui touche ici la globalité de la filière, d'une part pour la réduction des charges (et l'amélioration de la marge), et pour l'accès au marché qui s'appuie sur des demandes de plus en plus prégnantes sur ces questions. Les acteurs qui s'en réfèrent tendent à parler d'« agriculture raisonnée », et à considérer l'agro-écologie comme un simple terme à la mode pour reprendre des principes à l'œuvre depuis des années *« On a l'impression qu'on fait de l'AE depuis longtemps mais ça ne s'appelait pas comme ça »* *« Le terme AE est plutôt un langage institutionnel ou des médias et non des acteurs économiques »*.

Les outils mis en avant concernent plus particulièrement les innovations en matériel et les outils d'aide à la décision *« Les outils d'aide technologiques sont utilisés au maximum (station météo dans les vergers, calcul de modélisation des vents, humidité à différentes profondeurs...) On a ainsi des indicateurs précis sur le risque de*

contamination permettant d'affiner la décision de traitement au lieu de le faire par sécurité. »

- **Substitution** : au-delà de la simple réduction des intrants, la stratégie de substitution vise à un remplacement des applications phytosanitaires par un autre type de produit phytosanitaire au profil plus favorable, ou par une technique alternative). Ici encore, les démarches de type « agriculture raisonnée » peuvent être reprises : les opérateurs signalent notamment de plus en plus de passerelles techniques entre les pratiques conventionnelles et les pratiques en agriculture biologique, faisant appel à la protection biologique intégrée (PBI).
- **Reconception** : l'idée est ici de reconcevoir le système comme un agroécosystème soutenant sa propre fertilité, une régulation naturelle des ravageurs et la productivité agricole. Diverses démarches impliquant une reconception du système de production ont été observées :
  - **Les gammes sans pesticides**, issues de production en serre à atmosphère contrôlée et protection biologique intégrée, offrent des garanties de résultat au consommateur. Toutefois, il s'agit de systèmes qui ne sont autonomes ni en énergie, ni en termes de reproduction des auxiliaires de culture, qui ne peuvent être totalement englobée dans la définition de l'AE telle qu'elle est retenue dans la présente étude. *Ex. Océane ; Rougeline.*
  - **L'intégration de la biodiversité et du cycle matière dans les cahiers des charges**. Ici, les cahiers des charges établissent des critères qui peuvent toucher à divers points techniques permettant la transition agro-écologique : pollinisation et protection des abeilles, lutte biologique, biocontrôle et méthodes alternatives, gestion de l'eau, gestion des déchets... C'est le cumul de ces pratiques dans le cadre d'une vision d'ensemble, et la transition progressive du système, qui permet de parler d'AE telle que définie ici. La pérennité de ces pratiques est donc assurée d'une part par la souscription à un cahier des charges, mais aussi, lorsque le producteur constate un intérêt économique par la réduction de ses charges. *Ex : Vergers écoresponsables.*
  - **L'incitation à la diversification de l'assolement** : ici, il s'agit de modifier l'itinéraire technique sur du long terme, en intégrant de nouvelles cultures, permettant d'améliorer l'état agronomique des sols ainsi que la création de nouveaux débouchés commerciaux. *Ex : Coop des Cévennes (via financement GIEE). « La diversification fait partie des raisonnements de base de la stratégie d'une EA en arboriculture, pour des raisons d'équilibre : avoir des ateliers différents et employer du monde toute l'année. »*
  - **La reconception globale du système économique dans lequel s'engagent les productions**. La logique de ce type d'action est de construire un modèle économiquement durable. *Ex. Coopérative Qualisol (légumes secs) : idée de valoriser un territoire et cherchant la valeur ajoutée, et en vendant du conseil et non des produits (plus axée GC que F&L).*

Certains outils contribuent plus particulièrement au déploiement de l'agro-écologie à l'échelle des filières :

- Financements publics de type GIEE, MAE, programme R&D.... : au sein d'une démarche collective, l'objectif est de tester des méthodes alternatives de production. **L'entreprise peut être intégrée dans le groupe** (ex. Arbonovateur via participation financière) **voire motrice** avec des questionnements sur les répercussions sur son organisation (ex. Coop des Cévennes qui vend de nouveaux produits suite à l'encouragement à la diversification d'assolement pour des raisons agronomiques). L'effet positif de ces mesures est toutefois relativisé : « *Les aides n'engendrent pas de changement pérenne. Les GIEE ne permettent une visibilité que d'un an seulement.* »
- Démarches pour labelliser une qualité d'un territoire : divers questionnements émergent pour faire émerger la reconnaissance d'un ensemble de pratiques, incluant des réflexions sur l'aspect social et le modèle économique de la structure économique. Les opérateurs de la filière fruits & légumes privilégient la démarche RSE. L'outil HVE est parfois connu mais n'inspire que peu de confiance aux opérateurs qui estiment qu'il s'agit d'un signe inconnu par le grand public.

*« Mieux vaudrait harmoniser tout ce qui existe que d'établir un nouveau cahier des charges HVE, c'est parfois différent juste à cause de la forme de rédaction. Pourquoi pas en partant sur une base ISO 26000. » .*

### **FACTEURS FAVORABLES/DÉFAVORABLES ET CONDITIONS D'ÉMERGENCE OBSERVÉS**

Au sein des filières fruits & légumes, on observe des facteurs qui poussent fortement à l'amélioration globale des pratiques, et à l'utilisation de méthodes revendiquées par l'agro-écologie.

**La transition est essentiellement motivée par la demande du consommateur**, très axée sur les produits « sains » (pour la santé essentiellement, c'est-à-dire avec peu de résidus de produits phytosanitaires). « *L'agriculture raisonnée (sur l'eau, l'énergie, les phytosanitaires, les déchets...) s'est imposé commercialement depuis quelques années* ».

Toutefois, la demande semble s'élargir à des produits aussi sains « pour l'environnement », et les attentes sur la biodiversité se développent. « *Les gens veulent manger français et sain, ils n'acceptent plus la tomate qui vient de loin et qui n'a pas d'aspérité* ».

La demande du consommateur est fortement relayée par la grande distribution qui joue un rôle moteur via les exigences adressées à la production. Ces exigences sont d'autant plus facilement relayées en amont qu'il s'agit de filières assez courtes (et avec peu de transformation), impliquant une proximité des acteurs de la production et de la commercialisation. A noter par ailleurs que certains transformateurs sont très exigeants sur la qualité et la RSE (notamment sur les créneaux AB, produit infantiles...)

Les fruits & légumes bénéficient de l'image d'un produit santé. « *On vend de la santé et du plaisir et donc on joue tous les leviers économiques, sociaux et environnementaux* ».



**De nombreux facteurs moteurs en lien avec l'amont sont également à prendre en compte.** La filière biologique ayant le vent en poupe, les producteurs sont de plus en plus nombreux à s'engager dans la démarche. En outre, les techniciens effectuent de plus en plus de passerelles techniques entre pratiques biologiques et conventionnelle. Les avancées R&D sont également motrices : les GIEE sont l'occasion de tester et diffuser les pratiques qui fonctionnent pour un système donnée, diverses opportunités techniques (Ex. écoserres ®). *« La R&D est un gros chantier depuis 15 ans, avec aujourd'hui des variétés adaptées à la production biologique, présentant de bonnes qualités gustatives, commerciales, et résistantes à la tavelure ».*

Les acteurs de l'amont communiquent en outre bien plus sur leurs pratiques. *« On est passé de « vivons heureux et caché », à « je communique sur ce que je fais de bien et sur les projets que j'ai pour faire mieux ».*

Le collectif joue également un rôle moteur : *« le nombre permet de réaliser des économies d'échelle, et d'avoir du poids au sein des instances institutionnelles »*

Toutefois, il est rare d'observer des démarches prenant en compte la globalité du système. Les serristes s'engagent sur des démarches de production en lutte intégrée et peuvent garantir des produits sans résidus de pesticides, toutefois la dimension énergétique et flux de matière n'est pas assurée.

Il est de même parfois difficile de concilier plusieurs cahiers des charges : *« On est coincé entre Global GAP qui demande d'alterner les traitements et un client qui ne veut pas plus de 4 matières actives. »*

Certains clients comme les semenciers sont exigeants sur la pureté génétique et les qualités de germination des semences. Ce type de demande s'oppose aux démarches de diversification.

Comme pour la plupart des productions, on observe des phénomènes collectifs de **résistances sociologiques**. Pour les coopératives, la transition est globalement difficile car elles sont structurées par rapport aux marchés qu'elles ont conquis (sur de l'approvisionnement et de la mise en marché). En conséquence, il leur est difficile de tester de nouvelles productions, qui représentent des investissements et des risques économiques. *« On observe généralement quelques éléments moteurs, des éléments suiveurs, et des éléments qui freinent ».* Les techniciens mentionnent certaines impasses techniques, et des interdictions de certaines molécules alors que les alternatives technico-économiques ne sont pas assurées, induisant un recul des productions. *« Je ne peux plus faire sept mâches comme avant, car j'en jette deux à cause des maladies ».* *« Les ravages de la suppression de certains phytosanitaires sans alternative technique »*

Pour les cultures pérennes comme l'arboriculture, le pas de temps est une notion importante : les engagements sont effectués à long terme, et les producteurs ont d'autant plus besoin de l'assurance de résultats. « Il y a des freins financiers sinon tout le monde irait ». Dans les démarches de diversification de l'assolement et des débouchés, c'est le même constat : « *la diversification c'est une gageure, le travail payera d'ici quelques années sans résultat direct* ».

## Production viticole / illustration en Nouvelle-Aquitaine

### FOCALES DE L'ÉTUDE DE CAS ET ENTRETIENS RÉALISÉS

Les rencontres régionales ont permis de rencontrer les services de la **DRAAF** (dont le référent AE et spécialiste de la filière viticole), les représentants du CIVB, l'ODG Bordeaux et Bordeaux supérieur, ainsi que l'Agence de l'eau Adour Garonne. Ces rencontres ont notamment permis de dresser un panorama de structures situées dans les deux principaux bassins viticoles de la Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Cognac), mais aussi de comprendre les dynamiques en cours vis-à-vis de l'agro-écologie.

Les enquêtes se sont centrées sur des acteurs économiques plutôt pionniers, avec des fournisseurs situés en amont de la filière et opérant à des échelles géographiques parfois plus vastes. : Coopératives de Tutiac (33) et de Buzet (47), Dagnaud (équipementier – pulvérisateur confiné), Laffort (fournisseurs de levures).

En complément de ces rencontres, des éclairages bibliographiques ainsi que les témoignages des structures interrogées sur d'autres démarches d'intérêt complètent la vision de la filière sur les secteurs d'étude.

### CONTEXTE ET CONTRAINTES DE FILIÈRES

#### CONTEXTE DE LA FILIÈRE

La production française de vin est estimée à près de 44 millions d'hectolitres, pour une superficie de près de 760 000 ha en 2016.

La Nouvelle-Aquitaine constitue l'un des pôles majeurs de la production française avec près de 29% des surfaces viticoles nationales. Elle présente un positionnement historiquement tourné vers les signes officiels de qualité.

Le vignoble bordelais est un important bassin de production permet d'illustrer les débats entre recherche de compétitivité et attentes sociétales. La région du Cognac est fortement tournée vers l'export. L'approche régionale permet en outre d'étudier des démarches sur des secteurs de moindre envergure (Dordogne, Lot-et-Garonne...)

#### Chiffres-clés sur la filière

- Production française 2016 : 44 M hL / 760 000 ha (*Nouvelle-Aquitaine : 29% SAU viticole française*)
- Production française exportée : 30% (*Bordelais : 42% - Cognac : 97%*)
- Gammes premium : 95% sous SIQO (50% AOC, 27% IGP, 18% apte Cognac/Armagnac)
- Part de la production coopérative :
  - 25% de la production de la Nouvelle-Aquitaine
  - Bordeaux : 60 coopératives (45% volumes) et 5000 châteaux
  - Cognac : bouilleurs de profession (58%), bouilleurs de cru (40%), coopératives de distillation (2%).
- Profil des caves particulières en Gironde :
  - 40% des exploitations commercialisent 75% des bouteilles
  - 50% négoce / 33% distributeurs / 12% direct

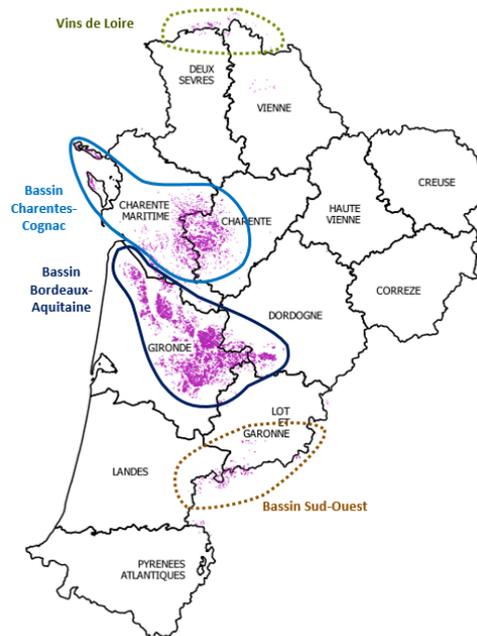


Figure 21: Carte des bassins de production viticoles en Nouvelle-Aquitaine (données RPG 2014, traitement Blezat Consulting)

Au sein de cette filière, **l'aspect structuration** est un facteur important pour comprendre les logiques à l'œuvre : la distinction caves particulières / caves coopératives d'une part, organisation autour des organismes de défense et de gestion (ODG) d'autre part... La diversité des faiseurs ouvre ainsi la voie à une certaine liberté d'action à l'échelle commerciale. Cependant, lorsqu'un acteur comme une coopérative ou un ODG s'engage (via les cahiers des charges notamment), on assiste à **des effets d'entraînement importants. De même, le rôle du négoce est important, car ce sont des acteurs qui gèrent une part importante des volumes produits.** Par ailleurs, l'aspect conseil technique est également adossé à la structuration des caves : internalisé pour les caves coopératives, et externalisé (structures privées ou chambre d'agriculture) pour les caves particulières.

Le vin est un produit agricole qui occupe une place à part. Il est pour le consommateur **un produit plaisir**, avec une forte identité patrimoniale, et l'attente d'un produit d'exception. L'aspect environnemental peut ainsi entrer en ligne de compte de son choix (ou ne pas être un critère du tout). [Une enquête SudVinBio de 2013 indiquait que le premier critère de choix était l'origine (63%), devant le prix (50%), et la notoriété (36%). Seuls 7% des interviewés citaient l'environnement comme critère de choix].

Les **grands enjeux de la filière viticole** concernent les points suivants : l'export, les attentes sociétales, l'accompagnement au changement climatique (caractérisé par des aléas plus fréquents et plus marqués (gel, grêle...) et impliquant un travail à mener sur les cépages et les modalités d'assurance), la lutte contre les maladies de la vigne, et l'amélioration du potentiel de production. Ces enjeux sont parfois difficiles à concilier entre eux : *« Nous sommes pris entre marteau et enclume : d'un côté il faut assurer des rendements, des emplois, de la qualité sanitaire, et de l'autre côté il faut assimiler la réduction des phytosanitaires »*. On rappellera ici que la filière a été récemment montrée du doigt sur ses pratiques culturelles, via une pression médiatique et sociétale.

## LA PLACE DES STRATÉGIES QUALITÉ

Au sein des vignobles du bordelais et du Cognac, mondialement connus, **les stratégies SIQO sont largement prévalentes**, et traditionnellement axées sur la mise en valeur d'un terroir et des qualités organoleptiques du produit.

Les stratégies mettant en avant l'environnement ont été dans un premier temps restreintes essentiellement à des démarches individuelles types agriculture biologique voire biodynamie. Depuis 2010, a été déployé le Système de Management Environnemental du vin de Bordeaux (SME). Il s'agit d'une démarche environnementale collective de tout un territoire, basée sur le volontariat, la mutualisation et le partage d'expérience. Construite pour s'adapter à des TPE comme à de plus grosses structures, la démarche inscrite dans un cycle « d'amélioration continue » aboutit après un audit, à une certification collective ISO 14 001. Aujourd'hui, 35 % du vignoble bordelais est engagé dans une démarche environnementale, l'objectif affiché par la filière du vin bordelais étant de 100 %.

## LES SPÉCIFICITÉS DE LA FILIÈRE PAR RAPPORT À L'AGRO-ÉCOLOGIE

La réduction de l'usage des phytosanitaires est affichée comme une priorité de la filière. Le programme global Ecophyto II, dont l'objectif national est une réduction de 25% des quantités utilisées d'ici 2020, énonce d'ailleurs des objectifs prioritaires sur la viticulture en particulier.

Deux accords-cadres vitivinicoles ont été mis en place sur la région (cognaçais et girondin), permettant de réduire les pollutions phytosanitaires en conditionnant les aides à la résorption des pollutions organiques à la résorption des pollutions liées aux produits phytosanitaires au siège de l'exploitation. Le dispositif concerné est le PCAE<sup>37</sup> et le financement provient de l'Agence de l'eau.

Le guide de l'agro-écologie en viticulture, écrit par l'IFV et l'INAO fin 2016, énonce les mesures principales qui peuvent être intégrées dans les cahiers des charges :

1. **Préserver et développer la biodiversité** : implantation de haies et de bandes enherbées, réduction voire interdiction de l'utilisation d'herbicides, développement de l'agroforesterie...
2. **Maîtriser et réduire la fertilisation, et notamment la fertilisation azotée** : limiter le recours en engrais azotés de synthèse, favoriser l'introduction de légumineuses, favoriser la culture d'engrais verts...
3. **Limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques** : améliorer l'efficacité des quantités utilisées en utilisant un matériel de pulvérisation efficace limitant en particulier la dérive aérienne, favoriser l'utilisation de produits de biocontrôle comme la confusion sexuelle...
4. **Favoriser une meilleure gestion de l'eau par les exploitations** : respect de bonnes pratiques d'irrigation avec notamment un matériel et des pratiques efficaces, réflexion sur l'enherbement des parcelles, sur la présence des haies et talus...

<sup>37</sup> Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

5. **Recourir à un matériel végétal plus adapté à l'agro-écologie** : variétés locales mieux adaptées aux caractéristiques du milieu, variétés plus résistantes à la sécheresse et à certaines maladies...



Toutefois, certains souligneront le fait que **la filière viticole traditionnelle présente par essence des éléments pouvant être considérés comme antagonistes avec la notion d'AE** :

- les exploitations sont le plus souvent spécialisées, en monoculture, avec une faible diversité variétale (induite par les cahiers des charges AOC qui peuvent notamment interdire l'implantation d'arbres dans les parcelles ou limiter le nombre de cépages utilisés).
- La forte densité de plantation (induite par l'intérêt économique) laisse peu de place à des espèces végétales intercalaires.

Ces éléments, qui s'opposent ainsi à la notion de biodiversité, montrent qu'une évolution agro-écologique en profondeur du modèle de production sera délicate.

### ***DÉMARCHES "AGRO-ÉCOLOGIQUES" À L'ŒUVRE***

#### **DES DÉMARCHES AGROÉCOLOGIQUES... EN PARTIE**

La **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires** en viticulture représente un chantier majeur au sein de la filière.

Diverses démarches sont engagées dans ce sens, parmi lesquelles un certain nombre de pratiques qui peuvent être englobées dans la notion d'AE. **La plupart de ces pratiques sont toutefois difficilement considérées comme véritablement agro-écologiques au sens retenu dans cette étude.** Certains acteurs ont un regard critique sur les mesures engagées (même parmi

celles préconisées par le guide IFV-INAO) : « On mise tout sur la R&D, on attend LA variété miracle qui va sauver la production alors que l'agro-écologie voudrait plutôt que l'on multiplie le nombre de cépages présents, au moins 10 à 15 ». D'ailleurs, on parle le plus souvent de mesures de biocontrôle alors que l'AE concernerait plutôt la biorégulation : « avec le biocontrôle on joue le rôle d'homme-orchestre, tandis qu'avec la biorégulation, on devient chef d'orchestre ».

**La plupart des actions engagées ne concernent que des démarches d'efficience**, et peu de substitution ou de reconception. « La pulvérisation confinée ou les filets anti dérivation sont certes une progression, mais c'est une erreur d'appeler ça agro-écologie » - « les produits de biocontrôle sont plus chers que les conventionnels » « certaines mesures sur la biodiversité sont un peu légères ». L'effort global pour une amélioration continue des pratiques s'appuie tout particulièrement sur la recherche de solutions permettant de diminuer la quantité de phytosanitaires. Exemples : pulvérisation avec récupérateur / sur panneaux opposés / confinée, surveillance accrue des conditions météorologiques et des vols d'insectes pour le choix de périodes d'utilisation.... Le calcul de l'IFT va être introduit dans le cahier des charges Bordeaux / Bordeaux supérieur : même s'il ne s'agit pas d'une restriction au sens strict, il s'agit d'un pas pour une prise de conscience des traitements réalisés. « On ne donne pas la limite de vitesse, mais au moins on est obligé d'avoir un compteur. ».

L'ensemble des acteurs s'accorde néanmoins à dire que ces mesures se font « par petits pas », elles sont positives, en **ayant le mérite de faire émerger des partenariats et de sortir de la loi du silence** « ça va dans le bon sens, même si dans des petits pas de début d'action. On ne va pas faire la révolution ». Certains outils d'aide à la décision permettent en outre de prendre des mesures réellement du ressort de l'AE (exemple : outils d'identification génétique pour connaître les souches de mildiou ou levures présentes – publication de cartes de vols de cicadelle, de lépidoptères... « il n'y a rien à vendre ») - « Le calcul de l'IFT ne va pas amener l'agriculteur à faire de l'AE. C'est si la vigne va mieux que ça marchera vraiment » - « il faut aller vers l'AE, mais pas en marche forcée ». Les contraintes techniques restent fortes et la production viticole est exposée à de nombreuses maladies « de nouvelles maladies apparaissent en permanence, c'est un cycle » - « des maladies sont gérées par biorégulation, mais tant que l'on manque de solutions techniques, on est obligé de les gérer par biocontrôle ».

#### INITIATIVES POUVANT RELEVER DE L'AGROÉCOLOGIE

Diverses **mesures contribuant à une reconception des systèmes productifs** sont petit à petit introduites, notamment via l'évolution des cahiers des charges :

- L'enherbement est désormais quasi systématique.
- L'appellation Bordeaux / Bordeaux supérieur a récemment introduit les points suivants ; pas de désherbage chimique total, préservation des tournières, introduction de 5% de cépage résistants...
- **L'outil SME des vins de Bordeaux est considéré par l'interprofession comme un outil puissant pour engager une évolution globale** de type agro-écologique (notamment via la certification collective HVE3 pour près de 120 producteurs), qui

revendique la transversalité des mesures et la proposition de services pour les adhérents.

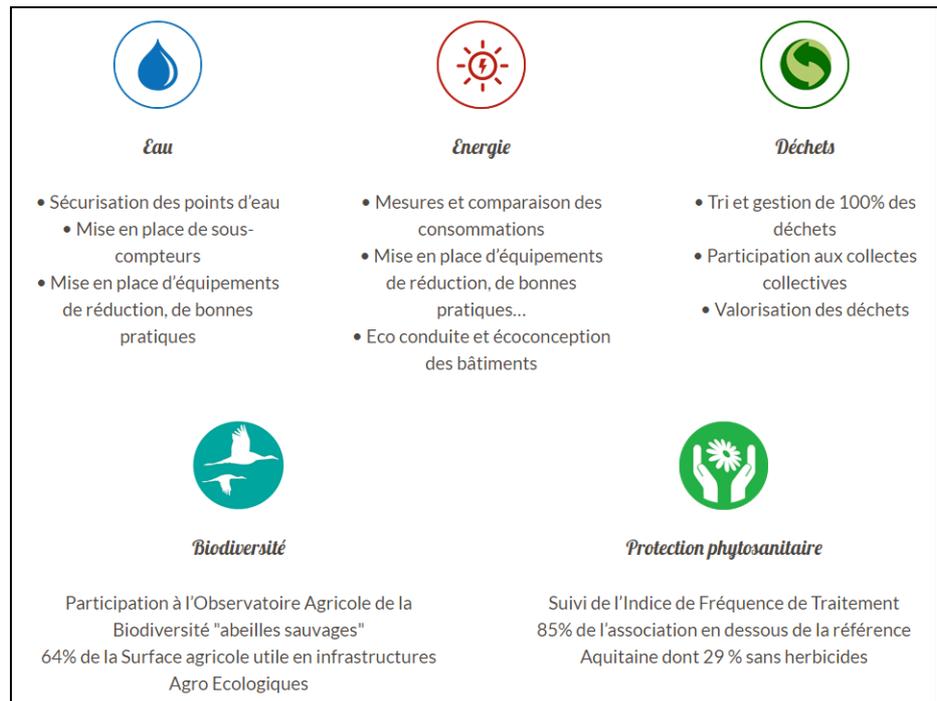


Figure 22: Illustration de mesures mises en place via le SME des vins de Bordeaux (source <http://www.bordeauxvignobleengage.com>)

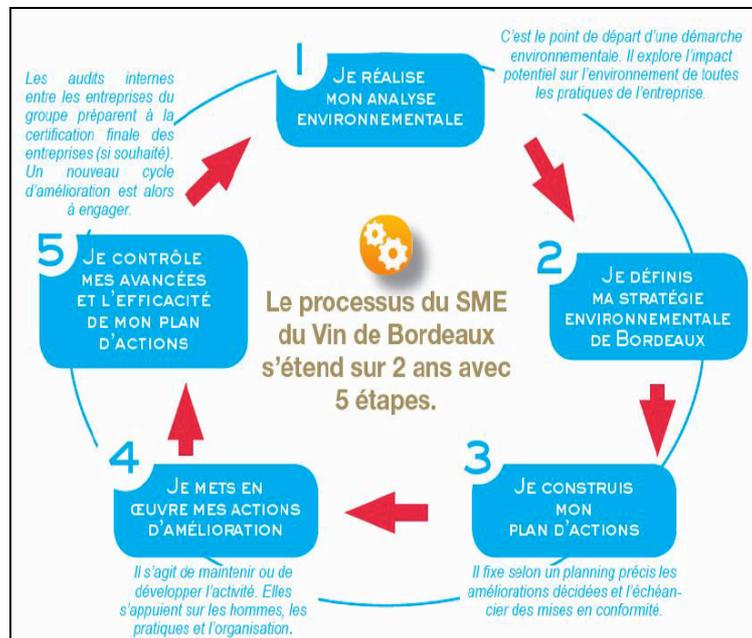


Figure 23: Illustration du processus SME des vins de Bordeaux (source <http://www.bordeauxvignobleengage.com>)

On notera quelques **démarches collectives** (encore rares) qui vont s'engager concrètement des **mesures induisant des mécanismes de régulations naturelles et de régénération des sols** : La coopérative de Buzet (Lot et

Garonne) est l'une des structures les plus engagées sur ces principes, avec un historique mis en place depuis 2005. Les mesures engagées concernent la réintroduction d'espèces protégées dans le vignoble (chouette Chevêche d'Athéna, tulipes agenaises), la protection des sols de façon naturelle (enherbements, couverts végétaux, mulch...), l'utilisation d'engrais organiques, et la réduction de l'empreinte environnementale par le choix d'emballages. La liste des mesures engagées n'est pas exhaustive : « *plus on avance, plus on remarque qu'on est loin du but* » - « *on a mis en place toutes les mesures 'faciles', qui n'engageaient pas de surcôt majeur ; aujourd'hui il faut passer à un autre niveau, notamment avec un service de paiement pour les services environnementaux* ». Cette approche est renforcée par la certification AFAC 25 000, qui constitue une **approche RSE**. La cave s'engage par ailleurs sur le financement de ses exploitations pour la mise en place de mesures qui engendrent un surcôt pour l'exploitant, et sollicite des aides publiques en tant que service rendu à la société. « *Les consommateurs ne sont pas prêts à payer plus cher pour des mesures qu'ils estiment normales* ». Deux principaux arguments sont mis en avant par cette structure pour cette évolution :

- La protection agronomique et l'anticipation du réchauffement climatique et des sécheresses : « *Notre production n'est pas délocalisable, il faut assurer la pérennité de l'entreprise qui passe par la pérennité des sols pour produire du vin de qualité* ».
- Une stratégie commerciale permettant à cette petite appellation située en dehors de grands vignobles tels que le bordelais de se faire connaître. L'appellation bénéficie aujourd'hui d'une « *véritable reconnaissance professionnelle (interprofessionnelle, acheteurs, et même banques)* ».
- En outre, les mesures engagées ont concrètement permis la réalisation d'économies (*bouteille allégées, réorganisation des vendanges pour éviter l'application de produits contre la pourriture...*)

A noter : cette structure n'utilise pas le terme agro-écologie, mais développement durable (appropriation plus facile pour l'adhésion des vignerons à la démarche).



Illustration : Mise en avant d'arguments environnementaux dans certaines gammes des Vignerons de Buzet

## FACTEURS FAVORABLES / DÉFAVORABLES ET CONDITIONS D'ÉMERGENCE OBSERVÉS

### FACTEURS FAVORABLES À LA TRANSITION

La prise en compte de l'environnement et notamment la demande de diminution des traitements phytosanitaires a connu un bond suite à la diffusion de **reportages choc** et de **scandales liés à des épandages aux abords des écoles** (période 2014-2016), ainsi qu'à la prévalence de **maladies de type cancer** dans ces secteurs, ou encore l'interdiction de certaines molécules. « *La rivière Charente était la plus polluée de France aux pesticides.* »

Ces événements ont été **vécus comme un traumatisme par la profession**, mais ils ont contribué à engendrer une nouvelle posture de la filière : « *chercher des solutions adaptées plutôt que de justifier les pratiques* » - « *une vraie prise de conscience* » - « *Tout ce qu'on fait depuis quelques années est devenu digne de fierté. L'énergie de justifier pourquoi on traite n'existe plus, elle est maintenant dépensée pour trouver de nouvelles solutions. Au niveau état d'esprit ce n'est pas la même chose* ».

Bon nombre de solutions peuvent en outre être mises en place assez rapidement grâce à un historique de fonds affectés par la filière sur la R&D, bénéficiant d'une certaine **maturité technique**. Exemples : *maturité des traitements sur la flavescence dorée ; développement de pulvérisateurs confinés...* De nombreuses solutions techniques en phase avec l'AE existent, même si le passage de

l'expérimentation à la pratique reste un passage délicat. L'approche transversale en R&D est aussi soulignée comme facteur permettant d'accélérer les avancées.

En aval de la filière, cet éclairage sur la forte consommation de pesticides par les médias induit une demande forte pour la réduction de l'usage des phytosanitaires. Les riverains demandent à la fois une diminution des quantités de produits utilisés et des mesures de protection plus fermes lors des traitements. Les consommateurs, quant à eux, sont essentiellement concernés par les résidus que l'on retrouve dans le vin. Cela se traduit par **la demande des acheteurs qui sont de plus en plus exigeants sur les résidus d'éléments traces** (à la fois sur les dosages et le nombre de matières actives). L'évolution des techniques d'analyse permet de détecter des concentrations faibles de produits (en dessous des limites réglementaires). Certains acheteurs demandent un nombre limité de matières résiduelles (essentiellement B to B). « *Il est très difficile de communiquer avec nos acheteurs, qui veulent du zéro pesticides* ». Les limites techniques et les réalités économiques font qu'aujourd'hui la présence de résidus n'est pas (encore) un facteur bloquant pour l'accès au marché. « *On n'a pas d'inquiétude sur les débouchés, mais on sent bien qu'il s'agit d'un sujet de fond qu'on doit traiter. Cela prend du temps, difficile à estimer, que ce soit pour les exigences des acheteurs ou les avancées R&D sur les biocontrôles* ». Certains marchés paraissent plus sensibles que d'autres : « *J'ai l'impression que pour les bouteilles, qui ont une relation directe avec le consommateur final, le sujet est plus sensible* ». Le vignoble de Cognac, tourné vers l'export, est moins impacté aujourd'hui sur ces questions d'attentes sociétales. Toutefois, et prenant en compte le temps long de maturité des produits, la filière engage des mesures telles que l'enherbement obligatoire : « *Le Cognac c'est plus de 95% en export et beaucoup d'argent, mais ils savent qu'ils ne sont pas à l'abri et que ça vaut le coup de montrer patte blanche* ». L'agro-écologie ou le développement durable sont moins repérables commercialement que le bio, mais que leurs principes permettent une plus grande marge d'action, et peuvent être en conséquence plus facilement intégrés par les professionnels : « *Le développement durable est une façon de se différencier d'un cahier des charges fermé comme le bio, qui a du mal à évoluer* ».

### FACTEURS DÉFAVORABLES À LA TRANSITION

De façon générale, on observe encore des **lacunes importantes sur la formation des techniciens conseillers**. « *Vendre du round-up ça va vite, vendre du biocontrôle c'est bien plus compliqué* ». La faiblesse de l'animation des conseillers (par manque de moyens) est pointée du doigt. « *Si on avait 5000 et non 50 parcelles de démonstration, il y aurait plus de changement* » - « *certaines caves coopératives et ODG demandent encore ce qu'est l'AE* » - « *Une part importante des conseillers n'est pas touché par l'animation des chambres d'agriculture* ».

Malgré ces freins, on observe une montée progressive en compétences des conseillers techniques pour des solutions orientées sur le biocontrôle « *la réussite des bio a contribué à la réussite de l'AE car il y avait des choses à vendre* ». A noter qu'on estime que moins de 10% des coopératives sont engagées sur ce type de démarche.

Le biocontrôle représente une façon différente d'aborder le métier de vigneron, et pour certains ce changement paraît compliqué : « *Le gars ne va pas passer 10 heures à écouter les oiseaux ou regarder les carabes...* ». Un besoin de références technico-économiques est attendu (« *quand on veut passer de l'utilisation du désherbant à celle mécanique, ça coûte cher : on doit avoir des*

indicateurs économiques pour nous dire que d'ici 2-3 ans, cette pratique sera efficace »), ainsi que de mesures de terrain et de démonstration « pour convaincre les viticulteurs, c'est sur le terrain et pas dans les livres que ça se passe ».

Les **résistances sociologiques** restent fortes, avec un effet de groupe important, d'autant plus que les filières viticoles comptent parmi les filières agricoles les plus rémunératrices et qu'il est difficile de faire évoluer des pratiques qui en apparence fonctionnent (à court terme). Or, des investissements en viticulture seraient particulièrement lourds, que ce soit en termes de matériel ou de plantations, et permettent des résultats sur un pas de temps long (s'agissant de cultures pérennes). « *Ce qui fait la valeur d'un vin est lié à un pas de temps très long (par exemple un vin vieilli 15 ans). C'est déconnecté des pratiques en cours* » - « *On est sur un autre espace-temps* ». Le foncier étant très recherché, les producteurs ont tendance à planter le plus serré possible afin d'optimiser leurs surfaces. « *Le m<sup>2</sup> coûte tellement cher qu'il n'est pas question d'arracher : c'est un monde qui va être dur à bouger* ». Il est ainsi très difficile d'introduire des mesures agro-écologiques « en profondeur » sur des secteurs où les vignobles sont structurellement composés « *d'un clone sur des hectares et des hectares* ».

On mentionnera également des contraintes légales qui freinent le déploiement de pratiques AE, comme l'obligation de l'utilisation d'insecticides contre la flavescence dorée.

### CONDITIONS D'ÉMERGENCE OBSERVÉES

Les groupes qui ont engagé des démarches de types AE l'ont souvent fait par la volonté de quelques éléments moteurs : « *Le directeur général a donné un coup de pied dans fourmilière (par la conduite de projets, l'organisation de séminaires...) ce qui a réussi à faire évoluer les mentalités* » - « *l'implication du collectif passe par un travail de communication de longue haleine* » - « *le développement durable est devenu un projet d'entreprise, devenue entreprise apprenante, faisant appel à la créativité pour trouver des solutions* » « *à chaque fois qu'on a réussi à faire quelque chose d'efficace au niveau de la filière, il y a une notion de réseau : des animateurs salariés et des agriculteurs responsabilisés* ». La structuration en réseau, les services de simplification des démarches sont autant de facteurs moteurs « *pour que l'AE marche, il faut simplifier la vie des gens* ». On observe ainsi un mouvement global, qui permet de tendre ainsi vers une meilleure qualité globale des produits. *Exemple du SME Bordelais (système de management environnemental) qui est une **approche RSE** à l'échelle de la filière (service de veille, conseil technique, conseil pour la certification...)*.

La prévalence des appellations d'origine au sein des stratégies qualité a jusqu'à récemment été un frein au développement des mesures environnementales, en lien avec les cahiers des charges. Néanmoins, ce frein historique se transforme actuellement en un moteur puissant, grâce à un effet d'entraînement décisif : les appellations sont en effet en train d'introduire un certain nombre de mesures types dans les cahiers des charges, ce qui représente une révolution dans le positionnement des opérateurs (Bordeaux et Bordeaux supérieur). En outre, les autres appellations de type vin de qualité supérieure (VDQS) doivent suivre le mouvement afin de pouvoir continuer à déclasser les vins et utiliser l'appellation du bassin de production. « *Quand ça bouge, ça bouge fort* ». Ce mouvement a notamment été structuré grâce à la sortie du guide de l'agro-écologie en viticulture publié par l'IFV et l'INAO fin 2016.

Des outils de financement tels les projets CASDAR ou les GIEE permettent une approche pédagogique qui intègre de plus en plus d'adhérents. « *Ça mord, mais des solutions il n'y en a pas beaucoup* ». Les thématiques que l'on retrouve le plus souvent au sein des GIEE concernent l'implantation de haies (notamment sur leur rôle sociétal et le bien vivre ensemble avec les riverains ; la mise en place de couverts végétaux ; et le biocontrôle).

Petit à petit, les conseillers sont formés pour des techniques alternatives, faisant appel à plus d'agronomie et moins d'utilisation des produits uniquement selon les préconisations des modes d'emploi. Certains producteurs y trouvent leur compte sur la qualité de vie au travail et sont en attente de ce type de conseils : « *ce n'est pas agréable de faire des traitements phytosanitaires* » ; « *on retrouve les fondamentaux de l'agronomie, ce qui est plus stimulant intellectuellement* ». **La mise en œuvre de ces pratiques implique une réorganisation en profondeur de l'organisation des structures de conseil et des coopératives**, ce qui explique l'attitude de résistance de la part de certains. « *la biorégulation, quand ça marche, il n'y a rien à vendre* ». Ceci étant, de plus en plus de structures intègrent des pôles de conseil sur le biocontrôle.

Même si on observe des freins et des positions attentistes sur l'évolution de la politique nationale sur l'agro-écologie, « *tout le monde s'y met quand même* ».

Enfin, pour les appellations les moins connues, la stratégie environnementale et plus particulièrement agro-écologique peut servir de facteur de différenciation. *Exemple : Vignerons de Buzet*. Ces stratégies ayant tendance à être particulièrement appréciées par les acheteurs qui sont demandeurs (démarche proactive de certaines centrales d'achat de GMS qui recherchent ce type de produits), il y a fort à parier que d'autres secteurs s'engagent aussi sur ce type de pratiques.

## Production porc / illustration en Bretagne

### FOCALES DE L'ÉTUDE DE CAS ET ENTRETIENS RÉALISÉS

L'étude de cas s'appuie sur la rencontre d'acteurs majeurs de la filière porc en Bretagne : COOPERL, Triskalia, Le Gouessant/UGPVB, Négoce-Ouest, Coop de France Ouest, McDonald's. Au sein de ces diverses structures (négoce, coopérative, industriel), des interlocuteurs variés ont été interrogés (dont plusieurs au sein d'une coopérative), ce qui permet d'élargir la vision : services techniques, services qualité, communication, marketing...

Les services de la DRAAF (réfèrent régional agro-écologie, directrice adjointe) et de la Région ont contribué à l'éclairage de la filière.

Des compléments bibliographiques et des témoignages des structures interrogées sur d'autres démarches d'intérêt complètent la vision de la filière sur les secteurs d'étude.

### CONTEXTE ET CONTRAINTES DE FILIÈRES

#### CONTEXTE DE LA FILIÈRE

La filière porc française est une filière globalement très concentrée, qui s'appuie sur des organisations de producteurs structurées et une production essentiellement hors sol.

La Bretagne pèse pour plus de la moitié de la production porcine française, avec près de 14 millions de porcs et 1,2 millions de tec en 2015.

#### Chiffres-clés sur la filière

- Production française 2015 : 25 millions de têtes pour 2 Mtec abattu (Bretagne : ~ 60%)
- Part transformée : 75% (25% viande fraîche)
- Part exportée : 22%
- Gammes premium : 3 % sous SIQO (faible part du Label Rouge et AB)



Figure 24: Illustration de la localisation du cheptel porcin par région en 2011 (source IFIP d'après Eurostat et sources nationales)

L'intégration verticale est moins poussée que chez les pays concurrents européens, excepté pour la Cooperl qui représente ¼ des volumes français et qui maîtrise de la filière de l'alimentation animale à la distribution.

Les grands enjeux de la filière porcine bretonne, secouée par des crises économiques récurrentes, sont développés au sein du plan 2016 de la filière porcine en Bretagne (porté par la DRAAF et le Conseil Régional) :

- Assurer une meilleure **rémunération** sur le marché intérieur et international (qualification de la valeur environnementale et sanitaire) ;

contractualisation, développement de la production sous SIQO notamment AB)

- Poursuivre l'amélioration de la **compétitivité** de chaque maillon de la filière (mise à niveau bâtiments)
- Encourager le **regroupement de l'offre** porc vivant par une plateforme commerciale fédérative de la production bretonne (éviter ainsi un modèle d'intégration)

La filière reste marquée par un déclin de la production, alors que les capacités de transformation n'ont pas été restructurées. La recherche de performances techniques reste primordiale pour **optimiser le niveau de production** sur les élevages existants.

### LA PLACE DES STRATÉGIES QUALITÉ

Les stratégies qualité via des labels occupent une part très réduite au sein de la production nationale (à peine 3% des volumes concernés), avec la segmentation suivante :

- Conventionnel
- Conventionnel « labellisé » : origine géographique (hors IGP), réponse à des attentes sociétales (type de production, Bien-être animal....)
- Production sous SIQO : Label Rouge (2,3%), Bio (0,9%)

Les labels axés sur l'aspect environnemental concernent essentiellement le bio et le plein air. Quelques niches se développent (sans antibiotique, Bleu Blanc Cœur, Porc sur Paille), même si les quantités sont relativement restreintes (hors « sans antibiotique »). D'après les acteurs interrogés, le porc « plein air » n'est pas adapté à la Bretagne du fait de manque de foncier adapté.



Selon les industriels interrogés, les critères d'achat sont hiérarchiquement : le prix, les garanties liées à la santé mais aussi la valorisation de l'origine régionale des produits.

Parmi les segmentations en émergence, beaucoup de débats ont lieu sur les modalités de réponse aux différentes attentes sociétales. Parmi elles, la question du bien-être animal est récurrente. Ils citent notamment l'expérience allemande avec les labels sur le bien-être animal (Aktion Tierwohl), remplacé ensuite par Für Mehr Tierschutz.



*NB : cette deuxième initiative semble sur le point de s'arrêter pour être remplacée en 2019. Il semble que l'absence de communication et le fait qu'elle ne concernait qu'un seul opérateur ait fait échouer. A noter également l'existence d'un 3<sup>e</sup> label, Iniativ Tierwohl, porté par l'abatteur n°1 (mais pas d'étiquetage ni de retour d'expérience).*

*Au Pays-Bas, la marque Beter Leven semble plus implantée mais rencontre des difficultés d'étiquetage sur des produits transformés (car il est souvent difficile d'avoir un approvisionnement > 95% en porcs labellisés).*



Pour revenir à la filière française, on observe les évolutions suivantes :

- **Une segmentation croissante** dans une filière historiquement habituée au standard: sans antibiotique, sans-OGM, bien-être animal. Au-delà de réponse aux attentes sociétales, ces démarches contribuent à une politique de différenciation face à la concurrence européenne (compétitivité hors coût). On peut citer l'exemple de la Cooperl avec la mise en place de Brocéliande et son « Porc Bien Elevé » orienté sans Antibiotique, sans OGM avec des règles de bien-être animal ; « *des messages simples et clairs indispensables pour retrouver la confiance du consommateur* »
- **Des initiatives en interne**, soutenues par le souhait des producteurs de faire évoluer leur image, qui ne trouvent pas forcément de traduction marketing
  - o Des démarches internes de progrès pour faire évoluer des pratiques sur de nombreux critères (poids de la RSE)
  - o Des chantiers sur la démédecation et du bien-être animal (castration, queues...)

Même si des stratégies volontaristes sont observées, certaines évolutions sont subies. Face à la demande des acheteurs, les opérateurs contribuent à l'évolution continue des cahiers des charges en co-construction. Les demandes sont prises en comptes mais les intérêts économiques fixent des limites selon la valorisation réalisée ensuite. Les évolutions permettent dans un premier temps une valorisation économique puis en quelques années deviennent des prérequis (accès au marché).

Ainsi, parmi les grands acteurs qui dominent la filière porc bretonne, divers comportements peuvent être observés :

- Les « moteurs » qui par exemple développent des gammes de porc sans antibiotique ou cherchent à développer une démarche interne spécifique
- Les « suiveurs » qui inscrivent des actions dans l'AEI, mais dont la position reste attentiste.

## LES SPÉCIFICITÉS DE LA FILIÈRE PAR RAPPORT À L'AGRO-ÉCOLOGIE

La production porcine est essentiellement le fait d'exploitations **très spécialisées**, qui ont un **lien au sol assez faible**.

Pour la production de porc, l'application de principes agro-écologiques peut reposer sur plusieurs leviers :

- La réduction de l'utilisation **d'antibiotiques**, voire suppression après le sevrage
- La **performance des bâtiments d'élevage** pour améliorer l'efficacité énergétique et limiter les nuisances (odeur notamment), et réduire le risque de maladies « *un cercle vertueux* ».
- **L'association à un atelier végétal** et pour celui-ci le renforcement de rotations alternatives permettant l'implantation de cultures plus économes en intrant ou fixatrices d'azote ; plus marginalement, les échanges de parcelles permettent d'arriver à faire ces rotations. Selon la capacité de l'éleveur à produire sa ressource alimentaire, il existe divers niveaux d'intégration de l'atelier végétal dans la stratégie agroécologique de l'exploitation (voir Figure 25).
- La **gestion du flux de matière** et le développement de la méthanisation participe à la résilience des élevages, avec la possibilité de valoriser agronomiquement le digestat.

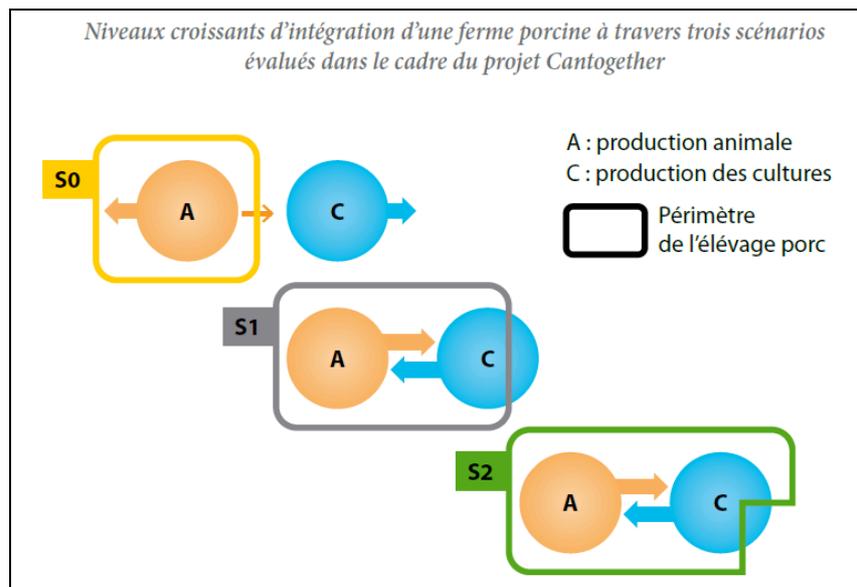


Figure 25: Niveaux d'intégration des fermes porcines – projet Canthogether

## DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES À L'ŒUVRE

### UNE VISION DE L'AGROÉCOLOGIÉ PLUTÔT TOURNÉE VERS L'AEI OU L'AEP

L'enjeu à l'échelle régionale est surtout la limitation des impacts sur l'environnement qui domine l'action à l'échelle régionale. La pression médiatique et sociétale, très forte en Bretagne (zone sensible), a conduit les acteurs à réfléchir très tôt (au regard des initiatives ministérielles) à des modifications de pratiques agricoles.

Après que l'AEI ait émergé en 2008, les acteurs bretons ont été sensibles au discours de Michel Griffon, d'autant que celui-ci prône un maintien du caractère intensif dans une filière en manque de production.

Parallèlement, la Région lance une concertation en 2010/2011 sur l'avenir de l'agriculture en Bretagne. Il ressort un document programmatique et stratégique, définissant la Nouvelle Alliance Agricole en Bretagne. L'un des 6 axes, l'axe n°3 est dédié à la promotion d'une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations. L'action n°13 porte notamment sur un conditionnement des aides à une agriculture écologiquement performante (AEP). En octobre 2013, la Région octroie un budget de 5 M€ sur 3 ans pour soutenir l'AEP (financement d'animations). Elle lance dans la foulée son premier appel à projet (décembre 2013). Elle est donc précurseur par rapport aux démarches GIEE.

**Ainsi, pour la totalité des acteurs interrogés, l'agro-écologie est synonyme d'AEI voir AEP.** « *Ce n'est qu'une question de sémantique* ». La résilience des exploitations et l'aspect systémique est moins bien perçue. Pour les acteurs, « *c'est produire mieux avec moins* ». La recherche de compétitivité prix et de productivité reste présente.

Concrètement, l'**AE est surtout abordée sous l'angle de la** performance des bâtiments et du bien-être animal (BEA), mais en revanche on observe peu de vision systémique (hors nouvelles rotations/échanges de parcelles).

La dimension sociétale peut être prise en compte par certains, notamment dans des initiatives plus globales, comme le Contrat d'Avenir Sociétal.

#### **Contrat d'Avenir Sociétal**

(Cette démarche concerne les filières Porcs et Œufs.)

Il s'agit de mettre en place un contrat, entre acteurs de la filière, par lequel les éleveurs s'engagent à respecter des seuils minimums en matière d'environnement, de sanitaire, de bien-être animal, de social, afin de répondre aux attentes sociétales.

Pour la filière porcs, l'union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB), avec l'appui de Coop de France Ouest, a conçu son cahier des charges défini à la manière de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), avec des **indicateurs de développement durable**, avec un **processus d'amélioration continue**. L'objectif de ce contrat est de contribuer au changement de pratiques des éleveurs et monétiser ces évolutions au niveau du consommateur, grâce à l'engagement des distributeurs à financer quelques centimes d'euros (1 à 2 c€) sur la totalité des produits vendus. Le montant envisagé était d'environ 100 M€/an.

Pour la filière œufs, le mécanisme est globalement le même (s'apparente à une CVO), mais l'objectif est de contribuer aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de vente d'œufs non conventionnels.

Actuellement, les acteurs de la distribution ont refusé tout engagement en ce sens.

### OUTILS MIS EN ŒUVRE :

Les GIEE sont développés avec une influence forte de l'AEI dans le secteur coopératif, pour le développement de pratiques au sein des exploitations.

Parmi les nombreux projets de GIEE menés en Bretagne, très peu ont porté spécifiquement sur le porc.

### INITIATIVES POUVANT RELEVER DE L'AGROÉCOLOGIE (AU SENS SYSTÉMIQUE)

Quelques initiatives relevant plus de démarches d'éleveurs que de démarches systématiques des opérateurs filière peuvent être relevées :

- Exemple : élevage adhérent du groupement Triskalia (avec fabrication d'aliments à la ferme et station de traitement biologique), présentant les résultats suivants :
  - o Une efficacité alimentaire permettant un faible niveau d'intrants et, en conséquence, un faible niveau de rejets (notamment azotes du fait du traitement).
  - o Un bon état sanitaire du troupeau
  - o Un bon recyclage sur la ferme : productions végétales => alimentation des animaux => fertilisation organique.
  - o une sensibilité aux aléas des marchés (volatilité des prix) du fait de la spécialisation,
  - o une capacité d'investissement peu renouvelable à l'échelle d'une carrière (ceci rend les arbitrages initiaux majeurs)
  - o et une perte de valeur fertilisante des effluents via le traitement biologique.

La Cooperl semble assez motrice sur plusieurs chantiers.

#### Une démarche d'amélioration continue en interne

**Au niveau interne**, elle place ses adhérents dans une démarche de progrès continu et de performance globale. Parallèlement à la démarche de Contrat Sociétal d'Avenir engagée par l'UGPVB, la coopérative a développé une démarche similaire basée sur un processus d'amélioration continue. L'entreprise avait fait le constat des difficultés rencontrées pour mettre en place le modèle économique qui reposait sur un principe de prime payée par le consommateur et donc le distributeur, avec une assiette de contribution sur la totalité des volumes vendus et une redistribution aux éleveurs qui sont engagés dans un plan de progrès défini par la démarche. Les distributeurs avaient la possibilité de communiquer sur les différents axes (bien-être animal, environnement, sanitaire, sociétal/social et qualité).

Elle a décidé de mettre en place un mécanisme comparable, mais internalisé, **sans valorisation au niveau de la distribution**. Globalement, l'entreprise décide de redistribuer une partie de sa marge commerciale (car elle est intégrée de l'amont jusqu'au distributeur (voire au consommateur avec le réseau de boucheries qu'elle possède) selon un mécanisme de performance globale.

En effet, **tous les éleveurs** de l'entreprise sont soumis à un **cahier des charges interne élargi**, qu'elle soit la démarche dans laquelle il est engagé (bio/conventionnel/sans antibiotique...), qui prend en compte globalement tous les critères de bonnes pratiques (BEA, efficacité énergétique, enlèvement des cadavres,...)

Il est jugé et noté selon un scoring qui permet de le placer sur un radar en étoile. Selon cette notation, il doit suivre un **plan de progrès** et reçoit une bonification selon ce scoring (« plus-value en étoile »).

Pour l'instant, il n'est pas prévu de communication vers le consommateur. Il s'agira d'une communication en B2B, avec des commerciaux qui devront valoriser la démarche. La valeur est donc directement distribuée en interne : il s'agit d'une distribution de marge entre le producteur et le metteur en marché intégré et non d'une création de valeur intrinsèque.

La dynamique d'entraînement induite par la politique RSE a été le principal moteur de la démarche. En effet, l'adoption d'une politique RSE a été assez précoce (2008) et a permis d'anticiper certaines attentes sociétales et de démontrer que l'entreprise prenait des engagements au-delà du champ économique face à une forte pression sociétale.

Ensuite, la pression du marché et l'obligation de trouver des facteurs de différenciation en dehors du prix (notamment sur le marché français) a été un facteur positif.

Au même niveau d'importance, la politique AEP/AEI de la Région et ses partenaires ont pu contribuer également à faire émerger la démarche.

Le « marqueur agro-écologique » de cette démarche reste faible car elle englobe beaucoup plus d'objectifs (performances globales).

#### Une stratégie de segmentation pionnière

Au-delà de ce chantier interne, la coopérative a mis en place il y a 2 ans une marque, Brocéliande, avec son « Porc bien élevé » (non-OGM, sans antibiotique et avec des critères de bien-être animal). Le développement de cette filière, propre à un seul opérateur, permet d'initier des effets pouvant s'intégrer dans une démarche agro-écologique (notamment le sans antibiotique). La démarche concerne 350 éleveurs, avec 1,5 millions de porcs, avec un objectif de doubler cette production à moyen terme.



Cette démarche permet une meilleure valorisation (+15% par rapport au conventionnel)

D'autres groupements sont inscrits dans une dynamique du « sans antibiotique » comme Porc Armor Evolution (pour Fleury Michon), mais avec des volumes de moins grande ampleur.

## **FACTEURS FAVORABLES / DÉFAVORABLES ET CONDITIONS D'ÉMERGENCE OBSERVÉS**

### **FACTEURS DÉFAVORABLES À LA TRANSITION**

Les stratégies filières affichent des **orientations encore marquées pour améliorer les performances techniques sans avoir une approche systémique**. L'amélioration des performances se fait généralement dans un contexte de recherche de productivité (nombre de porcelets par truies par exemple). Depuis 25/30 ans, les producteurs sont engagés dans des démarches G3T (Gestion Technique et Gestion Technico-économique).

Le degré de spécialisation reste important, avec trop peu de références en végétal, et un très faible lien au sol qui limite les possibilités en gestion du cycle de la matière. *Exemple : alors que 90 à 95% des 2700 adhérents de Cooperl font du suivi de type G3T pour l'élevage de porc, seules 25 exploitations font un suivi à la parcelle, plus à titre expérimental.* Pour développer les productions végétales et développer les rotations culturales, il serait nécessaire de développer des équipements de transformation et de valorisation (stockage, première transformation, allotissement, conditionnement...), ainsi que des débouchés commerciaux pour les nouvelles cultures. Pour cela, l'adossement des producteurs à une coopérative généraliste ou polyvalente, peut être un atout. La question de la collecte pour les produits végétaux « alternatifs » peut également être un souci.

Du côté de la valorisation produit, la filière connaît des **difficultés pour diffuser un message simple et valorisable**. « *Le consommateur est perdu, il faut des messages simples* ». Les acteurs reconnaissent l'intérêt d'une marque ou d'un label pour mettre en avant les efforts réalisés en amont. En outre, les acteurs craignent une trop forte segmentation : pour les industriels qui cherchent la meilleure productivité et les rendements de production les plus importants, une trop grande segmentation est synonyme pour eux de perte de compétitivité. Il faut alors bien doser entre la réponse aux différentes attentes du consommateur et les réalités industrielles.

**Le développement de la production bio est quant à lui limité par des problématiques techniques, mais aussi économiques** : Le manque de surfaces d'épandage en bio limite son développement. De plus, la rentabilité d'un élevage avec un bâtiment neuf est quasiment impossible, ce qui oblige les producteurs à reprendre des bâtiments anciens pour assurer une bonne rentabilité. En effet, les prix du bio sont actuellement trop faibles pour assurer le développement de la filière. Ceci est principalement lié aux **difficultés à valoriser l'intégralité de la carcasse**, même si les besoins en transformation s'accroissent. Ce constat pourrait être transposé à d'autres segmentations qui nécessitent une valorisation à la fois sur la viande brute ou découpée, mais aussi sur les produits transformés (75% du poids carcasse), ce qui est moins évident à mettre en place.

Enfin, certaines rigidités administratives ont un aspect freinant : « *Nous aimerions que les cahiers des charges liés aux MAE phyto soient assouplies, notamment pour permettre des rotations entre exploitations* ».

## FACTEURS FAVORABLES À LA TRANSITION

**Le principal moteur d'évolution passe par l'évolution de la réglementation**, qui pousse à revoir les pratiques agricoles. Certains acteurs reconnaissent du bout des lèvres que le durcissement de la réglementation, l'impossibilité d'accès à certains produits font évoluer les pratiques, face à des impasses techniques. Sont cités notamment Ecophyto et les démarches de certifications environnementales. La filière a été particulièrement touchée par le durcissement des normes environnementales dans les années 1990, et des adaptations vécues « à marche forcée ». Échaudés par cet historique, les acteurs anticipent les nouvelles questions sociétales portant sur le bien-être animal en engageant des démarches qui anticipent le cadre réglementaire. La **pression sociétale, issue** à la fois du grand public et du voisinage, pousse également à « faire autrement ».

**La R&D agricole offre de nouvelles solutions :** Le développement d'OAD, surtout par les coopératives, permet d'obtenir des résultats intéressants. La robotisation et l'utilisation de capteurs permet également de réduire l'utilisation de phyto. Là aussi, les personnes interrogées mettent plutôt en avant des solutions techniques ciblées plutôt qu'une approche systémique. L'approche terrain est en outre fortement appréciée : les expérimentations financées ont permis d'organiser beaucoup de rencontres sur le terrain, avec la validation du travail réalisé avant la diffusion. Le fait que ce soit des agriculteurs conduisant ce travail en conditions réelles permet une meilleure appropriation par les agriculteurs. La région (DRAAF et Conseil Régional) est engagée sur l'agriculture écologiquement performante (AEP ou AEI) et l'agro-écologie, ce qui se traduit par des moyens alloués au développement.

**Des acteurs de la distribution qui contribuent à faire évoluer les pratiques :** Au-delà de la pression sociétale régionale, les cahiers de charges de la distribution (ex : Global Gap) sont de puissants initiateurs d'évolution. Alors que la filière a longtemps été portée par une stratégie de push, elle est maintenant beaucoup plus orientée par la demande du marché. Cette situation est plus favorable à la mise en place d'une segmentation adaptée à la demande du consommateur, susceptible d'apporter de la valeur ajoutée. Les acteurs mettent en avant **le rôle des ONG**, qui sont de plus en plus influentes sur le terrain médiatique. Pour certains distributeurs, le partenariat avec ces ONG permet d'avoir une garantie (« label qui dédouane ») en cas de crise à gérer. Elles peuvent d'ailleurs être amenées à travailler sur les cahiers de charge.

Le **besoin de différenciation** dans un contexte de concurrence forte par les autres pays européens, induisant une pression sur les prix très forte, pousse à **adopter d'autres stratégies que la seule réponse par des prix bas avec une offre plus qualitative**. La mise en place de ce type de démarche/filière est favorisée par un **fort niveau d'intégration** pour un nombre limité d'acteurs.

Enfin, la **politique RSE** dans les grandes entreprises, notamment les coopératives induit la mise en place de pratiques plus durables dans lequel l'agro-écologie peut trouver une place.

## Etudes de cas spécifiques

### Démarche distributeur Carrefour

Un des approfondissements réalisés concerne la grande distribution avec l'exemple de la politique de Carrefour engagé dans plusieurs filières qualité avec inspirées de l'agro-écologie.

#### **DÉMARCHE GÉNÉRALE DE CARREFOUR EN MATIÈRE D'AGRO-ÉCOLOGIE ET PLACE DANS SA POLITIQUE GÉNÉRALE.**

La démarche de Carrefour en matière d'agro-écologie se structure de façon spécifique à partir de 2013/14 mais se situe plus largement dans la lignée de démarches qualité engagées par l'enseigne depuis plus de 20 ans. En effet, Carrefour développe les Filières Qualité Carrefour (FQC) sur un grand nombre de produits frais en cherchant à travailler sur la question de la qualité environnementale : « Depuis 1992, **Filière Qualité Carrefour** propose à un prix juste, une gamme de produits locaux, issu de méthodes soucieuses de l'environnement. » (cf. site internet Carrefour).

Aujourd'hui ces filières qualité portent sur 96 produits et mobilisent près de 18000 producteurs selon le Carrefour<sup>38</sup>. Elles donneraient aussi lieu à des collaborations partenariales renforcées et un travail en filières, engageant le plus souvent les partenaires sur 3 ans.

L'approche en matière d'agro-écologie de Carrefour prend clairement appui sur ces filières qualité : « depuis 2013 Carrefour veut faire de ses filières un véritable laboratoire de l'agro-écologie » (cf. site Internet).

#### **L'AGRO-ÉCOLOGIE, UN ÉLÉMENT FORT DE LA STRATEGIE DU GROUPE**

L'investissement de Carrefour dans le créneau de l'agro-écologie se fait dans le prolongement de l'action des FQC. Cet investissement semble assez important et structurant de la politique du groupe d'après le directeur des produits frais à Carrefour, Bruno Lebon : « **L'agro-écologie est pour nous un vrai projet d'entreprise** »<sup>39</sup>. L'objectif affiché serait de développer ce type de filières en sortant d'une logique de niche mais en proposant « de gros volumes » au plus grand nombre.

Le zoom chez le distributeur montre en tout cas une assez forte appropriation technique du concept avec une focale plutôt fidèle des principes et points clé de l'agro-écologie. Les documents internes à Carrefour sur ce sujet se nourrissent directement des synthèses du Ministère de l'agriculture et vont bel et bien promouvoir les régulations naturelles, l'autonomie, le pâturage, la gestion du sol et logique de conservation ... (cf. infographie). L'enseigne identifie donc schématiquement 10 familles de solutions agro-écologiques et essaye de

<sup>38</sup> S'y ajoutent aussi les produits « Reflets de France » positionnés sur des démarches de terroir produits de qualité.

<sup>39</sup> lors du Forum des solutions de l'agro-écologie organisé en juin 2017

travailler sur ces axes dans ses filières qualité, avec un accent renforcé sur les sujets relevant des limitations d'intrants et régulations naturelles (cf. plus loin).

## Les 10 clés de l'agro-écologie pour Carrefour



Figure 26: Infographie – agro-écologie Carrefour inspirée des documents du MAA

« En quelques mots ... la démarche agro-écologique :

- **Travailler le sol : via des apports naturels pour l'enrichir, qui vise à nourrir et protéger les plantes :** un apport de bactéries, de champignons et de substances naturelles qui enrichit le sol pour qu'il fournisse à la plante ce dont elle a besoin. Une plante bien nourrie peut mieux se protéger des agressions extérieures et bien se développer.
- **Stimuler les défenses naturelles et immunitaires pour un renforcement de la résistance des plantes :** c'est-à-dire privilégier des substances naturelles qui permettent de stimuler les défenses immunitaires de la plante (comme un vaccin) afin qu'elle résiste mieux aux attaques extérieures (maladies, ravageurs).
- **Limiter les traitements naturels reposant sur des huiles essentielles uniquement en cas de besoin :** le traitement naturel des plants avec des extraits de végétaux, des huiles essentielles et des extraits d'algues pour faire écran, vient compléter le travail des insectes

*utiles. Par exemple : l'huile essentielle de cannelle a une action sur les pucerons ».*<sup>40</sup>

En termes plus politiques, cette démarche est inscrite dans une politique RSE, sur l'axe Biodiversité. Au-delà, elle semble aussi être un enjeu stratégique pour un groupe comme Carrefour qui travaille ainsi sur un renforcement de ses produits distributeur sur son image dans la durée. A la différence des marques des acteurs industriels qui ont souvent un capital image sur base d'un marketing fort, la démarcation de la grande distribution se fait souvent sur le prix et/ou, dans le cas présent, sur des garanties spécifiques en matière d'agro-écologie : **« nous distributeur, c'est ce travail de fond qui nourrit notre marque ».**

Au total, cette stratégie semble donc bien portée avec l'ambition de généraliser ces solutions pour les filières qualité Carrefour qui correspondent pour le distributeur à un « cœur de marché + » qui concerne aujourd'hui 20% des produits frais, à comparer aux 3% de produits en AB.

### **MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

En termes de méthode et modalités de mise en œuvre, la faisabilité de ces filières qualité repose en premier lieu sur le travail partenarial. De ce point de vue, la continuité des partenariats organisés autour des FQC correspondrait à « l'ADN de base » de la construction de ce type de projets.

L'autre entrée importante est l'identification de sujets clé, qui font du sens d'un point de vue agro-écologique pour le consommateur. Le travail autour des 10 axes (solutions agro-écologiques) a pour vocation de précisément identifier des dimensions agro-écologiques qui semblent structurantes et significatives au regard du sujet : "la performance technique, on doit la convertir en « bénéfique client ". D'après les personnes rencontrées, ce travail de ciblage des axes de progrès est avant tout réalisé par un dialogue avec les producteurs et l'expertise des équipes, et non par des études de marché et enquêtes client<sup>41</sup>. L'objectif affiché est d'assurer « un message loyal », et une préoccupation du résultat pour le consommateur.

Si les filières qualité constituent le cadre de construction global, chaque chantier donne lieu à des approches pilotes, pour tester et démontrer la faisabilité des solutions. Ainsi, l'enseigne propose à des membres volontaires parmi ses agriculteurs et fournisseurs de tester un projet en assurant un accompagnement technique et un suivi de proximité. Le plus souvent, le nombre de pilotes peut être assez limité (quelques dizaines d'agriculteurs maximum - voir ci-après). Il s'agit de tester un cahier des charges avec une estimation fine des coûts/plus-value, et une réflexion sur les enjeux techniques et logistiques qui apparaissent, la recherche de solutions globales pour y répondre (ex. en plus de la filière fruits frais, une valorisation sous forme de compote de ceux qui sont marquées et moins facilement commercialisables).

Une fois ces démarches pilotes consolidées, l'objectif de Carrefour est de proposer un basculement progressif de l'ensemble de la filière qualité. C'est dans cette optique que l'enseigne a organisé en **juin 2017 le « forum des solutions de l'agro-écologie »** en y invitant quelques 150 fournisseurs de Carrefour. Il s'agit d'engager le dialogue avec les structures pour voir comment progresser

<sup>40</sup> cf. site internet – présentation AE

<sup>41</sup> Qui peuvent venir plutôt affiner les aspects de présentation et étiquetage.

sur le moyen terme vers ces démarches en se nourrissant des solutions pilotes déjà éprouvées.

Un des points marquants semble être la volonté de Carrefour de déverrouiller certains freins structurels qui bloquent la mise en œuvre de solutions agro-écologiques. Ainsi, l'enseigne, consciente des blocages liés aux filières d'alimentation du bétail, semble engagée depuis 98 sur la structuration d'une filière soja sans OGM (cf. partenariat à l'époque avec Loué). Elle travaillerait aujourd'hui auprès de groupes et fabricants d'aliments pour développer une filière soja français sans OGM – qui devrait voir le jour en 2017 et viendrait alimenter notamment les besoins des FQC estimés à plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

### RÉSULTATS IDENTIFIÉS

En termes de résultats, cette démarche donne lieu aujourd'hui à une dizaine de filières végétales et animales mobilisant les principes de l'agro-écologie, dont quelques « best-sellers » :

- Poulets fermiers d'Auvergne sans antibiotiques ; une première nationale ayant conduit au triplement des ventes de ses volailles<sup>42</sup> ;
- Les fraises sans pesticides de synthèse de la fleur à l'assiette qui devrait être proposée dans 1900 magasins et pourrait représenter 50% des ventes FCQ fraise de Carrefour cette année ;



Le tableau suivant récapitule les principales filières françaises de Carrefour et donne quelques repères en termes de volumes et dates. D'autres filières comme le saumon de Norvège et la crevette de Madagascar font aussi l'objet d'un cahier des charges « sans antibiotiques ».

<sup>42</sup> "Carrefour est la 1e enseigne à avoir proposé une filière garantie « élevé sans traitement antibiotique » fin 2012" cf. site internet Carrefour ;

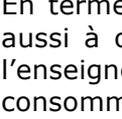
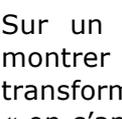
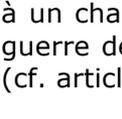
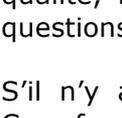
Produits	Cahier des charges	Agriculteurs	Volumes
 Poulets fermiers d'Auvergne 2014	élevés sans traitements antibiotiques	180 éleveurs	c'est devenu la première marque FQC
 Porc 2017	élevés sans traitements antibiotiques		
 Veaux	nourris sans OGM, élevés sans traitement antibiotique dès 2 mois et demi	établissements Chapin à Rennes quarantaine d'éleveurs bretons	4 000 veaux commercialisés en 2017
 Filière de pêches	cultivées sans pesticide de synthèse dès la floraison	3 producteurs du sud de la France	150 tonnes de fruits produits en 2017 »
 Fraises Gariguettes Reflets de France, 2016	cultivées en pleine terre et sous abris, sans pesticides de synthèse de la fleur;	producteurs du Sud-Ouest et de Sologne 8 producteurs	10% des ventes en 2016, 50% cette année
 Tomates Marmande 2015	Cultivées en pleine terre et sans herbicides		
 Kiwis 2015	cultivés sans insecticides		
 Brocolis de Bretagne 2015	produits sans herbicides		
 Pâtes et couscous 2015	blé cultivé sans insecticides du champ à l'assiette		
 Melon charentais 2017	sans pesticides de synthèse dès la plantation, paillage, désherbage mécanique, ...		

Figure 27: filières qualité Carrefour avec une orientation agro-écologique (recensement Epices)

En termes d'effets plus globaux, Carrefour précise que ces expériences l'aident aussi à organiser un transfert d'expérience vers les autres pays dans lesquels l'enseigne est implantée de façon à répondre aussi à la demande locale des consommateurs.

Sur un autre plan, les entretiens auprès d'acteurs économiques semblent montrer que ce type de positionnements conduit petit à petit à une transformation du marché par l'introduction de nouveaux segments et attentes « on s'aperçoit que ça transforme peu à peu le marché ». Il peut conduire aussi à un changement de stratégie au sein des leaders de la grande distribution « la guerre des enseignes autour d'un sujet plus constructif que la guerre des prix » (cf. article *Challenges* relatif à la fraise de Carrefour).

### LIEN À LA POLITIQUE

La politique nationale en matière d'agro-écologie est globalement assez bien connue par les équipes spécialisées de Carrefour (cf. responsable agriculture et qualité, intégré à différentes instances consultatives nationales autour de ces questions).

S'il n'y a pas vraiment d'effets directs du chantier 4.2 vers le distributeur, Carrefour ressent plutôt un effet indirect avec un contexte institutionnel porteur. L'affirmation de l'exigence agro-écologique comme axe central de la politique agricole renforce la légitimité du distributeur à s'engager dans cette direction. En outre, l'approche agro-écologique constitue pour Carrefour un bon paradigme théorique pour structurer et développer son action déjà entreprise au travers des filières qualité. L'approche incitative, mais peu cadrée (cf. différence avec le référentiel Agriculture raisonnée), semblerait là aussi bien appréciée pour permettre à une diversité d'initiatives d'émerger.

## Démarche Mc Donalds

Un autre approfondissement concerne McDonald's, une chaîne de restauration qui présente un poids important dans certaines filières françaises et a engagé une stratégie environnementale baptisée « stratégie agro-écologique » (SAE).

### **DÉMARCHE GÉNÉRALE DE CARREFOUR EN MATIÈRE D'AGRO-ÉCOLOGIE ET PLACE DANS SA POLITIQUE GÉNÉRALE.**

McDonald's France a lancé en 2009 une stratégie qualité environnementale baptisée «stratégie agro-écologique», présentée comme un plan de progrès agricole à 10 ans (2010-2020), pour 5 principales filières d'approvisionnement : blé, bœuf, poulet, pomme de terre et salade.

*NB : il s'agit d'une démarche antérieure à la politique gouvernementale.*

La mise en œuvre de cette stratégie s'est appuyée sur **un historique de partenariat de long terme avec les acteurs de ces filières**, qui permet des améliorations continues (exemple : filière volaille depuis 1993, filière blé de force depuis 2001...). « La clé, c'est la connaissance mutuelle » - « Chacun a son niveau d'expertise ». Concrètement, des débats ont été organisés avec les acteurs des filières (coopératives, transformateurs...), puis élargis à d'autres acteurs tels les fournisseurs de produits phytosanitaires, les représentants de l'agriculture biologique, de l'INRA... « *Co-construction : un mot important* » - « *McDonald's n'a pas vocation à faire de l'ingérence en agriculture* ».



Alors que, **dans les années 1990 et 2000, les cahiers des charges étaient plutôt axés sur la traçabilité et la sécurité alimentaire, en 2009, la réflexion se tourne vers l'environnement** (notamment avec la démarche concomitante du Grenelle de l'environnement).

L'objectif alors établi est **d'améliorer l'empreinte environnementale** globale de l'entreprise à travers les grands enjeux suivants :

- Gestion des gaz à effet de serre
- Préservation de la ressource eau
- Favorisation du maintien de la biodiversité
- Amélioration du bien-être animal

La volonté affichée est d'avoir une petite longueur d'avance sur la demande du client, sur une vision à long terme, sachant que le temps d'adaptation agricole est par nature assez long.

On notera que les questions suivantes ont été placées au cœur du débat :

- Quelles pratiques à retenir ? Faut-il imposer ou encourager ?
- Faut-il aller vers une obligation de résultats ou des moyens ?

- Comment déployer les mesures retenues ? Faut-il utiliser une certification ?
- Comment communiquer sur des mesures très techniques ?

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

McDonald's juge que la dynamique de dialogue a permis de construire les programmes d'actions ainsi que les modalités de déploiement des pratiques. La prise en compte des spécificités de chacune des filières (mode d'organisation et de représentation, caractéristiques physiques des bassins de production...) a notamment guidé les choix effectués.

L'approche retenue s'appuierait sur **la mise en place de cahiers des charges au sein de chaque filière, avec des objectifs fixés sur le taux de contractualisation** (tout en faisant progressivement évoluer les cahiers des charges au fur à mesure des améliorations testées).

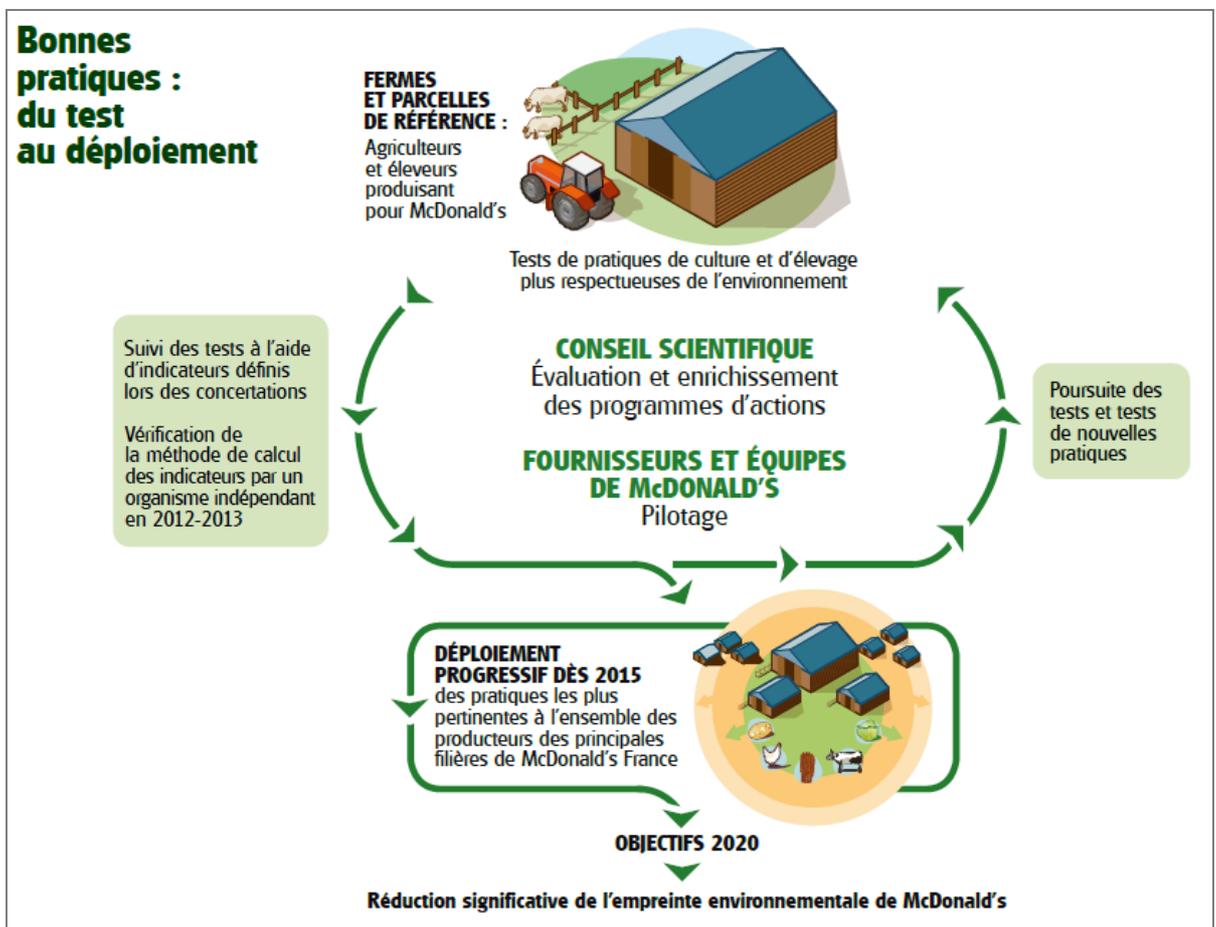


Figure 28: Infographie démarche de progrès McDonald's



L'enseigne effectuerait en outre des investissements sur certains outils d'aide à la décision et de la R&D.

- Exemples pour des outils développés par l'institut de l'élevage sur la filière bovine :



**BOVIWELL** - outil de diagnostic du bien-Etre animal

**CAP2ER** -  outil d'évaluation des impacts environnementaux à l'échelle d'une exploitation d'élevage de ruminants et par atelier)

On notera le choix de ne pas aider les investissements des entreprises (moyens de production, collecte, transformation...) « nous estimons que les prix payés doivent permettre d'effectuer les investissements des entreprises, quitte à revoir ces prix si besoin. »

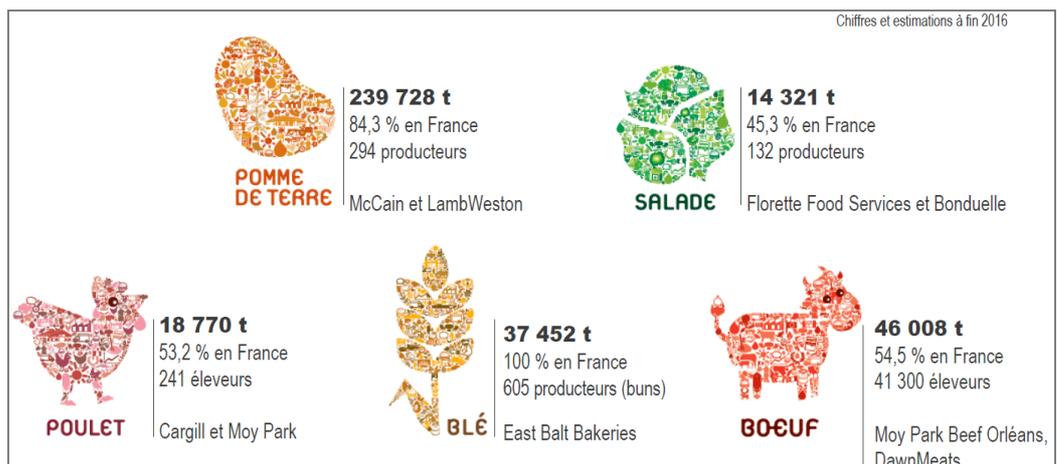
### RÉSULTATS IDENTIFIÉS



En 2016, McDonald's France publiait un document « à mi-parcours » pour présenter l'avancement de sa stratégie, avec notamment des fiches détaillées sur les 5 filières structurées, et des éléments tels que :

- Les volumes-clé sur l'approvisionnement
- Les pratiques agricoles déployées
- La structuration de la filière et ses opérateurs
- Les enjeux environnementaux de la filière
- Les pratiques probantes retenues

Sont également fournies les fiches techniques des pratiques considérées.



QUELQUES EXEMPLES DE PRATIQUES EN DÉPLOIEMENT SUR LES 5 FILIÈRES		RÉALISÉ		OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>RÉDUIRE L'IMPACT DES INTRANTS</b>		(EN % D'AGRICULTEURS)					
<b>Réduire l'impact de la fertilisation azotée</b>							
	Mesurer des reliquats azotés en sortie d'hiver pour ajuster la fertilisation	69%	90%	-	100%	100%	100%
	Utiliser les techniques de l'agriculture de précision pour piloter la fertilisation	5%	5%	8%	13%	19%	19%
	Apporter des amendements organiques dans la rotation des cultures	55%	-	-	-	-	100%
<b>Réduire l'impact des traitements phytosanitaires</b>							
	Associer dans la rotation au moins 3 cultures différentes sur 4 ans	-	77%	90%	-	-	-
	Utiliser un outil d'aide à la décision dans la lutte contre le mildiou	71%	69%	78%	86%	93%	97%
	Mettre en œuvre une méthode de désherbage physique : binage, paillage, faux-semis	60%	-	-	-	-	100%
<b>RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE</b>		(EN % D'AGRICULTEURS)					
	Réaliser la butte définitive dès la plantation pour supprimer un passage de buttoir et diminuer la consommation de carburant	-	57%	-	-	-	63%
	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments d'élevage : isolation thermique	6%	-	← Suivi de progression →			→
	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments d'élevage : échangeurs de chaleur	38%	33%	← Suivi de progression →			→
<b>RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU</b>		(EN % DES AGRICULTEURS IRRIGANTS)					
	Utiliser des outils d'aide à la décision pour irriguer en fonction du besoin des plantes	45%	-	55%	-	-	60%
<b>CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ</b>		(EN % D'AGRICULTEURS)					
	Planter des intercultures ou des cultures favorables à la biodiversité ou créer / maintenir des aménagements paysagers favorables à la biodiversité sur au moins 5% de la surface agricole utile	31%	28%	30%	60%	80%	100%
	Préserver les bordures de champs et les haies, milieux vitaux pour la flore naturelle et zones privilégiées pour la petite faune	-	100%	← Objectif atteint →			→
<b>AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL</b>		(EN % DE BÂTIMENTS ÉQUIPÉS)					
	Installer une dalle de béton dans les bâtiments d'élevage	26%	27%	43%	48%	60%	75%
	Utiliser une litière autre que la paille brute : menue paille, copeaux de bois, cosses de sarrasin...	36%	48%	60%	-	-	-
		(EN % D'EXPLOITATIONS SOUS CONTRAT)					
	Avoir réalisé le diagnostic de bien-être animal BoviWell		3%			100%	

Les pourcentages mentionnés (agriculteurs, bâtiments...) concernent les exploitations produisant pour les fournisseurs engagés dans la stratégie.

Figure 30: tableau de bord des pratiques dans le cadre de la démarche de progrès McDonald's

### PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

Les modalités de mise en œuvre sont **variables selon la structure de la filière et le type de produits, mais aussi le poids de l'enseigne chez ses fournisseurs**. Par exemple :

- Pour la filière blé la mise en œuvre est estimée « *plutôt facile* », grâce à la structuration simple de la filière.
- Pour le bœuf, la complexité produit (laitier, naisseur-engraisseur, engraisseur pur...) et par conséquent celle de la « filière » (qui font référence à des interprofessions ou des structures d'appuis techniques distincts) doit être prise en compte. En outre, seulement 25% de l'animal est valorisé pour McDonald's, ce qui joue sur la question de l'équilibre carcasse. « *C'est grâce à la taille du marché et le poids de l'enseigne dans les débouchés que ça fonctionne* » (McDonald's = environ 5% des débouchés viande en France).

- Pour la salade, qui concerne un nombre plus faible de producteurs, le facteur limitant est lié à des questions d'équipements maraichers, et aux investissements que les opérateurs seront capables de faire.

Cela explique aussi pourquoi elle ne s'est pas engagée sur d'autres filières, comme le porc : elle n'est qu'un petit acheteur (contrairement à de grands groupes de transformation ou des enseignes GMS) et n'estime pas avoir de poids suffisant pour pouvoir mettre en œuvre une démarche globale. De plus, les produits demandés (bacon) ne représentent qu'une faible partie de la carcasse.

La démarche de l'entreprise, qui se veut une approche globale, holistique, reste **difficile à lire, et par conséquent pose des problèmes de communication**. Chaque étape pose les questions suivantes : « *que va-t-on en faire ? Est-ce que ça doit devenir une exigence ? Comment valoriser cette pratique dans le cahier des charges ?* ». Par exemple, sur la labellisation HVE, l'enseigne estime qu'il s'agit d'un label qui ne correspond pas à son besoin : cette certification intervient en effet à l'échelle d'une exploitation et non d'une production, alors que la plupart des producteurs n'engagent qu'une partie de leur production à l'échelle de leur exploitation.

### **LIEN À LA POLITIQUE**

La définition de l'agro-écologie selon la stratégie McDonald's est la suivante : « **aider au déploiement rapide et exemplaire de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement** ». Cette définition est donc a priori en décalage avec la définition de la politique gouvernementale « une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes ».

Le choix de ce terme a en outre posé question sur un éventuel procédé de greenwashing mis en place par l'enseigne, mondialement connue et emblématique de la « malbouffe ».

Même si ces deux définitions peuvent laisser apparaître une certaine divergence, McDonald's souligne que dans les deux cas, **les démarches encouragées ne sont pas exclusives mais englobantes et non spécifiques, et visent à faire progresser « toutes les bonnes recettes »**.

Certes, **la majorité des pratiques relèvent stratégies d'efficience** et non de substitution/reconception.

Néanmoins, lorsque l'on examine la trentaine de mesures jugées probantes parmi la cinquantaine testées au sein des fermes de référence sur la période 2010-2015, **certains points contribuent à l'amélioration des fonctionnalités écosystémiques** :

- Introduction de légumineuses dans la rotation ou en interculture ;
- Planter des intercultures ou des cultures favorables à la biodiversité ou créer / maintenir des aménagements paysagers favorables à la biodiversité sur au moins 5% de la surface agricole utile ;
- Préserver les bordures de champs et les haies, milieux vitaux pour la flore naturelle et zones privilégiées pour la petite faune.

## LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2020



### Contribuer au maintien de la biodiversité

- 2 pratiques obligatoires :
  - **Sensibilisation / formation** à la biodiversité
  - **Inter-cultures/cultures favorables** à la biodiversité ou **aménagements paysagers**
  
- **Au moins 1 pratique obligatoire au choix parmi :**
  - Implantation / maintien aménagements paysagers
  - Préservation des bords de champs
  - Implication dans un réseau Biodiversité
  - Mesures de protection de la faune
  - Diagnostic Biodiversité et plan d'action
  - Certification HVE 2

L'idée soutenue par l'enseigne est qu'il s'agit **d'apprentissages qui se font pas à pas**.

Selon l'enseigne, il pourrait également exister **un effet « halo »** pour la production hors contrat. *« Il n'existe pas de statistiques sur ce point mais on peut supposer qu'un céréalier qui va réduire l'apport de synthèse et implanter de l'inter-culture sur ses 30 hectares en contrat va développer sur le reste de son exploitation ».*

L'un des points forts de la stratégie AE, reste la force de mobilisation de différentes filières et un travail poussé sur la question de la chaîne de valeur, qui posent un cadre méthodologique favorable à une approche filière des questions portant sur l'agro-écologie.

## Le cas des filières de diversification – chanvre et luzerne

Un des zooms de l'étude portait sur le développement des filières diversifiantes (ici le chanvre et la luzerne) notamment dans le bassin Champenois qui est la première zone de production de ces productions. En effet, ces cultures peuvent être considérées comme étant au cœur des enjeux agro-écologiques et systémiques. Elles sont de plus en plus souvent qualifiées de productions à "Bas Niveau d'Impact" (BNI) notamment dans le cadre des politiques de l'eau – cf étude stratégique Epices-ASCA (AESN 2016).

Des entretiens ont été menés notamment avec les responsables des filières chanvre et luzerne régionaux de façon à donner un aperçu des enjeux et la manière dont ces productions profitent ou non de la dynamique agro-écologique. Une analyse beaucoup plus détaillée de ces filières est documentée dans les études de l'INRA sur la diversification (2013) des cultures et de l'étude AESN (2016).

Outre leur caractère de production "BNI" avec un intérêt systémique fort dans les rotations, ces deux filières ont en commun d'être confinées à des marchés restreints mais en pleine mutation.

## ENJEUX ET OPPORTUNITÉS LUZERNE

La production de luzerne représente aujourd'hui environ 300 000 ha dont environ 70 000 ha consacrés à la déshydratation, les autres étant en général directement valorisés sur les élevages herbagers. Au sein de la filière de déshydratation la très grande majorité de la luzerne est utilisée aussi pour l'alimentation animale avec 1/3 qui est exportée aujourd'hui vers notamment les pays du Moyen Orient. La filière de déshydratation est très fortement concentrée sur l'ex-région Champagne-Ardenne qui regroupe l'essentiel des unités de production.

La filière régionale est spécialisée et s'organise autour de coopératives dédiées (ex Capdea, Luzéal...), avec une filiale – Désialis qui s'occupe de la commercialisation et assure le lien au secteur de l'alimentation animale. L'essentiel de la luzerne déshydratée est ensuite consommée dans les régions d'élevage. Cette concentration régionale s'explique notamment par des synergies industrielles avec les autres activités de déshydratation – drèches de betteraves, blé,...

De façon générale, une grande partie des débouchés de la filière s'adresse néanmoins à des élevages très spécialisés et à forte productivité « *spécialement élaborée pour les ruminants en production laitière (vaches laitières haute performance...)- site Coop de France Deshy* ». Ce marché ne jouit pas d'une segmentation spécifique et se retrouve fortement concurrencé par le soja brésilien sur des marchés de commodités mobilisées dans des préparations pour l'alimentation animale au niveau national. A l'export, d'autres pays exportateurs –comme les Etats Unis sont beaucoup plus compétitifs, notamment depuis que la luzerne ne jouit plus des aides européennes – hors DUP. **Le lien entre ce marché historique et l'agro-écologie est assez limité** puisque la luzerne déshydratée est mobilisée comme complément haute performance, plutôt que comme aliment valorisé dans une logique d'autonomie.

Ainsi, malgré une très forte attente sur les protéines françaises sans OGM et des attentes agronomiques dans beaucoup de régions (cf. retours coopératives des régions intermédiaires - étude AESN), la production a du mal à se développer et sa production stagne, voire baisse légèrement.

Concernant les opportunités, les acteurs font valoir :

- une possible valorisation au service des filières qualité et SIQO « *de plus en plus dans les zones d'Appellation d'Origine Protégée où des cahiers des charges interdisent les OGM et le soja* », mais cette orientation reste limitée dans les stratégies commerciales actuelles puisque la production de luzerne est souvent éloignée des appellations sous AOP, sauf exceptions (ex. luzerne utilisée dans le cahier des charges du Chaource).
- Une certaine jonction avec la dynamique Bleu Blanc Cœur grâce aux « Extraits Concentrés de Luzerne », même si ce développement reste aussi limité. Les « Extraits Concentrés de Luzerne qui titrent plus de 50% de protéines sont particulièrement destinés au marché avicole, Riches en acides gras Oméga 3, les ECL sont valorisés en ruminants à travers la filière Bleu-Blanc-Cœur » (coop de France déshydratation).
- Enfin, la dynamique la plus forte est bel et bien celle du Bio avec des marges plus importantes permettant aux industriels de collecter des bassins beaucoup plus éloignés des usines. Les industries rencontrées

prévoient à moyen terme une production bio à hauteur de 10% du total sur un marché très dynamique.

Dans leur bassin de production, les filières luzerne, bien que bénéfiques aux autres productions sont relativement isolées. Elles ne bénéficient pas de synergies avec les autres filières – collecte spécifique, moindres besoins en produits phytosanitaires, surfaces en moins. « *Si on développe 5 ha de luzerne de plus, un organisme stockeur local perd 1000 €* ».

### **ENJEUX ET OPPORTUNITÉS CHANVRE**

Au niveau national, la production de chanvre se répartit entre 6 à 7 bassins de production<sup>44</sup> dont une grande partie se concentre en Champagne-Ardenne autour de La Chanvrière de l'Aube (LCDA)<sup>45</sup> avec plus de 5000 ha. On retrouve aussi des bassins de production en Ile-de-France, en Basse-Normandie, en Bourgogne... La production s'organise globalement à trois niveaux : autour d'unités de taille industrielle (PME d'une trentaine d'employés), de petites TPE, et de quelques groupes de producteurs indépendants organisant une valorisation en circuits courts. Les producteurs sont généralement sous contrat avec l'aval de la filière, et se situent donc souvent dans un bassin de production autour d'un outil de transformation (une cinquantaine de km en général et jusqu'à 150 km dans certains cas). Les surfaces cultivées en chanvre n'ont pas connu d'augmentation majeure ces dernières années.

Le chanvre est généralement valorisé sous forme de 3 produits différents : la fibre/ paille issue des tiges, le chènevis (graines) et la chènevotte (autres parties de la plante). La plante entière est donc valorisée au travers d'une large palette de débouchés principalement dans l'industrie non alimentaire.

- **La fibre** est principalement utilisée pour la papeterie (papier haut de gamme pour les bibles ou les cigarettes), même si cette valorisation est aujourd'hui en régression. Elle est également utilisée comme matériau d'isolation de bâtiments (laine de chanvre) et, de plus en plus, dans la plasturgie et les matériaux biosourcés (production de polymères mélangeant plastique et fibre de chanvre à plus ou moins haute teneur, utilisables notamment dans l'industrie automobile). Elle est aussi utilisée/utilisable dans l'industrie textile (textiles haute qualité, textiles techniques et tissus d'ameublement, bâches...).
- **La chènevotte** est utilisée comme matériau de construction sous forme de liant en mélange avec de la chaux, pour profiter de ses qualités isolantes. Elle est aussi utilisée comme litière haut de gamme (pour chevaux ou animaux de compagnie) ou paillage horticole. Elle peut être mobilisée en plasturgie pour accroître le volume de certains matériaux tout en assurant une légèreté.
- **La graine** est traditionnellement utilisée pour la pêche ou l'alimentation animale (oisellerie), mais aussi de plus en plus en alimentation humaine (huiles, desserts sans lactose), en AB ou en conventionnel, avec des valorisations parfois importantes pour les

<sup>44</sup> CAVAC en Pays de la Loire, Euralis/Agrofibre en déclin en Midi Pyrénées, Interval/Eurochanvre en Bourgogne, La Chanvrière de l'Aube (LCDA) en Champagne-Ardenne, Les chanvriers de l'Ouest sur la Basse Normandie, la Mayenne et Sarthe, les chanvriers de l'Est – Alsace Lorraine, et Planète Chanvre en Ile de France.

<sup>45</sup> - 50% de la production française et près de 1/3 de la production européenne

producteurs (plus de 1500 euros ha/ en AB au cours des dernières années). Des débouchés de niche existent déjà et sont en cours de structuration (exemple du dessert « Délice de chanvre » proposé par Triballat).

### **ENJEUX ET OPPORTUNITÉS**

Ces enjeux sont décrits par la récente étude de l'agence de l'eau Seine Normandie :

*« Si la production de **chanvre** est limitée en surface et ses marchés traditionnels plutôt stables, cette culture semble connaître aujourd'hui un dynamisme assez marqué. Les entretiens réalisés sur cette production montrent qu'elle est au centre d'un grand nombre de projets portés par des acteurs économiques ou territoriaux (investissements dans de nouvelles usines, projets territoriaux de montage de filières, clusters, effort considérable de R&D aval...). Il y a dans l'ensemble une certaine émulation autour du chanvre, avec un fort pari sur son développement futur en lien avec les différentes applications possibles, dont les matériaux composites et le secteur du bâtiment notamment. Cet optimisme est ressenti aussi bien à l'échelle des grandes unités comme LCDA (qui parie sur un doublement de la production à 5-10 ans), que sur les petites entreprises. Un grand nombre d'opérateurs de la R&D ou de l'économie de l'innovation se mobilisent sur ce sujet. Pour autant, différents enjeux de développement subsistent à ce jour sur l'amont comme l'aval. De nombreux travaux de R&D en cours.*

***En ce qui concerne l'aval**, plusieurs familles d'enjeux apparaissent au vue des analyses locales. Si les débouchés potentiels sont nombreux, ils ne sont pas totalement formalisés à ce jour. Un effort commercial reste à faire dans bien des cas pour se positionner sur les marchés et organiser la place du chanvre dans des circuits ou filières qui ne l'intégraient pas auparavant. Cet effort doit aussi être fait dans certains cas vers les producteurs, afin de trouver de nouveaux producteurs permettant d'alimenter en production le développement des chanvrières. Certains débouchés innovants et à forte valeur ajoutée (éco-matériaux, plastiques, textiles...) renvoient en outre à des procédés qui ne sont pas toujours validés en termes de R&D (modalités d'incorporation optimale du chanvre dans les plastiques et matériaux composites pour accroître la teneur en chanvre). Sur un autre plan, une des limites importantes pour le marché des éco-matériaux et du bâtiment est celui de la certification et des normes autour des matériaux. En effet, la certification des matériaux à base de chanvre est très lente et peu avancée<sup>46</sup>, alors que les matériaux issus de la R&D sont nombreux et peu standardisés à ce stade. En outre, les politiques énergétiques et les acteurs publics concernés ne se positionnent pas du tout sur la nature des matériaux utilisés, mais uniquement sur leur performance. »*

Ainsi, même si le chanvre semble avoir un potentiel agro-écologique fort, et apporter un vrai plus dans une logique durabilité environnementale et sociale, son développement n'est pas facile et reste contraint par un certain nombre de limites (problème de taille critique, de capacité d'investissement, de R&D, de lobbying face aux solutions conventionnelles des acteurs établis du BTP par exemple...)

<sup>46</sup> Ce qui limite fortement les possibilités d'utilisation de ces matériaux à grande échelle, entraînant des difficultés relatives à la prise en charge par les assurances et aux garanties décennales. L'adoption de ces matériaux par les professionnels du BTP (artisans, architectes, promoteurs) est donc fortement ralentie.

A l'image de la luzerne, la culture ne bénéficie pas vraiment de synergies marquées avec d'autres filières dans son bassin de production champenois.

### **UNE POLITIQUE AE QUI NE SEMBLE PAS TOUCHER CES PRODUCTIONS**

Les entretiens réalisés montrent que ces filières ne sont aujourd'hui pas du tout concernées par la dynamique sur l'agro-écologie. En effet, il n'y a pas de signal spécifique et de mesures nationales qui aient été pensées à cette fin mis à part le plan protéines qui concerne en partie la luzerne mais avec des conditions globalement assez peu favorables.

### **La politique actuelle vise en effet davantage à promouvoir l'AE à l'intérieur des filières impactantes, plutôt que la promotion de certaines filières à portée agro-écologique.**

En outre, il s'agit dans les deux cas de filières non alimentaires sur lesquelles le signal consommateur est souvent faible. Même si des enjeux existent – ex. la très faible soutenabilité de la production de coton mondiale, les enjeux de cycle de vie dans la politique d'isolation et économies d'énergie, les questions d'autonomie des élevages... L'intérêt spécifique de ces productions est peu médiatisé et connu. Il n'y a pas vraiment de demande et sensibilité organisée permettant de les valoriser fortement par un marché spécifique.

Mais comme présenté plus haut, la demande en la matière peut aussi être organisée par les normes publiques : un enjeu de cadre et de régulations publiques sur les politiques bâtiment, énergie, incorporation ; politiques relatives à la PAC, surfaces d'intérêt écologique, CEPP... Des mécanismes existent mais restent à saisir dans la sphère publique. Pour l'instant, les études montrent aussi que les enjeux stratégiques autour de ces productions ne sont pas connus, ou pas assez connus, notamment dans les sphères des décideurs publics dans la mesure où certains de ces enjeux sont particulièrement intersectoriels (cf. étude AESN).

## 6. Synthèse transversale

### Vision d'ensemble des dynamiques actuelles autour de l'agro-écologie

#### Des demandes sociétales autour de l'agro-écologie qui convergent avec la demande en produits sains

L'ensemble des sondages et enquêtes d'opinion sur la consommation montrent une évolution nette des attentes sociétales avec une demande croissante de produits sains (avec une place croissante des préoccupations sanitaires mais aussi environnementales).

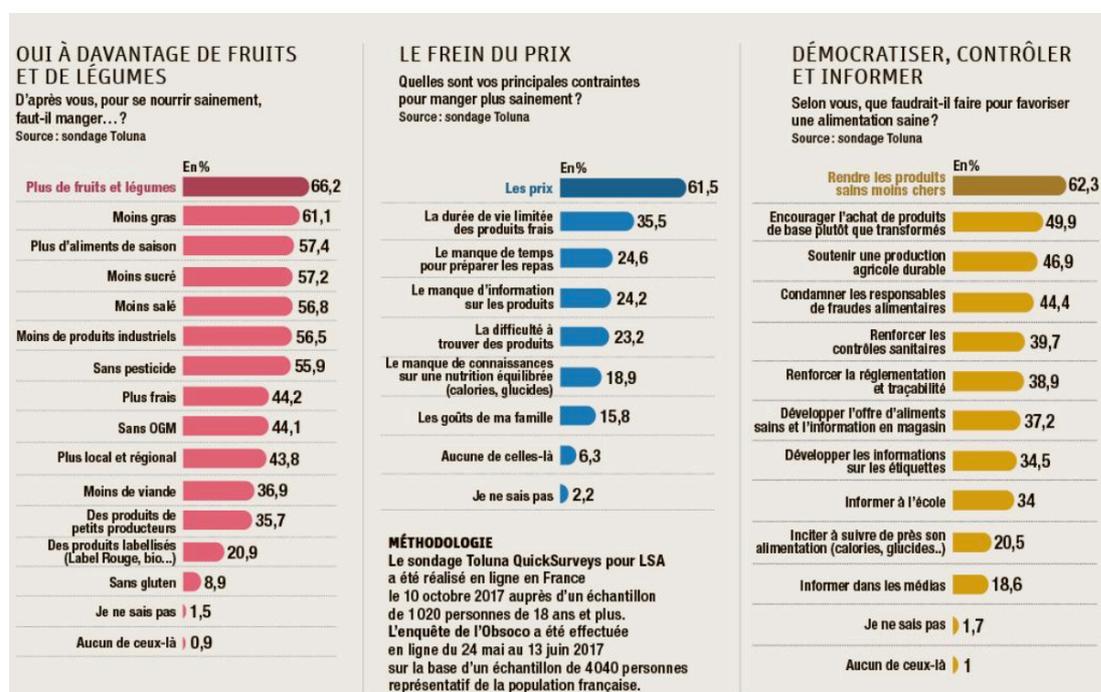


Figure 31: Sondage sur les comportements alimentaires au niveau français (source LSA, sondage Toluna QuickSurveys)

Comme le montre l'étude, ces demandes sociétales sont en partie valorisables et se transforment petit à petit en segments de marché avec des réponses très variables des filières. On observe à ce jour :

- ❑ un marché du bio en pleine expansion ;
- ❑ mais aussi un développement d'autres produits « agro-écologiques », analysés dans le cadre de l'étude.

## Principales familles de dynamiques « agro-écologiques » portées par les filières et acteurs économiques

L'analyse qui précède montre clairement un certain dynamisme et un mouvement des acteurs économiques pour proposer des produits relevant ou se rapprochant d'une logique de production agro-écologique. Ce mouvement se retrouve dans un grand nombre de productions avec une multiplication des produits « sans pesticides », « sans OGM », « sans antibiotiques » mais aussi des démarches de type « laits verts » faisant référence à une alimentation à l'herbe ou au pâturage. Outre la mise en avant de ces « performances environnementales », une partie des produits mettent en avant une certaine « performance économique » ou équité sociale ...



### **PLUSIEURS FAMILLES DE DYNAMIQUES IDENTIFIÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE**

L'étude permet de mettre en évidence plusieurs familles de démarches économiques relevant ou se rapprochant de cette dynamique agro-écologique. Précisons qu'en l'absence d'évaluations environnementales globales, les analyses qui suivent reposent sur une part d'expertise des auteurs dans l'appréciation de la performance agro-écologique des démarches.

### **Les démarches agro-écologiques au sein des filières de l'agriculture biologique**

Il s'agit tout d'abord et de façon la plus nette, des filières françaises relevant de l'agriculture biologique porteuses en général de garanties agro-écologiques importantes. En effet, les systèmes biologiques sont de façon très dominante tournés vers des pratiques agro-écologiques évidentes puisqu'ils construisent leur équilibre autour des régulations naturelles sans recours aux intrants de

synthèse, ce qui les amène à travailler à la fois sur la diversité biologique et les rotations, sur l'autonomie des exploitations, la conservation des sols...

De ce fait, la plupart des filières économiques françaises autour de l'agriculture biologique sont aussi des filières contribuant directement au développement d'une agriculture agro-écologique. Même si certaines limites de ces systèmes peuvent être évoquées<sup>47</sup>, leurs performances agro-écologiques restent globalement très importantes par rapport aux filières conventionnelles et aux autres démarches de filières identifiées dans le cadre de l'étude<sup>48</sup> relevant plus d'améliorations incrémentielles.

En complément, notons que les acteurs de l'agriculture biologique développent eux-mêmes de plus en plus de garanties allant dans le sens d'une cohérence globale combinant « une démarche de progrès environnemental, social et économique ».



UNE ÉTHIQUE  
UN ENGAGEMENT  
UNE MARQUE

La marque « Bio Cohérence » portée par les réseaux Biocoop et Biomonde essaye d'apporter des engagements complémentaires s'appliquant aux producteurs, transformateurs et distributeurs. Elle propose différentes familles de garanties dont des fermes 100% bio et avec des exigences renforcées sur la production, l'absence de toute contamination OGM, limitation des transports et emballages, la mise en avant des produits de saison...

De façon similaire, la marque « Paysans d'ici » développée par Ethiquable cherche à promouvoir des produits Équitables et Bio Français en travaillant directement avec des groupements de producteurs et en proposant des garanties aux différents niveaux de la chaîne de valeur au travers d'une charte spécifique.



ETHIQUABLE s'appuie sur une charte élaborée sur la base de son expérience avec les pays du Sud : Paysans d'ici, qui comprend 24 critères articulés autour de l'agriculture paysanne et du commerce équitable dont l'exigence de fermes certifiées AB, porteuses de pratiques agro-écologiques, valorisant le territoire et les échanges locaux.

La démarche Pour une Agriculture en Qualité Totale (PAQT) lancée par le Centre d'Innovation sur l'Alimentation (CISALI) en partenariat avec la coopérative Qualisol fortement tournée vers l'AB se rapproche de cette idée de qualité et cohérence globale. Cette initiative faisant l'objet d'un Partenariat européen d'innovation (PEI) cherche à créer une caractérisation de critères qualifiant les productions issues d'une agriculture durable et responsable, pour aider les acheteurs en situation de choix multiple à les identifier rapidement. L'objectif est de co-construire cette caractérisation des produits avec les acteurs des filières et les consommateurs.

<sup>47</sup> ex. origine de l'alimentation « bio » de certains élevages venant de l'extérieur des élevages, forte spécialisation de certaines exploitations ou ateliers d'exploitation avec un poids limité des rotations, pression traitement cuivre en vigne bio...

<sup>48</sup> Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

<http://www.itab.asso.fr/downloads/amenites/amenites-ab-rapport-nov2016.pdf>

## **Nouvelles gammes de produits construites autour d'engagements de moyens/résultats structurantes : les gammes « sans »**

Outre le champ de la Bio, peu exploré dans cette mission, l'étude met en évidence un certain nombre de démarches et de segmentations mettant en avant des garanties de moyens ou de résultats directement lisibles auprès du consommateur. Il s'agit en particulier **des gammes de produits construits sur les mentions « sans »** dont notamment les produits sans pesticides, sans antibiotiques ou sans OGM qui se développent de plus en plus et cherchent à « convertir les atouts de l'agro-écologie en bénéfice-client » clairement identifiable.

Dans ce domaine, l'étude pointe le rôle important de quelques gros opérateurs engagés comme Terrena ou Carrefour, qui introduisent ces nouvelles gammes et peuvent contribuer, petit à petit, à modifier le marché entraînant dans leur sillage d'autres opérateurs. Ces démarches se développent notamment dans le champ des fruits et légumes, de la viticulture et des élevages granivores. Elles peuvent soit correspondre à la création de nouveau segment soit, à termes, à un ajustement ou montée en gamme du standard en intégrant des critères agro-écologiques nouveaux, permettant de se différencier par rapport à une concurrence internationale.

De manière similaire, les filières laitières donnent lieu au développement de nouvelles gammes de « laits verts » sans OGM et avec des références à une part d'herbe ou de pâturage plus ou moins importante dans l'alimentation des animaux (ex. démarche de la Prospérité Fermière « Via Lacta », nouvelle réflexion de marque bretonne « lait de pâturage », démarche de segmentation des Maîtres Laitiers du Cotentin...).

Du côté des garanties agro-écologiques, on constate que ces exigences de moyens/résultats obligent souvent à une refonte des logiques de production (rotations, recours aux régulations naturelles, conditions de conduite des élevages ...) conduisant ainsi à rapprocher ces démarches de la définition retenue dans la cadre de l'étude. A titre d'exemple, les brocolis sans herbicides de Triskalia/Filière Qualité Carrefour nécessite un changement de rotation avec une seule culture de brocolis par an au lieu de deux ; le poulet Nouvelle Agriculture ® de Terrena nécessite de revoir les conditions de prophylaxie et d'alimentation pour respecter l'exigence sans antibiotiques même s'il n'introduit pas au sens propre une autonomie d'alimentation à l'échelle de systèmes très spécialisés. Concernant les produits laitiers, les liens aux principes agro-écologiques sont à observer plus finement. Certaines démarches viennent reconnaître la diversité des systèmes existants par une segmentation ad hoc de laits collectés auprès des producteurs déjà herbagers et l'introduction de critères complémentaires. D'autres démarches sont davantage basées sur des arguments purement marketing – basées sur les performances moyennes régionales, sans collecte spécifique et sans changements notables à l'échelle des exploitations ou de la filière.

### **Le renforcement des SIQO avec des critères agro-environnementaux**

La troisième famille de démarches mise en évidence concerne tout particulièrement les SIQO et filières correspondantes. L'étude met en évidence plusieurs stratégies de renforcement des signes de qualité par des actions relevant du champ de l'agro-écologie. Ces démarches sont, soit intégrées dans cahiers des charges des SIQO (ex. des AOP fromagères de Normandie avec les exigences herbagères, IGP/AOP viticoles et place des traitements chimiques...),

soit conduites de façon volontaire hors cahier des charges (ex. des volailles d'Ancenis et de Loué travaillant sur l'axe paysage/haies, plantes mellifères ...).

Dans tous les cas, l'objectif des démarches vise à renforcer les garanties environnementales et l'image des produits de façon à maintenir la valeur dans ces produits premium ou milieu de gamme en offrant une visibilité et des garanties consommateur complémentaires.

Sur le plan environnemental, les démarches mises en œuvre peuvent soit peser sur les systèmes et modes de production (part d'herbe, nature du désherbage, usage de produits chimiques...) soit sur l'aspect biodiversité et paysage (haies, plantes mellifères ...), restant dans l'ensemble conformes au périmètre proposé dans le cadre de l'étude (cf. définition initiale) même si certaines sont moins structurantes que d'autres sur le plan des systèmes. En effet, la gamme des modalités d'intégration des principes de l'agro-écologie est grande au sein des SIQO, entre des AOP « phares » (Comté, Beaufort,...) et d'autres qui négligent cet aspect (Brie de Meaux,...). Certains cas sont ambivalents : le Saint Nectaire a fait évoluer son cahier des charges vers davantage d'autonomie fourragère à base d'herbe, ce qui a pu conduire à intensifier la conduite des prairies. La cohérence entre le niveau de production global de l'AOP et la productivité du territoire doit être prise en compte.

### **Des démarches de progrès et durabilité au sens large**

En complément des trois premières familles, l'étude met en évidence une diversité d'autres dynamiques moins spécifiques mais relevant plutôt d'un effort de durabilité accrue. Il s'agit dans ces cas d'initiatives économiques se situant dans le champ du progrès continu.

- Certaines démarches donnent lieu à des cahiers des charges venant renforcer différents paramètres de durabilité mais sans toucher au sens propre aux variables agro-écologiques définies ici (ex. renforcement de normes de bien-être, d'efficacité énergétique, de process industriel, d'émissions de CO<sub>2</sub>, intégration paysagère des bâtiments...). Ces démarches de progrès insistent en général sur le caractère régional ou national, la traçabilité, le respect des réglementations environnementales...;
- D'autres initiatives sont basées sur le pilotage d'une performance globale au travers d'outils d'aide à la décision ou d'indicateurs notamment dans le champ des grandes cultures (ex. des démarches McDonald's, la Scara ...). Certaines de ces démarches peuvent être assez ambitieuses sur le plan de la méthode et du monitoring, mais leur lisibilité externe n'est pas toujours simple.

La plupart de ces démarches proposent surtout des garanties de moyens plus ou moins significatives selon les cas mais souvent moins lisibles vers le consommateur final. Certaines de ces approches sont tournées plutôt vers les acheteurs intermédiaires en B to B (ex. gammes la Scara), d'autres cherchent à les valoriser vers le consommateur final avec un effort marketing souvent important. Exemple de Mc Donalds, Lu Harmonie, indicateurs Système U, laits de pâturage Bretagne ...

Le schéma suivant met en évidence ces différentes familles de dynamiques en les situant par rapport à une échelle de gammes de produits (premium, milieu de gamme, standard) et en identifiant les plus conformes aux principes retenus dans le cadre de l'étude dans la partie haute du schéma.

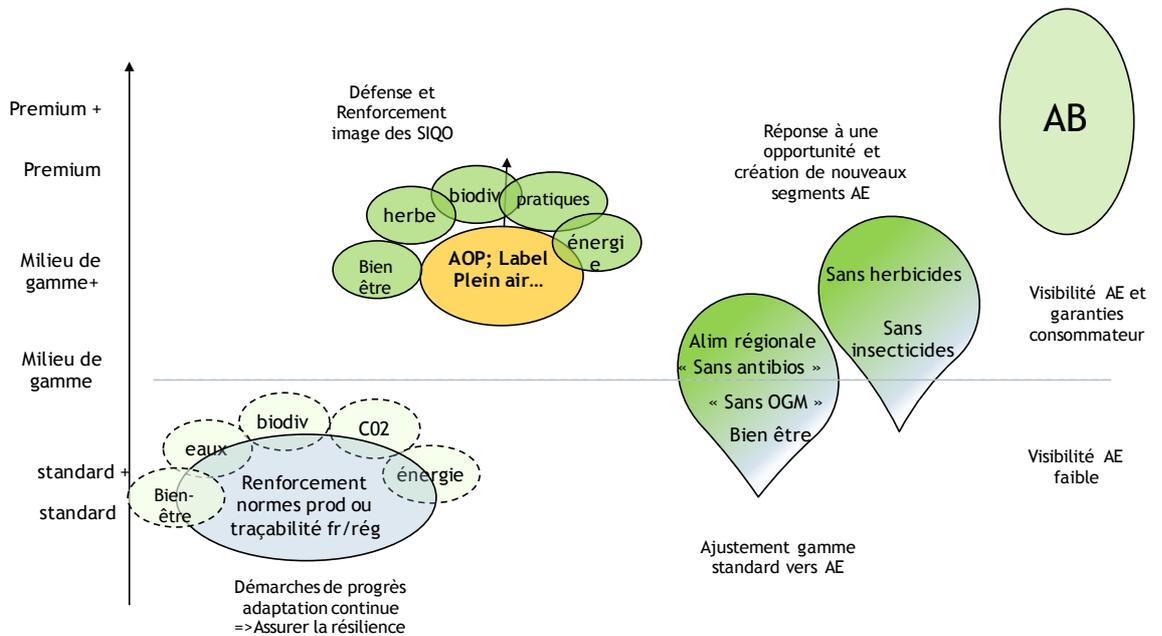


Figure 32: Différentes familles de segmentations « agro-écologiques » (selon gammes de produits) observées dans le cadre de l'étude

Dans l'ensemble, cette mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition écologique peut être vue :

- comme un élément de résilience pour certaines d'entre elles pour mieux s'adapter au contexte général ;
- comme un élément de défense / renforcement à la manière des appellations (AOP-IGP) ;
- ou comme la réponse à une opportunité (présence d'une demande importante).

## Facteurs de mobilisation des acteurs dans les différents secteurs de production : interprétation des freins et leviers

Ces différentes initiatives étant mises en évidence, une des questions centrales de l'étude porte sur les facteurs explicatifs de ces dynamiques et une analyse des freins et leviers.

### **UNE VARIABILITÉ DE MOTIVATIONS À L'ÉCHELLE DES ACTEURS ET DE DYNAMIQUES AU NIVEAU DES SECTEURS DE PRODUCTION**

L'analyse des stratégies des acteurs économiques met en évidence plusieurs familles de motivations potentielles pour s'engager dans des démarches de progrès ou de segmentation. Elles ne s'excluent pas l'une l'autre.

- **La création/captation de valeur:** dans bien des cas, les démarches de différenciation/ segmentation visent à créer ou capter de la valeur globale au sein de la chaîne. Elles sont associées à une forte communication produit visant à promouvoir la spécificité. On rencontre ces exemples dans les initiatives de plusieurs « petits opérateurs » ou

« opérateurs challengeurs » comme la Scara, les vigneron de Buzet, Qualisol ou Rougeline qui cherchent à affirmer leur différence et capter de la valeur par un positionnement spécifique cohérent avec leur structure. Ce souhait de captation de valeur est aussi présent dans d'autres initiatives (cf. association lait de pâturage Bretagne, cherchant à mieux valoriser les produits laitiers régionaux dans un contexte de sortie de crise laitière et de concurrence européenne).

- **Travail sur image globale :** dans le cas des grands groupes, certaines démarches transversales, fortement intégrées aux stratégies d'entreprise (Carrefour, McDonald's, Terrena...) contribuent à construire une image globale et une visibilité sur le long terme. On est sûr de la communication institutionnelle, avec la recherche de création/captation de valeur globale (image positive pour se différencier et dépasser une logique prix). Cette question d'image est aussi très présente dans le domaine des « produits patrimoniaux » comme le vin AOP.
- **Le renforcement, non-déclassement :** Une autre logique très présente est celle du renforcement/non déclassement dans un environnement concurrentiel. On retrouve cette logique de façon assez prononcée autour de différentes gammes de produits dont notamment au niveau des AOP/ IGP avec les processus de renforcement mis en évidence (cf. viticulture qualité et concurrence internationale ; AOP fromagères et concurrence marques industrielles ; cf. domaine volaille concurrence IGP et marques distributeurs proposant de plus en plus de garanties consommateur...).

Ce souci de maintien de compétitivité par la différenciation qualitative est aussi présent dans les logiques des grands groupes dans le domaine du lait, de la viande soumis à une forte concurrence internationale (Terrena, LDC, Laits Bretagne, Cooperl...). Il est particulièrement visible dans le domaine de la volaille avec les gammes Nouvelle Agriculture® qui ont pour ambition à terme, de transformer la gamme standard de viande de poulet dans à un environnement très concurrentiel dans lequel la filière avicole française perd des parts de marché sur le segment premier prix. Les démarches des laits bretons à l'herbe répondent aussi à un souhait de différenciation par rapport à une concurrence venant des pays du Nord de l'Europe.

- **Éthique/ reconnaissance :** Enfin, notons que dans un certain nombre de cas, les logiques observées semblent renvoyer à des considérations éthiques et de défense de valeurs spécifiques : Qualisol, vigneron de Buzet, Ethiquable, groupements de producteurs, ...

### **Mais les acteurs économiques ne réagissent pas de la même façon selon les secteurs de production**

Si les opérateurs économiques se positionnent sur ces créneaux en fonction de motivations transposables d'un secteur à l'autre, l'analyse montre que les dynamiques ne sont pas homogènes selon les secteurs de production. On voit notamment que :

- Des dynamiques importantes apparaissent dans le champ des produits frais (fruits et légumes) et de la viticulture du fait de la pression sociale/enjeux d'image. On peut d'ailleurs noter que la part du bio est très importantes pour ces produits ;

- ❑ Des dynamiques significatives dans certains domaines d'élevage (volaille, lait, porc) pour répondre à la demande et adapter les stratégies des acteurs économiques dans un contexte de crise /concurrence internationale ;
- ❑ De très gros verrous sur les filières de grandes cultures et sur l'alimentation animale (productions de commodités) ainsi que sur les filières de produits transformés – faible à très faible visibilité, valeur limitée dans la chaîne, filières export dominantes...

Il apparaît ainsi que **l'expression des motivations des acteurs économiques dépend de variables structurelles liées au secteur de production et aux débouchés** (visibilité pour le consommateur). Ces variables décrites dans les chapitres précédents sont dans différents registres dont :

- l'organisation du secteur (concentration des acteurs et homogénéité des intérêts/stratégies à l'œuvre en lien avec l'exposition à la concurrence ; la segmentation préalable du domaine de production et l'existence déjà construite de niches alternatives ;
- la faisabilité technique des innovations et la maturité des solutions agro-écologiques (démarches pilotes déjà préexistantes, références techniques, lien plus ou moins direct entre filière et système de production (ex des productions pérennes/ maraîchères)... ;
- la faisabilité économique de la transition dans une filière en lien avec la compétitivité des facteurs et les marges économiques dans la chaîne. Certaines variables comme la concurrence externe et besoins d'adaptation (ex. situations de crise de filière) peuvent être déterminantes. De même, l'adaptation et segmentation peut être tributaire de facteurs comme le coût de la collecte/stockages<sup>49</sup> ;
- L'expression possible de la demande sociétale dans un secteur de production qui est un déterminant important (cf. plus loin);

Les tableaux suivants illustrent ces différences à partir des situations examinées. Ils font apparaître schématiquement les différences entre secteurs et laissent entrevoir l'importance de la variable relative à la demande sociétale.

	Porc	volailles	lait
Demande	Assez forte mais peu construite absence d'alternatives	Forte en lien avec segmentations existantes	Assez forte mais brouillée (AOP, produits frais...)
Organisation Secteur	Très Peu favorable, très concentré en termes d'opérateurs et peu segmenté en terme de gammes	Secteur déjà très segmenté, forte part Sico, part importante volaille entière France...	Variable mais forte concentration IAA Dominante stratégies dev export/ marques mais aussi des SICO qui incarnent déjà les standards AE
Faisabilité technique	Faisabilité innovations AE très complexe au regard du modèle d'élevage en place	Adaptation des élevages difficile mais un certain lien au sol encore présent	Faisabilité technique contrastée selon les exploitations
Faisabilité éco	Filière très concurrentielle - compétitivité coût	Filière très concurrentielle - compétitivité coût Enjeu important adaptation	Fort complexité de la collecte différenciée Marges unitaires réduites

<sup>49</sup> qui pèsent davantage pour des productions comme le lait/céréales par rapport au sercuers comme les fruits et légumes par exemple;

	Viticulture	Fruits et légumes	Céréales et OP	FAB
Demande et sensibilité	Très forte - produits premium et image	Forte - produits frais	Faible à très faible	Très faible
Organisation Secteur	Très forte part SICO/premium de nombreux opérateurs et acteurs	Forte segmentation, de nombreux opérateurs de différentes tailles	Très peu de segmentations AE hors bio,	Faible segmentations AE des et aliments ; dépendance des autres grosses filières et leurs stratégies
Faisabilité technique	Bonne faisabilité à cépage constants	Bonne faisabilité (lutte bio intégrée; ...)	Difficile d'aller vers la substitution ou reconception	Faisable, malgré un enjeu de formulation
Faisabilité éco	Variable (≠ AOP/IGP) mais plutôt assez confortable	intermédiaire	Filières concurrentielle	Filière très concurrentielle, stabilité des formules

Figure 33: schématisation des facteurs de mobilisation par grands secteurs de production. Appréciation qualitative des auteurs sur la base des études de cas régionales

### SCHÉMA GÉNÉRAL D'INTERPRÉTATION DES DYNAMIQUES OBSERVÉES

L'émergence et affirmation des démarches dans un secteur de production semble donc tributaire de plusieurs familles de variables avec une hiérarchie spécifique. L'intérêt et la motivation des acteurs économiques doivent être analysés au regard du schéma suivant :

- ❑ **L'attente sociétale traduite à l'échelle des clients finaux ou acheteurs intermédiaires dans un secteur de production donné.** Cette variable de la demande, est sans doute la plus structurante au regard des exemples étudiés. C'est souvent le premier moteur qui conditionne l'émergence potentielle de stratégies économiques du côté des filières. Cette attente sociétale n'est pas ici considérée comme immuable, mais bien comme une construction liée à la l'information et communication existantes (liés notamment à la pression médiatique), à la transparence des logiques agro-alimentaires à l'œuvre, aux crises sanitaires, à éducation environnementale des consommateurs, aux stratégies des filières elles-mêmes... En outre, l'expression et maturité de cette demande sociale dépend grandement de la structure du secteur de production (voir point suivant). Le poids important des commodités agro-industrielles, des produits non-alimentaires ou des produits alimentaires transformés, vient généralement affaiblir le signal consommateur dans tous les cas étudiés. De plus, le signal consommateur est plus clair dans la définition des critères qui le concernent directement (qualité sanitaire, nutritionnelle, organoleptique voire symbolique) que sur ceux qui relèvent de la production qui lui sont souvent lointains.
- ❑ **La structure du secteur de production pèse aussi sur la possible émergence des dynamiques agro-écologiques.** Cette structure permet une expression plus ou moins aisée des d'initiatives des acteurs économiques d'un secteur visant à répondre à la demande ou cherchant à structurer une demande nouvelle. Les facteurs influant cette transmission de la demande peuvent être les suivants :

  - Secteur en crise et enjeux de repositionnement des acteurs économiques ;
  - Secteur monopolistique ou non en termes d'acteurs et stratégies, organisation du dialogue et de la solidarité interprofessionnels ;
  - Marges économiques plus ou moins comprimées dans la chaîne de valeur ;

- Accessibilité des alternatives techniques pour les acteurs de filière
- Structure de la production et part des commodités ou produits transformés (cf. ci-dessus) ...

Dans un secteur « verrouillé » et peu propice, la diffusion des innovations sera plus lente, avec un intérêt réduit des opérateurs économiques à adopter des stratégies agro-écologiques ou des difficultés accrues à se positionner malgré leurs motivations éventuelles. Les différences entre le secteur de la volaille (déjà très segmenté en termes de gammes et d'opérateurs) et du porc (fortement concentré sur les stratégies industrielles et qui a beaucoup plus de mal à se positionner sur les questions d'agro-écologie) illustrent en partie cet effet sectoriel.

**La qualité du projet et de sa mise en œuvre dans la filière.** Enfin, une fois les autres conditions réunies, la vitalité des dynamiques agro-écologiques et leur portée dépend, de la qualité des projets mis en place par les opérateurs économiques. Elle varie notamment selon leur capacité à passer d'un équilibre initial dans la chaîne de valeur à un autre équilibre de filière, permettant de partager les bénéfices et risques de la démarche agro-écologique (cf. notion de changement de régime socio-technique dans la littérature).

On constate ainsi que la réussite du projet peut dépendre :

- Du poids et positionnement de l'acteur dans la chaîne de valeur et dans le secteur. Les gros acteurs, dont notamment la distribution (Carrefour) ou collecte/transformation (Terrena, Cooperl) peuvent avoir un effet d'entraînement important, même si ce seul facteur ne suffit pas (cf. contre-exemple de Vivescia et démarche Respect'in).
- De la pertinence des réponses économiques apportées au sein de la chaîne valeur. De ce point de vue, l'ensemble des exemples pointent l'intérêt de travailler en filière, autour de contractualisations pluripartites et dans la durée. L'importance de la progressivité est aussi souligné (temps d'expérimentation, démarches pilotes ...)
- De la lisibilité des démarches (perception externe) et leur réponse à des demandes de fond, plutôt qu'une logique de justification se situant par rapport aux normes en vigueur ou visant à principalement valoriser l'existant.
- Enfin, de l'acceptabilité interne des démarches dans la filière : maturité du dialogue entre l'amont et l'aval, compatibilité des stratégies des différents maillons de la chaîne... Ces questions d'acceptabilité peuvent être liés à des freins sociologiques (ex. positionnement des producteurs par rapport à certaines évolutions qui ressenties comme une remise en question de leur bilan) ou à des divergences de stratégie économique dans la chaîne – ex. intérêts non concordants entre groupes industriels laitiers et des producteurs portant des initiatives de natures différentes.

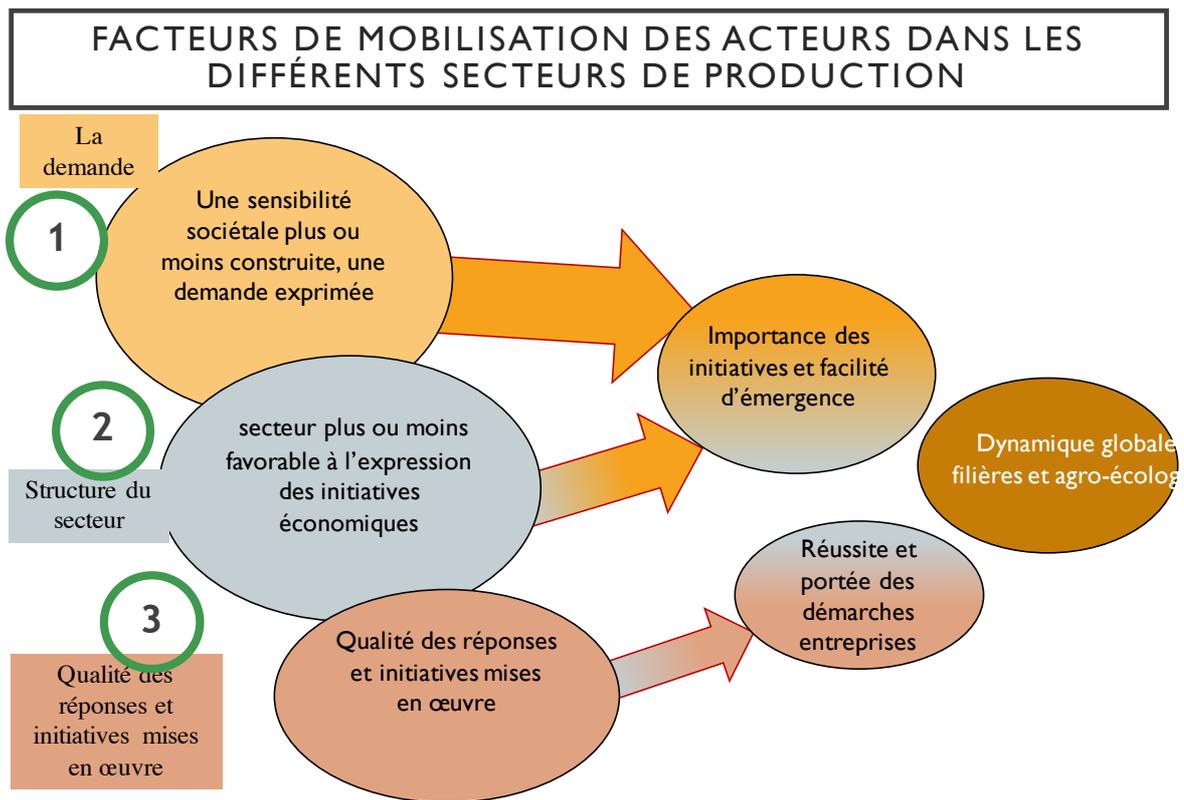


Figure 34: Nature et hiérarchie des facteurs de mobilisation des filières en matière d'agro-écologie

Cette interprétation des enjeux a plusieurs conséquences en termes d'organisation des politiques publiques. Il apparaît ainsi que la mobilisation des filières sur la thématique de l'agro-écologie ne peut être vue comme la seule résultante de l'accompagnement des démarches vertueuses. Il ne s'agit pas d'agir sur les seuls facteurs qui motivent les acteurs des filières, mais aussi sur ceux qui structurent la demande sociale, ou ceux qui déverrouillent certaines organisations ou spécialisations peu favorables à l'agro-écologie.

## Quels effets environnementaux liés à ces dynamiques ?

### Préambule : le cadre d'analyse proposé et ses limites

Lors des entretiens réalisés avec les acteurs économiques pour la réalisation de cette étude, l'une des questions d'introduction demandait à chacun de définir ce qu'est l'agro-écologie. Nous avons déjà souligné une variabilité importante des réponses, et le fait que ce qui était du champ de l'agro-écologie d'après les acteurs ne l'était pas forcément au regard de la définition retenue officiellement.

Il paraît donc opportun d'examiner les diverses démarches analysées jusqu'ici sous l'aspect technique, permettant de mieux appréhender ce qui est « vraiment » du ressort de l'agro-écologie ou non.

Nous proposons ici une approche de la portée environnementale des dynamiques observées, en les analysant à travers le prisme de 3 grandes dimensions de l'agro-écologie :

- La biodiversité (cultivée ou naturelle)

- Les régulations biologiques
- L'autonomie des systèmes

En outre, pour évaluer le degré d'évolution, la grille ESR pourrait être utilisée (Efficience, Substitution, Reconception).

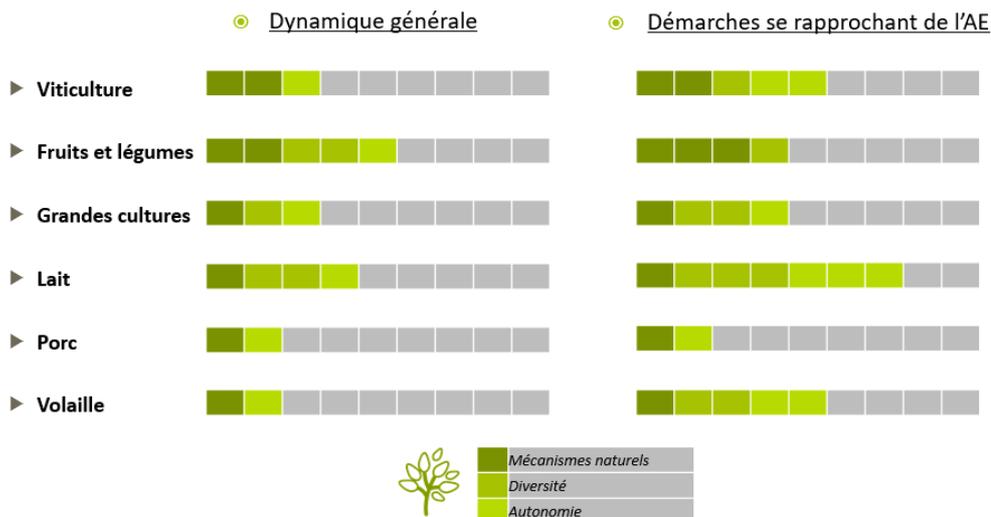
*NB : L'analyse proposée ci-après reste sommaire par rapport à la complexité des systèmes étudiés (l'aspect technique détaillé étant hors champ de l'étude). De plus, il est difficile d'établir des généralités par filières alors que les critères proposés se prêteraient plutôt à l'analyse d'un système physique donné. Toutefois, il s'agit de bases de réflexion qui permettent a minima de comparer les filières entre elles, et quelques grandes stratégies intra-filières.*

### **Les grands types de critères remplis par filières**

Le cadre d'analyse ayant été posé, plusieurs tendances ressortent, avec l'observation de démarches qui mettent l'accent sur différentes dimensions de l'agro-écologie :

- Dans le domaine de la biodiversité on peut citer à titre d'exemple :
  - o *Biodiversité cultivée* : augmentation de la durée des rotations culturales par l'intégration de nouvelles cultures (exemple dans les cultures maraîchères), augmentation de la diversité génétique (exemple grandes cultures), retour des races locales ;
  - o *Biodiversité naturelle* : maintien des bandes enherbées (viticulture, grandes cultures), gestion des haies avec intégration de plantes mellifères (arboriculture qui introduit la biodiversité dans les cahiers des charges), mais ce volet peut parfois être réduit avant tout à quelques aménagements parcellaires, sans questionner les autres équilibres au sein du système.
- Dans le domaine des régulations biologiques on peut citer à titre d'exemple : la hausse du recours aux outils d'identification génétique et d'aide à la décision, introduction d'auxiliaires (production pérennes, légumes, fruits), l'organisation des élevages permettant de réduire la pression sanitaire et donc diminuer le recours aux antibiotiques (élevages granivores).
- Dans le domaine de l'autonomie des systèmes on peut citer : la gestion de l'herbe (élevage laitier, parcours volaille...), autonomie en azote par l'introduction de légumineuses dans les rotations culturales.

La figure ci-après présente une illustration de scoring sur la base de l'appréciation des principaux exemples par les auteurs de l'étude. Cette base reste insuffisante pour proposer une analyse objective mais donne un aperçu des travaux qui pourraient être engagés.



A titre d'exemple, cette illustration par filière, cherche à établir un score pour 3 critères (activation de mécanismes naturels, biodiversité, et autonomie). A chaque critère peut être affectée une note de zéro à 3 points (note maximale : 9 points).

L'exemple proposé distingue également ce qui relève de la « dynamique générale », en observant les comportements majoritaires par filière, et ce qui correspondrait aux dynamiques innovantes (cf. « démarches se rapprochant de l'agroécologie »), qui témoignent de cas d'études repérés lors de ces travaux.

Pour la filière viticole, par exemple :

- On affecte 2 points au critère « activation des mécanismes naturels » :
  - o La R&D a fortement progressé sur la connaissance des ravageurs, et l'établissement de pratiques de biocontrôle voire de biorégulation. Sont maintenant accessibles aux viticulteurs des cartes de vol d'insectes, des outils d'identification génétique des parasites, permettant d'ajuster au mieux leurs interventions : choix de traitement, précision des dosages...
  - o Le fait que ces éléments soient accessibles à l'ensemble des producteurs permet de renforcer la note.
  - o Le troisième point semble toutefois très difficile à atteindre car les réponses faites restent essentiellement à partir de produits phytosanitaires.
- On n'affecte pas de point en biodiversité pour la « dynamique générale », et un seul pour les démarches les plus engagées:
  - o Quelques cahiers des charges incitent à la mise en place de nichoirs par exemple. L'utilisation de désherbant tend à se réduire. Enfin, des efforts en R&D sont faits pour la création de cépages plus rustiques.
  - o Cependant, ces actions restent d'une part à la marge, et d'autre part ne permettent pas réellement d'activer une biodiversité cultivée : le choix de trouver « le bon cépage » plutôt que

d'implanter une diversité de cépages, la culture très serrée des vignes (pour des raisons économiques), qui plus est des clones, ne permet que très rarement d'intégrer des cultures intermédiaires ou des arbres. Cet état de fait ne permet quasiment pas d'intégrer la biodiversité, qu'elle soit sauvage ou cultivée.

- Au critère « autonomie » est affecté un à deux points. Ce point est peut-être plus facile à atteindre en culture qu'en élevage, où cette question est plus tranchée. Le fait que le désherbage est en net recul permet d'améliorer la production d'engrais vert.

La même logique a été appliquée aux 5 autres filières qui ont fait l'objet d'études de cas.

Quelques observations peuvent être effectuées à la lumière de ces exemples :

- Par « nature », les filières de production de fruits et légumes et de production laitière sont peut-être les plus avancées. Par exemple, la production laitière s'appuie notamment sur la consommation d'herbe (même si celle-ci n'est pas systématique), permettant de valoriser des ressources qui ne sont pas directement accessibles à la consommation humaine. La production de fruit et légumes se fait sur des surfaces concentrées, avec un lien étroit avec les insectes pollinisateurs, et ce sont ces cultures qui sont le plus intuitivement appuyées sur les auxiliaires de culture.
- Les démarches volontaires peuvent aller loin sur la production de lait (alimentation tout herbe / tout foin, gestion intégrée des pâtures...). Mais des filières comme la viticulture ou l'élevage de volaille présentent des scores plutôt élevés, surtout en améliorant les notes liées à la diversité (maintien de bandes enherbées, parcours agroforestiers pour les volailles, intégration de ruches, nichoirs), et à l'autonomie (intégration d'engrais vert, minimisation des consommations en eau, minimisation du volume de déchets produits...)

Cependant, nombre de démarches restent hors champ de la définition de l'agro-écologie. Elles présentent néanmoins dans certains cas des effets d'entraînement intéressants qui dépassent la seule efficacité :

- La question du bien-être animal en lien avec l'élevage sans antibiotiques, contribuant à la mise en place d'effets systémiques positifs (conditions d'élevage, herbe, alimentation...)
- Les démarches « sans pesticides », pouvant avoir des incidences structurelles sur les rotations en cultures légumières qui sont allongées.

Ces démarches nécessitent en outre un important effort de réorganisation des filières elles-mêmes.

### **La portée environnementale de l'action des filières**

Même si l'on observe quelques démarches qui peuvent s'identifier objectivement à l'agro-écologie, dans l'ensemble, l'articulation entre agro-écologie et filières reste difficile :

- Par nature, il est difficile de croiser une approche système (à l'échelle de l'exploitation) et une logique sectorielle (à l'échelle de la filière)
- La notion d'agro-écologie et de ses composantes reste globalement floue pour la majorité des acteurs des filières. En conséquence, cet état de fait ne favorise pas la construction de projets se référant à l'agro-écologie.

En absence d'entrée agro-écologique suffisamment lisible, les démarches engagées par les filières sont de façon dominante des démarches de progrès (« petits pas »), avec des logiques de renforcement de standards, ou encore de justification des démarches déjà à l'œuvre.

Enfin, au sein des quelques démarches du ressort de l'agro-écologie, celles-ci sont essentiellement axées sur la notion d'efficacité, et très peu sur les notions de substitution voire de reconception, que l'on pourrait appeler des « innovations de rupture ».

Notons aussi que les démarches observées peuvent :

- soit transformer les systèmes et leurs équilibres – ex. de la plupart des démarches sans pesticides/antibiotiques (à conditions de cibler de vrais enjeux de production) mais aussi, sans doute, de certaines exigences de suivi agronomique très poussées sur base d'indicateurs de performance<sup>50</sup>;
- soit améliorer les fonctionnalités écosystémiques sans toucher aux systèmes – ex de certains aménagements biodiversité (plantes mellifères) ou d'intégration paysagère des exploitations ;
- soit avant tout donner de la visibilité de marché à des pratiques déjà présentes mais non valorisées spécifiquement. C'est le cas dominant des démarches autour des productions laitières et notamment des nouveaux segments de lait de pâturage ou de lait d'herbe. Une partie de ces démarches visent avant tout à rassurer le consommateur sur la conduite/bien-être des élevages par un marketing spécifique, mais ne transforment pas pour autant les pratiques moyennes en place. D'autres démarches de segmentation plus ambitieuses, isolent les pratiques les plus vertueuses/herbagères pour leur permettre une valorisation par le marché.

Ces trois registres d'effets sont à clairement distinguer dans l'analyse sur la portée environnementale des projets de filières.

## Quels effets socio-économiques de ces dynamiques?

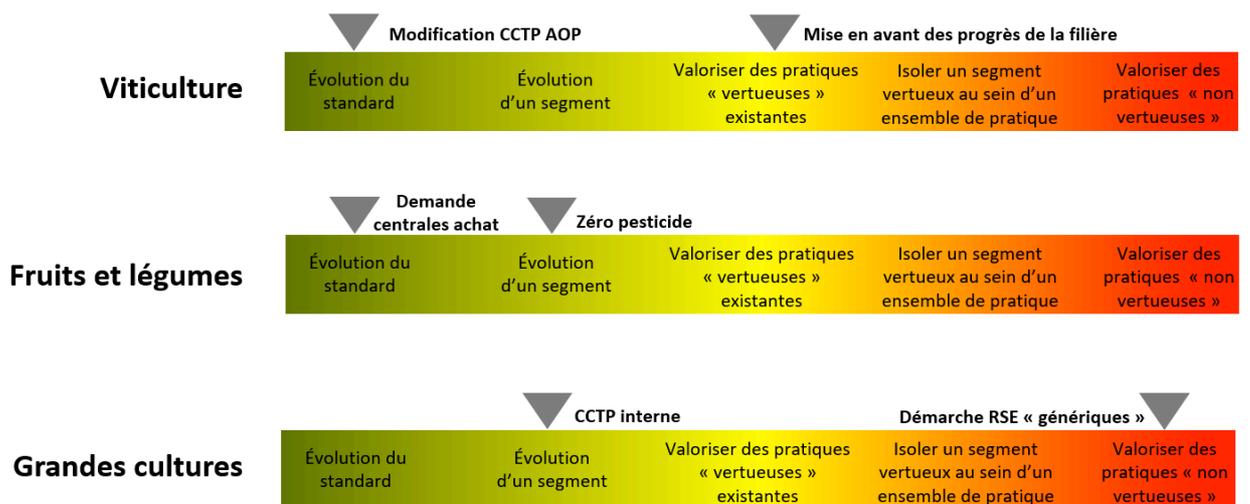
### Les effets de changement (structurants ou non)

<sup>50</sup> Ces transformations peuvent être parfois assez visibles sur le plan environnemental (ex. brocolis sans herbicides conduisant à revoir la rotation légumière et limiter nettement l'usage de produits chimiques) ou moins visibles sur le plan de l'impact bien qu'ayant des implications très transversales sur la conduite (ex démarches sans antibiotiques qui exigent une certaine reconception transversale de la conduite, prophylaxie, bâtiments... bâtiments sans toucher réellement l'occupation des sol et la conduite des systèmes de cultures).

De même que la portée environnementale des actions se rapprochant de l'agro-écologie reste difficile à estimer en l'absence d'une méthodologie construite, pour l'évaluation de la portée socio-économique, les dynamiques sont difficiles à apprécier pleinement à ce jour. Une évaluation plus fine, et dans la durée, pourrait être envisagée.

Ceci étant, on peut établir plusieurs types d'effets de changement (structurants ou non). Ces effets de changement peuvent concerner l'ensemble des produits (effet de masse en modifiant les gammes « standard ») ou une partie des produits (évolution d'un segment, sur du haut de gamme « premium » ou du milieu de gamme pour différenciation).

D'autres procédés sont utilisés par les opérateurs, mais sans forcément contribuer à l'évolution de pratiques. Il peut s'agir de valoriser des pratiques « vertueuses », mais déjà existantes sans évolution récente. Il peut également s'agir d'isoler un segment vertueux au sein d'un ensemble de pratiques, à nouveau sans modification de pratiques. Enfin, on observe dans certain cas la valorisation marketing de pratiques « non vertueuses », ou du moins neutres sous l'angle de la transition agro-écologique. Ces procédés marketing peuvent malheureusement avoir des effets négatifs auprès du consommateur (par exemple mention « sans antibiotique » suivie d'un astérisque précisant en petits caractères « après sevrage », pouvant remettre en cause la crédibilité à terme de cette mention « valorisante »), soit en brouillant le message des diverses pratiques, soit en détériorant sa confiance.



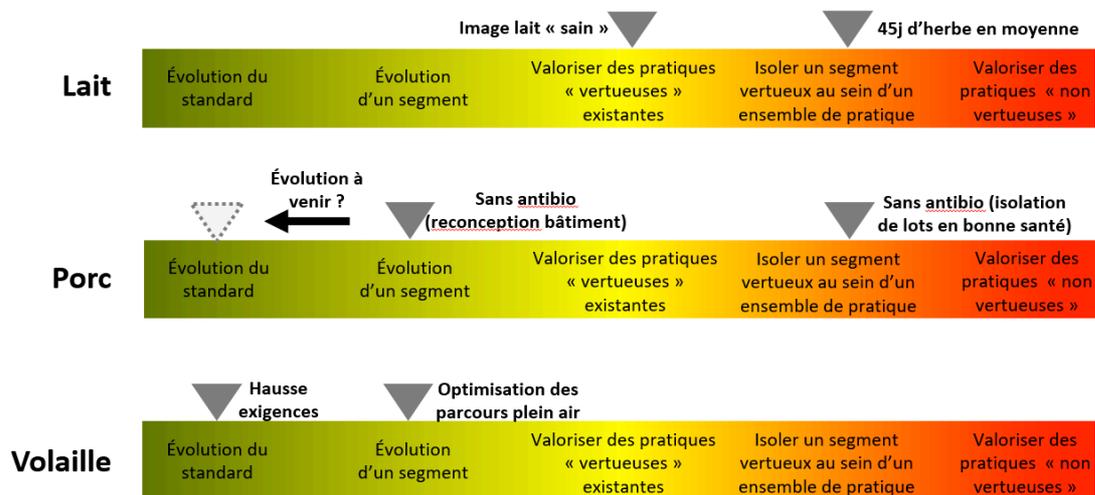


Figure 35: Proposition de positionnement de diverses démarches se rapprochant de l'agro-écologie (de l'effet de masse au non effet)

Dans cette figure, on propose, par filière, de positionner le curseur de pratiques observées (à grande échelle ou par des initiatives ponctuelles), sur une échelle d'effet de changement. L'idée, ici, n'est pas de faire une analyse qualitative des changements, mais bien de distinguer si l'on a une évolution ou non, et si c'est le cas, si elle ne concerne qu'un segment de marché, ou si elle concerne l'ensemble de la production.

- Dans cette optique, ce qui peut paraître le plus intéressant est bien le progrès de l'ensemble de la filière (même s'il s'agit de progrès à petit pas, parce que c'est bien la masse, difficile à mouvoir, qui a fait ce progrès), plutôt que l'évolution d'un seul segment (impliquant moins de travail « de fond » de l'ensemble de la filière concernée).
- Au milieu de l'échelle, on indique la valorisation de pratiques « vertueuses » existantes. Cette valorisation peut d'ailleurs être considérée comme un progrès puisqu'elle met en avant une information qui parfois jusque là n'était pas connue du grand public. Elle n'implique pas de changement de pratiques mais peut contribuer à leur développement au sein de la filière si le consommateur la plébiscite.
- De l'autre côté de l'échelle, on met en évidence des démarches qui, même si elles proposent des produits pouvant être liés à la notion d'agroécologie, n'impliquent pas de changement de pratiques à l'échelle de la filière (isolation d'un groupe « vertueux », ou au pire valorisation de pratiques qui ne sont pas du tout en lien avec l'agroécologie).

Par exemple, pour la filière porc, la gestion du « sans antibiotique après sevrage » peut être mise en œuvre selon plusieurs procédés :

- Dans un premier cas, on élève un lot sans antibiotique. En cas de maladie, ce lot est traité et sorti de la démarche. Conséquence, même si l'on a bel et bien au final une sortie d'animaux non vaccinés, cela n'a pas été directement la conséquence d'une modification de pratiques.
- Deuxième cas de figure : tous les bâtiments sont repensés, permettant de réduire la pression sanitaire et par voie de conséquence, diminuer le besoin de traitement pour l'ensemble de l'élevage. On notera

que dans ce cas, le progrès existe (même si l'on est pas au stade du porc plein air), et qu'il pourrait potentiellement devenir une norme standard dans quelques années (porc « sans antibio » plébiscité par les consommateurs.

Ces observations posent en outre des questions de jugement de valeur sur les démarches engagées par les filières, en lien avec les effets environnementaux étudiés précédemment : vaut-il mieux de petits changements, pas exactement dans le champ de l'agro-écologie, mais qui font progresser l'ensemble de la filière, ou quelques démarches bel et bien « vertueuses » au sens de l'agro-écologie, mais qui restent isolées, voire élitistes ?

### **Stratégies marketing associées à la mise en œuvre d'actions agro-écologiques**

Ces observations conduisent à s'intéresser aux stratégies de marketing environnemental. Quels sont les arguments mis en avant par les opérateurs ?

Par défaut, les produits ne présentent pas de mention environnementale. Il s'agit des produits en gamme standard, et de certains produits peu visibles par le consommateur, comme les céréales ou le sucre (produits « invisibles », basiques). La plupart des vins communiquent par exemple plutôt sur le terroir que sur les pratiques environnementales.

On retrouve de plus en plus souvent des « justifications » sur le caractère durable des productions, qui deviennent pour certains produits un minimum d'accès au marché.

Enfin, les stratégies les plus offensives mettent en avant des garanties de résultats (par exemple sans pesticide) voire des garanties de moyens (type d'agriculture, élevage plein air...). On gardera en mémoire que dans tous les cas, ces allégations peuvent faire référence à un système qui s'inscrit... ou non dans la démarche agro-écologique. Par exemple, l'étiquetage d'un légume produit sous atmosphère contrôlée, sans résidu de pesticide, ne mettra pas en avant le fait que la serre dans laquelle il a poussé n'est pas autonome en énergie. De même, des mentions sur le mode d'élevage peuvent passer certains paramètres sous silence<sup>51</sup> surtout lorsqu'elle ne sont pas associées à des labels comme l'agriculture biologique

<sup>51</sup> ex. élevage sans antibiotiques post sevrage, période beaucoup moins sensible a priori pour les animaux et faisant usuellement très peu appel aux antibiotiques ...

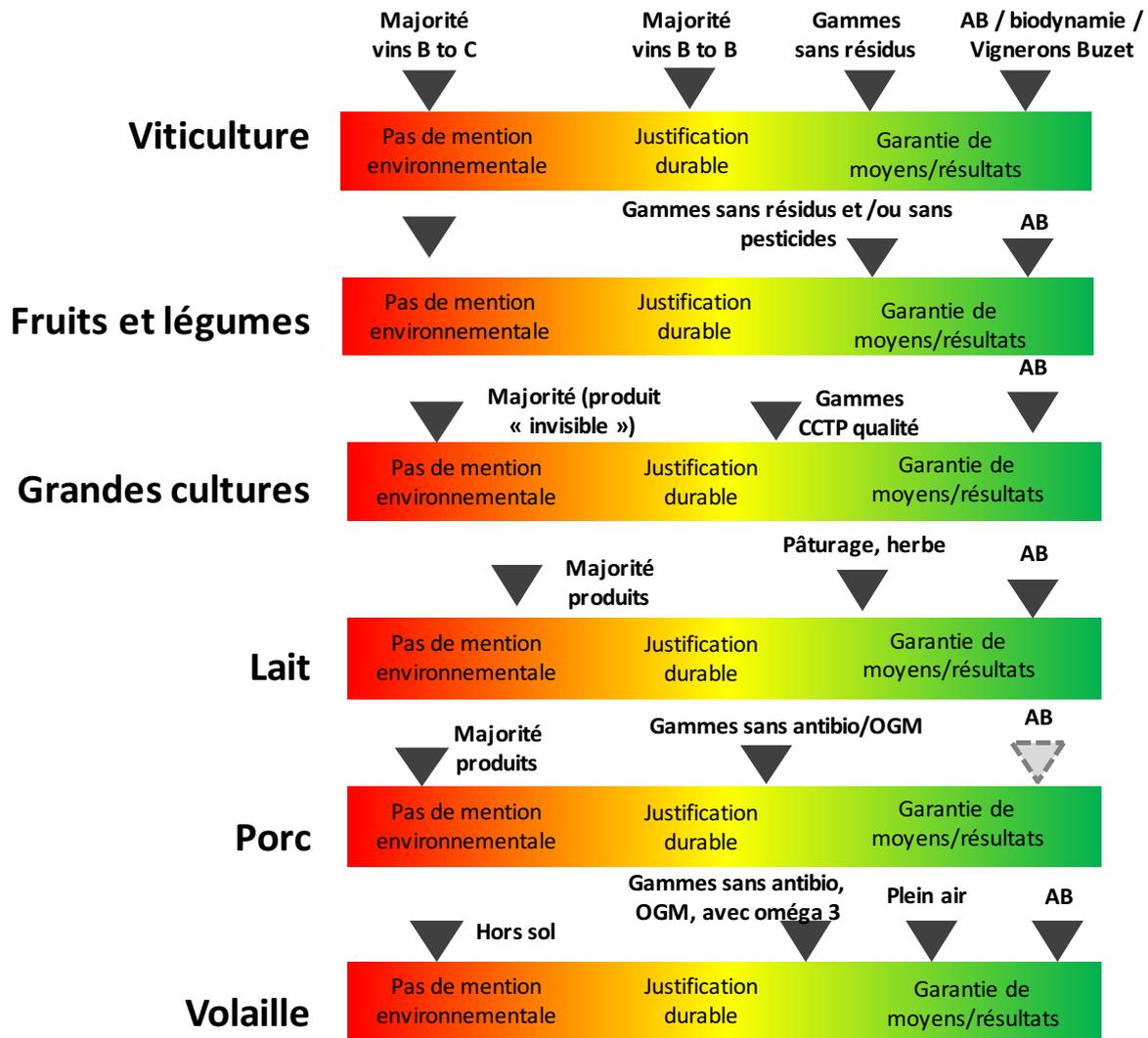


Figure 36 : Nature des stratégies marketing identifiées selon les secteurs de production

Par filière, cette figure fait apparaître une diversité de familles dans la viticulture, la multiplication des gammes sans pesticides ou sans résidus dans le champ des fruits et légumes (+ volet Bio) ; les démarches OGM, pâturage et herbe dans le champ du lait, les produits sans antibiotiques, OGM, voire Omega 3 dans les productions granivores. Le champ des grandes cultures reste de son côté assez peu touché mis à part quelques CCTP qualité qui restent très peu répandus.

Il paraît donc très difficile de mettre en avant une démarche totalement « vertueuse ». Soit l’étiquetage présentera un cumul de divers labels (officiels ou non), soit il cherchera à proposer un label global (en lien avec les réflexions type PAQT).

## Effets des actions agro-écologiques sur la création de valeur

Les démarches observées peuvent être très variables. Elles peuvent soit créer de la valeur dans la chaîne (cas de figure relativement fréquent), soit ne pas en créer (malgré le coût potentiel de l'amélioration des pratiques), voire conduire à une certaine perte de valeur.

En cas de création de valeur :

- **Pour les filières bio, les modes de rémunération vont dépendre fortement des productions.** En règle générale, les prix sont déconnectés des cours du conventionnel. De plus, **les prix d'achat à la production sont supérieurs** (les prix d'achat généralement intéressants expliquent les mécanismes de conversion), mais ne couvrent pas forcément les surcoûts selon la situation du producteur (ex: filière porc bio pour des JA). Les produits Bio occupent une place très lisible, et affichent une croissance très forte, avec une plus-value par rapport au conventionnel de l'ordre de 30% à 40% dans certains cas même si ce consentement à payer (de façon régulière) est aujourd'hui limité à une petite frange des consommateurs.
- **Pour des filières conventionnelles « plus » (avec des valorisations au niveau consommateur), il s'agit de bonifications qui redescendent jusqu'aux producteurs** pour compenser des surcoûts ou stimuler la production. La transmission en amont de la valeur ajoutée créée doit alimenter également d'autres surcoûts : surcoûts industriels, surcoûts pour non-valorisation de l'ensemble de la production agricole, investissements marketing, etc...

Ces filières posent des questionnements à terme sur l'évolution des cahiers des charges du standard ou sur la validité de certains arguments techniques.

En cas d'évolution des cahiers des charges sans création de valeur spécifiquement liée à l'agro-écologie d'autres valorisations sont possibles (cf plus haut):

- **Il peut s'agir de stratégies de construction d'image, et donc de création de valeur à plus long terme.** Ce type de stratégie n'induit donc pas de valorisation immédiate pour les producteurs. D'ailleurs, cela induit des interrogations pour certains metteurs en marché qui se demandent comment récompenser les efforts de certains (mécanismes de péréquation?).
- **Il peut également s'agir de stratégies de maintien ou de renforcement de standard à valeur constante pour rester compétitif, gagner des parts de marché ou éviter d'en perdre à moyen terme (ex : SIQO).** Dans ces cas, il n'y a pas de création de valeur, mais des démarches anticipatrices pour éviter des pertes de marché à terme. Dans tous les cas, les standards et les cahiers des charges sont modifiés, ou adoptent des référentiels internationaux permettant l'accès au marché (ex: Global Gap). Les produits sous SIQO présentent une part de marché très variable (2,5%, viandes, lait ; 11% fromages & Volailles ; 95% vigne). La moyenne de la plus-value se situerait plutôt entre 20% et 25%.

- **Les démarches peuvent enfin être issues de la RSE ou de valorisation marketing en B2B.** Elles fournissent peu d'opportunité de créer de la valeur, sauf en termes d'image, et induisent peu d'effet d'entraînement, que ce soit au niveau technique ou économique, sauf à entraîner des positionnements spécifiques forts (engagements liés à la RSE sur les pesticides par exemple).

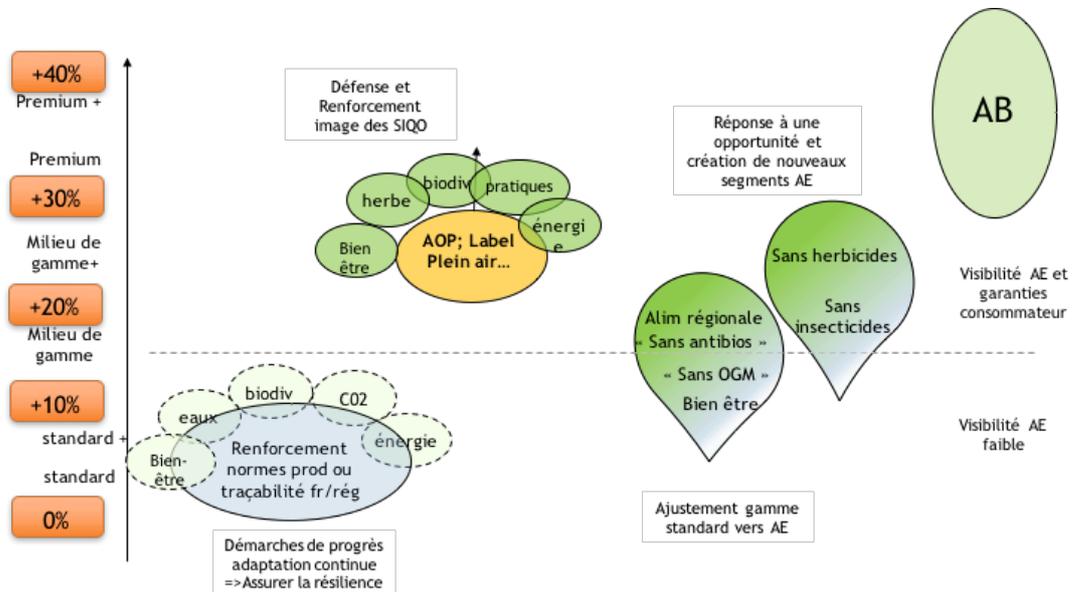


Figure 37: niveau de valorisation par le marché (ordre de grandeur estimé par les auteurs) des différentes familles de segmentations « agro-écologiques » observées dans le cadre de l'étude

Au sein de ces segments, se pose la question du positionnement économique et de la plus-value réalisée pour les produits issus de l'agro-écologie. Ils peuvent s'appuyer sur un renforcement ou maintien de valeur, et éventuellement sur une segmentation spécifique mais « large public » avec une plus-value de 10% à 15% par rapport au conventionnel.

Les consommateurs ne sont pas prêts à payer un surcoût important. Pour toucher une large partie des consommateurs, la plus-value est donc limitée (exemple : Nouvelle Agriculture).

Le consommateur peut s'affirmer prêt à payer plus pour différents critères (santé, environnement, origine, goût,...). Toutefois, on observe d'une part que le consentement à payer plus est faible (de 5% à 20% en plus). La bio est le label pour lequel les consommateurs sont le plus enclins à payer plus.

*Extrait d'une enquête consommateur, Toluna pour LSA, juillet 2017*

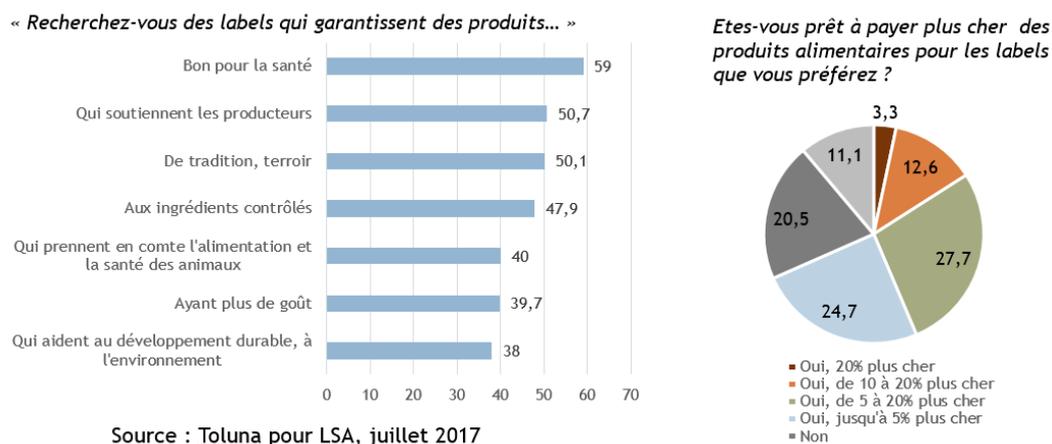


Figure 38: mise en regard des qualités recherchées par les consommateurs et de leur consentement à payer ( source Toluna)

En ce qui concerne l'agro-écologie, l'observation a été régulièrement faite par les opérateurs de consommateurs qui ne veulent pas payer plus pour des pratiques qu'ils estiment « normales ». Jusqu'ici, les stratégies des filières préféraient donc parfois ne pas communiquer sur ces éléments (exemple viticulture) mais aujourd'hui la demande sociétale fait bouger ces lignes. En conséquence, certaines pratiques deviennent des conditions d'accès au marché, sans jouer directement sur le prix de vente.

Les démarches marketing peuvent contribuer à vendre des produits plus chers au consommateurs, mais la valeur n'est parfois pas répercutée jusqu'en amont de la filière.

Enfin, l'interdiction de produits construite peut induire une perte de valeur pour les filières qui n'ont pas trouvé de solution alternative (exemple : interdiction du diméthoate pour la cerise en 2016).

## Efficacité des politiques engagées au titre du plan national : réponse aux questions évaluatives

Le chapitre 3 du rapport dresse déjà un bilan global du volet filières du PAE et de sa mise en œuvre nationale et régionale. Ce bilan, d'une politique en construction est globalement très mitigé pour différentes raisons développées plus haut, dont :

- **Un déficit d'ambition et de lisibilité des mesures** proposées dans le chantier 4.2 à son origine très peu et mal connues à la fois par les acteurs professionnels, économiques et les services déconcentrés eux-même.
- Un **déficit de doctrine dans la manière d'aborder le volet filières**, avec une certaine confusion entre mesures économiques (de filières) et mesures (de développement agricole et expérimentation) confiées aux acteurs des filières.

- Une démarche de sensibilisation menée autour d'un objet « **l'agro-écologie** » **trop peu défini**, et sans chercher à expliciter des axes ou chantiers prioritaires permettant d'incarner un peu plus cette transition agro-écologique. Les résultats révèlent donc une grande dispersion voire une perte de sens d'une partie des actions qui sont complètement éloignées du concept (ex. initiatives avant tout dans le registre de la compétitivité ou du process industriel).
- **Un positionnement du chantier limité à la seule action de FAM et de ses conseils spécialisés**, qui apparaît peu pertinent au regard des moyens actuels de l'établissement et de la diversité des autres leviers potentiels non saisis. ...

L'analyse montre aussi que l'action publique en matière d'agro-écologie et filières dépasse le périmètre du seul chantier 4.2 même si ce champ n'est pas clairement délimité et les enjeux identifiés<sup>52</sup>. Ainsi, des actions intéressantes ont été conduites dans le champ de la lisibilité et identification des démarches environnementales en parallèle du PAE lui-même.

## La diversité des situations des filières a-t-elle été bien appréhendée par la politique ?

### **LIEN AUX CS ET STRATÉGIES 2025**

Dans le cadre du PAE et du chantier 4.2, la diversité des situations de filières a surtout été abordée au travers du travail des Conseils spécialisés et des stratégies 2025 de filières. Cette approche, bien que questionnable sur plusieurs aspects<sup>53</sup>, pouvait potentiellement permettre d'engager une réflexion sur les spécificités de chaque secteur de production.

Pour autant les constats de l'étude montrent des résultats peu satisfaisants pour plusieurs raisons liées au calendrier et au processus de travail de ces chantiers. Dans un contexte de moyens en forte baisse, FAM doit agir sur les stratégies filières 2025 élaborés par ses conseils spécialisés pour y inscrire la dimension agro-écologique. Or ces stratégies sont globalement déjà rédigées depuis 2013 et la démarche d'adaptation n'a pas vraiment lieu, mais laisse place à un exercice de repérage des mesures pouvant se rapprocher de l'agro-écologie dans les stratégies déjà écrites. En l'absence d'orientations nationales et de priorités par filières, l'exercice s'apparente avant tout à une démarche « d'apprivoisement » des acteurs économiques avec peu d'effets mesurables.

Il apparaît globalement que le processus de sensibilisation à l'agro-écologie a été mené de façon assez générique et ponctuelle dans les différents CS sans véritablement en faire un temps fort du travail de ces CS. Il a été le plus souvent confié aux acteurs des Instituts techniques qui ont donné avant tout une lecture agronomique des questions plutôt qu'une lecture économique liée aux logiques de filières. Les travaux des CS autour des stratégies ont donné lieu à des démarches hétérogènes sur le plan du contenu et des propositions. Faute de volonté nationale suffisante et d'orientations affirmées en ce sens, ce travail a été très peu fait au final, produisant ainsi des résultats limités.

<sup>52</sup> cf. notamment liens avec les politiques des autres financeurs dont celles des PDRR – avec des illustrations à attendre en phase 4

<sup>53</sup> cf. chapitre 4 : questions de légitimité et portée des CS, approche trop sectorielle...

On constate donc au final une correspondance très partielle des mesures retenues avec les principes centraux de l'agro-écologie retenue par l'étude voire des contresens dans certaines des démarches. Les projets les plus pertinents concernent les filières fruits et légumes, viticulture et les oléo-protéagineux, pour lesquelles le volet agro-écologique était déjà identifié comme une opportunité de développement interne.

Les adaptations des autres outils de FAM (appels à projets assistance technique, PIA...) portent sur un champ restreint et ne permettent pas de répondre à la diversité des enjeux identifiés. En effet, les dispositifs de soutien sur lesquels ont porté les éventuelles adaptations sont quasi tous dans le domaine de la Recherche, Développement et Expérimentation agronomique – qui renvoient donc potentiellement aux autres chantiers du Plan AE et non aux enjeux économiques/ organisationnels mis en évidence dans le cadre de l'étude.

Notons enfin, que les CS n'apparaissent pas comme étant les bonnes instances de pilotage d'un changement (enjeu de légitimité et de transversalité). Ils ne permettent pas d'agir sur la transparence des pratiques et éclairer les enjeux agro-écologiques pour les consommateurs. En termes de conduite du changement, ces CS mobilisent avant tout les « acteurs concernés » par le changement (producteurs, coopération, une partie des industriels et de la distribution), mais ne touchent assez mal certains des « acteurs intéressés » au changement, dont les consommateurs.

## Les principaux obstacles et opportunités ont-ils été correctement pris en compte ?

Da l'ensemble, l'analyse montre que les obstacles et opportunités au développement de l'agro-écologie n'ont pas été bien abordés faute de vision stratégique suffisante des pouvoirs publics (jeunesse de la politique) et d'une ambition limitée des premières actions proposées.

L'évaluation menée montre en particulier deux familles de variables très importantes mais peu abordés par les actions actuelles.

### **OBSTACLES LIÉS À LA DEMANDE/BESOIN**

Une partie importante des obstacles et opportunités à la transition des filières se situent dans le champ de la structuration et de l'expression de la demande sociale. Les questions relatives à la connaissance et la transparence des enjeux agro-écologiques, leur traçabilité dans les filières sont déterminants pour favoriser la transition.

On voit ainsi une difficulté à organiser une démarche AE pilotée par les filières sur des objets peu lisibles (ex. intérêt agro-écologique des systèmes herbagers; enjeux pesticides dans les productions de grandes cultures ; diversité des cultures, intérêt des variétés rustiques et résistantes vs normes qualité/calibre fruits ...). On constate aussi **une difficulté à organiser des démarches sur des productions « invisibles » aux yeux du consommateur** : commodités et export, produit alimentaire intermédiaire (PAI), alimentation du bétail, valorisation moléculaire. Ces chaînes agro-industrielles indirectes sont globalement très peu sensibles aux questions agro-écologiques et peu soumises à une pression sociale.

Dans ce domaine, l'action du PAE ne propose pas de mesures directes pour accroître la transparence et sensibiliser aux enjeux AE dans les différents

secteurs de production. Les mesures proposées ont eu lieu en parallèle du chantier 4.2, et viennent renforcer ou stimuler l'identification ou la reconnaissance des démarches vertueuses (ex. démarches intéressantes sur les clauses environnementales dans les SIQO, Intérêt du travail du GT3, HVE). La mise en avant des questions alimentaires à l'échelle notamment des territoires (PAT, restauration collective...), bien que non connecté au périmètre de l'étude, va aussi dans le sens d'un éveil de la demande. Il n'y a pas en revanche d'actions de régulation dans le domaine de la transparence/marketing (mentions valorisantes, étiquetages ...) qui sont des champs importants notamment pour agir sur les filières longues, peu sensibles aux dynamiques territoriales alimentaires.

### **OBSTACLES LIÉS À LA STRUCTURE DU SECTEUR**

Une autre partie des freins identifiés renvoie à la structure des secteurs et à leur segmentation.

Les types de marchés dominants dans un secteur de production donné et les stratégies économiques des opérateurs qui s'y attachent pèsent lourdement sur la possibilité de promouvoir l'agro-écologie. A titre d'exemple, une spécialisation d'un secteur de production vers les produits standard avec une ambition agro-exportatrice de denrées de base, semble très difficilement compatible avec le paradigme de la transition agro-écologique. La logique de confrontation de la production porcine française avec la concurrence internationale en jouant sur la compétitivité coût de produits standard, conduit à des spécialisations très fortes de la production et de la filière rendant l'émergence de toute alternative très complexe. Il en va de même des productions de grandes cultures ou dans une moindre mesure des stratégies des industries laitières qui se basent une grande partie de leurs espoirs dans l'export vers les pays émergents. A l'inverse, la spécialisation de la viticulture française vers les produits qualitatifs, encouragée dans la durée et ayant conduit à un certain nombre de restructurations des bassins de production (ex. Languedoc), est par construction beaucoup plus favorable à l'émergence de ces initiatives agro-écologiques.

Le type et la structure des opérateurs dans un secteur est aussi une variable importante, ces derniers ayant des stratégies souvent en cohérence avec leur taille et positionnement de marché : ex. des stratégies plus ou moins territoriales et agro-écologiques dans certains cas vs. des stratégies plus globales, basées sur les économies d'échelles, l'export de produits de masse.... La part des petits et gros faiseurs au sein des différentes ODG, explique en partie les capacités de ces dernières à adopter un cahier des charges plus ou moins exigeant (cf. spécificité Compté et place dominante des petits faiseurs).

L'ensemble de ces exemples montrent qu'**une politique de promotion de l'agro-écologie dans les filières ne peut être indépendante des politiques économiques générales dans le domaine agricole** et les choix d'orientation globaux de l'économie agricole.

Or, de ce point de vue, l'étude constate globalement l'absence de mesures d'orientation visant à une cohérence économique. Les politiques économiques sont souvent indépendantes du champ de l'agro-écologie et la question de la stimulation d'une « économie de la transition » n'est pas vraiment posée dans les PDR ou dans les outils de planification régionaux. Les questions de compatibilité entre politiques de spécialisation agro-industrielles de certaines régions ou secteurs (ex produits standard d'export, production de commodités ...) et de développement de l'agro-écologie ne sont pas abordées non plus.

Certaines initiatives nationales comme le plan protéines sont de ce point de vue intéressantes mais restent insuffisantes et les effets ressentis par les acteurs de ces filières diversifiantes sont très faibles (cf. études de cas).

## Les autres politiques publiques..., orientant ... des filières ont-elles été prises en considération ?

En matière de cohérence externe, l'analyse menée souligne plusieurs points favorables déjà mentionnés plus haut. Il s'agit notamment de l'intérêt :

- des liens avec la politique des signes de qualité, l'identification des démarches AE vertueuses portée par le GT3, ...
- des autres plans associés (dont Plan Protéines, Plan Ambition Bio, Plan Ecoantibio,...) même s'ils ne sont pas toujours suffisants,
- des réflexions plus larges sur la politique alimentaire – PAT, objectifs d'un approvisionnement plus vertueux en restauration collective (bio, proximité)... qui créent un effet d'entraînement intéressant sur la demande sociétale.

L'étude pointe aussi beaucoup de liens peu construits ou complètement ignorés à ce stade dont le lien :

- **aux fonds du développement rural** dans leurs mesures s'adressant aux filières (investissements, coopération, formation-animation) qui ne cherchent pas à privilégier ou organiser un lien à cette économie de la transition (cf. résultats de l'étude AE et PDR).
- **aux politiques économiques des régions** qui n'intègrent pas nécessairement ces dimensions dans leurs outils et appels à projets.
- **aux outils de la planification** : ex. plans de développement agricole et alimentaire régionaux, PRADD... qui sont demeurés eux aussi très segmentés dans leur approche et en ce qui concerne l'amont et l'aval des filières et secteurs de production.
- **Les outils agro-écologiques eux même** : ainsi, le lien avec les GIEE, outil phare du projet agro-écologique sont aujourd'hui assez peu abordés sous l'angle économique. Dans les régions d'étude, il semble que l'essentiel des GIEE sont sélectionnés autour projets techniques et agronomiques. Leur promotion comme modèle de structuration de démarches économiques ou de filières ascendantes est loin d'être dominant (moins de 10 à 20% des 400 GIEE nationaux dont essentiellement des projets sur l'agriculture biologique et circuits courts). Seuls certains secteurs comme la viticulture – ODG et fruits et légumes, mobilisent davantage cette opportunité en lien avec la nature et paysage des organisations professionnelles. C'est aussi le cas des régions diversifiées ou zones de montagne de façon générale. En revanche les grandes coopératives et les acteurs des agro-industries ont peu de connexions /relais avec les GIEE. C'est le cas de certaines petites coopératives particulièrement engagées comme la Scara ou Qualisol.
- **aux régulations et réglementations environnementales.** Différentes réglementations environnementales peuvent faire le lien avec cette question des filières agro-écologiques dont notamment les

certificats d'économie de produits phytosanitaires CEPP, les exigences relatives aux politiques de territoriales de l'eau... Ces liens sont à ce jour très peu identifiés et mobilisés dans une perspective stratégique.

- **avec les autorisations de mise sur le marché de produits naturels.** Si les pouvoirs publics et l'Europe durcissent les règles sur les pesticides existants et nouvelles molécules, l'autorisation de mise sur le marché de produits naturels est lente et limitée en France par rapport à la situation dans d'autres pays européens.
- **aux logiques d'identification et étiquetage** (origine France, identifications régionales, ...). Ces dispositions pèsent pourtant sur la possibilité d'organiser des filières régionales réelles intégrant la question de l'origine des produits eux-mêmes, de l'origine de l'alimentation dans les élevages ...

Les leviers potentiels sont donc nombreux et les enjeux de cohérence à observer à différents niveaux.

Les analyses de l'étude Agro-écologie et PDR conduite en parallèle à ce lot montrent que les programmes de développement régionaux n'organisent pas vraiment un lien spécifique vers des filières agro-écologiques.

Les liens existants sont le plus souvent pensés selon des schémas classiques - à savoir des soutiens aux SIQO dont l'agriculture biologique, aides aux circuits courts et filières locales, appuis des thématiques émergentes comme la méthanisation. Beaucoup plus rarement, certains PDR (Haute Normandie, Limousin, Nord Pas de Calais, Poitou-Charentes) font le lien aux thématiques de l'autonomie et éventuellement le développement de filières protéines végétales/légumineuses. En revanche le lien à des segmentations nouvelles reste très limité.

D'après les annexes de l'évaluation, lorsque ces liens sont fait avec les filières, ils passeraient le plus souvent au travers des mesure systèmes de qualité 3 (Ile de France, Languedoc Roussillon, Limousin, Poitou Charentes), les mesures 4.1-4.2 investissement dans les exploitations et plus rarement transformation et commercialisation, la mesure 4.4 (investissements agroenvironnementaux dans les exploitations - Limousin, Nord Pas de Calais), parfois via mesure 6.1 (installation dans Midi Pyrénées par exemple) ou au travers de la mesure 9 (groupements de producteurs en Haute Normandie par exemple), ainsi que via mesures 16 coopération/PEI (régions Centre, Haute Normandie, Ile de France)<sup>54</sup>. Les soutiens dominants repérés ainsi sont néanmoins ceux aux exploitations engagées dans des démarches de qualité ou aux groupes de producteurs/ engagés dans des démarches collectives.

## Les dispositions actuelles de la politique agro-écologique du MAA paraissent-elles suffisantes?

La réponse à cette question dépend éminemment de l'ambition de la politique et de la volonté politique initiale. Dans le cas présent, si la direction semble

<sup>54</sup> Rappelons que la plupart des régions abordent avant tout la question de l'agro-écologie au travers des mesures 10 et 11 relatives à l'agro-environnement (MAEC et mesures de conversion à l'agriculture biologique) mais qui ne s'adressent pas vraiment aux filières.

clairement affichée, le niveau de l'ambition reste en partie à préciser – cf. recommandations et scénarios proposés.

Dans le cas présent, le PAE a le mérite de soulever une question nouvelle peu posée à ce jour et relayée au seul champ du développement agricole et de l'amont de la production. Il met en avant le rôle indiscutable des filières et de l'aval dans l'organisation de la transition agro-écologique : à la fois acteurs possibles de cette transition ou facteurs de blocage et de verrouillage des initiatives potentielles.

La politique globale autour de l'agro-écologie (indépendamment du volet spécifique filières) et la communication institutionnelle dans ce domaine, ont aussi permis de créer un climat favorable à l'expression de certaines initiatives, plus difficiles à légitimer par le passé (ex. surmonter les résistances sectorielles ou professionnelles pour proposer de nouveaux produits)

Au stade actuel, la « politique<sup>55</sup> » menée est très insuffisante. Comme le montrent les analyses précédentes

- Elle a été construite dans une logique d'appropriation des acteurs et de (très) petits pas qui semble insuffisante pour peser sur la transition agro-écologique et organiser une économie de la transition ;
- Elle repose sur la mobilisation d'une faible proportion des leviers disponibles et de façon partielle ;
- Elle propose quelques déverrouillages et un renfort de légitimité pour les acteurs motivés, mais ne permet pas vraiment d'organiser des ruptures, ou de lever les gros blocages demeurent notamment dans certains secteurs difficiles (cf. des mécanismes d'incitation insuffisamment valorisés, des mécanismes de réorientation non saisis à ce jour ...).

La conduite de cette étude vient précisément éclairer le champ des possibles autour de cette question et proposer une doctrine pour construire une politique plus globale et ambitieuse.

---

<sup>55</sup> Ou plus précisément les quelques dispositions mises en place sur ce sujet qui n'organisent pas en soi un corpus politique suffisant.

## 7. Recommandations

Les réponses aux questions évaluatives qui précèdent laissent entrevoir différents champs de recommandations pour faire évoluer la politique et améliorer sa cohérence globale.

Le chapitre ci-dessous présente sept familles de recommandations qui reprennent différentes familles de leviers d'intervention qui semblent être mobilisables à court terme pour infléchir et améliorer l'action publique.

Il s'agit à la fois:

- de clarifier les objectifs et l'ambition de la politique, sa doctrine d'action;
- d'agir sur les règles de transparence et de lisibilité favorisant ainsi la structuration et expression de la demande;
- de mieux évaluer les démarches agro-écologiques sur les plans environnemental, économique et social et de continuer à renforcer la promotion autour des démarches vertueuses;
- d'orienter le mouvement global par une adaptation des autres outils et politiques en faveur d'une "économie de la transition".



Pour aller plus loin, ce travail pourrait être approfondi en replaçant les recommandations dans une logique de scénarios tenant compte des évolutions possibles du contexte et de l'ambition de l'action publique. Une ébauche de réflexion prospective est proposée en annexe du document autour de deux trajectoires d'évolution venant éclairer les contextes de déploiement de l'action publique.

## R1. Améliorer la lisibilité/cohérence de la politique nationale

La première famille de recommandations vise donc à améliorer la lisibilité et cohérence de la politique nationale dans ce domaine. Après une phase de sensibilisation générale, il semble nécessaire de passer à une étape plus ambitieuse et structurée en donnant une forte visibilité à cette politique agro-écologie et filières qui est pour l'instant très peu connue et visible.

Il s'agit donc pour cela :

- **De clarifier la doctrine d'intervention dans le champ des filières** qui reste à ce jour peu audible. L'agro-écologie étant associée avant tout à une logique agronomique/systémique, le lien aux filières n'est pas clairement posé d'où les confusions actuelles dans le chantier 4.2. Afin d'organiser le lien entre filières et agro-écologie, la politique doit clairement s'organiser en tant que politique de soutien à une économie de la transition, en mobilisant donc des instruments et outils dans le domaine de l'ingénierie économique. Il s'agit de transformer l'économie des territoires et la segmentation des marchés, plutôt qu'organiser un conseil techniques agricole mené par les acteurs économiques.
- **De clarifier l'ambition de la politique.** Souhaite-on promouvoir une politique des petits pas et des innovations dans le champ de « l'efficacité » (amélioration progressive de standards de qualité environnementale), ou aller plus loin et organiser aussi une rupture et la ré-conception à l'échelle des systèmes territoriaux et économiques ?
- **Affirmer plus clairement les principes fondateurs de la démarche agro-écologique** dont en particulier la valorisation des régulations naturelles/ biodiversité fonctionnelle..., le recours à la diversification et à l'autonomie dans les exploitations. Il s'agit donc d'organiser une économie de filières et de territoires favorisant ce type de systèmes agricoles. Ce faisant, il serait nécessaire de préciser aussi ce qui est hors champ (bien-être animal seul, actions de compétitivité au sens large, actions sur l'efficacité du process industriel, actions bâtiments sans lien au sol).
- **Définir des grands enjeux/opportunités par secteur/filière ou inter-filières** (ex. autonomie dans l'alimentation animale; cultures diversifiantes, variétés résistantes, biocontrôle), afin d'orienter les priorités de l'action publique. A l'image de ce qui a été fait dans le secteur de la viticulture (cf. guide agro-écologie et actions type), une série de chantiers ou de projets type par secteur pourraient être mise en place pour guider les acteurs économiques.
- **Revoir le statut accordé à la double ou triple performance** dans le discours politique. Au-delà des principes systémiques qui fondent la démarche agro-écologique, l'objectif de celle-ci est-il vraiment de produire plus pour alimenter des stratégies économiques de massification et d'export (« nourrir le monde »), ou de mieux produire, en maintenant une réelle productivité ? S'il existe clairement une demande sociétale des consommateurs pour produire mieux, saisie par le marketing ou la RSE, il n'y a pas en revanche d'attente pour produire plus, autre qu'au niveau des acteurs économiques ou agricoles eux-mêmes venant justifier des stratégies déjà en place. Ainsi, l'objectif de la double performance ne peut pas être interprété comme un synonyme de compétitivité productive, au

travers du « produire plus », mais sans doute comme l'exigence d'une performance productive globale et environnementale. A défaut, une grande partie de l'agriculture biologique, ou des élevages herbagers des zones de montagne ne serait plus dans le champ de l'agro-écologie... ce qui semblerait assez inconcevable pour tout un chacun. A l'inverse, le discours de la double performance souligne sans doute que l'agro-écologie ne peut être réduite à une logique d'extensification, mais qu'il s'agit bien d'intensifier l'usage des régulations naturelles pour maintenir aussi un certain niveau de productivité globale.

- De réfléchir à la **place que la politique accorde à une stimulation des « grandes filières » vs une entrée plus territoriale et davantage centrée sur les systèmes alimentaires territoriaux et les circuits courts**. En effet, bien que ce volet – circuits courts- n'ait pas été directement exploré dans le cadre de l'étude, il peut constituer un axe de promotion « naturel » de l'agroécologie dans pas mal de cas en faisant le lien aux politiques des territoires (EPCI, agglomérations, métropoles, territoires de bassins versants...). Cette approche suppose en revanche que soit clairement instruite la place et portée des circuits courts dans les changements attendus (au regard de leur faible poids actuel de ces circuits - % des productions et surfaces agricoles concernées). Si cette question d'échelles est très importante, il en va de même de celle des outils permettant le développement d'une telle économie territoriale – (ex. orientation des GI2E vers la structuration de filières locales, la promotion du e-commerce, le renforcement sensible des politiques territoriales sur l'agriculture...).

Plus largement, il s'agit aussi de **revoir la gouvernance de ce chantier et les acteurs associés**. Sa mise en œuvre opérationnelle est aujourd'hui centrée sur la DGPE et FAM. Elle pourrait être élargie aux équipes de l'INAO, du ministère en charge de l'écologie (MTES), des représentants des Régions porteuses des compétences économiques autorité de gestion des FEADER... Il semble aussi important de trouver un moyen de mieux associer la société civile (environnement) et les représentants des consommateurs, porteurs de la demande finale, dans les différents travaux opérationnels relatifs à la transparence des étiquetages, les mentions valorisantes,... Les interprofessions semblent aussi comme un maillon important à mobiliser dans cette dynamique globale.

## R2. Favoriser la transparence pour mieux organiser la demande

La seconde famille de recommandations, vise à agir sur les règles de transparence et de lisibilité favorisant ainsi la structuration et expression de la demande. Contribuer à une meilleure traçabilité/ lisibilité des enjeux agro-écologiques dans les différentes filières et productions par un meilleur accès à l'information.

- Dans ce but, la politique mise en place peut **agir sur une meilleure régulation et visibilité dans les étiquetages** permettant de rendre compte des enjeux en favorisant l'étiquetage positif et en adaptant les étiquetages obligatoires. Elle pourrait porter notamment sur des domaines comme l'origine de l'alimentation animale (alimentation locale, régionale, nationale), sa composition (alimentation à base d'OGM ou non, alimentation à base d'herbe, ...), modalités d'élevage des animaux (plein

air, liberté, bâtiment<sup>56</sup>,...) ou culture des plantes (usage de produits de synthèse, biocontrôle, absence de résidus ...).

- Elle pourrait aussi exiger une plus forte cohérence dans les **règles sur les mentions valorisantes (origine des produits, usage des mentions « sans »...)**. Il s'agirait aussi de s'assurer qu'il n'y ait pas d'usage abusif d'appellations commerciales (ex. usage des mentions Normandie, Bretagne, ... sans lien à la production locale, voire **une exigence d'alimentation animale au niveau régional**)<sup>57</sup>. L'enjeu serait de stimuler par les mentions territoriales une réelle relocalisation territoriale des productions et une diversification des bassins de production comme préalable à la transition agro-écologique des exploitations.
- Valoriser et rendre lisible l'origine des productions les plus intéressantes dans une logique agro-écologique. Ainsi, l'origine des productions diversifiantes (pois, haricots, ...) et des légumineuses au sens plus large, ou celui de productions comme le sarrasin à très fort potentiel agro-écologique pourraient être mieux identifiées de façon à favoriser leur développement territorial. A titre d'exemple, la flou autour des mentions valorisantes explique qu'aujourd'hui plus de 80% du sarrasin utilisé en Bretagne vient de Chine ou des pays de l'Est, alors même que les produits traditionnels à base de sarrasin sont valorisés comme étant des produits locaux, bloquant ainsi en grande partie le développement de la production régionale.

Cette définition de nouvelles règles semble un préalable à l'organisation d'une transition de l'économie. Elle pourrait se faire progressivement en fixant un cap et en donnant un temps de mise en conformité aux acteurs des différentes filières, de manière à organiser l'évolution des circuits économiques.

### R3. Promouvoir la cohérence et lisibilité au travers des SIQO

Les SIQO peuvent être un autre levier pour agir sur cette cohérence et stimuler les pratiques agro-écologiques. Cette action peut passer par :

- **La mise en place de clauses environnementales obligatoires dans les IGP/ AOP sous un certain calendrier.** Cette démarche souhaitée initialement par les pouvoirs publics n'a pas été retenue par le conseil permanent de l'INAO – mais aurait un fort intérêt pour un grand nombre d'acteurs des ODG.
- **D'inciter les AOP/IGP à intégrer des critères d'autonomie ou de diversification** (ex. incitation es AOP à intégrer des critères « d'autonomie ferme » et pas que d'autonomie régionale)
- **De rendre lisibles les performances AE des SIQO dans la communication et affichages.** Autoriser la mise en œuvre de mentions valorisantes sur les produits en rendant traçables les pratiques

<sup>56</sup> Ex. la mention porc en plein air, ne concerne que la seconde partie de sa vie de l'animal et peut être à ce titre trompeuse.

<sup>57</sup> Ex. du contentieux qui oppose les industriels normands du lait à la Commission européenne sur les mentions « Normandie », ou « fabriqué en Normandie » qui font concurrence aux AOP locales.

environnementales des SIQO. Ce point a été aussi débattu à l'INAO sans être accepté par les instances professionnelles, constituant ainsi un verrou à la transparence et mise en avant et valorisation des démarches les plus ambitieuses.

- En contrepartie, favoriser la prise en charge financière des démarches de certification avec un volet environnemental (ex. coût contrôle IGP/AOP si CCTP environnemental).

#### R4. Mieux évaluer les démarches pour les qualifier

Une des difficultés de l'analyse et de la promotion des démarches agro-écologiques, est la rareté des données permettant de les qualifier. Sans aller jusqu'à une normalisation de la définition de l'agro-écologie, ni viser une démarche de certification, il paraît pertinent d'améliorer l'évaluation des différents types de démarches, non seulement sur le registre environnemental (cf. le suffixe "-écologique"), mais aussi économique et environnemental.

- L'action d'une entité visant à recenser d'un part, et évaluer d'autre part ces démarches, pourrait être mise à contribution. Cette entité pourrait être attribuée à des structures déjà existantes. Par exemple pour la fonction de recensement des initiatives existantes, les missions de la plateforme OSAE pourraient être élargies avec une ambition et des moyens nationaux. Ce recensement pourrait aussi être confié à des plateformes collaboratives portées par la recherche et acteurs de la société civile.
- La fonction « évaluation » pourrait quant à elle être maintenue au niveau du Comité d'Évaluation de la Politique Agro-écologique, avec un possible élargissement de ce comité à d'autres acteurs de structures publiques, privées, d'ONG et de représentants des citoyens. Des missions d'évaluation plus ciblées sur les performances (économiques, environnementales ou sociales) des démarches existantes pourraient être organisées, pour objectiver les avancées ainsi que les limites de ces dynamiques économiques.

#### R5. Donner de la visibilité aux démarches vertueuses

En complément des volets précédents sur les règles et la transparence, il semble important de continuer l'action déjà engagée pour assurer de la visibilité et faire connaître les actions vertueuses. Cette action pourrait être prolongée en :

- Faisant connaître les démarches vertueuses dans différents salons et événements (Carrefour, Prospérité Fermière...) et en désignant des lauréats ex. « lauréats annuels de l'agro-écologie » de « l'économie de la transition agro-alimentaire »...). Cette mesure serait assez attendue par certains des acteurs engagés pour permettre de donner une caution institutionnelle à leurs innovations. En cohérence avec cette visibilité, des appuis à la promotion des produits identifiés (« Elu produit agro-écologique de l'année ») pourraient être imaginées pour dynamiser certaines démarches.
- Il serait aussi intéressant de **donner de la visibilité internationale à certains de ces événements ou aux identifications** autour de l'agro-

écologie. En effet, un grand nombre d'acteurs économiques se situent d'office dans une posture internationale et cherchent une visibilité à cette échelle pour des clients dans différents pays au monde. Afin d'assurer cette visibilité, la désignation et sélection pourraient être réalisées en partenariat avec des ONG internationales donnant ainsi une garantie globale au processus. C'est le choix de la Prospérité Fermière qui a adossé sa démarche à un partenariat avec le WWF.

- Sur un plan complémentaire s'adressant au consommateur, la visibilité passe aussi par **des campagnes de communication publique sur les enjeux de la transition** et le lien entre consommation, alimentation et agro-écologie. Le travail autour des projets alimentaires (PAT) va dans ce sens mais reste centré en grande partie sur les circuits courts et la RHD. Certains acteurs rencontrés souhaitaient que les pouvoirs publics contribuent à mieux vulgariser de enjeux peu connus à ce jour par des campagnes ad hoc : ex. vertus environnementales ou sanitaires de alimentation à l'herbe/foin ; filières sans OGM et lien aux protéines nationales, ... De la même façon, la promotion de certaines filières agro-écologiques non alimentaires (ex. chanvre), nécessiteraient une meilleure information et sensibilisation du consommateur non seulement à la performance énergétique des matériaux (politique énergétique) mais aussi de l'origine des matériaux ou leur impact carbone (permettant de favoriser ainsi l'éco-isolation, et de stimuler ces produits).
- Pour des filières émergentes qui adoptent les principes de l'AE, il serait opportun de soutenir des études validant les conditions d'accès au marché et l'accompagnement des acteurs dans la valorisation de ces démarches dans le but de développer le plus possible la valeur ajoutée associée (cf. filières diversifiantes ci-dessous).

Notons enfin, que **l'étude ne propose pas d'aborder cette visibilité par un CCTP ad hoc du produit agro-écologique**. Ce type de mention et sa mise en cahier des charges, ne semble pas pertinente puisque l'agro-écologie est difficilement « normable » à la différence de l'AB. La définition d'un tel cahier des charges risque donc de s'avérer complexe et peu audible, et n'est vraiment pas attendue aujourd'hui par les acteurs économiques qui seraient sans doute très peu partants pour la valoriser à l'image de ce qui s'est passé concernant l'agriculture raisonnée « *Par pitié, pas de nouveau CCTP !* ». Néanmoins, une meilleure **régulation de l'usage de la mention « agro-écologique »** dans un souhait de cohérence des mentions valorisantes devrait être envisagée en faisant le lien aux grilles actuellement utilisées dans le cadre de la certification environnementale ou et démarches HVE.

Dans un scénario de fort investissement politique des leviers autour des démarches territoriales, PAT et des circuits courts, la valorisation des mentions HVE et certification environnementale pourrait être une piste pertinente. Plus encore que les acteurs économiques, les opérateurs territoriaux, GIZ et autres groupements de producteurs pourraient être invités à travailler sur leur identification en saisissant ces référentiels nationaux gage d'exigence environnementale.

## R6. Organiser et planifier le développement des démarches relevant de l'économie de la transition

Les constats présentés plus haut pointent un grand nombre de liens de cohérence peu saisis à ce jour avec d'autres politiques et qui pourraient contribuer à peser sur la transition au niveau des filières. Il semblerait important d'organiser la cohérence avec :

- Les **fonds du développement rural** dans leurs mesures s'adressant aux filières (investissements, coopération, formation-animation) afin qu'ils privilégient le lien à cette économie de la transition (cf. résultats de l'étude AE et PDR). Alors que l'agro-écologie est plutôt présente et mise en avant dans les dispositifs s'adressant à l'amont (producteurs), elle est quasi absente des leviers visant l'aval et des grilles de sélection ou priorisation des projets. Cette cohérence doit tout naturellement être recherchée avec les **politiques économiques des régions** qui n'intègrent pas ces dimensions dans leurs outils et appels à projets. Le développement économique est organisé souvent de façon autonome sans que les enjeux de cohérence et de transversalité entre politiques ne soient construits. Il s'agit aussi de **davantage promouvoir les GI2E**, outil central du projet agro-écologie, **dans une perspective économique** – comme le support de filières nouvelles et ascendantes autour de l'agro-écologie, plutôt que sous l'angle dominant des techniques agricoles. Leur emploi dans cette perspective reste très limité en dehors des démarches relevant de l'agriculture biologique et des circuits courts, en particulier dans des régions de montagne ou bassins de production déjà diversifiés.
- **Les outils de la planification** comme les plans de développement agricole et alimentaire régionaux, PRADD, Schémas régionaux de développement économique ... afin de poser des orientations de long terme en ce sens et identifier les incohérences éventuelles. La mise à plat de ces questions pourrait prendre appui sur des états des lieux systématiques sur les équilibres agro-alimentaires régionaux/départementaux. Ces « schémas agro-alimentaires » pourraient qualifier l'organisation et équilibres des systèmes alimentaires à l'échelle des territoires/productions, en mettant en exergue les grands flux, le poids de l'alimentation locale, la part des produits transformés ou exportés, l'importance des commodités... et pointer ainsi les nœuds et verrous majeurs, les opportunités. L'objectif serait en revanche de ne pas réfléchir limiter ces schémas aux seules questions de l'alimentation locale et de la restauration collective, mais d'englober plus largement aussi les autres filières.
- **Les régulations et réglementations environnementale.** Différentes réglementations environnementales peuvent faire le lien avec cette question des filières agro-écologiques dont notamment. Les certificats d'économie de produits phytosanitaires CEPP, qui touchent en priorité les acteurs de la collecte, en sont un bon exemple et pourraient être valorisés pour stimuler la diversification et les logiques systémiques. Sur un autre plan l'introduction d'exigences territoriales (ex. % de productions à bas niveau d'impact sur l'eau dans les territoires à enjeu eau) – peut conduire structurellement au développement de filières alternatives et territorialisées dans des secteurs concernés (chanvre, luzerne, soja, cultures énergétiques, sarrasin ...) valorisées par un marketing et reconnaissance spécifiques.

- **Les autorisations de mise sur le marché de produits naturels.** Si les pouvoirs publics et l'Europe durcissent les règles sur les pesticides existants et nouvelles molécules, l'autorisation de mise sur le marché de produits naturels est lente et limitée en France par rapport à la situation dans d'autres pays européens. Pour certains acteurs moteurs dans ce domaine, ce champ de progrès semble très important.
- **Les autres politiques sectorielles pouvant peser ou inciter les filières.** Ce mouvement est récent mais assez net dans les politiques de l'eau qui mettent en avant des appels à projets ou lignes programme sur les filières biologiques et agro-écologiques favorables à la protection de l'eau. Une légitimité pourrait être donnée à ces démarches issues du monde de l'eau en les connectant aux politiques économiques. De la même façon, les politiques du secteur Climat-Air-Energie pourraient être adaptées pour stimuler les filières agricoles non alimentaires à bas niveau d'impact carbone et favorisant souvent la diversification des systèmes agricoles.

## R7. Stimuler spécifiquement certaines filières agro-écologiques / diversifiantes

Enfin, il apparaît aussi que le développement du lien entre filières et agro-écologie passe par la promotion et stimulation d'une politique en faveur des productions diversifiantes ou agro-écologiques « par nature » car très peu consommatrices d'intrants de synthèse et intéressantes sur le plan des rotations et équilibres des systèmes (cf. notamment **productions biologiques et productions à « Bas Niveau d'Impact »** dans les études et travaux des Agences de l'eau).

Il s'agirait donc d'organiser et renforcer les soutiens au service des filières à portée agro-écologique dont la Bio mais aussi des productions diversifiantes comme le chanvre, luzerne, soja, ... Cet appui passe par différents leviers déjà développés en détail dans les études dédiées (cf. études sur les filières biologiques, études des agences de bassin ou de l'INRA sur la diversification des cultures...). Parmi les différentes familles de leviers possibles on peut mettre en avant :

- L'inscription de ces filières dans les priorités des planifications et stratégies régionales sur les « filières vertes » articulées souvent à des logiques territoriales.
- Le renforcement des aides spécifiques : études de marché, aides à l'investissement, aides à l'animation, ... vers ses filières et leurs organisations économiques. Pour certaines filières stratégiques qui n'ont pas atteint la taille critique, des soutiens pourraient être imaginés à l'image de ceux qui ont prévalu pour la bio : aide à la structuration de filière (animation, étude de marché...), aide à l'investissement (ex : silo, camion de collecte).
- L'effort de R&D spécifique, pour lever les freins sur la production (sélection, itinéraires, maîtrise des maladies...) plus nombreux dans ses productions que dans d'autres domaines.
- La stimulation des synergies entre politiques (hors champ strictement agricole ou alimentaire) permettant de favoriser ces filières qui se situent souvent dans le non alimentaire, l'alimentation animale, l'énergétique ... A

titre d'exemple, la promotion de la diversification par le chanvre passe en organisant les liens avec la politique de transition dans le domaine du bâtiment/ isolation. Elle renvoie aussi par l'adaptation des normes et exigences publiques qui orientent les marchés émergents sur la partie alimentation, chimie verte, matériaux bio-sourcés, cycle de vie des matériaux.

- L'organisation des réseaux d'acteurs publics-privés et de compétences sur certaines de ces thématiques émergentes pour stimuler le développement de synergies potentielles, organiser la transition sur des domaines émergents.
- Enfin, le renforcement de la recherche et du développement en production herbagère, au sein de systèmes spécialisés ou mixte polyculture-élevage a toute sa place dans ce volet. Cependant, ces soutiens à l'amont des filières agroécologiques ne se conçoivent, dans une logique de filière, qu'accompagnée d'un développement des débouchés éventuellement appuyés par des politiques spécifiques (exemple : normalisation des biomatériaux).

## Des verrous demeurent néanmoins sur les filières et productions « invisibles »

Ces différentes recommandations dressent un large champ d'action possible pour les pouvoirs publics afin d'organiser la transition au travers des filières. Elles restent néanmoins insuffisantes pour un certain nombre de situations très complexes dont des productions qualifiées "d'invisibles" pour le consommateur, et notamment l'alimentation animale reposant sur des productions de commodités de base qui concurrencent l'alimentation herbagère et les rotations intégrant des prairies temporaires (2/3 des céréales vont pour l'alimentation animale). Les débouchés transformés standard ou non alimentaires rentrent aussi dans cette catégorie des productions « invisibles » pour l'agro-écologie.

Il y a globalement assez peu de solutions aisées sur ces créneaux qui concernent pourtant des surfaces et filières de très grande ampleur.

Les pistes identifiées touchent à la stimulation de la demande directe là où elle peut s'exprimer avec le renforcement notamment des segments sur la Bio qui semble une des alternatives les plus robustes à ce jour. L'action sur ces filières peut aussi passer par les régulations environnementales globales comme les CEPP, ou par le biais d'exigences territoriales venant favoriser des pratiques ou productions de diversification sur les zones sensibles. La voie de la RSE semble une perspective mais avec des effets limités, mis à part en situation de pression médiatique forte.

L'évolution de ces productions dépend intrinsèquement de variables structurelles sur les régulations des marchés, les équilibres PAC, la gestion de la concurrence et touche aux choix macro-économiques relatifs aux politiques agricoles et agro-alimentaires. La transformation de ces secteurs, dépend donc en grande partie de l'ambition politique du projet AE et de sa volonté à agir sur ces variables structurelles.

## Annexes

### Glossaire

AAP	Appel à projet
AB	Agriculture biologique
ACTA	Association de coordination technique agricole
AE	L'Agro-écologie
AEI	Agriculture écologiquement intensive
AEP	Agriculture écologiquement performante
AESN	Agence de l'eau Seine-Normandie
ANIA	Association Nationale des Industries Alimentaires
ANMF	Association nationale de la meunerie française
AOC	Appellation d'origine contrôlée
AOP	Appellation d'origine protégée
APCA	Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
AT	Assistance Technique
B to B	Business to business
BEA	Bien-être animal
BNI	Bas niveau d'impact
BRC	British Retail Consortium
BTP	Bâtiment et travaux publics
CASDAR	Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CEP	Centre d'études et de prospective
CEPP	Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
CGI	Commissariat général à l'Investissement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CILOuest	Centre interprofessionnel laitier Ouest (interprofession Bretagne)
CISALI	Centre d'Innovation Sur l'Alimentation - Toulouse
CIVAM	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CIWF	Compassion in World Farming
CNIEL	Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière
CNOS	Comité national d'orientation et de suivi
Coop	Coopérative
CS	Conseil spécialisé
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CVO	Contribution Volontaire Obligatoire
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

DRAAF	Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
ECL	Extraits Concentrés de Luzerne
EGA	Etats Généraux de l'Alimentation
ESR	Effcience, Substitution, Reconception
FAB	Fabrication d'Aliment du Bétail
FAM	FranceAgriMer
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FQC	Filière Qualité Carrefour
G3T	Gestion Technique et Gestion Technico-économique
GC	Grandes cultures
G12E	Groupements d'intérêt économique et environnemental
GT3	Groupe Technique 3 mis en place par le ministère et travaillant sur la grille d'identification des démarches agro-écologiques
HVE	Haute valeur environnementale
IAA	Industrie agroalimentaire
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IFS	International Food Standard
IFT	Indice fréquence de traitement
IFV	Institut Français de la Vigne et du Vin
IGP	Indication géographique protégée
INAO	Institut national des appellations d'origine
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
Irqua	Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire
IRTAC	Institut de Recherches Technologiques Agroalimentaires des Céréales
ITAB	Institut Technique de l'Agriculture Biologique
ITP	Institut technique professionnel
JA	Jeune agriculteur
LMAP	Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
MTES	Ministère en charge de l'écologie
NTIC	Nouvelles Technologie d'Information et de Communication
OAD	Outils d'aides à la décision
OCM	Organisation commune de marché
ODG	Organisme de Défense et de Gestion
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONG	Organisme non gouvernemental
OPA	Organisation professionnelle agricole
OS	Organisme stockeur
P3AB	Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne
PAC	Politique agricole commune
PAE	Projet agro-écologique

PAQT	Pour une Agriculture en Qualité Totale
PBI	Protection biologique intégrée
PDRR	Programme de développement rural régional
PEI	Partenariat européen d'innovation
PIA	Programmes d'investissement d'Avenir
PNDAR	Programme national de développement agricole et rural
PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PRADD	Plans régionaux d'agriculture durable
R&D	Recherche et Développement
RHD	Restauration hors domicile
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SAE	Stratégie Agro-écologique
SAU	Surface agricole utile
SIQO	Signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine
SME	Système de Management Environnemental
SREA	Service régional d'économie agricole
TCS	Techniques culturales simplifiées
TPE	Très petite entreprise
UE	Union Européenne
UGB	Unité de gros bétail
UGPVB	Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne
UHT	Upérisation à Haute Température
VDQS	Vin de qualité supérieure
WWF	World Wide Fund for Nature
ZAC	Zone d'action complémentaire
ZES	Zone d'excédent structurel

## Bibliographie

- 10 clés pour comprendre l'agro-écologie, MAAF 2014
- Analyse Centre d'études et de prospective, n° 59 - Juillet 2013. L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs
- Analyse Centre d'études et de prospective, n° 63 - septembre 2013. Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques
- Bellon<sup>2</sup>Ollivier - 2012- L'agroécologie en France : l'institutionnalisation d'utopies, Researc Gate
- Claire Lamine, « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux », *Terrains & travaux* 2012/1 (n° 20), p. 139-156.
- Fares M, Magrini MB, Triboulet P, 2012. Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé dur française. *Cah Agric* 21 : 34-45. doi : 10.1684/agr.2012.0539
- Guide de l'agroécologie en viticulture. INAO et ITV 2016.
- Guide méthodologique pour la mobilisation des mesures du FEADER en faveur du projet agro-écologique, MAAF 2014
- J.M. Meynard, A. Messéan, A. Charlier, F. Charrier, M. Fares, M. Le Bail, M.B. Magrini, I. Savini, 2013. *Freins et leviers à la diversification des cultures. Etude au niveau des exploitations agricoles et des filières*. Synthèse du rapport d'étude, INRA, 52 p.
- L' « approche filière » : Conceptions, avantages et risques pour l'agriculture familiale - Rapport du séminaire international organisé par le CSA le 27 novembre 2013 à Bruxelles
- La Charte LU'Harmony de production de blé : récolte 2016. Synthèse des 51 pratiques.
- Le livre vert des industries alimentaires de France - 100 actions pour lutter contre le changement climatique. ANIA 2015
- Les leviers économiques de la transition agro-écologique : Une opportunité pour produire et vendre autrement. La Fabrique Ecologique 2014
- Ludovic Temple, Frédéric Lancon, Florence Palpacuer, Gilles Pache. Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire. *Economies et sociétés, Développement, croissance et progrès* - Presses de l'ISMEA - Paris, 2011, AG (33), pp.1785-1797.
- Magrini M.-B., Duru M. (2014) : "Dynamiques d'innovation dans l'alimentation des bovins-lait : une analyse du processus de diffusion de

la démarche « Bleu-Blanc-Cœur » et de ses répercussions”, *Fourrages*, 217, 79-90.

- P. Baret, P Strassart - 2013 -Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique ;
- Perception de l’agro-écologie par les agriculteurs français - 30 janvier 2015. BVA.
- Philippe Baret, Produire autrement pour participer à un projet global et citoyen de transition de nos sociétés. Colloque national Produisons autrement, Paris, 18 décembre 2012
- Stratégie Agroécologique Acte II, 2010-2020 - Des engagements aux résultats. McDonald’s, 2015.
- Epices et ASca. Étude stratégique sur les modalités d’actions de l’Agence avec les partenariats et filières agricoles favorisant une agriculture compatible avec le bon état des eaux - 2016 – Agence de l’Eau Seine Normandie
- Transition agro-écologique, territoires et filières : Quelles opportunités pour la gestion de l’eau - Novembre 2017- Région Bretagne & Epices
- Rapport annuel sur l’agro-écologie 2015 – MAAF 2015
- La volaille de chair –mars 2014- CGAER
- Stratégies de filières – MAAF et FAM, juin 2014
- Plan d’Action Agroécologique –MAAF, juillet 2014
- 20<sup>EMES</sup> CONTROVERSES EUROPÉENNES DE MARCIAC - août 2014 - AGROÉCOLOGIE : QUI EST (VRAIMENT) PRÊT À COOPÉRER ?
- La Fabrique Ecologique – décembre 2014 - Les leviers économiques de la transition agro-écologique : Une opportunité pour produire et vendre autrement
- 22<sup>emes</sup> controverses européennes de Marciac – juillet 2016 - agroécologie :« L’agriculture française pour nourrir le Monde : rompre avec une fable ? »
- Le synthèses de FranceAgriMer – juillet 2017 - Présentation des lauréats des projets agricoles et agroalimentaires d’avenir
- Chantier n° 4.2 - Conduire une réflexion sur l’agro-écologie au sein des filières aux niveaux national et régional

## Liste des figures

Figure 1: phasage de l'étude et principaux modules d'analyse .....	8
Figure 2: Etudes de cas régionales et principales filières étudiées dans chaque région .....	9
Figure 3: démarches innovantes et approfondissements autour des thématiques agro-écologiques.....	10
Figure 4: Illustration d'acteurs moteurs et acteurs bloquants dans un régime sociotechnique .....	18
Figure 5: Illustration d'adhésion de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur en lien avec de nouvelles règles induites par le changement de régime sociotechnique.....	18
Figure 6: Schéma général des enjeux de changement analysés comme la résultante de « motivations » individuelles des acteurs économiques et de relations collectives dans la chaîne .....	19
Figure 7: Implications des divers degrés d'innovations agro-écologique des exploitations sur l'adaptation nécessaire des filières.....	21
Figure 8 : Structure générale du Plan d'action global pour l'agro-écologie de 2014.....	26
Figure 9: Entrées thématiques auxquelles est assimilée l'agro-écologie dans les stratégies 2025 des conseils spécialisés.....	30
Figure 10: Typologie des actions présentes dans les plans stratégiques de filières 2025 en référence aux thématiques abordées et leur proximité avec la définition de l'agroécologie retenue dans l'étude. ....	31
Figure 11: Principales familles de dispositifs de soutien aux filières au niveau de FAM dont, dispositifs avec une adaptation agro-écologique (en vert) .....	34
Figure 12: Analyse des projets PIA retenus et classement selon leur niveau de proximité avec la définition de l'agro-écologie (en nombre de projets à gauche, et en montant des projets à droite). ....	35
Figure 13: Rappel des études de cas régionales et principales filières étudiées .....	43
Figure 14 : Utilisation du blé tendre en France par grand secteur et campagne annuelle (source ANMF / FAM) .....	45
Figure 15: Communication RSE Axéréal dans laquelle le volet production et pratiques a une place restreinte au regard de la diversité des champs mis en valeur .....	47
Figure 16: Utilisation du lait pour la fabrication de produits laitiers en 2015 (chiffres nationaux - source CNIEL) .....	57
Figure 17: Évolution de la demande et production mondiale de lait .....	58
Figure 18: Extraits diapositives CILOUEST (source séminaire Bretagne 2017) .....	61
Figure 18: Extraits diapositives CILOUEST (source séminaire Bretagne 2017) .....	62
Figure 19 : Répartition de la production de fruits et légumes en France (source : chiffres-clé 2015 de FranceAgriMer, février 2017).....	67
Figure 20: Carte des bassins de production viticoles en Nouvelle-Aquitaine (données RPG 2014, traitement Blezat Consulting).....	76
Figure 21: <b>Illustration de mesures mises en place via le SME des vins de Bordeaux (source <a href="http://www.bordeauxvignobleengage.com">http://www.bordeauxvignobleengage.com</a>) .....</b>	<b>80</b>
Figure 22: <b>Illustration du processus SME des vins de Bordeaux (source <a href="http://www.bordeauxvignobleengage.com">http://www.bordeauxvignobleengage.com</a>) .....</b>	<b>80</b>

Figure 23: Illustration de la localisation du cheptel porcin par région en 2011 (source IFIP d'après Eurostat et sources nationales).....	86
Figure 24: Niveaux d'intégration des fermes porcines – projet Canthogether .....	89
Figure 25: Infographie – agro-écologie Carrefour inspirée des documents du MAA .....	96
Figure 26: filières qualité carrefour avec une orientation agro-écologique (recensement Epices) .....	99
Figure 27: Infographie démarche de progrès McDonald's .....	101
Figure 28: Infographie fermes de référence McDonald's .....	102
Figure 29: tableau de bord des pratiques dans le cadre de la démarche de progrès McDonald's .....	104
Figure 30: Sondage sur les comportements alimentaires au niveau français (source LSA , sondage Toluna QuickSurveys).....	111
Figure 31: Différentes familles de segmentations « agro-écologiques » (selon gammes de produits) observées dans le cadre de l'étude .....	116
Figure 32: schématisation des facteurs de mobilisation par grands secteurs de production. Appréciation qualitative des auteurs sur la base des études de cas régionales .....	119
Figure 33: Nature et hiérarchie des facteurs de mobilisation des filières en matière d'agro-écologie.....	121
Figure 34: <i>Proposition de positionnement de diverses démarches se rapprochant de l'agro-écologie (de l'effet de masse au non effet)</i> .....	127
Figure 35 : Nature des stratégies marketing identifiées selon les secteurs de production...	129
Figure 36: niveau de valorisation par le marché (ordre de grandeur estimé par les auteurs) des différentes familles de segmentations « agro-écologiques » observées dans le cadre de l'étude.....	131
Figure 37: mise en regard des qualités recherchées par les consommateurs et de leur consentement à payer ( source Toluna) .....	132

## Entretiens réalisés et personnes ressources

National Région/Filière	Institution	Interlocuteur
Bretagne Porc	DRAAF référent AE	<b>Didier MAROY</b> , Chef de services SREFAA
Bretagne Porc	CR Bretagne	<b>Gaël GUEGAN</b>
Bretagne Porc	COOPERL	<b>Bernard ROUXEL</b> , vice-président et éleveur
Bretagne Porc	COOPERL	<b>Thierry DU TEILLEUL</b> , responsable marketing
Bretagne Porc	COOPERL	<b>Anne-Marie BOULLIER</b> , secrétaire générale, responsable communication
Bretagne Porc	Négoce ouest	<b>Yves CHANDESRIIS</b> , représentant
Bretagne Porc	Coop de France Bretagne	<b>Virginie ALLAIRE ARRIVE</b>
Bretagne Porc	JP Tallec	<b>Valéry SINQUIN</b> , Directeur des achats
Bretagne Porc	UGPVB	<b>Jacques CROLAIS</b>
Bretagne Porc	Coop le Gouessant	<b>Sylvie BEAUJEU</b>
Bretagne Porc	Triskalia	<b>Isabelle CANEVET</b>
Grand Est Grandes cultures	Vivescia	<b>Xavier Aubin</b> - Expert Innovation Agronomie & Environnement
Grand Est Grandes cultures	DRAAF Grand Est	<b>Raphael Guillet</b> - chef service économique
Grand Est Grandes cultures	DRAAF Grand Est	<b>Christelle Ponsardin</b>
Grand Est Grandes cultures	DRAAF Grand Est	<b>JOULIN Arnaud</b> - responsable mission agro- écologie
Grand Est Grandes cultures	FAM Champagne Ardennes	<b>Sophie Quillet</b>
Grand Est Grandes cultures	Chanvrière de l'Aube	<b>Mortoire Directeur</b>
Grand Est Grandes cultures	FRCA Champagne Ardenne	<b>Rachel GROSSIORD</b> - directrice
Grand Est Grandes cultures	la Scara	<b>Agnès DUWER</b> - Directeur Général
Grand Est Grandes cultures	Capdea - luzerne	<b>M Mons</b> - Directeur

National	<b>FAM Viticulture</b>	<b>Anne HALER</b> , Déléguée filière Viticulture
National	<b>FAM Grandes cultures</b>	<b>Remi HAQUIN</b> , Président du Conseil Spécialisé Gdes cultures ; <i>Représentant de la section FNSEA, VP de l'AGPB</i>
National	<b>FAM PPAM</b>	<b>Claude CHAILAN</b> , Délégué filière Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
National	ANIA	<b>Stéphane DAHMANI</b>
National	FAM Lait	<b>Olivier BLANCHARD</b> , délégué filière
National	FAM Viande	<b>Michel MEUNIER</b> , délégué filière
National	FAM Fruits & Légumes	<b>Marie-Agnès OBERTI</b> , déléguée filière
National	FAM Fruits & Légumes	Président
National	McDonald's	<b>Rémi ROCCA</b> , Directeur Achats, Qualité, Logistique & Environnement
National	DGPE	<b>Julien Turenne</b> - chef de projet agroécologique
National	DGPE	<b>Aline Boy</b> - Adjointe au chef de projet agroécologique
National	FAM Grandes cultures	<b>PARIS</b> -délégué céréales et oléo-protéagineux
National	FAM	<b>Despey</b> - président CS viticulture
National	Carrefour	<b>Lionel de Sansé</b> - affaires scientifiques et réglementaires
National	Carrefour	<b>Rémi Lecerf</b> - responsable agriculture et qualité
National	Carrefour	<b>Agathe Grossmith</b> responsable - RSE France et groupe
National	APCA	<b>Thierry FELLMANN</b> , - Directeur de la Direction de l'économie des agricultures et des territoires
National	APCA	<b>Aurélie TROUILLIER</b> , Responsable du service Politiques agricoles et Filières
National	ACTA	<b>Philippe Vissac</b> - directeur adjoint ACTA
National	INRA	<b>Jean-Marc Meynard</b> - Directeur de recherche INRA
Normandie Lait	LACTALIS	<b>Xavier PERRIN</b> , Responsable Ouest
Normandie Lait	SAVENCIA	<b>Daniel CHEUVREUL</b> , Directeur de l'approvisionnement lait

Normandie Lait	Coop d'Isigny Ste Mère	<b>Daniel DELAHAYE</b> , Directeur
Normandie Lait	Union laitière des AOP	<b>Céline PACARY</b> , Directrice
Normandie Lait	IRQUA	<b>Isabelle DAVID</b> , Directrice
Normandie Lait	INGREDIA	<b>Sandrine DELORY</b> , Directrice
Normandie Lait	DRAAF Normandie	<b>Mme Arnoux</b> , Cheffe du pôle de la coordination, du pilotage des politiques publiques et de l'appui aux missions
Normandie Lait	DRAAF Normandie	<b>Sandrine Obled</b> - chef de pôle AE et compétitivité des exploitations
Normandie Lait	DRAAF Normandie	<b>Christian Blanquart</b> - Chargé de mission sur l'appropriation de l'AE par les entreprises de l'aval collecte
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	DRAAF référent AE	<b>Pierre BOUTEILLER</b>
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	ODG Bordeaux Planète Bordeaux	<b>Florian REYNE</b>
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	CIVB	<b>Philippe BARDET</b> , directeur technique
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	DAGNAUD	<b>Patrick GUILLORY</b>
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	COOP TUTIAC	<b>Jérôme OSSARD</b>
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	LAFFORT	<b>Mme LAURENT</b>
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	COOP BUZET	<b>Sébastien LABAILS</b>
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	Agence de l'Eau Adour Garonne	<b>Laurent RENE</b>
Nouvelle-Aquitaine Viticulture	COOP UNIVITIS	<b>Serge LABAT</b>
Occitanie Fruits&Légumes	DRAAF référent AE	<b>Marie SCHILL, Bruno Lion, Simon Miquel,</b>
Occitanie Fruits&Légumes	Marché Saint Charles Perpignan	<b>Nadine LOIRETTE</b> , responsable DRAAF de l'unité entreprise et filière
Occitanie Fruits&Légumes	Marché Saint Charles Perpignan	<b>Claire POISSON</b> , service statistiques

Occitanie Fruits&Légumes	Domaine des coteaux	<b>Mme CHAZELLE</b> , resp qualité
Occitanie Fruits&Légumes	Coop Teraneo	<b>Delphine DELAVAL</b> , service qualité
Occitanie Fruits&Légumes	GIEE : Phytobiomar	<b>Patrick MARCOTTE</b> , directeur CIVAM bio 66
Occitanie Fruits&Légumes	Blue Whale	<b>Emmanuelle TERRIEN</b> , responsable HSE
Occitanie Fruits&Légumes	Arterris	<b>Robert BATIGNE</b> , responsable légumes
Occitanie Fruits&Légumes	Oignon doux cevennes	<b>Thierry GASTOU</b>
Occitanie Fruits&Légumes	GIEE Arbonovateur	<b>Anne DEWAILY</b> , animatrice CDA Tarn et Garonne.
Occitanie Fruits&Légumes	ILLE ROUSSILLON	<b>Julien BATLLE</b>
Occitanie Fruits&Légumes	Fédération F&L Occitanie	<b>Raphaël MARTINEZ</b>
Occitanie Fruits&Légumes	CISALI	<b>Muriel GINESTE</b> sociologue
Occitanie Fruits&Légumes	CR Occitanie	<b>Pierre BANGI</b>
Pays de la Loire	<b>DRAAF Pays de la Loire</b>	<b>Arnaud MILLEMANN</b> , Directeur adjoint, Chef de service Forêt Bois, référent AE
Pays de la Loire Fruits et Légumes	<b>Coopérative OCEANE</b>	<b>Dominique CALAIS</b> , Directeur général
Pays de la Loire Fruits et Légumes	<b>CDDM</b>	<b>Brigitte PELLETIER</b> , Directrice du Comité Départemental de Développement Maraîcher 44
Pays de la Loire Volailles	<b>Terrena</b>	<b>Christophe COUROSSE</b> , Directeur du Pôle Volailles Membre du comité exécutif du Groupe Terrena
Pays de la Loire Volailles	<b>LDC Groupe</b>	<b>Manuela GOURICHON</b> , Responsable Qualité <b>Aurélié ROYER</b> , Responsable Environnement <b>Dylan CHEVALIER</b> , Responsable Communication
Pays de la Loire Volailles	<b>GIE Fermiers du Val de Loire, Terrena</b>	<b>Anne SOLER</b> , Directrice

## Annexe : Trajectoires d'intervention possibles au service de la transition agro-écologique

**Avertissement : cette partie du rapport ne répond pas aux canons de la méthodologie de prospective. Ces deux trajectoires ont pour but essentiel surtout d'illustrer des évolutions possibles de l'adoption de pratiques agro-écologiques et d'enrichir la réflexion sur les recommandations.**

A l'heure où les attentes sociétales s'expriment de manière de plus en plus forte, en militant pour une fin assez rapide de l'agriculture dite « intensive » (voir débat sur les EGA), le concept d'agro-écologie semble avoir toute sa place.

Malgré l'ensemble de facteurs favorables au développement des pratiques agro-écologique, nous constatons que les outils et réponses agro-écologiques sont adoptés de manière jusqu'à maintenant limitée et partielle, avec une recherche centrée sur la quête d'efficacité plutôt que la remise en cause complète des systèmes de production.

Dès lors, le développement de l'agro-écologie au sein des filières pourrait suivre trois voies distinctes, que nous décrivons dans des scénarios volontairement contrastés.

La première voie possible serait celle de l'abandon progressif du concept, face au manque d'adhésion des filières, des consommateurs, des citoyens voire des producteurs eux-mêmes, avec le remplacement de l'agro-écologie par un concept plus global encore ou moins ambitieux.

Nous ne développerons pas ce scénario qui sort du champ de l'étude (qui vise notamment à mieux définir les leviers pouvant renforcer le rôle des filières dans le développement de l'agro-écologie) pour nous concentrer sur les 2 autres alternatives envisagées. En effet, ces 2 cas de figures extrêmes permettront de mieux illustrer les différents enjeux qui leur sont liés.

Le premier scénario pourrait être celui d'une transition « douce », se rapprochant de la tendance observée, avec une stratégie des « petits pas » via l'incitation, l'accompagnement de démarches volontaires ou « naturelles ». On peut citer par exemple les démarches assez globales de l'HVE, d'acteurs structurants comme Lu (démarche Harmony) ou la stratégie « agro-écologique » de McDonald's. Ces démarches visent à une amélioration progressive des pratiques (effet positif) sans provoquer de changements radicaux dans les systèmes d'exploitation.

Pour aller plus loin, nous pouvons également envisager un scénario plus radical, où les pouvoirs publics et les citoyens, décident d'accélérer de manière très forte l'adoption de méthode de production plus « durables ». Dans ce scénario du « Chamboule tout », la logique qui prime est celle d'une ambition affirmée forte, se traduisant par des évolutions des arbitrages PAC (en faveur des pratiques agro-écologiques), et un durcissement important de la réglementation (réduction drastique de l'emploi de certaines molécules conduisant à des impasses

technico-économiques). L'interdiction possible du glyphosate est une illustration partielle des évolutions qui pourraient être en jeu.

## Trajectoire « des petits pas »

Ce premier scénario se place dans un contexte où les attentes des consommateurs sont de plus en plus convergentes avec des méthodes de production en lien avec l'agro-écologie. Les acteurs privés souhaitent répondre à cette demande et exigent de nouvelles méthodes de production auprès de l'amont de la filière. Du côté justement de la production, il existe encore trop peu d'exploitations respectant vraiment les fondements de l'agro-écologie (Reconception, approche systémique) pour apporter des référentiels technico-économiques. L'ensemble des acteurs conviennent qu'il est nécessaire que le « basculement » des modèles traditionnels se fera très progressivement, avec l'adoption grandissante de solutions et d'outils agro-écologiques, avec des incitations positives.

### **Quelle volonté et accompagnement des pouvoirs publics dans ce scénario ?**

Dans ce scénario, nous supposons qu'il existe une volonté affichée et visible de maintenir le cap sur l'agro-écologie, mais en faisant des compromis. En effet, dans notre cas, il y aurait la volonté de continuer à faire coexister 2 grands types de modèles économiques : des exploitations dites compétitives avec un modèle agricole intensif destiné à approvisionner les marchés Export, et un marché domestique de plus en plus servi par des productions plus « durables ».

Dans cette optique, les soutiens financiers ne répondraient pas à une logique de modification profonde. Le support financier public serait plutôt indirect (aide à la structuration, émulations, création de références, GI2E...), tout en déléguant aux acteurs privés la capacité à accompagner directement les filières (accompagnement du soutien technique, politique de prix incitative...). Dans le cadre de ce scénario, les pouvoirs publics ont plutôt une posture assez peu interventionniste, en cherchant avant tout à « stimuler les développements naturels » portés par les opérateurs économiques

### **Quelle volonté et accompagnement des acteurs privés ?**

Encore plus qu'actuellement, les ONG et les associations de consommateurs utilisent leur capacité d'influence (*soft power*) pour stimuler les acteurs de la filière (notamment de la distribution).

La diffusion d'outils agro-écologiques avec la mise en place de solutions partielles (E ou S) sont portés parfois par des réseaux et acteurs privés (comme peut le faire Carrefour, Bonduelle, McDonald's).

Au-delà cet appui technique, les grands comptes (grandes entreprises) veulent construire leur propre écosystème d'acteurs afin de maintenir un avantage compétitif sur leurs concurrents.

### **Incidences de ce scénario**

La portée environnementale de ce scénario est plutôt faible (solutions partielles, avec des impacts réels mais limités), avec un rythme de transition très lent pour les changements totaux de système. En effet, à force d'améliorations techniques, certains exploitants revoient totalement leur système de production.

Leur motivation peut être liée par l'esprit d'innovation qui anime certains des pionniers inscrits dans ces filières, mais aussi par des effets de seuils ou plafond où il devient difficile de progresser sans une remise en cause plus profonde du système.

Au niveau socio-économique, le rythme assez lent de transition permet une diffusion progressive des innovations et laisse aux producteurs le temps de s'adapter, d'autant plus que ces démarches se font dans un cadre de volontariat.

Par contre, au-delà du rythme, l'ampleur du mouvement reste limitée à quelques initiatives de filière. Les innovations ont beaucoup de mal à se développer dans certains bassins de production très spécialisés et tournés vers les denrées transformés et la production de commodités. Des secteurs de production entiers restent en dehors de cette logique agro-écologique et sont très difficiles à mobiliser.

### **Adéquation du rythme de transition par rapport aux enjeux**

Ce scénario répond à un rythme d'évolution de la demande sociétale, relativement lent et régulier, avec en corollaire des interdictions de produits progressives et étalées dans le temps. Cela suppose que les médias exercent une pression constante mais relativement limitée, ce qui n'est pas forcément probable.

En cas de libéralisation de la PAC : possible coup de frein sur certaines filières « invisibles », mais d'accélérateur pour d'autres (celles déjà engagées).

## Trajectoire de transition rapide

Cette deuxième option s'appuie sur le constat que les démarches actuellement entreprises restent partielles et ne permettent pas un changement de modèle agricole assez rapide (voir réflexion en cours lors des EGA). Les impacts sur l'environnement et sur la santé publique accélèrent la prise de conscience de l'opinion sur le nécessaire changement de modèle.

Or, il existe des solutions techniques permettant de produire mieux en conservant une productivité soutenable. Cependant, ces nouveaux itinéraires ne sont pas adoptés par peur du risque (changements de pratiques, de modèles économiques, peu de références disponibles, faible reproductibilité des expériences positives avec des solutions qui doivent s'adapter à chaque système...).

Au niveau du consommateur et des marchés, la valorisation marketing de démarches type agro-écologiques peut être remise en cause par des acteurs voulant aller plus loin (remise en cause de revendication de type « sans herbicides », qui seraient considérés comme trop « simplistes ») ou noyée dans des tentatives de green washing avec l'émergence d'un concept d'agriculture durable nébuleux.

Face à cette situation, les acteurs publics et la société civile souhaitent faire évoluer plus rapidement les systèmes et décident d'employer les grands moyens pour que l'agro-écologie devienne le standard.

### ***Quelle volonté et accompagnement des pouvoirs publics dans ce scénario ?***

Avec une volonté très forte les pouvoirs publics (Etat, Union Européenne) décident d'accélérer le retrait du marché de solutions phytosanitaires en lien avec des considérations sanitaires et environnementales. Les engrais et solutions chimiques sont de plus en plus taxés.

Parallèlement, le soutien de la PAC est réorienté massivement vers ce type de production (AE dont Bio).

Les politiques publique organisent aussi un effort considérable en faveur de la structuration d'une économie alimentaire territoriale avec des mesures renforcées pour stimuler les circuits courts, l'alimentation de proximité, et la promotion locale des filières vertes.

Les centres de formation sont engagés dans une course contre la montre pour absorber les demandes d'acquisition de nouvelles compétences. Le *e-conseil* et les communautés d'agro-écologues se développent.

### ***Quelle volonté et accompagnement des acteurs privés ?***

Les changements de modes de production rapides peuvent entraîner des surcoûts dans un premier temps (R&D encore à réaliser, baisse des rendements engendrant des surcapacités), difficiles à valoriser dans les chaînes de valeur et auprès des consommateurs finaux. Une valorisation renforcée de l'origine française, la création de marques, voire l'émergence d'un nouveau label (mais qui pourrait manquer de notoriété s'il n'est pas médiatisé) contribuent à trouver de nouveaux équilibres économiques mais les transitions sont complexes.

De leur côté, les OP investissent fortement dans l'accompagnement technique face au manque de capacité d'adaptation de certains producteurs et dans l'emploi d'une agronomie repensée, ou tout du moins différente des formations et expériences acquises.

### ***Incidences de ce scénario***

Dans le cadre de ce scénario de transition rapide vers l'agroécologie, des effets importants sont à attendre sur le plan environnemental avec de véritables des mécanismes de reconception. On peut aussi s'attendre à des effets territoriaux importants sur la relocalisation d'une partie de l'économie et la réorganisation des circuits agricoles et alimentaires.

Par contre, ce scénario présente des risques en terme économique. En effet, le manque de maîtrise technique et une rapidité de mise en œuvre pourraient induire des abandons d'activités et des réductions d'investissements humains et économiques, même si un certain engouement pourrait être suscité par cette nouvelle révolution agronomique. De fortes stratégies de résistance pourraient se mettre en place, notamment de la part de filière orientée sur l'export ou très concurrencée en France. La perte de rendement envisagée a minima de manière temporaire pourrait fragiliser certains outils économiques (mise en marché, transport, transformation), avec l'apparition de surcapacités.

Dans le cas d'une évolution franco-française, des importations UE ou Pays-Tiers sont à craindre (risque de concurrence intra UE forte en cas de position isolée de la France) venant déstabiliser certaines filières. A l'inverse, la France avec des économies d'échelles et une économie agricole massivement tournée vers l'agro-

écologie peut chercher à toucher de nouveaux marchés d'export avec un spécifique autour des stratégies commerciales et de la visibilité du « Made in France ».

### **Adéquation du rythme de transition par rapport aux enjeux**

Une demande sociale de plus en plus mûre appuyée par une forte pression médiatique (scandales alimentaires, food bashing) pourrait conduire à une accélération de mise en place de ce scénario.

De même, les négociations PAC qui débutent dans un contexte de budgétaire contraint, pourraient être l'occasion d'arbitrages tranchés sur la politique agricole favorisant des options de rupture.

En revanche, les autres outils et leviers d'accompagnement d'un tel virage politique (outils de R&D, appui technique, marketing, ...) ne sont pas encore assez aboutis pour accompagner la mise en place de ce scénario.

### **En conclusion :**

L'analyse des trajectoires imaginées, aussi caricaturale qu'elle soit, est riche en enseignement et interroge sur la vitesse et donc les ambitions de la transition agro-écologique. Même si aucun des scénarios n'est satisfaisant, ces 2 alternatives ne sont pas si irréalistes.

La transition de type « Petits Pas » reste limitée en termes d'impacts écologiques et présente un risque non négligeable « d'enlisement » et des réponses qui ne satisfont pas vraiment les attentes sociétales et ne permettent pas de toucher les zones ou systèmes à plus gros enjeux.

A contrario, le 2e scénario peut sembler peu réaliste (actuellement) au vu de ses enjeux d'acceptabilité économique (voire socio-professionnelle dans le milieu agricole). Il souligne néanmoins le besoin de mûrir bien davantage les références et des modèles technico-économiques liés à l'agro-écologique à la fois au niveau de la production agricole et des filières. Il met en relief aussi les difficultés à agir de façon isolée dans un contexte de marchés ouverts et mondialisés (cf. règles de l'OMC et du marché commun UE). Malgré les opportunités nouvelles pour la France sur les marchés de qualité, les risques liées à des flux d'importations « moins disantes » sur le plan environnemental mais aussi moins chères<sup>58</sup> apparaissent clairement.

La trajectoire idéale devrait donc se situer entre les 2 vitesses de transition en réaffirmant des objectifs certes ambitieux, mais surtout plus déclinés dans le temps (actuellement, on se contente d'objectifs communicables mais non réalistes avec 1 seule échéance : ex 50% des exploitations à 2025). Elle suppose aussi une vraie réflexion sur la politique d'accompagnement de cette transition et la place à accorder aux différentes familles de leviers d'intervention.

<sup>58</sup> Et potentiellement plus acceptables économiquement par les acheteurs des IAA, voire dans bien des cas, par le consommateur final.

# Plan Agro-écologique 2016

Les chantiers du projet agro-écologique																		
Les axes du projet	Mobiliser l'ensemble des acteurs	Sensibiliser et communiquer			Enseigner à produire autrement <i>Assurer la formation initiale et continue des agriculteurs pour une agriculture multipertinente</i>			Accompagner les agriculteurs	Soutenir les démarches (retirer l'adjectif financierement)			S'appuyer sur la recherche et l'innovation <i>Revisiter les référentiels technico-économiques et explorer les dynamiques de changement</i>		Engager les filières vers l'agro-écologie		Outre-mer	International	Suivre et évaluer le projet agro-écologique
Objectifs	Fiche gouvernance à créer	Déployer le projet agro-écologique au niveau régional	Sensibiliser et former les agents du ministère et des opérateurs	Diffuser et communiquer sur l'agriculture multipertinente	Revisiter les référentiels pédagogiques	Mobiliser les exploitations et établissements d'enseignement	Former les personnels des établissements	Impliquer le développement agricole	Mobiliser les aides du développement rural	Adapter les aides directes (1er pilier)	Adapter la réglementation pour encourager les pratiques agro-écologiques	Impliquer la recherche et la recherche-développement	Renforcer le lien entre recherche et acteurs du terrain	Favoriser le développement d'une génétique adaptée	Adaptation des filières	Déployer le projet agro-écologique en prenant en compte les réalités des départements d'outre-mer	Promouvoir et diffuser le projet agro-écologique à l'international	Évaluer les réalisations et l'impact du projet agro-écologique
N° chantier		1.2	1.3	2.7	2.3	2.4	2.5	2.6	3.1	3.2	3.3	2.1	2.2	4.1	4.2	5	6	1.1
Actions	Créer un réseau régional ouvert de référents techniques en agro-écologie Constituer une plateforme régionale de démonstration Former des relais au sein des services de l'Etat et des collectivités Elaborer une stratégie de développement de l'agro-écologie en région Décliner les priorités en faveur de l'agro-écologie dans le PDR de la région	Organiser une sensibilisation à grande échelle Professionalisation des acteurs clés Orienter et étoffer l'offre de formation Intégrer le projet agro-écologique dans les formations statutaires Mettre en visibilité l'offre actuelle de formation en agro-écologie	Faire connaître le projet agro-écologique auprès du grand public, des agriculteurs et des acteurs du monde agricole (site internet, plaquettes, etc.) Promotion et diffusion de l'agro-écologie à l'international Organiser des événements nationaux mobilisateurs Organiser la communication interne au MAAF sur le projet	Rénover la spécialité du CAPA Production agricole Rénover le baccalauréat pro CGEA et le BP « responsable d'entreprise agricole » Rénover les BTS « DARC » et « ACSE »	Construire un programme stratégique régional des exploitations agricoles Possibilité de constituer des GO dans le cadre du PEI Appel à projet pour favoriser l'expérimentation / la diffusion / la démonstration à travers quelques projets pilote	Mobiliser l'appareil de formation à travers un séminaire de lancement du plan d'action Former et professionnaliser des référents régionaux Accompagner la communauté éducative à "enseigner à produire autrement" Créer un dispositif d'information et de communication « Enseigner à produire autrement »	Construire des dynamiques territoriales innovantes en multi-partenaires Favoriser les dynamiques collectives locales grâce aux GIEE Construire un outil d'autodiagnostic agro-écologique des exploitations Mobiliser les chambres d'agriculture dans l'accompagnement vers l'agro-écologie Mobiliser les réseaux existants (ONVAR et Coop de France) Mise au point du document de pilotage thématique du PNDAR	Prendre en compte l'agro-écologie dans les critères de modulation des aides à l'installation Prendre en compte l'agro-écologie dans le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations Mise en réseau des acteurs Diffusion du nouveau cadre relatif aux MAEC 2015-2020 Mobilisation financière pour l'animation des MAEC Poursuivre le développement de l'AB Guide méthodologique pour la mobilisation du FEADER en faveur du projet Proposer une MAEC pour les pratiques favorables au sol	Intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs d'aides directes : aides couplées, verdissement Rénover le système de conseil agricole (SCA)	Favoriser la reconnaissance des pratiques agro-écologiques dans la PAC actuelle Proposer une meilleure reconnaissance des pratiques agro-écologiques dans la future PAC Etudier les possibilités de faire évoluer le cadre de la certification environnementale pour intégrer les principes de l'agro-écologie	Identifier les dynamiques et changement et poursuivre l'expérimentation système et la production de références technico-économiques Développer les expérimentations système et participatives Développer un mécanisme agricole adapté Développer le biocontrôle	Mobiliser le partenariat européen pour l'innovation (PEI) au service de la double performance Inscrire les réseaux mixtes technologiques (RMT) dans le PEI Renforcer la qualification et la diffusion des connaissances	Identifier les critères de performance correspondant à l'agro-écologie S'assurer de leur prise en compte dans les évaluations officielles Faire connaître aux agriculteurs les performances sur ces critères Favoriser la communication auprès de la filière	Sensibilisation des conseils spécialisés sur les filières à avoir en lien avec l'agro-écologie Réflexions régionalisées par filière sur l'intégration de l'agro-écologie Intégrer l'agro-écologie dans les dispositifs de soutien de FAM Reconnaissance des démarches de filières	Sensibiliser les acteurs des DOM Adapter aux DOM les critères de reconnaissance Mobiliser les RITA Intégrer l'agro-écologie dans les projets filières Réfléchir à l'évolution du cadre européen, notamment à la future réforme du POSEI pour la rendre cohérente avec le projet Etablir une liste des aides qui soutiennent les démarches AE Favoriser l'intégration de l'agro-écologie dans les stratégies régionales	Permettre aux agriculteurs des DOM de réaliser un diagnostic et d'être accompagnés dans leurs démarches agro-écologiques Lancer un programme de travail pluriannuel à la FAO Favoriser le financement de projets d'agro-écologie dans les pays en développement Promouvoir l'agro-écologie au sein de l'alliance pour une agriculture climato-intelligente Porter l'initiative 4 pour 1000 (dont la déclinaison française est le projet agro-écologique) Échanger sur l'agro-écologie avec nos partenaires européens	Installer un comité partenarial de suivi et d'évaluation Constitution d'un dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs, données, tableau de bord...) Réalisation d'un tableau de bord annuel de l'agro-écologie	
Les plans du projet agro-écologique qui contribuent aux chantiers																		
Ecoantibio			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Ecophyto	*		*(spécifiquement)	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
EMAA	*			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Ambition bio			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Protéines végétales									*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Semences et agriculture durable									*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Agroforesterie			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Apiculture									*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Enseigner à produire autrement			*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Bien être animal	*		*(spécifiquement)	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

